



UNIVERSITÀ DEGLI STUDI
DI MILANO

*DIPARTIMENTO DI SCIENZE
POLITICHE, ECONOMICHE E SOCIALI
PHD Programma: Sociologia e metodologia
di ricerca.*



UNIVERSITE DE THIES

*ECOLE DOCTORALE DEVELOPPEMENT
DURABLE ET SOCIETE
MENTION: DOMAINE AGRONOMIE
Spécialisation : Economie et Sociologie Rurales*

THESE DE DOCTORAT EN COTUTELLE

Università Degli Studi di Milano – Université de Thiès

INTITULÉ DU SUJET

*Migrations transnationales et Co-développement entre
l'Europe et l'Afrique : une étude sur le cas italo-
sénégalais*

Directeurs de Thèse :

Professeur Maurizio AMBROSINI
de l'Università Degli Studi di Milano

Professeur Abdoulaye DIENG
de l'Université de Thiès

Présentée et soutenue publiquement à Milan par :

Mamadou Moustapha MBAYE, Ingénieur agronome option économie et sociologie rurales, Doctorant.

25 octobre 2017

RECHERCHE DOCTORALE EN COTUTELLE

Università Degli Studi di Milano : Département Sciences politiques, économiques et sociales ; Programme doctoral Sociologie et méthodologie de recherche.

Université de Thiès : École doctorale développement durable et société ; Filière Sciences agronomiques ; option économie et sociologie rurales.

Italie et Sénégal

Migrations transnationales et co-développement entre l'Europe et l'Afrique : une étude sur le cas italo- sénégalais

Par Mamadou Moustapha Mbaye

(Matricule N° : R11158 Université de Milan)

(No dossier : 14 150 205 182, Université de Thiès)

Septembre 2017

Sous la direction des

Professeurs Maurizio Ambrosini et Abdoulaye Dieng

Cette recherche a été promue par la Commune de Milan à travers le Responsable du Bureau de coopération et solidarité internationale, Département de relations internationales, Cabinet du Maire, Monsieur Marco Grandi et l'Association Sunugal à travers son Président Monsieur Modou Gueye. Elle a été soutenue en partie par la bourse « Borsa di studio fondazione Isachi 2015/2016 ».

DÉDICACES

À mon père Feu **Youssouph MBAYE**, ma mère **Magatte FALL**, mon épouse **Ndeye Thioro Cissé**, mes enfants, mes frères et mes sœurs,

À Monsieur **Marco Grandi** et Monsieur **Modou Gueye**, respectivement Responsable du Bureau de coopération et solidarité internationale, Département de relations internationales, Cabinet du Maire de Milan et Président de l'Association Sunugal,

À Monsieur **Alioune Sow** et Madame **Fatou Sow** respectivement Maire et Secrétaire municipale de la Commune de Thiès Ouest (Sénégal), et Monsieur **Babarcar Ibra Mar** sous-préfet de l'arrondissement Thiès Sud.

À Monsieur **Gabriele Gallina**, Maire de la Commune de Soncino (Italie),

À Monsieur **Cabassi Aristide** et Madame **Paola Maria Arzenati**, respectivement Président et Directrice scientifique de la Fondation Isacchi (Italie),

Je dédie cette thèse.

REMERCIEMENTS

Je rends grâce à DIEU le Tout Puissant qui m'a accordé la vie et m'a donné la force et les moyens de réaliser ces travaux de recherche.

J'adresse mes sincères remerciements et l'expression de mon éternelle gratitude à mes Directeurs de thèse Professeurs Maurizio Ambrosini et Abdoulaye Dieng. Votre grande disponibilité, votre générosité, vos conseils et contributions éclairés, mais aussi l'exemple de rigueur scientifique et de compétences que vous m'avez montrés ont été déterminants pour ma thèse.

Je remercie aussi particulièrement :

Professeur Amadou Makhourédia Diop de l'ENSA, qui m'a orienté et m'a appuyé bien avant le début des travaux de recherche.

Mesdames/Messieurs Jenny Maggi de l'Université de Genève, Anna Ferro de CESPI, Francesco Marini de l'Université Catholique de Milan, Annavittoria Sarli de l'ISMU, Daniel Coret Lecteur à l'Université de Milan, Claire Chevassus du Lycée Stendhal, et Souleye Dioum ancien chef de service du développement durable de Thiès pour leur appui technique et professionnel.

Mon grand frère Mamadou Mbaye pour ses conseils avisés, ses orientations et son appui technique.

Mesdames/Messieurs Antoine Gouzee De Harven de l'UE au Sénégal, Bon Yvain de l'OIM, Samba Youb Thiam expert en Migration, Lanfia Diané du Ministère du plan, Ahmet Gueye et Silvia Lima de LVIA, Tamsir Ba de Cremona tous les enquêtés et les interlocuteurs pour leurs contributions.

Mesdames/Messieurs Aliou Ndiaye de Sunugal, Clara Amato, Saveria Crea du secrétariat de l'Université de Milan, et Pietro Di Marini avec les membres de l'Association Develo – Laboratorio di Cooperazione Internazionale pour leur appui sur le plan administratif et technique.

Messieurs Boubacar Dia et Moussa Diaw ainsi que leur famille respective pour leur accueil chaleureux en Italie, leur conseil, leur gentillesse et leur appui.

Mes collègues et professeurs Mesdames/Messieurs Saliou Ndiaye, Maguette Wade, Katim Touré, Mamadou Tandiang Diaw et Idrissa Wade de l'ENSA, Abdoulaye Mangane ancien proviseur CEM Médina Fall, Papa Diack ancien Directeur CEM Idrissa Diop, Djibril Diop Directeur de l'École Malick Kairé, Papa Babacar Thioune ancien chef de service d'assainissement de Thiès, Mountanga Tall professeur à l'ISM et les professeurs Alpha Sidibé (SVT), Doudou Mbaye (physique/chimie), Amadou Lamine Beye (histoire/géographie), Babacar Tiaw (mathématiques), Ousmane Diop (français).

Mesdames/Messieurs Ndakhté Mboup, Elhadji Baidy Dia, Mamadou Dieng, Anna Ndiaye, Ibou Thiam, Mame Cheikh, Talla Dieng, Abdourahmane Fall (mon grand-père), Lamine Mboup, pour leur appui.

Stefania Gesualdo de Sunugal et Luca Piazzini de l'ONG IPSIA qui m'ont facilité certains voyages.

Tous les membres de Sunugal, en Italie comme au Sénégal, qui m'ont accueilli chaleureusement, épaulé et accompagné, en particulier Gora Diagne, Mabsa Gassama, Linda Passina, Aliou Diop, Arona Ndiaye, Mambaye Boye, Moussa Nging, Mouhamadou Ndiaye, Mody Diop, Mor Ndiaye, Rufin Doh, Olivier, Edouard Diop, Doudou Cisse, Boubacar Diedhiou, Mbaye Diouf, Elhdji Yoro Gueye, Mor Fall et Kébé.

Tout le personnel et le Conseil municipal de la Commune de Thiès Ouest.

Tous mes collègues de la coopérative Versoprobo en particulier ceux du camp de Gozzano.

À toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de cette recherche.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de personnes enquêtées	9
Tableau 2 : Echange commercial bilatéral entre l'Italie et le Sénégal	60
Tableau 3 : Créneaux porteurs en Italie pour les Sénégalais de l'extérieur	65
Tableau 4 : Typologie des associations des migrants sénégalais à Milan.....	83

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du nombre d'étrangers sur le sol italien, en millions	19
Figure 2 : Étrangers légalement présents sur le sol italien en 2015 par pays.....	20
Figure 3 : Ratio de vieillesse et ratio de dépendance structurelle	22
Figure 4 : Mouvement naturel de la population italienne	23
Figure 5 : Répartition des SE selon le sexe.....	30
Figure 6 : Répartition des SE selon leur occupation professionnelle avant d'émigrer	31
Figure 7 : Répartition des SE selon l'âge.....	32
Figure 8 : Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africaine	49
Figure 9 : Dépenses par personne des ménages recevant ou non l'argent des migrants.....	78
Figure 10 : Préoccupations des migrants investisseurs	115
Figure 11 : Degré de satisfaction sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal	121
Figure 12 : Pratiques des migrants dans le co-développement italo-sénégalais	127
Figure 13 : Degré d'implication des migrants dans les politiques	167
Figure 14 : Actions des migrants reconnues et valorisées ?.....	171
Figure 15: Modèle de co-développement socio-économique	197
Figure 16 : Carte des cultures agricoles au Sénégal.....	xii

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes entreprises
AEF	Afrique Equatoriale Française
AGETIP	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
ANE	Acteurs non étatiques
ANEJ	Agence nationale pour l'emploi des jeunes
ANIDA	Agence nationale d'insertion et de développement agricole
ANPEJ	Agence nationale pour la promotion de l'emploi des jeunes
ANSD	Agence nationale de la statistique et de la démographie
AOF	Afrique Occidentale Française
APD	Aide publique au développement
APIX	Agence de Promotion à l'Investissement chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
ASC	Association Sportive et Culturelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BAOSE	Bureaux d'Appui et d'Oriente des sénégalais de l'extérieur
BASE	Bureau d'Appui des sénégalais de l'extérieur
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest
CFECE	Exonération à la contribution forfaitaire à la charge des employeurs
CIPRES	Conférence inter-africaine de la prévoyance sociale
CIREFI	Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration
CISAE0	Chambre de Commerce Mixte Italie-Sénégal-Afrique Occidentale
CNGSOE	Commission Nationale de Gestion et d Suivi des Offres d'Emploi
CNLCTP	Cellule nationale de lutte contre la traite des personnes
CP	Comité de pilotage
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CTOS	Cellule Technique d'Opérationnalisation et de Suivi
DDCH	Direction du développement du capital humain
DDHC	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
DGCD	Direction Générale de la Coopération au Développement
DGSE	Direction Général des Sénégalais de l'Extérieur
DMC	Direction de la monnaie et du crédit
DPNU	Division de la population des nations-unies
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'Homme
ESAM-II	Deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages
ESEF	Egalité des Sexes et Emancipation des Femmes
EUNIC	Union Européenne des Instituts Culturels Nationaux
FAISE	Fonds d'Appui à l'Investissement des SE
FAISE	Fonds d'appui aux Sénégalais de l'extérieur
FASI	Fédération des Sénégalais d'Italie
FASNI	Fédération des Sénégalais d'Italie du Nord

FGPA	Fonds de Garantie des Projets Artisanaux
FIDAK	Foire Internationale de Dakar
FNALE	Fonds national d'actions pour l'emploi
FNPEF	Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat Féminin
FNPJ	Fonds National de Promotion des Jeunes
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FPE	Fonds de Promotion Economique
FRONTEX	Système européen de surveillance des frontières
GDT	Gestion Durable des terres
GEWE	Gender Equality and Women's Empowerment
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HCSE	Haut Conseil des Sénégalais de l'Extérieur
ICE	Institutions du Système Italie
IDE	Investissements Directs Extérieurs
ILEA	Institut des Langues Etrangères Appliquées
IPRES	Institut de Pécovoyance Retraite du Sénégal
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISTAT	Istituto Nazionale di Statistica di Italia
LPS	Lettre de Politique Sectorielle
LPSE	Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur
MAE	Ministère des Affaires Etrangères d'Italie
MAESE	Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur
MAFE	Ministère des affaires étrangères
MDC	Missions diplomatiques et consulaires
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et du plan
NINEA	Numéro d'identification national des entreprises et administrations,
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCGE	Office of the Chief Gas Engineer
OIM	Organisation Internationale de la Migration
OIT	Organisation Internationale du travail
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONU	Organisation des nations unies
ONUSC	Organisation des nations unies contre la drogue et les crimes
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAISD	Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PLASEPRI	Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMIA	Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole
PNAT	Plan nationale d'aménagement du territoire
PNMS	Politique nationale de migration du Sénégal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPJ	Projet de Promotion des jeunes du Sénégal et d'autres services
PRODAC	Programme des domaines agricoles communautaires

PROMER	Projet de Promotion des micro-entreprises rurales
PSE	Plan Sénégal émergent
REPASE	Réseau des Parlementaires pour la Défense, la Promotion et l'Insertion des Sénégalais de L'Extérieur
REVA	Retour vers l'agriculture
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'habitat
RGPHAE	Recensement général de la population, de l'habitat, de l'agriculture et de l'élevage
SE	Sénégalais de l'Extérieur
SIEM	Système d'information pour la gestion efficace de la migration
SIG	Système d'information et de gestion
SNDT	Stratégie nationale de développement territorial
SNGF	Stratégie nationale de gestion des frontières
TOKTEN	Transfer of knowledge trough expatriate nationals
TVA	Taxes sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africain
UMVA	Universal Methods of Value Access on the internet

TABLE DES MATIERES

DÉDICACES	II
REMERCIEMENTS.....	III
LISTE DES TABLEAUX	IV
LISTE DES FIGURES	IV
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	V
TABLE DES MATIERES	VIII
INTRODUCTION GENERALE	0
PREMIERE PARTIE : MIGRATIONS, POLITIQUES ET TRANSNATIONALISME ITALO - SENEGALAIS	12
INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE	12
CHAPITRE I : Politiques, Coopération et Co-développement italo-sénégalais	15
SECTION 1 : Migrations et politiques en Italie.....	15
1.1. Italie, pays d’émigrés avant d’être pays d’immigrés	15
1.2. Analyse de la migration actuelle en Italie	17
1.3. Aperçu sur les politiques migratoires italiennes	25
SECTION 2 : Migrations et politiques au Sénégal	27
2.1. Historique de la migration sénégalaise	27
2.2. Analyse de la migration actuelle au Sénégal	30
2.3. Aperçu sur les politiques migratoires au Sénégal	40
SECTION 3 : Migrations, coopération et co-développement italo-sénégalais	49
3.1. Aperçu général sur la migration italo-sénégalaise	50
3.2. Aperçu sur la coopération et le co-développement italo-sénégalais	56
CHAPITRE II : Transnationalisme et co-développement entre l’Italie et le Sénégal.....	71
SECTION 1 : Transnationalisme et co-développement.....	71
SECTION 2 : Associationnisme des Migrants.....	81
2.1. Typologie des associations des migrants sénégalais.....	81
2.2. Difficultés des organisations des migrants.....	93
2.3. Relation entre les migrants et les ONG.....	95
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	100
PARTIE II : COOPERATION ET CO-DEVELOPPEMENT ITALO-SENEGALAIS ; ROLE DES MIGRANTS	103
INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE	103
CHAPITRE I : Rôle des migrants dans la coopération et le co-développement entre l’Italie et le Sénégal	105
SECTION 1 : Discussion sur la coopération et le co-développement entre l’Italie et le Sénégal.....	105
1.1. Définition selon les interviewés de la coopération et du co-développement italo-sénégalais 105	
1.2. Points forts de la coopération et du co-développement entre l’Italie et le Sénégal.....	106
1.3. Points faibles de la coopération et du co-développement entre l’Italie et le Sénégal	110
1.4. Degré de satisfaction sur la coopération et le co-développement italo-sénégalais	120
1.5. Coopération et co-développement à sens unique	122
SECTION 2 : Interventions des migrants dans la coopération et le co-développement	126
2.1. Appréciations des interviewés sur les interventions des migrants dans la coopération et le co-développement.....	126
2.2. Co-développement, sécurité alimentaire et changement climatique.....	141
2.3. Etude de cas : Association SUNUGAL	149

CHAPITRE II : Place des migrants dans les politiques migratoires.....	155
1.1. Points forts de la migration italo-sénégalaise	155
1.2. Points faibles de la migration italo-sénégalaises.....	157
1.3. Degrés d'implication des migrants dans les programmes et les politiques.....	167
1.4. Reconnaissance et valorisation des actions des migrants par les autorités étatiques et de la coopération.....	170
1.5. Critiques des migrants envers les politiques	175
1.6. Critiques des politiques envers les migrants	176
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	180
PARTIE III : MODELE SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI FAVORISE LE TRANSNATIONALISME ET LE CO-DEVELOPPEMENT	183
1.1. Revue succincte des théories de développement	184
1.2. Choix de notre théorie.....	185
1.3. Présentation du modèle : Migrations transnationales, co-développement et coopération.	186
1.4. Points forts (ou atouts) du modèle	203
1.5. Points faibles du modèle	211
1.6. Mise en œuvre du modèle :	212
CONCLUSION GENERALE.....	214
BIBLIOGRAPHIE.....	i
ANNEXES.....	xii

La migration n'est ni une malédiction, ni un fléau des temps modernes. Elle est à l'origine d'un important flux d'informations, de ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles, et constitue par conséquent, un facteur éminemment stratégique.

Lanfía Diané, Directeur au Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal

INTRODUCTION

INTRODUCTION
GENERALE

INTRODUCTION GENERALE

La migration est devenue actuellement un phénomène mondial complexe. 3,3 % de la population mondiale vivent à l'étranger, soit 244 millions de migrants (Ambrosini, 2017). Nous assistons à des déplacements importants de personnes dans le monde. 65,3 millions de migrants ont été forcés de quitter leur pays fin 2015, soit 24 personnes en moyenne qui se déplacent par minute (UNHCR, 2016). Cet état de fait est expliqué en partie, bien que cela ne soit pas l'objet de notre recherche, par le phénomène actuel des réfugiés. Plus de 7 189 migrants¹ et réfugiés sont morts sur les routes migratoires mondiales (OIM, 2016). Cela représente en moyenne 20 décès par jour d'hommes, de femmes et d'enfants. Sur les 5 800 décès observés en 2015, plus de 3 500 provenaient de la Méditerranée pour plus de 880 000 arrivées de migrants dans cette région. Selon la même source, au 14 décembre 2016, 357 249 migrants et réfugiés sont entrés en Europe par la mer, principalement en Grèce et en Italie, ce qui représente une baisse par rapport aux 883 393 arrivées en novembre 2015 (OIM, 2016). Quelques 178 802 personnes sont arrivées par la mer en Italie (OIM, 2016) comparativement aux 153 842 en 2015 et aux 170 100 en 2014 (IDOS, 2016). Cependant, même si l'Italie est la porte d'entrée de la plupart des immigrés irréguliers et des réfugiés dirigés vers l'Europe, les pays visés par les migrants sont surtout l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Ces flux de migrants concernent aussi les immigrés irréguliers venant d'Afrique. L'OIM montre que plus de 700 migrants d'Érythrée, d'Éthiopie, de Djibouti et de Somalie sont morts dans leur quête d'une vie meilleure (OIM, 2016) en essayant d'atteindre l'Europe. Des flux migratoires en direction vers l'Europe au départ des pays d'Afrique subsaharienne tels que le Sénégal ont aussi pris de l'ampleur et des chemins migratoires se dessinent sur terre et en haute mer (Diané, 2009). Les migrants africains conçoivent les pays du nord du Sahara seulement comme un lieu de transit sur la route de l'Europe, tandis qu'ils considèrent les rives des pays tels que le Sénégal comme un lieu de départ sans transit. Cependant, parmi ceux qui désirent transiter par les pays du nord de l'Afrique, beaucoup d'entre eux sont bloqués en Libye ou au Maroc. Malgré cela, et même s'ils ne réussissent pas leur vie, après avoir risqué la mort, ils choisissent de rester dignes et de ne pas rentrer bredouilles chez eux afin de ne pas être un poids pour leur famille. Ils seraient satisfaits s'ils parvenaient à subvenir aux besoins de leurs

¹ Les migrants qui n'ont pas un statut de réfugié

familles. Ce sont ces mêmes motivations qui ont aussi poussé beaucoup de Sénégalais à émigrer vers l'Europe. L'émigration africaine prive le continent de beaucoup de cerveaux et de personnes qualifiées (Diané, 2009). Selon Monsieur Diané, étant donné que les émigrants africains sont majoritairement des professionnels, des cadres, des techniciens et des hommes valides, leur départ influe grandement sur les conditions économiques et sociales du continent.

Plusieurs analystes des causes de l'émigration, reprochent à l'Europe son manque d'hospitalité vis-à-vis des migrants africains (Ba, 2007). D'autres soutiennent que les principales causes sont la mauvaise gouvernance et la gestion injustifiée des ressources humaines et matérielles par les dirigeants africains (Black R., 2004). Parmi toutes les causes, figure en bonne place la différence de niveau de développement économique entre les zones de départ et celle de destination surtout chez les jeunes Sénégalais en quête d'activités rémunératrices (Maggi, Sarr, Amedei et al, 2008). Le migrant décide de migrer en fonction du différentiel économique entre sa zone d'accueil et celle d'origine (Todaro, 1969). Par ailleurs, l'Afrique est riche en ressources naturelles, mais celles-ci sont exportées non transformées et ne suffisent pas pour influencer de manière importante sur son économie. Aussi, le cadre institutionnel est instable dans la plupart des pays africains, ce qui représente un obstacle à son développement économique. Cependant, sa situation économique progresse dans un contexte de forte croissance démographique, de pauvreté et de chômage. Il semble important de noter que, du fait de l'internationalisation, de l'évolution démographique, des conflits, des inégalités de revenu ou encore du changement climatique, les flux migratoires risquent de s'amplifier encore. C'est ainsi que, le 28 mai 2015 à Genève, à l'occasion de la 103^e Conférence internationale du travail (CIT), le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder a plaidé pour une « migration équitable ».

Face à cette situation, certains dirigeants européens cherchent à mener des politiques de développement des zones d'origine dans le cadre de la coopération et du co-développement. « *Aiutiamoli a casa loro* » (Ambrosini, 2017, p.115), ce slogan qui signifie 'Aidons les chez eux', fait référence au développement grâce à l'aide internationale des pays d'origine comme alternative à l'émigration. Selon Ambrosini, c'est une approche qui suscite des réserves vu que la pauvreté n'est pas la cause principale de la migration. Les populations pauvres du monde ont un accès limité à la migration internationale. Par exemple en Italie, les cinq premiers pays de provenance des immigrants sont la Roumanie, l'Albanie, le Maroc, la Chine et l'Ukraine. Ce concept « *Aiutiamoli a casa loro* » est différent du co-développement qui vise, par contre, à faire participer les migrants au développement de leur pays d'origine. Le co-développement met ainsi en relation la migration et la coopération pour le développement (Marini, 2014).

Ainsi, cette approche de co-développement semble être pertinente dans certaines relations telles que celles entre l'Italie et le Sénégal. Les Sénégalais constituent la population étrangère la plus importante des pays de l'Afrique sub-saharienne en Italie en 2015 avec environ 100 000 personnes en situation régulière (Istat, 2016), ce nombre passe à 107 260 en 2016 (MLPS, 2016). La cause principale de l'émigration sénégalaise est la recherche de conditions économiques meilleures (Diané, 2009). Ainsi, dans le cadre de la coopération entre l'Italie et le Sénégal, le gouvernement Italien semble vouloir confirmer le Sénégal comme pays prioritaire d'intervention, en allouant une enveloppe financière de 45 millions d'euros au nouveau Programme Pays pour la période 2014 - 2016 (Ambassade Italie, 2016). Cinq programmes bilatéraux (PLASEPRI, PAPSEN, CIDEL, PIDES, PAEF) sont menés dans les secteurs de l'agriculture, du développement rural, du secteur privé, de la protection sociale, du genre et de l'éducation. Cependant, la majorité des migrants n'ont pas pu bénéficier des fonds des programmes, même s'ils leur sont destinés. Les insuffisances notées dans ces programmes sont, entre autres la méconnaissance de ces programmes par les bénéficiaires (les migrants), la forte demande par rapport à l'enveloppe, les difficultés des migrants à identifier et formuler des projets viables et financièrement rentables et l'accès difficile au financement difficile à cause de la garantie bancaire et d'autres critères d'éligibilité.

Les émigrés sénégalais sont estimés entre deux et trois millions de personnes à travers le monde (DGSE, 2015). Ils représentent aujourd'hui près du quart de la population du Sénégal². En Europe, environ 26,2 % de la diaspora³ sénégalaise sont en Italie, contre 20,9 % en Espagne et 11,7 % en France (CRES, 2009). De par leur nombre et leur implication dans le développement du pays, les émigrés sénégalais jouent un rôle important dans la stabilité du pays autant sur le plan économique que social (Some, 2009). Leurs transferts d'argent représentent une opportunité non négligeable pour favoriser le développement économique du Sénégal. Selon la BAD, les transferts courants nets des migrants sénégalais sont estimés à 800 milliards de F CFA en 2015 (Bad, 2013), ils sont projetés à 1020,2 milliards pour 2016, ce qui équivaut à environ un tiers du budget national (Rapport économique du Sénégal, 2015). 67 % de ces transferts viennent des pays européens, parmi lesquels l'Italie prend la plus grande part avec 28 % devant la France avec 21 % et l'Espagne avec 14 % (BAD, 2013). Cette manne financière contribue largement à l'amélioration des conditions de vie des ménages à travers

² Le Sénégal compte environ 14 millions d'habitants

³ Diaspora sénégalaise : la population sénégalaise vivant à l'étranger

essentiellement le financement des dépenses domestiques et d'équipements sociaux. Cependant, ces comportements entravent l'épargne et ralentissent la croissance économique en termes de création de richesse. Par conséquent, elle pourrait faire l'objet d'une meilleure canalisation de flux financiers vers des investissements productifs, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois. Dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies pour améliorer la croissance économique du Sénégal, il semble donc important de faire contribuer davantage les émigrés sénégalais aux efforts de développement économique et social du pays. Les émigrés seraient perçus comme des acteurs privilégiés du développement, des propulseurs de la croissance économique nationale. Dès lors, le gouvernement du Sénégal semble s'être fixé comme missions d'assister les Sénégalais de l'extérieur sur le plan social et juridique, de les promouvoir économiquement, de les encadrer techniquement et financièrement et de les orienter vers l'investissement productif et le développement du pays.

Malheureusement, dans le cadre des politiques nationales ou de la coopération, les migrants ne semblent pas être, pour la plupart, considérés comme des acteurs centraux de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures prises. Les politiques n'articuleraient pas assez les pratiques issues de processus consultatifs entre les migrants, les entités de la coopération et les acteurs étatiques. Ceci ne favorise pas le renforcement des liens « migration et développement » entre pays d'accueil et pays d'origine pour promouvoir des actions de co-développement. En effet, les organisations de migrants réalisent des actions de co-développement à travers, par exemple, la construction d'infrastructures publiques telles que des forages, des infrastructures agricoles, des centres de formation, des écoles, des structures sanitaires, entre autres. Ces actions sont réalisées avec des financements faibles et de manière informelle à l'insu des programmes nationaux ou de la coopération pour la plupart. Même s'ils ne sont pas financés par ces programmes, beaucoup de migrants sénégalais ont réussi à créer leur propre entreprise par leurs fonds propres ou en collaboration avec des partenaires Italiens. Les migrants sont ainsi de véritables acteurs de développement en zones d'accueil et d'origine (Some, 2009).

Maggi et collègues soutiennent que les migrants sénégalais sont des acteurs économiques importants dans le pays d'origine (Maggi, Sarr, Green, Sarrasin et Ferro, 2013). Selon ces auteurs, l'engagement dans les activités de développement peut favoriser l'intégration des migrants dans le pays d'accueil, et, de manière corollaire, l'intégration dans le pays d'accueil peut accroître leur rôle au niveau du développement du pays d'origine. L'intégration dans le contexte d'accueil est conçue par la Commission européenne comme étant compatible avec l'engagement dans le développement, d'où l'importance pour l'Europe de la promouvoir tout

en encourageant le maintien des liens avec le pays d'origine (Fall et al, 2008). Le double rôle de la diaspora autant dans l'intégration que dans le développement est bénéfique pour les pays d'accueil et d'origine (Maggi et al, 2013). Cependant, il peut subsister des méfiances de la part des secteurs étatiques en charge de l'intégration face aux pratiques transnationales⁴. Ceci ne facilite pas l'articulation entre les politiques et la prise en compte de la double visée à la fois d'intégration en Italie et de développement au Sénégal. Cette double visée est également visible au sein de la famille transnationale qui caractérise le migrant. La famille regroupée est bien différente de celle laissée au pays des années auparavant, mais aussi de celle imaginée pendant la séparation forcée, ou retrouvée pendant de brefs retours au pays pour les vacances (Ambrosini, 2008b). La perception d'une anomalie dans le fonctionnement de ces familles est liée au sentiment de vide qu'entraîne le départ du père biologique pour le cas de l'émigration sénégalaise. C'est autour de cette absence que se structure le discours relatif aux familles transnationales dans lesquelles s'alternent leurs souffrances et leurs méthodes de compensation. De nos jours, les routes de la migration des Sénégalais ne sont pas à sens unique. La plupart des migrants part avec l'idée de retourner un jour au Sénégal, soit 71,2 % selon une étude basée sur un échantillonnage de membres associatifs à Milan (Maggi et al, 2013). Cependant, seulement 20 % y arrivent (Lvvia, 2017). Un sur cinq retourne, grâce à une opportunité de travail, au pays d'origine.

Ainsi, cet état de fait pousse à s'intéresser à la vie du migrant en association dans son pays d'accueil et dans la relation entre l'Italie et le Sénégal. Une analyse entre ces deux contextes d'accueil et d'origine se révèle significative pour comprendre de quelle manière des facteurs propres à chaque contexte ont un impact sur les orientations ici et là-bas. En effet, ces contextes se différencient en termes de politiques, de pratiques, de constellation d'acteurs et de services. Mais ils sont unis par le transnationalisme qui caractérise l'émigré sénégalais en zone d'accueil et ses traditions de sa zone d'origine (Marini, 2014). Il ne semble pas exister de contradiction entre l'activisme transnational et l'intégration dans le pays d'accueil, dans la mesure où les organisations de migrants se caractérisent par leur double loyauté aux pays d'accueil et d'origine (Portes, Escobar et Arana, 2008). Leurs actions dans le pays d'accueil et d'origine peuvent être compatibles (Fibbi et d'Amato, 2008). C'est à cet effet que notre étude est co-encadrée par une université du pays d'accueil (Université de Milan, Italie) et une université du pays d'origine (Université de Thiès, Sénégal). Cette compilation d'approches permet

⁴ Pratiques transnationales : les relations entre le migrant et son pays d'origine

d'articuler à la fois les orientations des pays d'accueil et d'origine. Les premières prônent des politiques de restriction dans le but d'empêcher la venue de migrants, tandis que, les secondes sont préoccupées par son développement et les flux d'émigration de sa population. Dès lors, l'approche qui sera employée dans cette étude se base sur une analyse des dynamiques de co-développement et de migrations transnationales entre Italie et le Sénégal.

Pour ce faire, la question centrale qui se pose dans le cadre de cette étude est la suivante : sous quelles formes les migrations transnationales et les dynamiques du co-développement favorisent-elles la coopération entre l'Italie et le Sénégal ??

OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif général visé par cette étude est d'analyser les migrations transnationales et le co-développement, notamment l'engagement dans le développement socio-économique et la migration réussie⁵ entre l'Afrique et l'Europe : une étude de cas entre l'Italie et le Sénégal.

De manière spécifique, elle cherche à :

1. Analyser l'aspect migratoire et de co-développement dans la coopération entre l'Italie et le Sénégal en décelant ses forces et ses faiblesses.
2. Diagnostiquer les interventions des migrants en tant qu'acteurs socio-économiques. Il s'agira de :
 - a. Etablir une typologie des organisations de migrants en fonction de leurs interventions et leurs capacités à mener des activités, mais aussi de leurs implications dans le co-développement socio-économique ;
 - b. Analyser l'efficacité des mécanismes de soutien à leurs initiatives ;
 - c. Étudier l'implication des migrants dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques en relation avec la migration et le co-développement.
3. Proposer un modèle socio-économique qui favorise le co-développement et les pratiques transnationales.

⁵ Migration réussie : Cette expression sous-entend une collaboration meilleure entre l'Italie et le Sénégal pour une bonne gestion des questions migratoires.

HYPOTHESES DE RECHERCHE

Pour atteindre ces objectifs, notre hypothèse de recherche s'articule comme suit :

Les pratiques transnationales et de co-développement des migrants sénégalais d'Italie sont des facteurs qui favorisent la coopération à la migration et au développement socio-économique et culturel entre l'Italie et le Sénégal.

APPROCHE METHODOLOGIQUE BIDIMENSIONNELLE

Dans le but de combiner les approches des pays d'origine et des pays d'accueil, cette étude est co-encadrée par l'Università degli di Milano (Italie) et l'Université de Thiès (Sénégal). Cette approche multi-espace a aussi été interdisciplinaire, du fait qu'elle a intégré des concepts et des méthodes issus de la sociologie, de l'anthropologie, de l'économie et des sciences politiques. Elle a permis d'aborder la complexité des dynamiques de la migration, du transnationalisme, du co-développement, de l'intégration et des politiques publiques nationales et de la coopération. Elle s'est appuyée sur un ensemble de corpus d'opinions et d'informations, de discours, de comportements et d'impacts des actions sur la communauté, en s'intéressant particulièrement à l'observation. C'est la manière de penser, de s'appropriier, d'interpréter une réalité donnée en rapport au monde, qui représente un phénomène économique, social et culturel (Moscovici, 1984). Cette recherche s'appuie sur une approche des politiques publiques nationales et de la coopération pour analyser la migration, les pratiques transnationales et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Cette approche permet de sérier des données et donne un aperçu sur la participation des migrants dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux et de la coopération. En effet, la migration est une activité transversale, et cette approche globale serait une voie pour favoriser des interventions locales efficaces et efficientes : « PENSER GLOBALEMENT ET AGIR LOCALEMENT ».

La démarche méthodologique adoptée a consisté d'abord à étudier la documentation et à mener des enquêtes⁶ qualitatives et quantitatives, ensuite à procéder à leur analyse, pour enfin aboutir à une vérification scientifique de notre hypothèse de recherche. Les résultats de recherche obtenus nous ont permis de théoriser une proposition de modèle socio-économique qui favorise les pratiques transnationales et le co-développement. L'analyse bidimensionnelle, basée sur

⁶ Les enquêtes de terrains se sont déroulées de juin à août 2016 au Sénégal et de Septembre 2016 à mars 2017 en Italie.

des enquêtes de terrain en Italie et au Sénégal, a intégré des méthodes statistiques et audiovisuelles (Bergman, 2008). La revue documentaire (rapports, bases de données, études, sites internet, etc.) s'est déroulée auprès d'institutions actives dans le domaine des migrations, des transferts de fonds, de la promotion à l'investissement et du développement, institutions comme l'UE, l'Ambassade d'Italie, le consulat du Sénégal, l'OIM, l'OCDE, la Banque Mondiale, la BAD, le BIT, le PNUD, l'IRD, le CRDI, l'APIX, l'ADEPME, l'ANEJ, le FNPI, les ministères des AFE, de l'économie et des finances, du Plan, l'ANSD, de la BCEAO et autres structures nationales et internationales établies au Sénégal et en Italie. Cette recherche documentaire a permis de disposer des textes règlementaires, de faire le point sur les politiques et surtout de disposer de données statistiques. Les organisations de migrants intervenant à cheval entre l'Italie et le Sénégal dans le cadre du co-développement, basées dans la région de la Lombardie, principalement dans la ville de Milan, ont été enquêtées. Le choix de la Ville de Milan est lié à son contexte d'accueil de la diaspora sénégalaise qui remonte aux années 1980 (Maggi et al, 2013). Milan est devenue au fil des années l'une des destinations privilégiées des Sénégalais qui se sont insérés dans le tissu économique et social. Maggi et collègues parlent d'une insertion positive des Sénégalais à Milan, qui a favorisé le développement de l'associationnisme sénégalais à Milan, impliquant les pouvoirs étatiques, les ONG et d'autres acteurs. Il se caractérise par la double implication des migrants à la fois dans l'intégration et le développement à travers des activités d'échange culturel et de promotion économique (Navara, 2011). Les régions de Thiès, de Dakar et de Louga sont choisies d'une part en fonction de la présence des migrants vivant dans la région de Lombardie en Italie ; d'autre part, c'est en fonction du nombre de projets réalisés dans le cadre du co-développement avec Milan. Trois questionnaires et un guide d'entretien ont été élaborés. Les premiers sont destinés aux organisations étatiques et de la coopération, aux partenaires techniques et financiers, et aux organisations de la société civile⁷. Le guide d'entretien est destiné aux personnes ressources et aux institutions universitaires et de recherche. L'analyse des politiques s'est basée sur des entretiens individuels (15 institutions étatiques, internationales et diplomatiques, 6 Collectivités locales : UE, OIM, Ambassade d'Italie, Bureau de la coopération, Ministères et Parlement sénégalais, Fondation Cariplo, Commune de Milan, etc.). Pour les dynamiques des migrants, des interviews individuelles et groupées ont été conduites avec des présidents et des membres des organisations de migrants et des ONG (20 organisations de migrants et 5 ONG).

⁷ Organisations de la société civile : Organisations de migrants, Ong, etc.

Pour les personnes ressources et les institutions de recherche des entretiens ouverts ont été effectués auprès des experts (45 personnes ressources et 6 universités et centres de recherche).

Tableau 1 : Nombre de personnes enquêtées

Acteurs	Nombres de personnes enquêtées		
	Italie	Sénégal	Total
Gouvernements: UE, OIM, Ambassades, Consule, Collectivités locales, Ministères et autres représentants étatiques, Collectivités locales	6	11	17
Bailleurs: Fondazione, Communes italiennes, Coopération, etc.	8	4	12
Société Civile: Associations de Migrants, ONG, Migrants	54	72	126
Personnes Ressources: Universités, centres de recherche, Experts et personnes de références	20	34	54
TOTAL	88	121	209

Les enregistrements audio des entretiens et les fiches d'enquêtes ont donné lieu à une base de données. La capitalisation d'expériences sur la migration par la participation à des projets de la coopération italo-sénégalaise, à travers l'assistance aux migrants, aux activités d'intégration et de médiation culturelle, en qualité de responsable technique dans une organisation de migrants, nous a été d'un apport significatif. De même, nos interventions à des ateliers, des conférences, des séminaires en rapport avec la migration nous a été bénéfique.

Bien qu'étant liée et difficile à séparer, notre étude ne s'intéresse pas trop à la gestion des réfugiés. En réalité, le migrant peut être défini comme étant celui qui quitte volontairement son pays d'origine en quête de meilleures conditions de vie. Par contre, le réfugié fait référence à un étranger qui fuit de manière involontaire son pays pour différentes raisons telles que la guerre, l'influence politique, etc. Ce dernier est inscrit dans une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés.

DIFFICULTES RENCONTREES

Les difficultés rencontrées lors de cette étude ont été surtout liées à l'inaccessibilité à certaines autorités telles que les ministres, les hauts fonctionnaires et les représentants diplomatiques entre autres. Le refus de certaines personnes rencontrées (migrants et membres d'ONG) de donner des informations personnelles ou de dévoiler celles qui sont spécifiques à leurs organisations a été une contrainte importante. D'autres contraintes sont d'ordre saisonnier dans la mesure où elles sont liées aux périodes des voyages entre l'Italie et le Sénégal pour rencontrer au moment opportun les personnes à enquêter (les migrants, les autorités, les acteurs de la coopération). Ces contraintes sont dues en partie aux lenteurs des procédures de demande et de renouvellement des documents relatifs à l'entrée et au séjour en Italie. Les données statistiques sont difficilement accessibles au Sénégal, elles sont parfois inexistantes ou ne sont pas mises à jour. Dans certaines administrations telles que les ambassades et les ministères, certaines informations sont inaccessibles car jugées confidentielles. Des approximations et des écarts existent entre données portant sur le même sujet.

PLAN DU DOCUMENT

Notre étude comprend trois parties avec quatre chapitres et sept sections. Sur la base de la revue littéraire en grande partie, nous allons dans la première partie explorer les migrations, les pratiques transnationales et les politiques publiques nationales et de la coopération entre les deux pays. Cette première partie facilitera l'analyse du monde associatif des migrants sénégalais à Milan. Cette exploration nous permettra, dans une deuxième partie, d'analyser et de discuter les résultats de nos enquêtes sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal et le rôle des migrants sénégalais. Enfin, cette exploration et cette analyse vont faciliter dans une troisième partie, l'évaluation de la problématique et l'aboutissement à une proposition d'un modèle socio-économique capable de favoriser les migrations transnationales et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

PREMIERE PARTIE :

Migrations, Politiques

PREMIERE PARTIE :
et Transnationalisme
Migrations, Politiques
et Transnationalisme
italo-sénégalais

PREMIERE PARTIE : MIGRATIONS, POLITIQUES ET TRANSNATIONALISME ITALO - SENEGALAIS

INTRODUCTION DE LA PREMIERE PARTIE

La migration est une réalité socio-économique, sociologique, anthropologique de l'homme. L'histoire des civilisations c'est aussi l'histoire des migrations, car l'humanité a toujours été en mouvement, et l'Homme a façonné le monde que nous connaissons aujourd'hui. L'Homo sapiens⁸ a migré et s'est installé partout dans le monde, c'est ce qui explique la présence de l'être humain sur toute la planète. Il y a 150 000 ans, il a colonisé l'Afrique, a migré hors du continent il y a 80 000 ans et s'est diffusé en Eurasie et Australie depuis 40 000 ans (Diop C. A., 1987). Le mouvement migratoire est une partie intrinsèque de l'humain pour des raisons de sauvegarde de son existence, mais aussi de découverte. De nos jours, une personne sur 33 est un migrant dans le monde, ce qui représente 3,3 % de la population mondiale (Ambrosini, 2017). Cependant, il existe de grands déséquilibres entre les pays, ceux en développement comprennent 34 % des migrants et 63 % sont dans les pays développés (UNHCR, 2016). L'Amérique du Nord et l'Océanie comptent plus de 10 % de migrants, alors qu'en Afrique, Amérique latine et Asie les migrants représentent moins de 2 % de la population totale de chaque région. Dans certains pays, les migrants représentent plus de 60 % de la population, c'est le cas des Émirats arabes unis, de Guam, de Macao, de Monaco, de Qatar et du Vatican. Les pays d'accueil dont les principaux sont les États-Unis, la Russie et l'Allemagne ne représentent que 12 % des nations du monde et concentrent 75 % des migrants (Beauchemin et Lessault, 2014). Selon la même source, la Chine, l'Inde et les Philippines sont les principaux pays de provenance des migrants. Ce qui fait remarquer qu'en réalité, malgré toute la médiatisation faite sur l'Afrique et l'Europe concernant la migration dans le monde, elles ne sont ni à la tête des pays d'accueil ni à celle des pays d'origine des migrants.

⁸ Homo sapiens : est une espèce de primates appartenant à la famille des hominidés. Il est le seul représentant actuel du genre Homo, les autres espèces, une quinzaine, étant éteintes. Il se distingue par sa bipédie, son cerveau plus volumineux, ses relations sociales, l'utilisation d'un langage articulé élaboré, la fabrication d'outils, le port de vêtements, la maîtrise du feu, la domestication de nombreuses espèces végétales et animales, ainsi que l'aptitude de son système cognitif à l'abstraction.

Les pays ont commencé à s'intéresser au contrôle des frontières à partir des années 1970 avec le choc pétrolier. Avant cette date, l'immigration était presque ignorée bien qu'il existât des périodes restrictives, avant que les questions migratoires resurgissent alors vers les années 2000. Derrière les chiffres qui soulignent la durabilité des phénomènes, l'OIT et d'autres organismes, comme la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou encore l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) insistent sur l'intérêt économique de ces migrations. Ce rôle économique est aussi visible sur l'économie des pays d'accueil et celle d'origine, d'où le co-développement et le transnationalisme entre ces deux zones.

Les politiques de restriction d'accès aux visas d'entrées, de renforcement des contrôles aux frontières, ne font qu'aggraver la situation. Loin de décourager les migrants, elles figent leur mobilité. Malgré leur espoir d'un avenir meilleur, ils se heurtent souvent à la défiance et à l'exclusion, pour ne rien dire des tragédies qu'ils traversent. Face à la situation actuelle, quelques experts se demandent si ce sont les bonnes questions qui ont été posées ? Peut-être que les bonnes questions ont été posées dans le passé, mais qu'elles n'ont pas été résolues ? Samba Youmb Thiam, expert en questions migratoires, a affirmé lors de nos enquêtes, que la difficulté d'analyser la migration repose sur le fait qu'on part de constats souvent épidermiques sur des situations à problème, ce qui a pour résultat que l'on arrive difficilement à avoir une approche holistique⁹. Tout ce qui se passe autour de nous relève plus du sensationnel que de l'apaisement, en particulier s'il s'agit de la gestion des questions migratoires entre l'Europe et l'Afrique. Ainsi, nous voyons plus les conséquences fâcheuses de la migration, telles que la mort des Hommes venant d'Afrique et l'invasion de l'espace européen. On s'intéresse faiblement à la nécessité des pratiques migratoires pour l'humanité et à l'important rôle que jouent les migrants dans le développement socioéconomique des pays d'accueil et d'origine. Pour mieux comprendre les relations développées entre l'Afrique et l'Europe à cet effet, nous étudierons le cas de l'Italie et du Sénégal.

⁹ Holistique : En parlant d'une théorie qui relève de son objet

Ainsi, nous traiterons cette première partie en deux chapitres. D'abord, nous analyserons la migration entre le Sénégal et l'Italie, en rapport avec les politiques publiques et les pratiques transnationales. Ensuite, nous analyserons la coopération et le co-développement entre ces deux pays.

CHAPITRE I : Politiques, Coopération et Co-développement italo-sénégalais

SECTION 1 : Migrations et politiques en Italie

1.1. Italie, pays d'émigrés avant d'être pays d'immigrés

En interrogeant l'histoire, l'Italie a été un pays à forte émigration avant de devenir pays d'immigration. Des milliers d'Italiens ont quitté leur pays dès le début du XXème siècle pour aller aux Etats-Unis ou en Amérique du Sud. Ces populations devaient se résigner à abandonner leur terre natale pour espérer trouver un mieux-être. Ces vagues de départ du début du siècle ont fortement affaibli les ressources humaines du pays ce qui a handicapé les industries qui voulaient augmenter leur production. La main-d'œuvre se faisant de plus en plus rare, les autorités allaient la chercher à l'étranger. Il s'agissait dans un premier temps de faire appel à des travailleurs issus des anciennes colonies italiennes. Des milliers d'Africains ainsi débarquèrent sur les côtes italiennes pour soutenir la production du pays.

Dès les années 1960, apparaissent les premiers signes d'une inversion de tendance. Durant cette période post-coloniale, nous observons un bon nombre d'anciens émigrés italiens entreprendre le chemin inverse à partir de la Libye, de l'Afrique du nord-est et de l'Amérique latine. Aussi, avec la décolonisation et la crise économique en Amérique du Sud, des émigrés ou ceux ayant des parents italiens, reviennent vers le pays. Les arrivées plus massives d'immigrés sur le sol italien sont amorcées dans les années 1970, à partir du moment où l'Italie connaît une forte période de croissance économique. Elle suit la période que bon nombre d'économistes ont qualifié de « *miracolo economico* »¹⁰ qui a eu lieu durant les années 50 et 60. Le PIB progresse de 6,1 % par an en moyenne dans les années 1950 et de 5,8 % dans les années 1960, tiré par la production industrielle dont la seule équivalente était le Japon. Certains secteurs saisonniers comme l'hôtellerie, l'agriculture, le bâtiment font appel à la main d'œuvre étrangère peu coûteuse. De nombreux immigrants sont établis dans des régions telles que la Toscane, la Campanie, le Latium. Ils acceptent des travaux précaires, du fait de l'irrégularité de leur

¹⁰ *Miracolo economico* : signifie en français Miracle économique

situation. Avec la crise économique, survenue au lendemain des Trente Glorieuses¹¹, à partir du milieu des années 1970, les principaux pays d'immigration d'Europe du Nord vont tenter de fermer progressivement leurs frontières. L'Italie devient alors une terre présentant peu de contraintes, car elle n'a jusqu'ici presque pas de législation et de pratiques permettant de contrôler les flux d'entrées, à la différence de ses voisins. En revanche, cela facilitait les arrivées de personnes en quête de travail et disposées à accepter une situation d'irrégularité.

Dès les années 1980, l'Italie est confrontée à une importante arrivée d'une main-d'œuvre bon marché venue pallier le manque de main-d'œuvre nécessaire. Celle-ci s'est dispersée dans diverses régions pour y occuper de multiples fonctions. En Sicile, les Nord-Africains espèrent s'engager sur les bateaux de pêche ; en Campanie, des étrangers aux origines diverses attendent d'être embauchés comme ouvriers agricoles saisonniers. Dans les grandes villes les femmes de ménage sud-américaines confient leurs enfants aux crèches de solidarité pour aller travailler. Dans les petites industries du nord, qui bénéficient d'un récent boom économique, on rencontre un petit nombre d'ouvriers dispersés, dont le nombre augmente régulièrement. En Toscane, une minorité de Chinois s'organise en ateliers artisanaux. Les années 1980 ouvrent aussi le front de l'immigration provenant de l'Afrique subsaharienne dans les pays tels que le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina Faso, le Nigeria. Un peu partout, on voit sur les places et les plages les vendeurs ambulants nord-africains nomades¹² à la recherche d'une sédentarité¹³. Peut-être moins nombreux, mais à coup sûr les plus visibles, ils ont déjà un nom : les *vu'cumpra'*, « tu veux acheter ? ». À cette même période, on assiste à une intensification des arrivées en provenance de la rive sud de la Méditerranée. Aux Tunisiens déjà présents dans l'agriculture du sud de la péninsule, et qui se stabilisent, viennent s'ajouter des Marocains, des Égyptiens et des Algériens qui se distinguent par une trajectoire migratoire plus stable. Leur destination est presque exclusivement les grandes aires urbaines, en particulier Milan. C'est la communauté marocaine qui a le plus augmenté jusqu'au début des années 2000, pour devenir la plus nombreuse.

¹¹ Trente Glorieuses :

¹² Nomades : Ouvriers nomades font référence aux ouvriers saisonniers ou temporaires.

¹³ Sédentarité : Ouvriers sédentaires font référence aux ouvriers permanents.

Cependant la décennie 1990 se caractérise non seulement par la consolidation des flux migratoires existants, mais aussi par l'apparition soudaine de nouveaux migrants dans tous les pays de l'Europe occidentale, liés à la chute du Rideau de fer et à la disparition du régime soviétique. L'arrivée de milliers d'Albanais en 1991 dans le port de Bari symbolise l'ouverture de cette nouvelle « frontière » orientale. Ces travailleurs évoluent pour la plupart dans le Sud et pratiquent la pêche et l'agriculture. Des immigrées arrivent des Philippines pour travailler comme femmes de ménages. Avec les difficultés du bloc soviétique, les immigrés clandestins vont arriver d'un nouveau front. La région des Pouilles est alors assaillie car ses côtes se trouvent à quelques dizaines de kilomètres des territoires de l'ex-Yougoslavie qui a aussi été divisée en divers Etats. À l'été 1991, on retrouve des milliers d'Albanais débarqués à Bari. Le Kosovo connaîtra le même sort et l'Italie commence alors à renvoyer les immigrés dans leur pays d'origine.

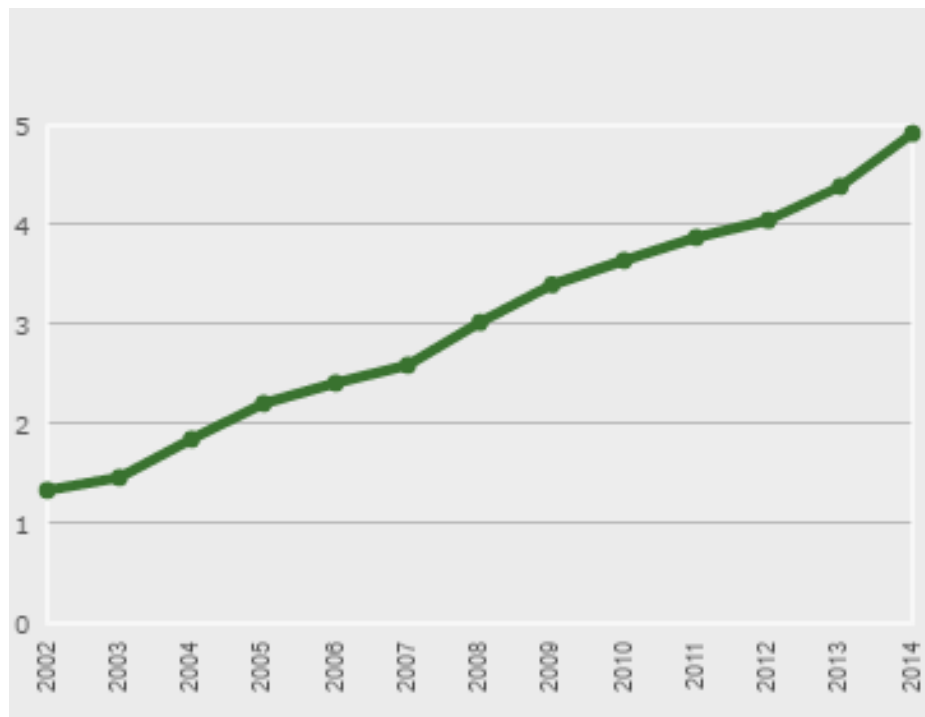
1.2. Analyse de la migration actuelle en Italie

Contrairement à ce que l'on pense, la progression de l'émigration italienne est plus importante que celle de son immigration de nos jours. De plus en plus d'Italiens quittent le pays au moment où les étrangers qui entrent dans le pays diminuent. De 2014 à 2015, la progression des Italiens émigrants a connu une augmentation de 8 %, tandis que la progression des étrangers en Italie a régressé de - 6 % (Istat, 2016). Cependant, étant donné que l'Italie est une des portes d'entrée de l'Europe des migrants irréguliers africains et arabes, les immigrés du pays empruntent les voies normales¹⁴ et proviennent majoritairement des anciens pays communistes d'Europe de l'Est. Toutefois, avec les crises arabes d'aujourd'hui le problème des immigrés irréguliers et des réfugiés est de plus en plus complexe. L'Italie devra faire face à l'arrivée des embarcations d'immigrés qui désirent aller vers l'intérieur de l'Europe, pour la plupart. Le problème est plus accentué au Sud du pays, les centres d'attentes étant principalement situés en Sicile, en Calabre, dans les Pouilles et en Campanie. Face aux demandes de ses partenaires européens, il est difficile pour les autorités italiennes de pouvoir contrôler les flux d'immigrants irréguliers. Ces immigrés en situation irrégulière arrivent sans argent et sans logement.

¹⁴ Voies normales : renvoie à une migration avec visa d'entrée ou permis de séjour communément appelée « migration régulière »

Au 1er janvier 2016, selon l'institut national de la statistique italien ISTAT, la population italienne est de 60.795.612 habitants (Istat, 2016a). Les étrangers inscrits au registre sont au nombre de 5 014 437 à la même date, soit 8,2 % de la population italienne. Ils étaient plus de 4,9 millions en 2014 sur 60 millions de résidents, soit 8,1%. Par contre, les étrangers étaient de 7,4 % (4 387 721) sur la population totale (59 685 227) en 2013, une nette augmentation donc par rapport à 2014. Nous constatons que le taux des étrangers n'a pas beaucoup varié de 2014 à 2015, la croissance est visiblement quasi-nulle. En effet, l'augmentation des étrangers n'est pas visible car beaucoup d'entre eux se retrouvent en situation irrégulière à cause de leur perte d'emploi, des refus d'asile ou de séjour et d'autres ont transité vers d'autres pays. Avec la loi Bossi-Fini, le migrant qui perd son travail risque de perdre son titre de séjour. Les résultats négatifs des demandes d'asile sont estimés à plus de deux tiers ce qui représente plus de 55 000 personnes en 2016 (ISMU, 2017). Selon la même source, seul le cinquième du total des demandes a obtenu la protection humanitaire en 2016, alors que la proportion ayant bénéficié du statut de réfugié est de 5,5 % en 2016 et 5% en 2015, en baisse par rapport à 2013-2014. Toutefois, à l'image de la crise économique que connaît actuellement le pays, les sorties des Italiens vers l'étranger ont augmenté soit 44 000 individus (Istat, 2015). La figure suivante nous montre l'évolution de la population étrangère en Italie de 2002 à 2014. Durant cette période, le nombre des étrangers est passé de plus de 1 millions à plus de 5 millions.

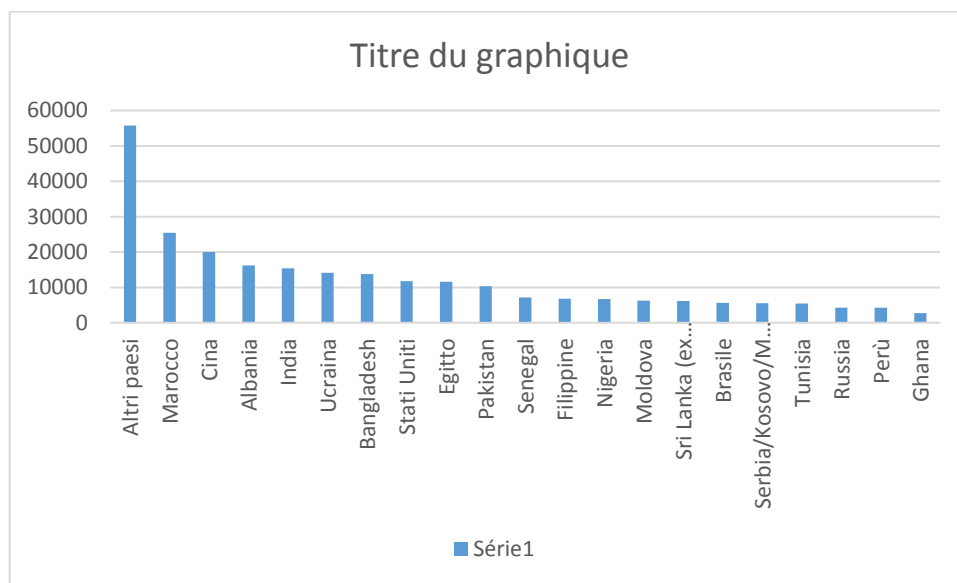
Figure 1 : Evolution du nombre d'étrangers sur le sol italien, en millions



Source : Istat 2015

En consultant ces informations de l'Istat, nous constatons que plus de 50 % des étrangers en Italie sont des ressortissants des pays européens (2,6 millions de personnes), dont un peu plus de 30 % des pays de l'Union. Ceux provenant des pays africains sont environ 21 %, divisés entre les ressortissants d'Afrique du Nord (13,3 %) et ceux d'Afrique occidentale (6,1 %). Plus ou moins la même proportion de migrants (20 %) provient des pays d'Asie. Le continent américain a moins de 400 000 immigrants en Italie (7,5 %), presque tous proviennent des pays d'Amérique du sud et d'Amérique (7,2 %). Le panorama peut être complété avec de très faibles pourcentages pour les citoyens de l'Océanie et les apatrides.

Figure 2 : Étrangers légalement présents sur le sol italien en 2015 par pays



Source : ISTAT, 2016b

Au cours de l'année 2015, les différents groupes ont vu évoluer leurs effectifs. Les Egyptiens ont vu leur nombre augmenter de 5,9 %, les Pakistanais de 5,8 %, les Chinois et les Ukrainiens de 2,1 % et les Indiens de 1,8 % par rapport à 2014. Les citoyens des pays africains ont également vu leur nombre augmenter, principalement le Nigeria avec + 8,6 %, ce qui représente 77 264 personnes résidentes en Italie en 2016, et le Sénégal avec + 4,4 %, ce qui représente 98 176 personnes résidentes en Italie en 2016. Les plus fortes hausses ont été enregistrées pour les nationalités telles que celle de la Libye (+ 7,2 %), de la Somalie (+ 2,3 %), de la Gambie (+ 50 % avec 8000 personnes, cela a plus que doublé en 2015) et le Mali (+ 70 %). A l'inverse, les Albanais ont vu leur nombre diminuer (- 4,6 %), ainsi que les Marocains (- 2,6 %), les Philippins (- 1,4 %), les Moldaves (- 3,5 %) et les Polonais (- 0,7 %).

Historiquement, les étrangers sur le territoire italien sont concentrés principalement dans les régions centrales et septentrionales¹⁵. Mais ces dernières années, ils ont augmenté de façon plus intensive dans le Sud : de 2013 à 2014, passant ainsi de 11,5% et 16,6% (ISTAT 2015). L'augmentation du Sud est principalement le résultat du mouvement migratoire avec les pays étrangers. Par contre, le mouvement vers le Nord et le Centre est une ruée vers les grandes villes industrialisées comme Milan, Rome et Torino. Au 1^{er} Janvier 2014, la région qui a le

¹⁵ Divisions septentrionales : c'est la zone du Nord de l'Italie

plus grand nombre d'étrangers était la Lombardie (1 129 000 ou 22,9 % du nombre total d'étrangers).

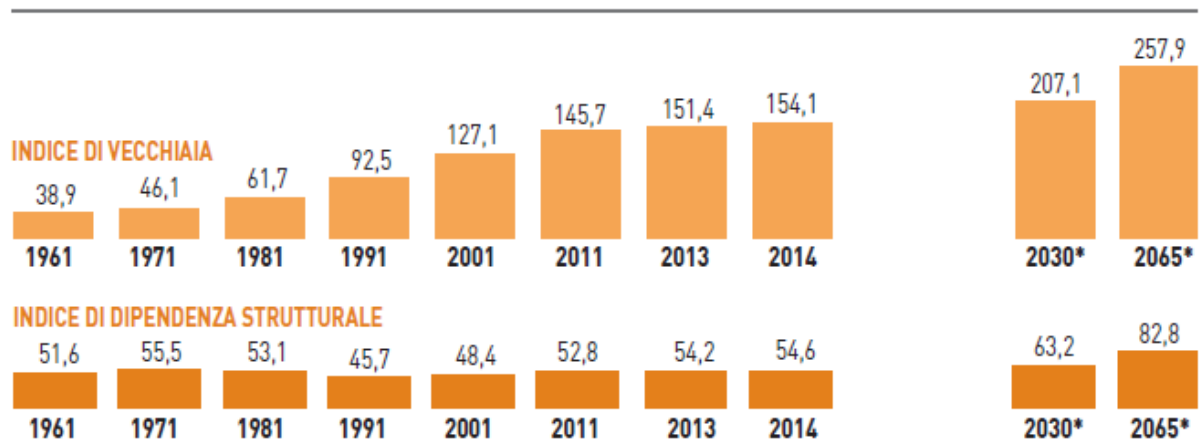
NOUVEAUX CITOYENS ITALIENS

Territorialement, les acquisitions de la nationalité italienne sont plus nombreuses dans les régions où se concentre la présence étrangère stable la plus longue : Lombardie (25,8 % du total), Vénétie (14,5 %), Emilie Romagne (12,6 %). Quand vous considérez le taux par milliers de résidents étrangers, les régions avec les valeurs les plus élevées sont le Trentin-Haut-Adige (58,6), les Marches (53,3), le Frioul-Vénétie Julienne (51,4), la Vénétie (50,4). Les naturalisations italiennes donnent naissance à de nouveaux citoyens qui sont issus généralement des anciennes communautés étrangères en Italie : 20,4 % de ceux qui ont acquis la nationalité italienne en 2015 sont d'origine albanaise, 18,4 % d'origine marocaine, 7,6 % roumaine, 3,6 % indienne, 3,4 % bangladaise, environ 3 % pour les ressortissants du Pakistan, du Pérou et de la Tunisie. Les ressortissants des pays membres de l'UE ont moins intérêt à l'acquisition de la nationalité italienne (celle-ci à 1 % pour les citoyens roumains) (Istat, 2016). En ce qui concerne le sexe, il y a une prévalence de l'acquisition de la nationalité italienne par les femmes dans le groupe d'âge 25 – 39 ans, presque 56 % avec une bonne part des acquisitions par le mariage. Les hommes l'emportent légèrement dans tous les autres groupes d'âge.

LES ETRANGERS, FACTEUR DE REGENERATION STRUCTURALE DE LA POPULATION AGEE

Le processus de vieillissement de la population italienne est toujours en progression. En 2015, on observe une nouvelle augmentation de l'indice de vieillissement. L'âge moyen de la population italienne est de 44,7 ans soit une évolution de 0,3 % par rapport à 2014 contre 0,2 % par rapport aux années précédentes (Istat, 2016). L'âge moyen dépasse 45 ans dans le Centre-Nord du pays et un peu plus de 43 ans dans les régions du Sud.

Figure 3 : Ratio de vieillesse et ratio de dépendance structurelle



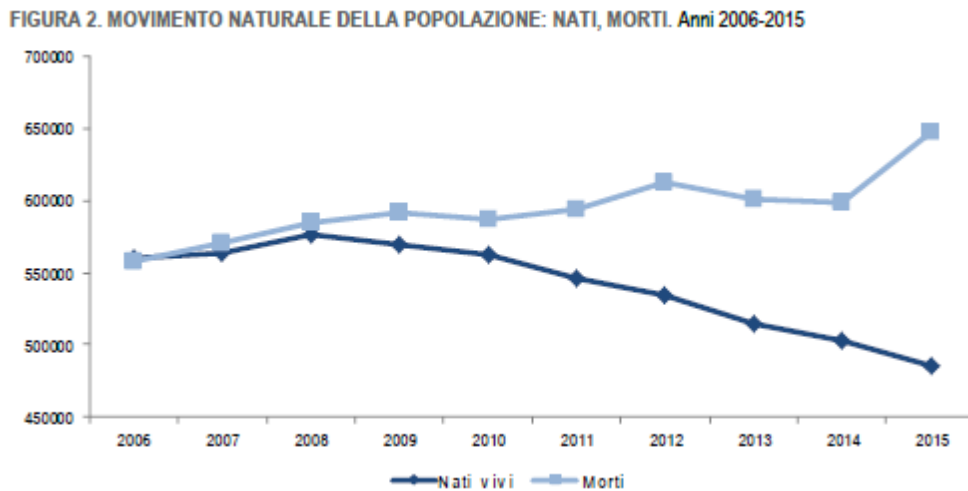
Source : Istat, 2016a

Indice di vecchiaia (Ratio de vieillissement) : le rapport de la population âgée de 65 ans et plus et la population de moins de 14 ans.

Indice di dipendenza strutturale (Ratio de dépendance structurelle) : le rapport de la population non active (jusqu'à 14 ans et 65 ans et plus) et la population active (entre 15 et 64 ans).

Le ratio de vieillissement fait apparaître une progression nette du vieillissement de la population italienne de 1961 à nos jours en passant de 38,9 % à plus de 154,1 %. Selon les prévisions, ce ratio sera en augmentation continue dans les années à venir jusqu'à atteindre 257,9 % en 2065. Dans la même tendance, l'analyse du ratio de la dépendance structurelle des âges montre une réduction continue de la population italienne de moins de 15 ans. Le ratio de la population en âge de travailler (15 - 64 ans) continue de diminuer de 1991 (avec un ratio de 45,7 %) à nos jours (avec 54,6 %). Ces deux indices, le ratio de vieillesse et le ratio de dépendance structurelle, montrent une forte tendance au vieillissement de la population italienne de façon croissante. Le rapport de la population inactive à la population active conforte également cette progression de la population italienne vers un vieillissement et une diminution de la population active. Plus la population âgée de plus de 65 ans augmente, plus la population en deçà de 15 ans diminue comme le montre la figure suivante.

Figure 4 : Mouvement naturel de la population italienne



Source : Istat, 2016

L'analyse de cette figure nous permet de constater une forte baisse du taux de natalité avec une faible augmentation du taux de mortalité. Ceci traduit le vieillissement de la population italienne et sa perte progressive de sa population active. Cela constitue une préoccupation majeure liée à la disponibilité d'une population active pour payer les pensions et maintenir la croissance économique italienne. Ainsi, la main-d'œuvre immigrée ne représenterait pas un danger pour les salariés natifs du pays sur le plan macroéconomique. Les migrants contribuent plus aux impôts et aux charges sociales qu'ils n'en reçoivent de bénéfices (OCDE, 2015). Si les étrangers avaient le même taux d'emploi que les travailleurs natifs, le gain fiscal serait notable et le produit intérieur brut progresserait de 0,5 %. Selon l'OCDE, une augmentation de 3 % du nombre de travailleurs migrants des pays en développement vers les pays à revenu élevé se traduirait en 2025 par des gains de 356 milliards de dollars, soit 262 milliards d'euros, pour l'économie mondiale, avec une progression de 0,6 % du revenu mondial.

Deux exemples sont susceptibles d'illustrer le processus d'intégration et de stabilisation au sein de la société italienne mis en place par les migrants en l'absence d'une véritable politique d'intégration :

Le rôle croissant du travail autonome des migrants : Les entrepreneurs étrangers sont au nombre de 170 000 dans la péninsule italienne, un chiffre qui a doublé depuis la fin des années 1990 à nos jours. Les secteurs les plus prisés étant le bâtiment, la restauration exotique, l'artisanat, les services des centres d'appel, l'agriculture et la confection. Parmi les 170 000 entreprises créées, 30 000 sont en Lombardie, avec les marocains en tête.

La présence des familles : on assiste à une augmentation des regroupements familiaux et des permis de séjour pour raisons familiales, soit 400 000 permis de séjour, dont 60 % au Nord. Ce sont les données sur la scolarisation des mineurs qui soulignent l'évolution rapide de la présence étrangère. Au début des années 1990 les mineurs étrangers scolarisés sont 180 000, ils passent à 420 000 en 2004.

Ces indices ont été les plus déterminants pour affirmer la stabilisation des populations étrangères en Italie en dépit des politiques.

IMPRESSION D'INVASION

Malheureusement, l'arrivée des migrants irréguliers et des réfugiés, représentant selon une certaine opinion, une charge exorbitante pour l'Etat italien, serait à l'origine d'une perception d'invasion. Cependant, ce fait n'est en réalité qu'une illusion véhiculée par une frange de la population. En effet, en regardant de plus près les chiffres dans le cas des réfugiés, l'Italie est loin derrière selon les taux de la présence des réfugiés dans les pays européens. En Italie, les réfugiés demandeurs d'asile sont environ 3 % de la population des immigrants contre 183 % au Liban, 32 % en Turquie, 17 % en Suède (Ambrosini, 2017). L'Italie accueille près de 73 000 réfugiés soit 3 pour 1 000 de la population italienne. Un nombre modeste comparé à ceux des autres pays européens (11 pour 1 000 pour la Suède), l'Italie n'a donc pas atteint la moyenne européenne. Avec l'application des quotas UE, on calcule que 15 400 réfugiés seront déplacés de l'Italie vers d'autres pays. Ainsi, il semble qu'une invasion est loin d'être une réalité.

Il convient de remarquer que les politiques ont un grand rôle à jouer dans ces questions migratoires. Il s'avère donc intéressant de passer en revue les politiques migratoires développées par l'Italie durant ces dernières années.

1.3. Aperçu sur les politiques migratoires italiennes

L'immigration ayant tardé à devenir un enjeu politique, elle a été abordée d'une manière différente suivant les périodes (Campani, 1999). Au début, les flux augmentent sans que ni les politiques, ni l'opinion publique italienne ne s'y intéressent particulièrement. Ensuite, cette question migratoire va commencer à intéresser les politiques. Quatre tournants ont essentiellement marqué l'évolution de la politique migratoire italienne entre 1943 et 1998 avec, pour chacun, des lois et des décrets (Campani, 1999) : 1986 avec la loi 943, 1990 avec la loi 39, 1995 avec le décret Dini et 1998 avec la loi 40 du 6 mars dite Turco-Napolitano. Arrive ensuite la loi 182/2002 communément appelée la loi Bossi-Fini. Toutes ces étapes ont été des tournants importants de l'évolution des politiques migratoires italiennes. Au milieu des années 1990, la politique migratoire du gouvernement italien, jugée confuse par certains, ouvre un débat entre partis politiques, dont certains estiment qu'il est temps de stopper ce qu'ils ont qualifié d'« invasion migratoire ». Selon ces derniers, la répression peut arrêter ce phénomène. Dès lors les frontières de l'Italie commencent à se fermer, les entrées prenant le plus souvent les voies irrégulières notamment en provenance du Maghreb et de l'Albanie. Suite aux mouvements antiracistes, anti-xénophobes et le désir de l'Italie d'intégrer l'espace Schengen, il y a un espoir de permettre aux immigrés d'améliorer leurs conditions. Durant la période 1990, le ministre Martelli, socialiste, initie la loi 39 qui constitue la première loi cadre pour contrôler le phénomène. Cette loi prône la régularisation d'immigrés, plus de contrôle aux frontières, la réglementation du séjour et du travail et une programmation des flux d'immigration. Le débat s'est poursuivi en 1999 autour de la loi 40 qui ne prévoit pas la régularisation généralisée de tous les immigrés présents illégalement en Italie comme le cas pour la loi 39 et le décret Dini. Certains partis politiques d'Italie trouvent dans cette immigration, la légitimité de leurs vieilles revendications séparatistes entre le Nord et le Sud du pays, puisque à l'origine, plusieurs organisations mafieuses participent à cette immigration irrégulière. Cependant, ces réserves n'empêchent pas le gouvernement Berlusconi en 2002 de procéder à la régularisation de plus de 700 000 irréguliers. Durant cette année, la loi Bossi-Fini fixe des quotas et oblige tout immigré à fournir ses empreintes génétiques s'il veut demander un visa. Dans ce cadre, bien que le pays ait régularisé des travailleurs sans papiers, il en expulse aussi un grand nombre. En 2006, quand Prodi revient au pouvoir, il essaye d'enrayer cette politique mais sa chute en 2008 ne lui permet pas d'aller au bout de ses idées. Le gouvernement Berlusconi continue donc sa

marche en avant après sa réélection. L'immigration irrégulière est désormais considérée comme un délit selon le droit italien et les mesures favorisant l'expulsion des immigrés irréguliers ont été facilitées. Le cas des populations roumaines montre très clairement les positions italiennes du moment. Depuis l'entrée de la Roumanie dans l'Union européenne en 2007, de nombreux citoyens des Carpates sont arrivés en Italie. La Ligue du Nord qui voit ces mouvements d'un très mauvais œil, n'avait pas manqué d'approuver les actions françaises de l'été 2010 quand cette dernière démontait les camps de Roms et renvoyait les populations dans leur pays d'origine.

Signalons que l'Italie est également soumise aux lois européennes sur la migration telles que : le « Droit au regroupement familial » du 22 septembre 2003 de la directive 2003/86/CE ; le « Statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée » du 25 novembre 2003 (pour chaque immigré après cinq années de résidence légale et ininterrompue) ; des « Sanctions pécuniaires contre les transporteurs » qui font entrer dans l'Union des ressortissants de pays tiers dépourvus des titres ou visas selon le statut du 28 juin 2001 de la CE ; le « Paquet asile » voté par le Parlement européen le 7 mai 2009 prévoit une assistance des États membres dans la gestion des demandes d'asile.

SECTION 2 : Migrations et politiques au Sénégal

2.1. Historique de la migration sénégalaise

Contrairement à l'Italie, le Sénégal a été un pays d'immigration avant d'être un pays d'émigration.

L'IMMIGRATION AU SENEGAL

Le Sénégal a été un important foyer d'accueil de migrants originaires, pour la plupart, des pays de la sous-région Ouest-africaine (P. D. Fall, 2003 ; Ndione et Broekhuis, 2006 ; Bruzzone, et al, 2006). Ce phénomène s'est accentué pendant la période où Dakar été la capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF) et de l'Afrique Equatoriale Française (AEF) jusqu'après les lendemains des indépendances en 1960. Les immigrés étaient attirés par les perspectives de travail dans le secteur agricole animé principalement par la culture arachidière. Le Sénégal était leader mondial de production arachidière dans les années 1960 à 1970. Il était dans une dynamique de construction nationale, de rattrapage économique et industriel favorisée par ses atouts naturels liés à sa position géographique qui en a fait une plaque tournante vers l'Europe et l'Amérique. D'autres atouts sont liés à ses côtes très poissonneuses favorisant l'industrialisation de la pêche, à son climat et son ouverture sur l'océan atlantique propices au développement du tourisme, à son sous-sol relativement gorgé de ressources naturelles : quelques gisements de gaz, d'or, de marbre et de pétrole. C'était la période où l'économie sénégalaise était en plein boom avec une politique interventionniste de l'Etat et une agriculture compétitive et dynamique. Durant cette période, l'Etat du Sénégal a pu entretenir une fonction publique pléthorique et des sociétés budgétivores (ONCAD, SODEVA, etc.). Ainsi, le Sénégal est resté pendant longtemps l'un des pays qui attirait le plus de migrants en Afrique de l'Ouest. Les immigrants sont issus principalement de la Guinée (39 %), de la Mauritanie (15 %), de la Guinée-Bissau (11 %), du Mali (8 %), de la France (8 %), du Cap-Vert (4 %), de la Gambie (3 %), du Maroc (2 %) et du Burkina Faso (1 %) (DRC, 2007). Ils se sont installés dans la capitale pour faire du commerce ou dans le bassin arachidier pour exploiter les terres agricoles (P. D. Fall, 2003 ; Ndione et Broekhuis, 2006 ; Bruzzone et al, 2006). L'immigration subsiste mais est devenue principalement une migration de transit pour les Africains. En effet, en raison de sa position géographique, les candidats à l'émigration originaire de l'Afrique de l'Ouest, transitent par le Sénégal pour se rendre plus au nord, dans les pays du Maghreb, ou pour

emprunter les voies maritimes ou aériennes vers l'Occident (De Haas, 2008). Le Sénégal a toujours été un pays à la fois de départ et de destination, les immigrants ne faisant qu'y transiter (P. D. Fall et al., 2003). C'est à partir des années 1970 que le Sénégal commence à connaître des départs importants de sa population et passe vite de pays d'immigration à celui d'émigration.

L'EMIGRATION SENEGALAISE

Cette période est marquée par des moments sombres de l'économie nationale sénégalaise. En effet, dès les années 1970, le pays est frappé par une forte sécheresse alors que sa base économique reste l'agriculture. Il a connu une longue dépression économique avec un taux de croissance très faible, voire négatif, de 1970 à 1994. Les politiques d'ajustements structurels sont mises en place en rapport avec les institutions de Bretton-Woods suivies d'une politique d'ajustement monétaire avec la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 (DPS & MEF, 2004). L'exploitation des ressources naturelles et minières et la surpêche ont entraîné une forte baisse des ressources. En 2000, le Sénégal a affiché une politique sur le désengagement de l'Etat dans le champ de l'économie nationale à travers la privatisation des entreprises et des sociétés d'Etat. Dans l'imagination de la plupart des Sénégalais, l'émigration est considérée comme une forme de réussite sociale en cette période de post-décolonisation et de forte crise économique. Chômeurs, intellectuels, professeurs, médecins, cadres de l'administration, étudiants, tous les secteurs, toutes les classes sont animés par une ruée vers l'extérieur en quête du mieux-être.

Les émigrés sénégalais sont estimés à 3 millions de nos jours (DGSE, 2015). En 2000, 68 % d'entre eux ont migré à la recherche d'un emploi, s'agissant d'un emploi nouveau ou d'un emploi meilleur. Parmi eux, les travailleurs qualifiés ont été les plus concernés avec 24,1 % des émigrés sénégalais (Dia, 2006). Pour la même année, 17,7 % de la population ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré (Docquier et Marfouk, 2005). La fuite des cerveaux semble être confirmée aussi par les chiffres de Clemens et Petterson (2007) : 51 % des médecins sénégalais et 27 % des infirmières ont émigré sur la période 1995-2005. En 2006, les principales destinations des Sénégalais sont la Gambie (20 %), la France (18 %), l'Italie (10 %), la Mauritanie (8 %), l'Allemagne (5 %) et le Ghana (5 %) (DRC, 2007). La dernière vague d'émigration consacre l'Italie et l'Espagne comme les nouveaux eldorados de l'émigration sénégalaise en Europe au détriment de la France. Depuis la fin des années 1990, les sénégalais se tournent davantage vers l'Espagne, l'Italie et les Etats-Unis (P. D. Fall, 2003 ; Haas, 2008 ;

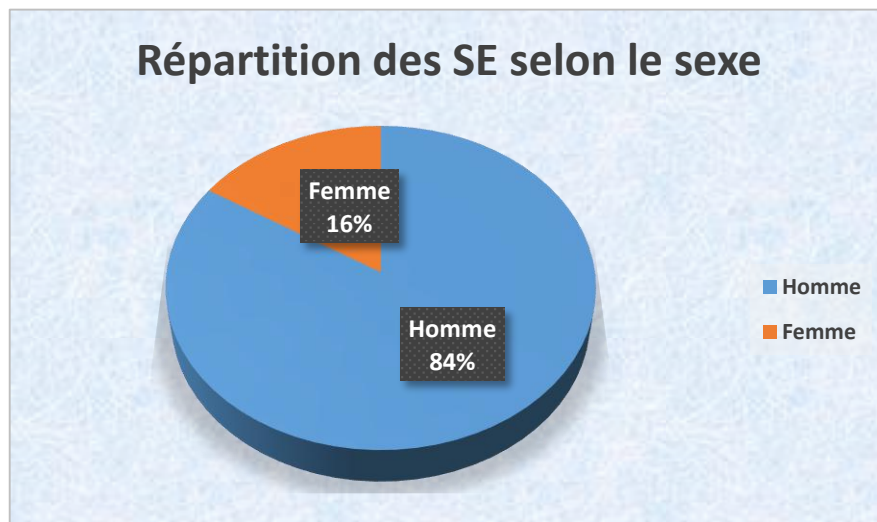
Marion, 2008). En Italie, les Sénégalais sont passés de 27 500 individus en 1993 à près de 40 000 en 1999, et ils en comptent aujourd'hui environ 100 000 (Istat, 2016). Les sénégalais émigrent de plus en plus vers le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye, de façon temporaire, dans l'espoir de traverser la Méditerranée dès que l'occasion se présentera. Ensuite, de nouveaux fronts sont ouverts vers les pays émergents comme le Brésil, l'Argentine, la Chine et dans les Émirats du golfe (Dubai notamment) avec l'essor du commerce en provenance de ces pays. Ainsi, l'Europe n'étant plus facilement accessible pour les migrants, un certain nombre de Subsahariens migre vers ces nouvelles destinations, parfois dans l'illégalité (De Haas, 2008). Par ailleurs, il est à remarquer que les Sénégalais, à l'image de la plupart des Africains, ont préféré l'Afrique à l'Europe. En raison du succès des premiers émigrants sénégalais dans des pays africains au plus fort potentiel, tels que le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon et la Gambie, les Sénégalais émigrent davantage vers l'intérieur de l'Afrique (P. D. Fall, 2003 ; Ndione et Broekhuis, 2006 ; Bruzzone et al., 2006). L'enquête sur les migrations et l'urbanisation au Sénégal (EMUS) menée en 1992/93 (ANSD, 1995) a démontré le changement de tendance et la prédominance de l'émigration sénégalaise vers les pays africains. Durant la période d'après-guerre, malgré le fait que la main d'œuvre africaine a été très prisée pour la reconstruction de l'Europe, beaucoup de Sénégalais ont préféré vivre paisiblement en Afrique. À la fin de la deuxième guerre mondiale, beaucoup d'anciens combattants ont préféré revenir au Sénégal.

Par ailleurs, une baisse de la migration semble être remarquée chez les Sénégalais. En effet, selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU), le taux net de migration pour 1 000 personnes était négatif sur la période 1995 - 2000 (-2,2) et 2000 - 2005 (-1,9). Les estimations pour 2005 - 2010 semblent confirmer cette décroissance avec un taux de -1,7 (DPNU, 2008). Cependant, pourquoi de nos jours des jeunes Sénégalais cherchent à tout prix à rejoindre l'Europe créant ainsi un mouvement social plus connu sous le nom de « **Barça ou Barsax** » qui peut se traduire par « Émigrer à tout prix », aussi par « aller en Europe ou mourir » ?

2.2. Analyse de la migration actuelle au Sénégal

Le Sénégal dispose d'un potentiel d'émigrés important estimé environ à $\frac{1}{4}$ de sa population soit plus de 3 millions de personnes (DGSE, 2015). Selon les Enquêtes nationales auprès des ménages (ESAM II-2004), les émigrés sénégalais sont majoritairement des hommes.

Figure 5 : Répartition des SE selon le sexe

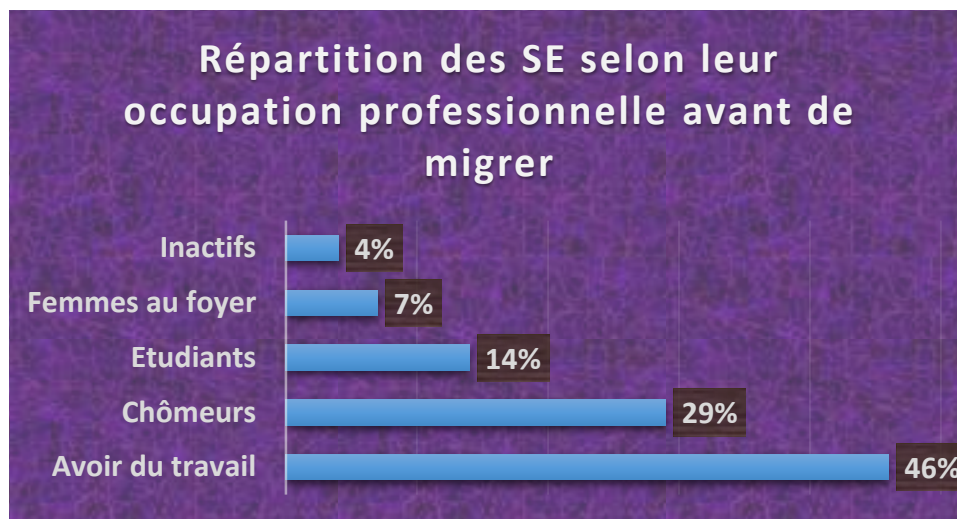


Source : réalisée avec les données de ESAM II

L'analyse de cette figure nous montre que sur 100 Sénégalais de l'extérieur, 84 sont des hommes. Ce qui serait une chose intéressante s'ils représentaient de futurs investisseurs et acteurs de développement pour le Sénégal. Environ 52 % des émigrés sont mariés, les $\frac{4}{5}$ ^{ème} forment un foyer monogame et marginalement les $\frac{1}{5}$ ^{ème} un foyer polygame (ESAM II-2004). Selon la même source, les célibataires constituent 46 % des émigrés. Les émigrés sénégalais sont essentiellement représentés par les ethnies wolofs/lébous avec 47 %, suivi des poulars avec 28 %, des sérères 6 %, des diolas 4 %, des soninkés/sarakolés 4 % et de mandingues/socés avec 3 % (ESAM II-2004).

Aussi, en se basant sur les données des enquêtes de l'ESAM II-2004, il est possible d'affirmer que les Sénégalais de l'extérieur ont pour la plupart commencé à travailler au Sénégal avant de prendre les routes de l'émigration comme le montre la figure suivante.

Figure 6 : Répartition des SE selon leur occupation professionnelle avant d'émigrer

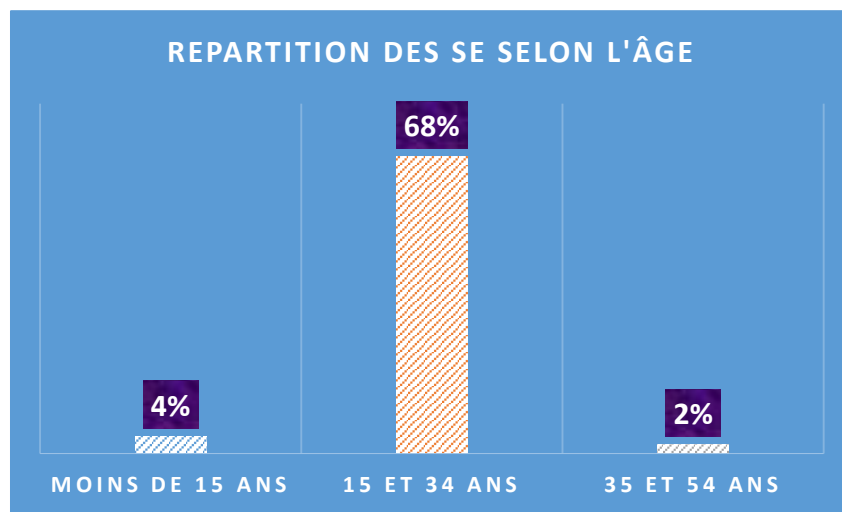


Source : Réalisée à partir des données de Some 2009

En effet, l'émigration nécessite des moyens financiers. Les émigrants sénégalais ne sont pas toujours des pauvres comme l'indique la plupart des sources d'information. Avant leur départ, 46 % d'entre eux avaient du travail et plus de la moitié provient du monde rural. Par ailleurs, la part des chômeurs n'est pas du tout à négliger car 29 % des émigrés Sénégalais ont été des sans-emplois avant d'entamer leur aventure de migration. Avec la dégradation du secteur agricole, le nombre des chômeurs est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain (ESAM II-2004). En revanche, le nombre d'émigrés élèves ou étudiants originaires des villes est plus important que ceux de la campagne. En effet, le taux de scolarité en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural. Constituant 14 % des Sénégalais de l'extérieur, ils ont préféré quitter l'école pour émigrer. Au Sénégal, la plupart des parents comptent sur leurs fils aînés pour les appuyer ou les relayer dans la prise en charge des frais de la famille. Si l'on ajoute la peur de se retrouver sans emploi à la fin du parcours scolaire, il y a des raisons valables pour la plupart des Sénégalais de quitter l'école et émigrer. Les femmes au foyer, en majorité divorcées sans enfants, préfèrent émigrer pour se prendre en charge. En effet, au Sénégal, généralement les jeunes filles attendent dans la maison familiale un mari pour les prendre en charge. Une fois divorcées, elles risquent de redevenir une charge supplémentaire pour les parents ou les frères. Donc, elles ont le choix entre attendre un nouveau mari pour les prendre en charge et émigrer dès que l'opportunité se présente.

Les émigrés sénégalais sont généralement jeunes comme le montre la figure ci-dessous.

Figure 7 : Répartition des SE selon l'âge



Source : Réalisée à partir des données de ESAM II-2002

L'analyse de cette figure nous fait remarquer que 72 % des Sénégalais de l'extérieur sont âgés de moins de 35 ans (ESAM II-2004). Ce phénomène devrait attirer l'attention des autorités sénégalaises qui assistent au départ d'une partie importante de sa jeunesse. Cette jeunesse qui est le moteur du développement économique du pays, va monnayer sa force de travail dans un pays étranger si elle ne disparaît pas sur le chemin de l'émigration. En effet, durant ces dernières années, les jeunes sénégalais, y compris les femmes, comptent à tout prix émigrer, même dans des conditions dramatiques. Le nom générique « **Barça ou Barsax** » (Emigrer à tout prix) est lié aux embarcations de fortune utilisées au départ du littoral pour atteindre les côtes européennes dans des conditions de hauts risques, avec un nombre élevé de disparus et de morts. Précisons cependant que le plus grand nombre des migrants sénégalais voyagent par les voies normales¹⁶. Pour comprendre les raisons de ce phénomène, essayons d'analyser le profil de l'émigré sénégalais.

¹⁶ Voies normales : voyager avec un visa d'entrée, une carte de séjour ou un permis de séjour

EMIGRE SENEGALAIS, UN ELU !

Selon l'écrivaine Fatou Diome, l'émigré qui quitte le Sénégal est un élu d'une famille ou d'un clan (Diome, 2003). En effet, il est choisi parmi les plus dégourdis. Il porte sur ses épaules l'espoir de la famille ou du groupe social laissé derrière lui. Se trouvant dans des conditions de vie assez difficiles, après avoir essayé en vain plusieurs possibilités au niveau local, ils choisissent le plus braves d'entre eux pour l'envoyer chercher des moyens afin d'améliorer le niveau de vie de la famille (Diome, 2003). C'est ainsi qu'une solidarité est mise en œuvre en rassemblant les économies de la famille pour le voyage de l'un de ses membres. Le montant est estimé entre 1 000 et 1 500 euros pour les frais du trajet par voie terrestre (Diomé, 2003). Il peut être moins de 1 500 euros par voie aérienne. S'il s'agit de la traversée maritime, elle est généralement assurée par des pêcheurs artisanaux à partir des côtes sénégalaises, gambiennes ou mauritaniennes pour une somme comprise entre 500 et 1 500 euros (Diané, 2009). De nos jours, la voie terrestre suivie de la traversée maritime à partir des côtes libyenne est favorisée par les crises politiques de la Libye et du Mali, qui ont facilité le travail des passeurs. Ce trajet est actuellement le plus emprunté et les frais sont évalués entre 1000 euros et 1900 euros. Comme l'a témoigné un jeune Sénégalais enquêté en Italie : « tout le voyage, en passant par la Libye m'a coûté environ 1.200.000 F CFA soit 1830 euros ». Parfois, la famille est obligée de vendre la maison ou des biens familiaux pour supporter ces frais. Cette solidarité pourrait être considérée comme une forme d'entreprise dans laquelle les associés sont les membres de la famille et le capital est constitué par les économies de la famille. L'émigration est souvent une stratégie communautaire pour atteindre le prestige et améliorer le niveau social de la famille. C'est pourquoi, certains économistes s'appuient sur des approches micro-économiques pour expliquer des choix individuel ou familial et des soldes migratoires entre pays ou régions (Gubert, 2010). Stark et Levhari (1982) perçoivent la migration non comme une décision individuelle mais un choix de la famille ou du ménage (Stark et Levhari, 1982). Dans deux cas sur cinq, la décision d'émigrer est prise par le chef de famille qui se consulte avec des proches parents, une personne à l'extérieur du pays ou un employeur qui supporte presque toujours 93 % les frais de voyage (ANSD, 2004). La motivation de l'émigré sénégalais est de satisfaire le besoin financier de sa famille, revenir au pays pour investir, créer des activités rémunératrices et retrouver une identité sociale (Fall, 2003). Donc, tous les moyens sont bons, réguliers ou irréguliers, par voies aériennes, maritimes ou terrestres pour atteindre ces objectifs. Dès lors, il

apparaît important de s'intéresser aux causes et aux facteurs favorisant l'émigration sénégalaise.

LES CAUSES DE L'EMIGRATION SENEGALAISE

Les causes de l'émigration sénégalaise sont multiples et diverses, nous pouvons en citer quelques-unes :

La Pauvreté : il existe des réserves à considérer la pauvreté comme une cause directe de l'émigration sénégalaise dans la mesure où la migration est pratiquée par des personnes ayant des moyens financiers. La figure 5 sur la « Répartition des SE selon leur occupation professionnelle avant d'émigrer » a montré que la majorité des émigrés sénégalais a un travail avant de partir à l'émigration. Toutefois, la pauvreté constitue un facteur non négligeable à prendre en considération dans l'analyse des causes de l'émigration sénégalaise. En effet, le Sénégal est le 25^{ième} des pays les plus pauvres du monde selon le rapport annuel 2015 du Fonds monétaire international (FMI, 2015). Avec un PIB par habitant de 934,6 dollars en 2015, il recule de deux rangs par rapport à 2014 lorsque le PIB par habitant était de 1079 dollars (FMI, 2015). Déjà, la pauvreté individuelle calculée sur la base de la consommation de 2400 calories par personne et par jour, avait diminué passant de 67 % en 1995, à 57 % en 2001 (ANSD, 2004) et à 50,6 % en 2005 (MEF, 2007), alors que le Sénégal avait un niveau de pauvreté moins important. Selon l'enquête sur la perception de la pauvreté au Sénégal (EPPS) réalisée en 2001, 66 % des ménages s'estimaient pauvres (ANSD, 2002). Une accentuation de la précarité et de la pauvreté, autant en zone rurale qu'en milieu urbain, fait que la pauvreté est considérée comme la première raison de l'émigration sénégalaise (Some, 2009). Cette situation explique en partie l'intensification de la migration irrégulière ces dernières années, vidant ainsi le pays de ses bras valides.

Le chômage et le sous-emploi des jeunes : D'une part, les jeunes diplômés sont confrontés à la difficulté d'obtenir un premier emploi, et ceux ayant obtenu un travail subissent un sous-emploi massif. D'autre part, la difficulté d'accéder aux financements et aux compétences nécessaires pour développer une activité économique soutenue empêche les jeunes de soutenir leurs charges et celles de leur famille. Ce chômage touche particulièrement les jeunes de moins de 35 ans pour lesquels le taux de chômage atteint 30 % (Banque mondiale, 2007). Ces raisons

poussent les jeunes Sénégalais à émigrer vers l'Europe. Le nombre des chômeurs augmente et par conséquent, celui des candidats potentiels à la migration irrégulière aussi (Diané, 2009).

L'imaginaire migratoire : Le décalage entre le vécu quotidien des candidats à l'émigration et l'image qu'ils se forgent de l'Europe, alimente le désir de partir (Diané, 2009). Dans le discours des migrants irréguliers, Diané observe une envie très forte et le rêve de l'Europe. Les jeunes Sénégalais sont majoritairement convaincus qu'au Sénégal c'est la misère et que l'Italie c'est le Paradis. Cette perception est alimentée par les télévisions qui présentent les pays européens à travers des images de richesse, de liberté et de bonheur (Ba et al, 2007). En plus, l'image du migrant ayant les moyens de construire une maison et d'acheter une voiture, fait envie à plus d'un. Dans la réalité, les cadres sénégalais avec leur modeste revenu peinent à accéder à une vie acceptable par rapport à leur statut. Les investissements réalisés par les émigrés notamment dans l'immobilier et l'image de réussite parfois trompeuse que reflètent les émigrés-vacanciers en circulant dans des voitures rutilantes, incitent les jeunes à tenter l'aventure, même au risque de leur vie (Diané, 2009). Raison pour laquelle, médecins, administrateurs, professeurs, enseignants, ingénieurs sont tous tentés par l'émigration. Les élèves et étudiants qui espèrent gagner leur vie au bout de leur parcours scolaire, s'imaginent en train de perdre du temps avec la voie qu'ils ont empruntée. Ils pensent que la clef de la réussite n'est pas dans une bonne formation, mais plutôt dans l'émigration comme le montre l'image de l'émigré du quartier (Diome, 2003). Les transferts de fonds des émigrés, améliorant les conditions de vie de leur famille au niveau du pays d'origine, incitent au départ, par esprit d'émulation, celles qui n'ont pas d'émigrés en leur sein.

Les études et la formation : Les africains ont généralement un complexe vis-à-vis des compatriotes diplômés en Europe. D'ailleurs nos ministres et nos dirigeants sont pour la plupart diplômés en Europe. C'est comme s'ils avaient un plus par rapport à leurs frères africains qui sont restés au pays. Cette conception des choses est originaire de la période postcoloniale dans laquelle il n'existait pas encore de grandes universités en Afrique comme aujourd'hui. Or, il est vrai que les études à l'extérieur favorisent une ouverture de l'esprit et l'acquisition de nouvelles connaissances, cependant elles ne sauraient avoir plus de valeur par rapport à la qualité des diplômés du Sénégal.

La pratique du business (commerce) : c'est un phénomène qui se développe de plus en plus. Il est engendré essentiellement par deux événements. D'abord, depuis la crise économique de 2007 en Europe, un certain nombre de Sénégalais optent pour faire du business dans l'import/export à la place de l'émigration. Ensuite, des émigrés sénégalais ont développé des partenariats avec des hommes d'affaires italiens. Les migrants cherchent aussi à initier une activité économique au Sénégal dans le souci de préparer leur retour. Cependant, ne voulant pas perdre tous les avantages qu'ils ont déjà acquis en Italie et n'étant pas rassurés de la pérennisation de l'activité économique qu'ils ont initiée au Sénégal, ils choisissent de faire des voyages d'affaires entre les deux pays. Ces migrants préfèrent développer une activité à cheval entre les deux pays en collaboration avec leur famille du Sénégal.

Le regroupement familial : C'est un phénomène d'actualité motivé par plusieurs raisons. Le migrant sénégalais étant un élu ou le premier de la famille ayant les possibilités d'aller chercher plus de moyens par l'émigration, son objectif premier est de soutenir sa famille. Dans ce sens, faire venir un autre membre de la famille est une forme de soutien car il augmente le nombre de personnes ayant plus de moyens financiers dans la famille. Cette personne pourrait être le frère ou le fils du migrant qui serait susceptible de prendre la relève. Par ailleurs, la plupart des émigrés cherchent aussi le soutien familial en faisant venir un membre de la famille, en particulier la femme et les enfants.

Autres : Bien d'autres raisons poussent également les Sénégalais à émigrer en Italie : faire une carrière de footballeur, mener des activités artistiques, faire des concerts et des expositions, vendre des objets d'art, faire des spectacles de chants et danses, aller à la découverte du monde ou aller en vacances.

Toutefois, nous allons voir que les causes de l'émigration sénégalaise sont favorisées par un certain nombre de facteurs.

LES FACTEURS FAVORISANTS DE L'EMIGRATION SENEGALAISE

Il s'agit des facteurs qui favorisent l'émigration des Sénégalais vers l'Italie en particulier. Ce ne sont pas en réalité les causes directes du phénomène migratoire, cependant ils engendrent les conditions qui accentuent le mouvement d'émigration régulière et irrégulière. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer les suivants :

Les politiques de restriction : La prédominance de la forme irrégulière de l'émigration sénégalaise vers l'Europe est une réponse au verrouillage des frontières occidentales (Diané, 2009). C'est la situation contradictoire entre des candidats de plus en plus nombreux et une offre de possibilités d'entrée et de séjour en Occident de plus en plus réduite. Les scènes d'assaut des demandeurs de visa d'entrée devant l'ambassade italienne sur le territoire sénégalais traduit en partie le manque d'hospitalité de l'Europe. Aussi, convient-il de constater que l'accroissement et le renforcement des entraves à la circulation migratoire régulière au niveau des pays de transit et de destination sont de nature à favoriser la migration irrégulière. Ces entraves engendrent donc encore et encore de nouvelles vagues d'émigration irrégulière qui se succèdent d'année en année.

L'émergence des réseaux de passeurs : Ces réseaux informels d'encadrement de la migration irrégulière aveuglés par l'appât du gain, parviennent souvent à convaincre de nombreux candidats potentiels à la migration irrégulière. De même, des groupes de solidarité implantés dans les pays de destination, alimentent la migration illégale en apportant des appuis financiers et informationnels (Diané, 2009).

La dégradation du secteur agricole : Avec une population agricole de plus de 60 %, les difficultés du secteur agro-sylvo-pastoral ont entraîné l'aggravation du chômage et du sous-emploi et l'approfondissement de la pauvreté (DSRP II, 2008). Ce phénomène a poussé une grande partie de la population active sénégalaise à partir hors du pays (Diané, 2009). Généralement, cela se traduit par l'exode rural, une ruée vers les villes, dans l'attente de trouver l'opportunité de finir en Europe, même s'il faut passer par la voie maritime ou dans les pays africains.

L'échec des jeunes à l'école : La crise du système éducatif sénégalais se manifeste à travers des grèves, des abandons scolaires et des diplômés chômeurs, entre autres. Ce sont des phénomènes qui animent au quotidien l'école sénégalaise. De 2011 à 2015, les autorités

sénégalaises se sont confrontées aux risques d'annuler l'année scolaire faute de pouvoir assurer le quantum horaire nécessaire. De ce fait, beaucoup de jeunes quittent le système scolaire malgré eux sans finir leur formation. Ainsi, ces jeunes qui sont à la fleur de l'âge, ayant le goût de l'aventure sont prêts à partir chercher à tout prix du travail (Diané, 2009).

L'inadéquation entre la formation et l'emploi : Un très grand nombre de jeunes diplômés sénégalais a basculé dans le chômage. Un expert au Ministère du plan du Sénégal affirme lors de nos enquêtes que « cet état de fait est expliqué par l'inadéquation entre la formation et l'emploi qui favorise les difficultés d'insertion ». Ce qui a créé une crise des filières classiques d'insertion professionnelle pour devenir salarié privé ou fonctionnaire public. Selon le RGPH-3, les jeunes de 15 à 35 ans constituent 35 % de la population totale et six chômeurs sur dix. Ainsi, face à la raréfaction des opportunités leur permettant d'améliorer leur statut au plan professionnel et social, les jeunes ont comme alternative : partir et à n'importe quel prix (Diané, 2009).

La crise économique et politique : La crise financière de 2007 a été très ressentie dans les pays en développement. Déjà, avec des économies faibles, des conflits politiques, une mauvaise gouvernance et une gestion injustifiée des ressources, cette crise vient fragiliser davantage des pays africains tels que le Sénégal. Une inflation généralisée, le prix du baril de pétrole qui dépasse les 100 dollars, les denrées alimentaires quasi-inaccessibles par les populations, l'inaccessibilité des produits d'importations comme le riz qui constitue l'aliment de base des Sénégalais, plongent davantage le pays dans la pauvreté. Cette situation favorise l'émigration des Sénégalais vers les pays avec des économies confortables.

La pression sociale : Le fait de voir le fils du voisin qui revient riche, pousse certains parents à préférer que leur fils émigre même s'il a déjà du travail au Sénégal. Ce fait social pousse également certains migrants à préférer périr que d'échouer durant leur parcours de migration. Ce facteur social constitue un élément favorisant l'émigration régulière ou irrégulière.

La différence de niveau de développement économique : Entre les zones de départ et celle de destination il existe un fossé économique assez remarquable. Selon les résultats du projet éducation au développement de la fondazione4africa entre l'Italie et le Sénégal, l'Afrique renvoie aux mots comme maladies, pauvreté et guerre, chez les jeunes italiens. Par contre, l'Europe rime avec richesse, belle villa et réussite pour les jeunes sénégalais

(fondazione4africa, 2009). Les jeunes en quête d'activités rémunératrices sont séduits par cette différence de niveau de développement économique et ils se lancent donc dans l'émigration à tout prix (Sic, 2009).

Les changements climatiques : Les changements climatiques et la détérioration de l'environnement (progression de la désertification et problèmes pluviométriques) entraînent une diminution des rendements agricoles. Le Sénégal est géographiquement désavantagé du point de vue du climat car il est situé dans la zone subsaharienne. L'exode rural s'accroît car il est de plus en plus difficile de vivre de l'agriculture. On assiste donc à une urbanisation croissante dans les villes, avec un taux de 39 % en 1988 (ANSD, 1993) et de 40,7 % en 2001, et un taux de chômage en milieu urbain de 17,1 % en 2002 et de 9,8 % en milieu rural (ANSD, 2004). En raison de cette situation et afin de trouver de meilleures conditions de vie, les populations sont tentées de poursuivre l'aventure vers des pays plus riches, où d'autres Sénégalais ont pu, par la même voie, subvenir aux besoins de leur famille et ont pu investir dans l'immobilier et le commerce en particulier.

Le conflit en Casamance : La Casamance constitue la zone Sud du Sénégal, elle regroupe les régions de Ziguinchor, de Kolda et de Sédhiou. En 1981, les rebelles de cette partie du Sénégal réclament leur indépendance. Dès lors, hormis les considérations économiques, ce conflit en Casamance a également engendré de nombreux déplacés internes et des milliers de réfugiés sénégalais. Des conflits sporadiques continuent d'avoir lieu ; maintenant la région est dans une situation incertaine, entre sécurité et insécurité, empêchant le retour de ces personnes.

L'ensemble de ces phénomènes conjugués entre causes et facteurs favorisant, a concouru à amener les Sénégalais, notamment sa frange juvénile, à adopter des solutions les plus téméraires, voire extrêmes, et à se lancer par milliers sur les chemins ardu de l'exode vers l'Europe. Et malgré la persistance de la crise et du chômage en Europe, les jeunes Sénégalais continuent toujours à émigrer. Face à cela, comment le Sénégal a-t-il su gérer ces questions migratoires ?

2.3. Aperçu sur les politiques migratoires au Sénégal

Malgré l'importance de la participation des Sénégalais de l'extérieur à la vie sociale, politique et économique du pays, le Sénégal ne s'est toujours pas doté d'une politique nationale de la migration, selon nos enquêtes. Cependant, il a développé au cours du temps une multitude de politiques sectorielles. Chaque ministère, élabore un document sur la migration par rapport à ses compétences. Ces dernières se traduisent par des mesures partielles sur le plan national et par des conventions bilatérales et multilatérales dans le but de définir un cadre d'action en matière de migration. Ces dernières années, le Sénégal a commencé à élaborer une politique nationale de migration, l'avant-projet a été produit en juin 2016. Ainsi, le Sénégal s'est fixé comme missions d'assister les migrants sur le plan social et juridique, de les promouvoir économiquement, de les encadrer techniquement et financièrement et de les orienter vers l'investissement productif et la création et le développement d'entreprises. Le traitement des questions migratoires est une question de politiques intérieure et extérieure. Dans ce sens, de nombreuses mesures avec des missions spécifiques dans des différents secteurs sont mises en place pour la prise en charge des questions migratoires.

EVOLUTION DES MESURES ET DES POLITIQUES SECTORIELLES MIGRATOIRES

La volonté politique de l'Etat du Sénégal de gérer la migration se voit dans la mise en place d'institutions visant à coordonner le secteur, telles que le Ministère des Sénégalais de l'extérieur avec le concours des autres ministères du Gouvernement et des acteurs du développement. Aussi, le Sénégal a adopté et ratifié plusieurs normes nationales et internationales depuis son indépendance, dans le cadre de la réglementation du secteur migratoire.

Mesures d'offre de main-d'œuvre pour des pays d'accueil

En 2008, le Sénégal s'est lancé dans un processus pour répondre à la demande de main d'œuvre de la part des pays européens partenaires. C'est une stratégie qui vise à gérer les flux migratoires et à orienter les migrants avant leur arrivée dans le pays d'accueil. En janvier 2008, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes, sous les directives de l'Etat du Sénégal, ont mis en place la CNGSOE, Commission Nationale de Gestion et de Suivi des Offres d'Emploi (Dia, 2008). La CNGSOE devait permettre d'assurer la transparence dans l'offre de main-d'œuvre de pays partenaires ayant soumis au Sénégal des

demandes, tels que l'Espagne et la France. La CNGSOE a réuni le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes, le Ministère des Sénégalais de l'extérieur, le Ministère du Travail et de la Fonction publique, le Ministère de l'Enseignement technique professionnel et la Cellule de coordination de l'Etat-major particulier du Président de la République (Dia, 2008). Sur le territoire sénégalais, le Code du travail (loi n° 97-17 du 01-12-1997) prohibe toutes formes de discrimination et ne fait aucune distinction entre le travailleur sénégalais et le travailleur migrant. Les travailleurs migrants résidant au Sénégal ou à l'étranger sont régis par les lois internes notamment le Code du travail sénégalais.

Politiques et législations en matière d'émigration

En 2003, le Sénégal a connu un rapatriement fréquent de sa diaspora. Dès lors, il a mis en place le Comité national chargé de la gestion de la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées selon le Décret n° 2003-291 du 8 mai 2003. Ce comité est chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux réfugiés et de favoriser l'insertion, la réinsertion et la réintégration des personnes rapatriées ou déplacées. En réalité, le Sénégal a été confronté à la nécessité de faire face au phénomène du rapatriement bien avant, en 1989, avec le conflit avec la Mauritanie, pays frontalier. Plusieurs mesures se sont succédées au fil des années relatives à la reconstitution des actes de l'état civil des ressortissants sénégalais rapatriés avec la loi n° 91-15 du 16 janvier 1991 et à la création d'un Comité de coordination de la politique en faveur des émigrés avec le décret n° 91-041 du 16 janvier 1991 pour définir « les orientations de la politique gouvernementale concernant les conditions de séjour dans les pays d'accueil et la maîtrise des flux migratoires » et participer à « l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de réinsertion des émigrés ». Sur cette lancée, en vue de permettre aux émigrés sénégalais de jouer leur rôle sur le plan économique, politique et social, l'Etat du Sénégal semble être engagé à accompagner et à promouvoir la diaspora en prenant une multitude de mesures qui se sont succédées. Nous pouvons citer la création du Ministère des Sénégalais de l'Extérieur en 2003, un ministère désormais dédié à la diaspora sénégalaise. En 2012, c'est plutôt un Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères qui prend en charge les Sénégalais de l'extérieur. En 2013, il s'agit de la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur, c'est la structure nationale en vigueur qui prend en charge les émigrés sénégalais. Ensuite, un Réseau des Parlementaires pour la défense, la promotion et l'insertion des sénégalais de l'extérieur (REPASE) au niveau de l'Assemblée Nationale est créé en 2014. En

2016, l'avant-projet de la politique migratoire qui devra conduire à la première Politique migratoire nationale du Sénégal est élaboré. Ensuite, un bureau de vote est ouvert en faveur des Sénégalais de l'extérieur dans le pays d'accueil et est créé une affectation d'un quota d'élus au niveau des grandes institutions telles que l'Assemblée Nationale.

MESURES D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES MIGRANTS SENEGALAIS

Ce sont des mesures qui visent à offrir des services publics aux migrants sénégalais aussi bien dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine. Généralement, leurs principales missions sont d'informer sur les créneaux porteurs, d'accompagner la création d'entreprises, d'aider à la création d'entreprises relevant du droit du pays, d'aider à l'identification de partenaires potentiels des pays d'accueil et d'origine, d'informer les émigrés sur les opportunités d'affaires dans les pays d'accueil et au Sénégal, et de commander des services de renforcement de capacités managériales des entrepreneurs installés dans les pays d'accueil. De manière plus spécifique, des structures sont mises en place avec des missions particulières dans le cadre de la gestion de la migration.

Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE)

Créée en 2002, la DGSE est logée dans le Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur. Elle comprend la Division Gestion des Sénégalais de l'Extérieur et des Elections (DGSEE) chargée des problèmes consulaires et administratifs au niveau des pays d'accueil, la Division Promotion – Investissement – Habitat (DPIH) et la Division Protection – Conseils – Assistance (DPCA). Dans le but d'élaborer des politiques rationnelles, la DGSE cherche à baser son travail sur des informations fiables et justes sur les migrants et les candidats au départ avant de poser le débat public sur les migrations. Sa stratégie est de réduire le risque d'être orientée par des idées fausses ou préconçues. Les thématiques de la DGSE sont liées « *à un développement d'un système de formation pour une qualification du Migrant et du potentiel Migrant, de la promotion, de la protection sociale du Migrant et de sa famille, d'un soutien aux mécanismes destinés à promouvoir les effets économiques et sociaux de la Migration sur le Développement, de la promotion des liens entre Diasporas et pays d'origine en considérant les enfants issus de l'immigration...* » (DGSE, 2015). Ces questions comptent parmi les préoccupations fondamentales auxquelles il convient d'apporter des réponses afin de prévenir les futures migrations internationales et d'en tirer le meilleur parti pour faire face aux défis

qu'elles présentent. Dès lors, dans l'exécution de son Plan Stratégique d'Orientation de la migration (PSO), la DGSE a mis en place deux structures relais entre les pays d'accueil et d'origine : le Bureau d'Appui des Sénégalais de l'Extérieur « BASE » à installer dans les pays d'accueil et le Bureau D'Accueil, d'Orientation et de Suivi des sénégalais de l'extérieur (BAOS) à installer dans les pays d'origine.

BAOS : Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Sénégalais de l'extérieur

Installés dans le pays d'origine, les BAOS sont des bureaux d'accueil, d'informations et de conseil pour les S.E et leurs familles dans tous les domaines (DGSE, 2015). Ces sièges sont les points focaux dans le territoire sénégalais pour les migrants de retour. Le gouvernement du Sénégal compte les ouvrir au niveau de chaque région du pays et les sites tels que l'aéroport. De nos jours, six BAOS sont installés déjà au Sénégal à l'aéroport de Dakar et dans les régions de Tambacounda, de Thiès, de Louga, de Kaolack et de Diourbel. Ces structures cherchent à atteindre directement les émigrés de retour au pays et cherchent à les réinsérer dans les circuits nationaux de production. Dans sa stratégie de déploiement, le BAOS devra disposer de structures relais dans tous les pays d'accueil des SE à travers des BASE (Bureaux d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur).

BASE : Bureau d'Appui des Sénégalais de l'extérieur

Le BASE est une structure destinée au pays d'accueil, et vise à promouvoir l'investissement des sénégalais de l'extérieur dans le pays d'origine à travers trois axes : 1) transmettre l'information sur les initiatives du gouvernement en faveur des Sénégalais ; 2) faciliter aux sénégalais vivant à l'étranger une insertion harmonieuse dans leur communauté d'accueil ; 3) faciliter une bonne réinsertion socio-économique une fois de retour au Sénégal. Les missions du BASE sont d'accueillir et d'informer les Sénégalais de l'extérieur sur les initiatives du gouvernement en leur faveur et de recueillir de leur part, des informations relatives à leurs attentes. Le BASE se charge de recenser les problèmes liés à l'insertion économique des SE et de les orienter vers les structures compétentes. Il fournit aux migrants les informations sur les opportunités d'investissements au Sénégal plus précisément sur la GDT (Gestion Durable des Terres). Il porte à leur connaissance les secteurs d'activités ouverts aux étrangers dans le pays d'accueil et le partage de bonnes pratiques. Il facilite également les démarches administratives pour la création d'entreprise. En 2017, le seul bureau BASE test est installé à Milan en Italie.

Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets des Sénégalais de l'extérieur

Cette Direction est chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi permanent de la politique de protection, de gestion et de promotion des Sénégalais de l'extérieur. À ce titre, elle est chargée de porter assistance aux Sénégalais de l'extérieur, d'encourager et de coordonner les initiatives visant au regroupement des émigrés sénégalais, de favoriser leur réinsertion économique, sociale et culturelle lors de leur retour au Sénégal, de faciliter l'accès des émigrés au logement et d'œuvrer à l'aboutissement de leurs projets d'investissement au Sénégal. Elle assure, en outre le Secrétariat du Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur. Elle comprend trois divisions : la Division de la Promotion de l'Habitat, la Division de l'Appui à l'Investissement et la Division de la Gestion et de l'Assistance.

Politiques de Promotion des Investissements des SE

Au total, autant l'économie nationale a besoin d'un recyclage des transferts des émigrés pour répondre à ses besoins de financement, autant l'Etat du Sénégal a manifesté une volonté politique de promotion des investissements et des Sénégalais de l'extérieur. En perspective, une meilleure allocation des ressources transférées par les émigrés vers les créneaux les plus porteurs pour l'économie nationale mérite d'être envisagée. Le gouvernement du Sénégal a cherché à inciter l'investissement dans des secteurs créateurs d'emplois, productifs et profitables pour les migrants. Le Code des investissements accorde des avantages douaniers et fiscaux pour les nouvelles entreprises et les projets d'extension (Code des investissements, régie par la loi n°2004-06). En juillet 2000, le Sénégal a mis en œuvre le « guichet unique » pour permettre la réduction du temps de création d'une entreprise au niveau de l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX). L'un des atouts du Sénégal en matière d'investissement est son ouverture sur le marché sous-régional et régional par son appartenance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

De plus, le Sénégal bénéficie de l'accès à certains marchés à travers des initiatives et accords de commerce : avec les Etats-Unis, par exemple, à travers « l'initiative d'accès au marché

américain »¹⁷. Avec ces mesures, le Sénégal est devenu l'une des destinations les plus attractives de la sous-région en matière d'investissement.

En matière de lutte contre la migration irrégulière, le gouvernement du Sénégal a tenté de prôner l'emploi et l'accroissement des revenus des activités des jeunes dans le but de restreindre l'attrait de l'émigration. Cinq programmes ont été mis en place comme modes d'intervention à cet effet : le Fonds national d'actions pour l'emploi (FNAE) ; (ii) le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ) ; (iii) L'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIP) ; (iv) le Projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER) ; (v) et le service de la main d'œuvre au sein de la Direction de l'emploi (Diané, 2009). Le gouvernement sénégalais cherche également à intégrer la problématique de la migration dans les plans de développement. Ainsi, le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2006-2010) envisage diverses stratégies en lien avec la migration. Il s'agit de promouvoir l'emploi par l'implication des émigrés dans le développement des localités, de mettre en place un système performant de gestion et de suivi des émigrés sénégalais, de renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes, de promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées.

D'autres programmes de développement sont également mis en place par le gouvernement du Sénégal grâce à la collaboration avec ses partenaires. Il s'agit, entre autres, du Programme Migrations pour le développement en Afrique (MIDA-Sénégal), en partenariat avec l'OIM ; le projet « Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals » (TOKTEN), en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; et l'Initiative de co-développement (par la Présidence du Sénégal).

En plus de ces mesures étatiques, le parlement sénégalais, représentant l'Assemblée Nationale, a également mis sur pied un réseau parlement qui s'intéresse aux questions migratoires.

¹⁷ Partenariat entre les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne par l'accord de Cotonou pour la renégociation de la convention de Lomé.

REPASE : Réseau des Parlementaires pour la Défense, la Promotion et l'Insertion des Sénégalais de L'Extérieur (REPASE)

Le réseau parlementaire pour la défense, la promotion et l'insertion des Sénégalais de l'extérieur a été créé le 16 avril 2014 (REPASE, 2016). Ce réseau est composé de 50 députés de l'Assemblée Nationale Sénégalaise. Il œuvre pour la défense, la promotion et l'insertion des Sénégalais de l'extérieur afin de contribuer à une meilleure prise en charge de leurs préoccupations. Ses principales activités concernent l'information, la sensibilisation, la formation et le plaidoyer à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le REPASE a mené de nombreuses activités telles que des consultations, des rencontres, des voyages de prospection. La principale recommandation qui ressort de ces activités est la tenue d'un symposium sur l'émigration regroupant tous les acteurs, symposium qui déboucherait sur les assises de l'émigration. En 2016, le symposium est déjà réalisé cependant, les assises tardent à être organisées.

Symposium sur l'émigration au Sénégal

Le symposium avait pour objectif principal de regrouper toutes les parties prenantes pour réfléchir sur les problématiques de la question migratoire, proposer des solutions idoines et renforcer les axes d'orientation stratégique de la politique nationale migratoire à travers la thématique "Migration et développement".

L'ELABORATION DE LA PREMIERE POLITIQUE NATIONALE MIGRATOIRE DU SENEGAL

Depuis ces dernières années, les constats suivants ont poussé le Gouvernement du Sénégal à accordé plus d'attention aux sénégalais de l'extérieur. Nous pouvons citer : une absence de données suffisamment fiables pour mesurer les flux migratoires, un potentiel de la diaspora faiblement orienté vers les secteurs productifs de l'économie, de faibles dispositifs et mécanismes d'accompagnement des migrants de retour, des flux d'émigration irrégulière de plus en plus importants et difficiles à maîtriser, une insuffisance de cadres de migration légale comme alternative à la migration irrégulière, une diaspora peu protégée et faiblement sécurisée, la nécessité d'intégrer les questions de genre dans les politiques de migration, une diversité d'acteurs intervenant dans le domaine de la migration et une volonté politique de disposer d'une politique nationale intégrée de migration.

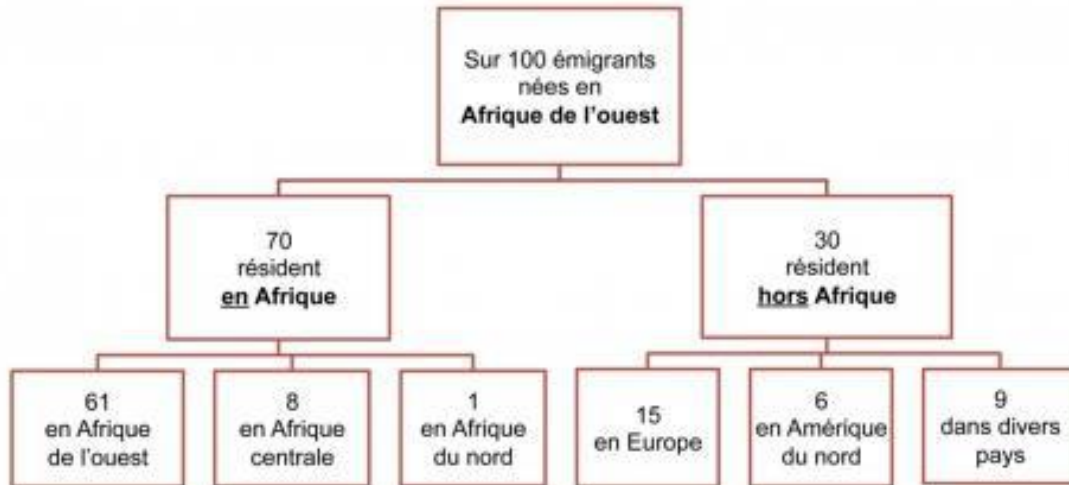
Dès lors, le Sénégal semble engagé dans l'élaboration de sa première politique migratoire. La première politique migratoire que le Sénégal est en train d'élaborer part de l'existant. Elle est coordonnée au plan institutionnel par la Primature et au plan technique par le Ministère du plan et de l'économie. L'approche utilisée consiste à capitaliser l'existence actuelle, dans le secteur national et international de la migration sénégalaise. Chaque ministère, par rapport au décret d'attribution de ses compétences, gère quelques aspects de sa gouvernance qui concerne les migrants. La démarche a consisté, au début, à établir une cartographie des acteurs institutionnels et de leurs attributions dans le cadre de la migration à travers les décrets de répartition. Les ministères évaluent donc la situation sur leurs attributions en matière de migration pour élaborer une politique sectorielle, si celle-ci n'existe pas encore. Ces politiques sectorielles vont converger vers une politique globale qui assure leur coordination et leur mise en commun. Aussi, il existe déjà des textes règlementaires, des lois, des décrets, des arrêtés, des textes juridiques concernant la migration que les Sénégalais ignorent. Le code de nationalité géré par le Ministère de l'intérieur, la police des étrangers et le code des investissements, sont autant de textes qui font partie de la gestion de la migration et qui sont mis en œuvre par des Ministères différents. Les visas d'entrée que le Sénégal a introduits en 2014 font partie intégrante d'une politique migratoire, de même que la carte de séjour. Ce sont des aspects qui devraient être encadrés par une politique migratoire nationale. Au fait, la politique migratoire ne se limite pas seulement à la gestion de la diaspora ou à la traversée de la Méditerranée, comme le pensent certains. Il est indispensable de réaliser une gestion globale car les lois sont souvent les conséquences directes des réalités que nous vivons. Chaque ministère a une attribution à un certain niveau, formelle ou informelle, qu'il exécute pour le compte des émigrés ou des immigrés, ou les deux à la fois. Cette analyse de l'état des lieux sur la migration sénégalaise permettra de centraliser toutes les informations au niveau décisif. Pour ce faire, l'Etat du Sénégal a mis en place un dispositif de collecte des données migratoires dans les institutions, mais aussi dans les régions du Sénégal, à la rencontre des migrants de retour, des migrants en vacance et des familles des migrants. Le Ministère du plan a ainsi produit l'avant-projet de la politique nationale de migration au Sénégal en juin 2016.

Malgré la pertinence de toutes ces mesures et politiques, la problématique des questions migratoires demeure toujours préoccupante. Par ailleurs, signalons également que la pratique de la migration nécessite un pays d'accueil et un pays d'origine, et donc son traitement requiert forcément une collaboration entre les deux. Cela nous pousse ainsi à nous s'intéresser aux migrations, à la coopération et au co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

SECTION 3 : Migrations, coopération et co-développement italo-sénégalais

La migration, la coopération et le co-développement sont des concepts qui interagissent et se complètent. La migration est une richesse entre les peuples et valorise les diversités culturelles, sociales et économiques. La coopération est le cadre permettant de définir les relations d'une collaboration commune entre des parties ayant des intérêts communs en se souciant de l'intérêt général. Elle définit le cadre des relations entre les parties qu'il s'agisse de la migration ou de leur développement mutuel (le co-développement). L'histoire de la migration entre l'Afrique et l'Europe remonte à très loin. Les flux migratoires entre ces deux continents a changé plusieurs fois de sens, et ceux-ci continuent encore à se modifier en fonction des périodes et des générations. Cependant, contrairement à ce que l'on pense, la migration intra africaine est beaucoup plus importante. En effet 70 % des émigrés ouest-africains restent en Afrique avec 61 % d'entre eux qui privilégient les pays de la sous-région contre 15 % qui se dirigent vers l'Europe et 6 % vers l'Amérique du Nord (Beauchemin et Lessault, 2014).

Figure 8 : Schéma de la localisation résidentielle des émigrants ouest-africaine



Source : Beauchemin et Lessault, 2014 ; Banque mondiale, Université du Sussex

Le continent participe beaucoup aussi à l'accueil de réfugiés africains. 88 % des réfugiés Rwandais, 96 % des Libériens, 93 % des Tchadiens et 9 Congolais sur 10 de la RDC sont hébergés par les pays frontaliers (Beauchemin et Lessault, 2014). Ces proportions révèlent la portée géographique très limitée des déplacements de population liés aux conflits dans cette

partie du monde. Ainsi, il semble que le rôle de l'Europe dans l'hébergement de réfugiés issus d'Afrique subsaharienne soit subsidiaire. Cependant, l'Europe est la destination privilégiée pour les migrants qui quittent l'Afrique, 63 % des Africains résidant dans les pays de l'OCDE sont regroupés en Europe (OCDE, 2008). L'Amérique du Nord accueille, quant à elle, un peu moins du tiers restant (31 %), une proportion non négligeable qui montre que les destinations des Subsahariens ne sont pas exclusivement européennes. Ainsi, la collaboration dans le cadre de la migration entre Afrique et l'Europe a toujours été une nécessité. Elle mérite d'être analysée en vue de l'améliorer dans l'intérêt de chacun. En effet, de nos jours, l'Europe est confronté à un phénomène de migration complexe au moment où l'Afrique peine à trouver son chemin vers un développement économique. C'est ainsi qu'il apparaît important d'avoir un aperçu sur la migration, sur la coopération et sur le co-développement entre l'Europe et l'Afrique en prenant l'Italie et le Sénégal comme cas d'étude. En effet, la plupart des données actuelles montre que l'Italie devance actuellement la France et l'Espagne en manière d'émigration sénégalaise (CRES, 2009). Et l'Italie reste, en tous les cas, l'une des portées d'entrée en Europe.

3.1. Aperçu général sur la migration italo-sénégalaise

Dans le classement des principales destinations européennes des sénégalais, la France est en recul (Beauchemin et Lessault, 2014), elle était la première destination en 1993 (Robin, 1996). Depuis, de nouvelles destinations ont émergé, notamment au Sud de l'Europe. Cette évolution témoigne de la diversification des trajectoires des migrants subsahariens, qui tendent à délaisser les anciennes destinations privilégiées que constituaient les ex-métropoles coloniales. De nos jours, selon les opportunités économiques et de trajectoire d'accès, ces populations se dispersent en Europe au lieu de se concentrer presque exclusivement dans les territoires des anciennes puissances coloniales. L'Espagne et l'Italie apparaissent aujourd'hui comme des destinations prisées par les migrants qui partent d'Afrique noire (Beauchemin et al, 2014). C'est d'ailleurs au sud de l'Europe, au plus près de l'Afrique, que l'agence Frontex renforce les frontières de l'Union européenne. C'est encore là qu'ont eu lieu des régularisations de migrants au tournant du XXe siècle en Italie : 1998 et 2002 et en Espagne 2000-2001 et 2005 (Beauchemin et al, 2014).

L'Italie compte environ 107 260 Sénégalais réguliers, soit une augmentation de 3,5 % par rapport à 2015 (MLPS, 2016). Selon MLPS (2016) la communauté sénégalaise en Italie compte 73,4 % d'hommes, 26,6 % de femmes et 23,4 % de mineurs. 10 327 Sénégalais sont arrivés en Italie par la mer durant l'année 2016, ils sont 5 366 fin juillet 2017 (UNHCR, 2017). Plus de deux tiers vivent dans les régions du nord. La plupart d'entre eux sont des hommes, cependant les femmes sont de plus en plus nombreuses ces dernières années. La moitié des Sénégalais sont mariés avec un plus faible taux de mariages mixtes. Un quart des Sénégalais ont moins de 18 ans dont la moitié sont nés en Italie et vont à l'école. Peu d'entre eux ont accès à l'enseignement supérieur, seulement 21 % ont atteint le niveau de licence en 2014, la plupart suit une formation professionnelle (Lvia, 2017). Combiné avec le phénomène actuel des réfugiés, des centaines de migrants sénégalais irréguliers débarquent sur les côtes de l'Italie du Sud. Du Sénégal en Italie, en passant par la Libye, il existe plusieurs réseaux de passeurs bien organisés qui incitent les jeunes sénégalais à s'embarquer dans ce voyage très périlleux. Des années 2 000 à nos jours, le nombre de sénégalais a doublé pour devenir la 11^{ème} communauté étrangère en Italie, et la 3^{ème} parmi les africaines (Istat, 2016).

L'INSERTION PROGRESSIVE DES SENEGALAIS EN ITALIE

L'insertion dans sa nouvelle société d'accueil signifie pour le Sénégalais avoir un travail, c'est-à-dire l'insertion économique. Cependant, l'insertion doit traduire une intégration sur le plan social, économique et culturel. À son arrivée en Italie, le migrant sénégalais a pour préoccupation majeure d'avoir un permis de séjour avant de trouver du travail. Dans cette attente, il travaille souvent au noir ou dans l'illégalité, en faisant par exemple du commerce ambulante de contrefaçons. Etant toujours soucieux de l'urgence d'aider leur famille au Sénégal, rares sont ceux qui pratiquent d'autres activités d'intégration telles que des formations en langue italienne. Un bon nombre de Sénégalais apprennent l'Italien dans la rue durant l'exercice de leur activité économique. Les recherches de la Lvia (2017) montrent que les régularisations des sans-papiers, effectuées par les différents gouvernements italiens, ont eu à chaque fois des effets positifs. En effet, après l'obtention de papiers, ces étrangers quittent les emplois précaires qu'ils occupaient jadis, faute de mieux. Et, dans bon nombre de cas, l'insertion professionnelle des migrants se fait généralement dans des activités délaissées par les Italiens et que la sociologie anglo-saxonne définit par trois « D » Dirty, Dangerous, Demanding : ce qui signifie Sale, Dangereux, Difficile (Lvia, 2017). Ces immigrés tentent

progressivement de s'insérer dans la société Italienne, appuyés souvent par des organisations non gouvernementales ainsi que l'Église, qui aimerait soient améliorées les politiques du regroupement familial, de reconnaissance des droits et d'accès à la citoyenneté (Riccio, B., Ceschi, S., 2010).

Les Sénégalais représentent la diaspora la plus nombreuse en provenance d'Afrique subsaharienne (Istat, 2016). La communauté sénégalaise présente une incidence en augmentation sur le total des citoyens en situation régulière en Italie, elle est passée de 2,3 % en 2008 à 2,7 % en 2016 (MLPS, 2016). Selon la même source, les citoyens sénégalais en situation régulière de séjour présentent un indice de 60,3 % en 2015 comme en 2016. Le restant, soit 39,6 %, doivent renouveler leur permis de séjour. La présence la plus importante de Sénégalais est enregistrée en Lombardie où vivent environ 35 % des présences estimées à 37 936 Sénégalais (MLPS, 2016), bien qu'à Milan le chef-lieu de la région leur présence soit plus restreinte : environ 2 000 personnes dans sa commune, et 5 000 dans sa province (Maggi et al, 2013). La plupart des Sénégalais vivent dans les autres provinces lombardes en particulier Bergame et Brescia. La région de Lombardie est suivie par les régions d'Emilie-Romagne (11,3 %), Toscane (11,3 %) et Vénétie (9,8 %). Les Sénégalais sont plus en actifs économiquement que tous les autres groupes étrangers en Italie avec 25,9 % de taux d'inactivité contre 5 points de moins par rapport aux communautés non-UE et 37 % pour les autres migrants africains (MLPS, 2016). Cependant, le taux de chômage des Sénégalais en Italie a augmenté de 4 points de 2015 à 2016 pour atteindre 19,7 %. Les Sénégalais en Lombardie sont employés comme ouvriers, maçons, mécaniciens, soudeurs, peintres en bâtiment (Ceschi, 2005), mais ils se caractérisent par une très importante propension au travail autonome et à l'entrepreneuriat, surtout dans le secteur commercial, manufacturier, des transports, de la sécurité et de la construction. En Italie, l'entrepreneuriat migrant est perçu comme une adaptation professionnelle réussie au modèle italien des PME, ce qui fait que l'insertion professionnelle des Sénégalais est perçue de manière positive (Ferro et Fellini, 2009). Selon le Ministère du travail et des Politiques sociales de l'Italie (2016), 38 487 Sénégalais ont des contrats de travaux, 43 % des travailleurs Sénégalais en Italie s'activent dans le secteur de l'industrie. Les Sénégalais sont centrés sur le côté entrepreneurial, à Milan ils se sont insérés de cette manière, et aussi en Lombardie, à Bergame, à Brescia, ce qui les a beaucoup favorisés. Ils ne comptent pas sur une logique d'assistance, mais sur une logique entrepreneuriale, qui pour moi est gagnante. À Milan, vivent aussi, depuis des années, des Sénégalais menant des activités

intellectuelles et artistiques telles que des écrivains, journalistes, musiciens, acteurs, artistes (Maggi et al, 2013). Si les premiers migrants ont été souvent des personnes provenant de zones rurales ou semi-rurales, avec des niveaux d'éducation moyens-bas, ceux qui sont arrivés lors de la dernière décennie sont généralement plus instruits et urbanisés. Les personnes diplômées ont dans un certain nombre de cas accès à des emplois qualifiés tels que les ingénieurs, les informaticiens, les juristes, si bien que le phénomène du « brain waste » est très répandu auprès des diplômés Sénégalais (Mezzetti, 2006). L'on observe aussi la présence de Sénégalais occupant des positions de responsabilité dans des syndicats. Il s'agit là en quelque sorte de la classe moyenne sénégalaise éduquée dont parle Tall (2002), expulsée des possibilités d'emploi dans la fonction publique suite aux importantes restructurations étatiques demandées par les bailleurs de fonds, et qui a choisi la migration internationale pour faire face à la crise et pour pourvoir subvenir aux besoins des familles (Navarra et Salis, 2011).

LES INITIATIVES DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS : Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) en collaboration avec l'OIM.

L'insécurité, des exactions, des emprisonnements arbitraires, des assassinats, des abus sont le quotidien des migrants irréguliers en cours de route et particulièrement en Libye. Ils sont bloqués à mi-parcours sans argent, s'ils ne sont pas tués, ils se retrouvent dans une situation où ils sont dans l'impossibilité de continuer leur chemin d'émigration, ni de retourner à leur pays d'origine. Très peu se résignent, malgré eux, à retourner volontairement dans leur pays d'origine. L'OIM a mis en place le Programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration, en collaboration avec les pays africains engagés dans ce sens. Le programme AVRR vise à accompagner les migrants au retour dans leur pays d'origine et leur donne la possibilité de réintégrer la société et d'avoir un nouveau départ. Il est fondamental, pour garantir la durabilité des retours, de fournir un appui à la réintégration socioéconomique aux migrants dans leur pays d'origine afin de promouvoir leur capacité de subvenir à leurs besoins. Certains pays africains ont pris l'initiative de venir en aide à leurs compatriotes qui sont bloqués en chemin dans le cadre du programme AVRR. À l'image du gouvernement Malien qui, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a évacué 159 maliens de Libye en 2017, pays où la plupart étaient demeurés bloqués dans leur tentative d'émigrer en Europe. Le groupe, composé d'hommes et de femmes, a été rapatrié par un avion affrété par l'OIM jusqu'à Bamako. De même, 154 personnes composées de 147 hommes et 7 femmes burkinabés ont été

évacués de la Libye à leur pays d'origine à bord d'un vol spécial en avril 2017. À leur arrivée, ils ont été accueillis et pris en charge par le Ministère burkinabé en charge de la solidarité nationale et par celui des affaires étrangères. 657 000 F CFA, qui équivalent à peu près à 1 000 euros sont offerts aux migrants à leur arrivée au pays d'origine. De nos jours, l'OIM a déjà rapatriés 1 350 migrants volontaires au retour. Ce qui semble pour certains très faible, vu le montant d'argent investi. Selon l'OIM, les migrants qui désirent retourner de manière volontaire dans leur pays sont estimés à des dizaines de milliers de personnes en attente de bénéficier d'un appui au retour.

Cependant, des réserves existent avec ce genre de programme qui semble être un moyen pour dissuader les migrants dans le but de limiter l'immigration en Europe.

LES ACCORDS SUR LA MIGRATION ENTRE L'ITALIE ET LE SENEGAL

Les accords de gestion concertée de la migration de l'année 2006 avec la France, l'Espagne et l'Italie sont sans précédent dans l'histoire du Sénégal (Diané, 2009). Cependant, soulignons que les relations avec l'Espagne ont été les plus concluantes. Ces accords traitent la migration dans toutes ses dimensions : la migration régulière ou légale, la migration irrégulière ou illégale, et la migration de développement ou le co-développement. Dans ce sens, les occidentaux font une offre de 2 700 emplois au profit des travailleurs sénégalais. À cet effet, une Commission nationale de gestion et de suivi des offres d'emploi (CNGSOE) a été lancée au Sénégal le 11 janvier 2008 (selon l'arrêté conjoint n° 00896 du 11 janvier 2008). La partie sénégalaise devait se charger des opérations de présélection des candidats, qui, en principe relevait de la Direction de l'emploi dépendant du Ministère du Travail à l'époque (Dia, 2008). Cependant, le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et le Ministère de l'Intérieur sont les plus activement impliqués dans la gestion du processus de la migration de travail. Le Ministère de la Jeunesse se charge de la promotion des offres, de l'enregistrement des candidats et de la sélection des candidats retenus. Le Ministère de l'Intérieur facilite l'établissement des documents administratifs nécessaires pour le voyage. Certains acteurs non gouvernementaux tels que le Bureau International du Travail (BIT) ont apporté leur contribution en renforçant les capacités des travailleurs migrants, retenus par la CNGSOE, sur les droits fondamentaux au travail, les risques liés à l'émigration irrégulière, la nature des contrats signés, entre autres (Diané, 2009).

Le Sénégal et l'Italie ont rarement signé des accords concernant la gestion de la migration. D'ailleurs, parmi les rares accords que le Sénégal a signé avec les pays européens dans le cadre de la migration figure celui avec la France sur la gestion concertée des flux migratoires, signé le 23 septembre 2006 et celui avec l'Espagne, au travers la signature de l'Accord-cadre de coopération en matière d'immigration le 9 Novembre 2007 (Diané, 2009). Les quelques rares accords signés entre le Sénégal et l'Italie ont porté sur des échanges de notes à propos de la délivrance de Visa, signé le 23 juillet 1966 ; l'accord sur le transport aérien, signé le 20 avril 1972 et l'extension de la période de rénovation prévue dans l'accord du 4/12/1998, date de la signature de l'accord le 14/05/1998. Les seules vraies conventions portant sur la gestion de la migration ont été des accords multilatéraux portant sur les travailleurs migrants et les droits internationaux, dans lesquels l'Italie et le Sénégal sont signataires. Malheureusement, malgré la quantité importante d'accords auxquels le Sénégal et l'Italie participent, il n'en demeure pas moins que certains textes fondamentaux n'ont pas été ratifiés. Par exemple, la convention C157 portant sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale a été ratifiée par l'Espagne et non par l'Italie.

La visite d'amitié et de travail à Dakar du Président du Conseil italien, Matteo Renzi du 2 au 3 février 2016 entre dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre le Sénégal et l'Italie. Ce séjour a fait suite à la visite officielle en Italie du Président du Sénégal Macky Sall en novembre 2014. Cette visite marque le "regain d'intérêt" que l'Italie porte pour l'Afrique et pour le Sénégal. Malheureusement, cette visite confirme que les accords entre les deux pays concernent plus l'aspect économique que l'aspect migratoire proprement dite. La visite a été particulièrement dynamique dans le domaine du développement agricole, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la pauvreté et du soutien aux groupes vulnérables. L'aspect qui semblerait concerner le domaine de la migration est l'aspect lié aux investissements économiques qui sont, pour le gouvernement italien, un moyen de créer de l'emploi pour les jeunes dans les zones d'origine des migrants afin de les fixer et d'éviter l'émigration irrégulière. Cependant, il n'est pas question d'établir des accords ou des conventions visant à prendre en charge les questions migratoires entre les deux pays.

Dans le sens inverse de la migration entre les deux pays, l'enthousiasme des hommes d'affaires du secteur privé italien est très timide. Il a semblé connaître un regain à la suite du Forum Economique qui s'est tenu en marge de la participation du Chef de l'Etat, Macky Sall, en juillet

2015, à l'Exposition universelle de Milan. La migration des Italiens vers le Sénégal concerne surtout des touristes, des entraîneurs, des coopérants et le service public italien. Elle est plus active sur le plan du co-développement où plusieurs partenaires italiens initient des investissements au Sénégal en collaboration avec les migrants sénégalais.

3.2. Aperçu sur la coopération et le co-développement italo-sénégalais

Les concepts de coopération et de co-développement sont indissociables, en effet, il sera presque impossible de parler du co-développement sans parler de coopération. La coopération, comme le co-développement, sous-entend l'existence d'un intérêt commun qui lie les parties. En plus, ils ont le même préfixe co « avec » qui exprime la notion d'union, d'association et de simultanéité selon le dictionnaire « dico francophone innovant ». Un vrai co-développement passe par des coopérations et devient le support d'une double présence (Le Masson, 2009). Dans le cadre de la coopération internationale, le co-développement émerge comme une stratégie qui repose sur la conception du migrant en tant qu'agent actif du développement de son lieu d'origine et de son lieu d'accueil (Marini, 2014). Le co-développement est une évolution de la coopération de l'aide au développement économique entre les pays riches et les pays pauvres (Manga, 1989). Dans les années 1960, l'idée du co-développement était de définir les relations entre le Nord et le Sud (Le Masson, 2009). Pas de référence faite à la migration, c'était un désir de concrétiser la solidarité (Jean-Pierre Cot, 1984). Selon Le Masson (2009) ce n'est vers les années 1990 que ce terme évoque le lien entre développement et phénomènes migratoires. Le co-développement devient alors un concept qui recherche la complémentarité entre migration et développement. Naïr (1997) définit le co-développement comme visant à renforcer l'intégration en pays d'accueil tout en favorisant la solidarité active avec les pays d'origine, à créer les conditions sociales pour aider les migrants potentiels à demeurer chez eux. Le co-développement signifie le dépassement de la coopération pour l'instauration d'objectifs communs. Naïr soutient toujours que l'intérêt partagé avec les pays d'origine dans ce cadre est de faire de l'immigration un vecteur de développement. Le co-développement décrit un chemin de développement commun, qui concerne aussi bien le pays d'origine que celui de destination, grâce à la participation active des migrants et d'autres acteurs du développement (Marini, 2014). En pratique, quatre groupes d'acteurs exercent la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal : les gouvernements, la coopération diplomatique ou autres structures étatiques (ambassades, consulats, bureaux de la coopération,

coopération décentralisée, etc.) ; les organisations de la société civile (ONG et Associations des migrants) ; les collectivités locales plus actives dans la coopération décentralisée ; les partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds, structures privées et publiques, organismes internationaux, centres universitaires et de recherche). L'Italie a ouvert un Bureau de la Coopération à Dakar pour permettre de renforcer les programmes de développement entre les deux pays, aussi bien à travers les chaînes bilatérales qu'à travers la coopération décentralisée entre les collectivités locales italiennes et sénégalaises.

LE BUREAU DE LA COOPERATION ITALIENNE A DAKAR

En plus du Sénégal, ce bureau opère au Cap Vert, en Gambie, en Guinée Conakry, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger et au Burkina Faso. Comme il est indiqué dans son site officiel, l'objectif principal de la coopération italo-sénégalaise consiste en l'éradication de toute forme de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émergence et d'émancipation économique et sociale des couches les plus défavorisées, en prêtant une attention particulière aux femmes et aux jeunes. A partir de 2009, les interventions italiennes se sont concentrées dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural, du soutien au développement privé et du développement économique local, de la protection sociale et de l'égalité de genre, et, du point de vue territorial, dans les régions de l'axe centre-sud : Dakar, Thiès, Kaolack, Fatick, Diourbel, Sédhiou et Kolda. Les secteurs prioritaires d'intervention sont identifiés en accord avec les indications des ministères partenaires sénégalais, avec les priorités indiquées dans les lignes directrices de la Direction Générale de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères d'Italie (DGCS-MAE), en suivant les indications des groupes consultatifs des partenaires techniques et financiers et des ONG présentes dans le Pays. Sur le plan officiel, cette coopération semble être intéressante ; pour la période 2010 - 2012 l'intervention globale de la Coopération au Sénégal est estimée à 70 millions d'euros répartis sur trois priorités stratégiques : le développement rural et la sécurité alimentaire, le genre et la protection sociale, le secteur privé et le développement économique local. Ensuite, le gouvernement italien a alloué une enveloppe financière de 45 millions d'euros au nouveau Programme Pays Sénégal - Italie pour la période 2014 - 2016 dans les secteurs prioritaires d'intervention suivants : agriculture et développement rural, secteur privé et développement économique local et protection sociale, et genre et éducation. Toutefois, à côté de ces données remarquables, qu'en est-il des impacts ? Qui sont réellement les bénéficiaires ?

Quels sont les contreparties discutées ? Ce sont autant de questionnements soulevés lors de nos enquêtes.

LE CONSUL DU SENEGAL A MILAN

Le Consulat du Sénégal de Milan, créé en 2001, joue depuis quelques années un rôle important au niveau des processus associatifs sénégalais à Milan et dans le nord de l'Italie ; il a tenté d'intervenir pour mieux coordonner les associations. Le consul œuvre pour être en contact avec le milieu associatif en cherchant à participer à ses activités. Cela aussi parce que parmi les tâches explicites du Consulat figure celle de contribuer à mieux organiser les associations de la diaspora et d'encourager leur formation. Elles sont envisagées comme une courroie de transmission efficace entre les autorités consulaires et la diaspora, une bonne opportunité pour la coopération décentralisée et le co-développement, ainsi qu'un véhicule privilégié de promotion de la culture sénégalaise. Toutefois, un membre d'une association de migrants a témoigné lors de nos enquêtes que « les problèmes des migrants demeurent au moment où l'Etat continue à faire son show politique et charmer la diaspora sénégalaise ». Les migrants sont confrontés, devant la faiblesse de l'intervention de l'Etat, au déficit de protection des travailleurs, à l'inaccessibilité à leurs cotisations sociales, aux difficultés de renouvellement des pièces administratives telles que les actes d'état civil, les passeports, etc., au manque d'assistance et de défense des droits des migrants irréguliers et à l'inaccessibilité aux financements pour des raisons de déficit de communication, de forte demande par rapport au montant alloué et de difficultés liées à la garantie bancaire.

COOPERATION AIDE AU DEVELOPPEMENT ENTRE L'ITALIE ET LE SENEGAL

L'Ambassade suit les activités de la coopération au développement par le biais d'un Bureau spécial, appelé « Unité Locale Technique », également responsable pour les Pays d'accréditation secondaire : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée Conakry, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie et Niger. L'accord cadre de la coopération au développement entre l'Italie et le Sénégal du 07/12/2010 remplace et renouvelle celui de 1962. Il facilite les méthodes de coopération qui s'adaptent à la mutation du contexte international. Les programmes d'assistance et de coopération sont ainsi intégrés à des projets gérés par d'autres acteurs italiens, tels que les ONG et les acteurs de la coopération décentralisée (régions, provinces, communes). La Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCS) du Ministère

des Affaires Etrangères italien définit les secteurs prioritaires d'intervention selon l'évaluation des programmes et selon le processus consultatif pour la coordination des acteurs impliqués dans le Pays. Les actions spécifiques dans les domaines cibles sont identifiées en étroite collaboration avec le Pays partenaire afin d'optimiser l'utilisation des ressources et d'éviter les duplications. La Coopération italienne prend en compte des directives et des engagements convenus dans le contexte international. Quelques-uns ont porté sur l'émergence du secteur privé, sur l'efficacité de l'aide publique au développement, sur l'harmonisation des bailleurs de fonds et sur le Code de conduite de l'UE sur la division du travail.

L'Union Européenne reconnaît le rôle central de l'Italie dans l'application au Sénégal du GEWE/UE (Gender Equality and Women's Empowerment Program 2012 - 2015). La Coopération italienne a été désignée, en tant que donateur principal, chef de file du groupe sur la thématique ESEF (Egalité des Sexes et Emancipation des Femmes).

LA COOPERATION DECENTRALISEE ITALOSENÉGALAISE

Environ 220 initiatives en 2014 pour un montant de 20 millions d'euros ont été réalisées au Sénégal dans le cadre de la coopération décentralisée italienne au Sénégal sur le plan technique, scientifique et financier. L'intervention de différents acteurs du territoire italien dans cette coopération décentralisée constitue un atout très important. C'est une coopération très active au regard du nombre de Sénégalais vivant en Italie. Les initiatives développées par la coopération décentralisée italienne au Sénégal portent essentiellement sur le secteur de l'éducation et de la formation, du développement rural, du développement local, de l'eau et de l'assainissement, de la santé, du genre et de la gestion de l'environnement. La région naturelle de Casamance concentre 45 % des interventions de ces initiatives. La région de Louga vient ensuite avec près de 20 % des initiatives. Les territoires italiens les plus actifs sont ceux des régions du Piémont, de la Lombardie et de la Toscane. L'engagement de ces territoires est surtout motivé par la forte et longue présence au Sénégal des ONG provenant de ces trois régions : ACRA, CISV, COSPE, IPSIA, COOPI et LVIA (Site officiel du Bureau de la coopération italienne).

COOPERATION ECONOMIQUE

Le cadre juridique des relations économiques entre l'Italie et le Sénégal est fourni par l'Accord pour la Promotion et la Protection des Investissement signé en octobre 2000. Dans les années suivant la signature des deux accords, l'inter-échange commercial entre les deux pays a constamment augmenté, à l'exception du fléchissement causé par la crise mondiale, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2 : Echange commercial bilatéral entre l'Italie et le Sénégal

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013
EXPORT Italien	98.870.332	108.719.818	122.491.902	156.100.000	177.600.000
VAR %	-32,15	+9,96	+12,67	+27,4	+13,7
IMPORT Italien	53.566.528	59.588.725	98.666.752	75.700.000	54.100.000
VAR %	-23,28	+11,24	+65,58	-23,27	-28,5
Inter échange Commercial Bilatérale	152.436.860	168.308.543	221.158.654	231.800.000	231.700.000
VAR %	-29,28	+10,41	+31,4	+4,81	-0,04

(Source ISTAT – valeur en Euro)

Selon les données ISTAT et de l'Agence Nationale de la Statistique du Ministère de l'Economie et des Finances sénégalais, en 2012 l'Italie se positionne à la 10^e place des clients et à la 14^e place des fournisseurs du Sénégal. Les exportations italiennes au Sénégal concernent traditionnellement : des équipements, des appareils mécaniques et leurs pièces de rechanges ; des matières plastiques ; des automobiles, des tracteurs, des motocyclettes, des véhicules terrestres et leurs pièces de rechanges. Pour ce qui concerne les importations italiennes du Sénégal, la rubrique principale est constituée par les produits halieutiques (poissons, crustacés, mollusques), suivis des graisses et huiles animales ou végétales, des peaux et des cuirs. L'entreprenariat italien au Sénégal est caractérisé par la présence de petites sociétés mixtes, dédiées surtout à l'import-export dans le secteur des produits halieutiques (frais et congelés) et de leur transformation, et des matériaux de construction. Suivent ensuite quelques industries de dimensions moyennes (production de chlore pour la purification hydrique, tanneries, profilés d'aluminium). Récemment, différents opérateurs italiens ont initié des investissements en biocarburants dans le Pays. Sont présents, en outre, d'importantes compagnies de navigation italienne (Messina, MSC, et Grimaldi), qui

couvrent à partir de Dakar les trafics commerciaux avec la région de l'Afrique occidentale, et entre l'Europe et l'Amérique du Sud. L'Italie fait partie, en outre, des premiers investisseurs au Sénégal, avec environ 34 millions d'Euro en IDE (Investissements Directs Extérieurs) en 2010, et plus de 48 millions d'Euro en 2011, suivant en cela une évolution croissante motivée par la recherche de nouveaux marchés étrangers d'investissement de la part des sociétés italiennes comme solution à la crise économique sur les habituels marchés européens et occidentaux. Les secteurs d'investissement privilégiés sont ceux des biocarburants, de l'agroalimentaire, et de la construction. Même si actuellement elles sont conditionnées par les effets de la crise mondiale qui perdure, les perspectives d'intensification des rapports économiques commerciaux bilatéraux sont positives, vue la demande de biens Italiens, appréciés, selon leur prix, par toutes les classes sociales. Cela se vérifie autant pour les produits de haute qualité que pour les produits plus économiques, qui procurent toutefois une bonne marge de bénéfice. L'Ambassade d'Italie à Dakar joue, avec les Institutions du système Italie (en particulier l'ICE et la Chambre de Commerce Mixte Italie-Sénégal-Afrique Occidentale, CISAO), un rôle de catalyseur et de facilitateur des relations commerciales : en divulguant les informations sur les opportunités d'affaires existantes au Sénégal ; en fournissant une assistance aux délégations d'entrepreneurs en visite, de même qu'aux sociétés à la recherche d'informations concernant le marché local ; en promouvant les événements comme des foires qu'elles soient locales ou en Italie ; en assurant l'assistance aux entreprises italiennes présentes au Sénégal.

L'Italie joue un rôle clé dans la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie, dont les transferts de fonds représentent un pourcentage consistant dans le PIB du Sénégal. Le gouvernement italien a en effet promu dans le cercle du G8 la création du « Global Remittances Working Group » dont l'objectif est de faciliter les transferts d'argent vers les pays d'origines de la part des migrants. L'Italie a ensuite lancé au Sommet du G8 de l'Aquila (2009) l'initiative « 5x5 », qui se fixe comme objectif de diminuer de moitié en 5 ans le coût moyen global d'envoi des transferts, des 10 % actuels à 5 %, générant ainsi un accroissement net du revenu des migrants et de leurs familles. L'Italie a enfin joué un rôle déterminant dans l'allègement de la dette extérieure du Sénégal, dans le domaine de l'« initiative HIPC renforcée » promue par le club de Paris, en signant le 4 mai 2005 un accord bilatéral d'effacement de la dette extérieure sénégalaise pour un total de 52,46 millions d'Euro. Avec

cette opération l'Italie a effacé 100 % de la dette sénégalaise, ce qui confirme sa place dans la catégorie des pays créanciers les plus généreux. De son côté, le Sénégal a soutenu et voté en faveur de l'Italie pour l'organisation de l'Expo 2015 à Milan. Il s'est également engagé à soutenir la candidature de l'Italie au Conseil de sécurité de l'ONU selon la déclaration du Président du Sénégal Maky Sall lors de la visite de Matteo Renzi Président du Conseil italien en février 2016. Cette visite a été une occasion de relancer le partenariat entre l'Italie et le Sénégal, dont voici les principaux programmes de coopération :

PLASEPRI : À hauteur de 24 millions d'euros, le programme vise à renforcer le secteur privé sénégalais et des Sénégalais résidents en Italie et ainsi à contribuer au développement durable du pays d'origine. Il cherche à promouvoir les investissements productifs surtout dans les régions à fort taux d'émigration. À travers une ligne de crédit pour les PMI, une ligne de crédit pour les institutions de micro finance, une assistance technique, il cherche à améliorer le potentiel économique par la création d'emplois durables. Ce programme est réalisé au Sénégal en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère en charge de la micro finance, le Ministère en charge des PMI, et le Ministère en charge des Sénégalais de l'Extérieur.

PAPSEN : Ce programme appuie les activités productives agricoles, le développement de l'entrepreneuriat rural et la promotion du développement économique local grâce à une enveloppe de 33 655 011 Euros. Il vise l'augmentation des revenus agricoles des populations rurales à travers la diversification de la production agricole, la diffusion de techniques agricoles modernes, notamment du système d'irrigation goutte à goutte, et l'amélioration des capacités techniques et entrepreneuriales dans les régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kolda et Sédhiou. Le partenaire sénégalais principal de ce projet est le Ministère en charge de l'Agriculture.

CIDEL : Cette initiative a pour objectif de soutenir une vision stratégique du développement local intégré dans les régions sénégalaises appelées à planifier les actions sur le terrain. Avec comme partenaire au Sénégal le Ministère de la décentralisation et des collectivités locales, le volume de financement du projet est de 1 142 450 Euros.

PIDES : C'est un programme de 6 036 580 euros exécuté en collaboration avec le Ministère en charge des politiques de genre du Sénégal. Il promeut le développement humain, en particulier des femmes, en situation de vulnérabilité économique et sociale. Il cherche à autonomiser les femmes et à favoriser l'égalité de genre grâce à un partenariat stratégique entre le Ministère, ses structures décentralisées et les autorités locales. Il prévoit le renforcement des institutions centrales et décentralisées et des organisations de la société civile impliquées dans le développement local.

PAEF : Mis en œuvre en collaboration avec le Ministère en charge de l'Éducation du Sénégal, ce programme envisage de réduire les disparités entre les sexes dans l'éducation primaire qui entraîne l'abandon précoce de l'école de la part des jeunes filles. L'intervention a engagé directement la communauté, les organisations non gouvernementales, les associations des mères d'élèves et les services techniques du Ministère, dans les zones d'intervention.

Enfin, en février 2016, le Président du Conseil italien Matteo Renzi, a affirmé le lancement du Programme d'Appui du Développement Economique et Social du Sénégal, d'un montant de 18 millions d'Euro, signé le 11 novembre 2015, et du projet tripartite Sénégal – Italie – Israël visant à réaliser 70 fermes horticoles et arboricoles.

LES ALTERNATIVES A LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE ENTRE L'ITALIE ET LE SENEGAL

A travers leurs discours politiques, l'Italie et le Sénégal semblent être décidés à anéantir « l'immigration clandestine » comme l'ont affirmé Matteo Renzi et Macky Sall en février 2016. Pour ce faire, ils paraissent engagés à donner une perspective à la jeunesse sénégalaise en promouvant les initiatives d'emploi des jeunes et des femmes.

Les grands axes de la politique en matière d'emploi des jeunes se fondent sur l'aide publique, à travers un programme décennal de promotion de la jeunesse développé par le gouvernement du Sénégal (Diané, 2009). Cette politique s'articule autour de la stratégie d'accroissement de l'emploi des jeunes et de leurs revenus. Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes a procédé à la création d'outils de gestion pour la mise en œuvre de sa politique à travers l'Agence nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ), le Fonds national de promotion de la jeunesse (FNPJ), le Projet de promotion des jeunes (PPJ) du Sénégal et d'autres services. 70 000 demandes de financement de projets ont été déposées entre 2000 et 2007 à l'ANEJ,

structure d'appui-conseil pour les jeunes à la recherche d'emploi, 793 ont été financés avec le FNPJ (Diané, 2009). Ces projets ont été financés à hauteur de 678 millions de FCFA et ont créé 13 548 emplois pour les jeunes. 8 000 jeunes ont été formés en technique entrepreneuriale, tandis que 3 000 plans d'affaires (business plan) initiés par les jeunes ont été soutenus. Près de 70 000 jeunes ont été formés en animation et en appui-conseil.

Le Ministère a mis en place un projet de maisons d'informatique pour créer des emplois, en rapport avec les collectivités locales de Marsassoum et de Yoff afin de lutter contre la migration irrégulière. Depuis le mois de janvier 2008, le Ministère a mis en place un système de collecte et d'identification des demandeurs d'emplois sur tout le territoire national. Ce système consiste à enregistrer systématiquement des jeunes demandeurs d'emploi au niveau des CDEPS. Ces informations sont compilées au niveau régional et transmises au Ministère. Un logiciel de gestion de ce système est en cours de développement, il s'agit du Système d'information pour la gestion efficace de la migration (SIGEM). De façon parallèle, la Direction de l'emploi reçoit aussi les inscriptions des demandeurs d'emploi et ayant pour mission de faciliter leur placement auprès des sociétés locales ou à l'étranger (Espagne, Arabie saoudite, Qatar, Turquie, etc.). Elle gère également un fonds de financement pour l'auto emploi et facilite des stages pour les jeunes dans les entreprises, stages dont la prise en charge est supportée à la fois par l'entreprise et la direction de l'emploi. Environ 250 entreprises sont concernées par ce programme (Diané, 2009). Sur les 16 847 demandeurs d'emploi inscrits à la Convention nationale Etat-employeurs privés pour la promotion de l'emploi des jeunes, seules 812 personnes ont été effectivement recrutées entre 2000 et 2005 (statistiques de la Direction de l'emploi). Sur ces 16 847 jeunes inscrits, la Direction de l'emploi a mis en relation seulement 6 930 postulants avec 150 entreprises partenaires. Les 812 personnes ont été recrutées dans des secteurs tels que les sciences et techniques, le marketing, la comptabilité, la gestion, l'informatique, les télé-services en 2005.

Les investissements des acteurs économiques entre l'Italie et le Sénégal concernent l'emploi des jeunes mais aussi l'économie des deux pays. C'est la raison pour laquelle le Ministère des Sénégalais de l'étranger a commandité une étude sur les créneaux d'investissement existant aussi bien au Sénégal qu'au niveau des pays d'accueil.

LES CRENEAUX PORTEURS ET LA BANQUE DE PROJETS

Les opportunités d'investissement varient en fonction du pays, de la réglementation et du niveau de tolérance des émigrés. Dans le but de promouvoir les investissements des émigrés aussi bien dans les pays d'accueil qu'au niveau du Sénégal, l'étude a porté sur « l'identification des créneaux porteurs » et « une banque de projets ». Il s'agit d'identifier les créneaux porteurs dans différents secteurs de l'économie nationale et de donner à titre indicatif des modèles de projets présentés sur fiches signalétiques pour des besoins d'information et d'orientation des projets d'investissement (Créneaux porteurs, 2008). Ainsi, des créneaux porteurs propices à l'investissement pour les migrants sont identifiés en Italie et au Sénégal.

En Italie

Il existe une demande potentielle dans certains secteurs économiques en Italie dans lesquels les investisseurs sénégalais s'impliquent. Les principaux créneaux porteurs en Italie pour les Sénégalais de l'extérieur sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Créneaux porteurs en Italie pour les Sénégalais de l'extérieur

Créneaux porteurs	
Par rapport à la demande du pays d'accueil	Par rapport à la demande de la diaspora
Secteur des services <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les entreprises de gardiennage et de sécurité ⇒ Les entreprises de réparation automobile ⇒ Les entreprises d'installation et de maintenance informatique ⇒ Les entreprises de placements de personnel 	Secteur des services <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les établissements scolaires privés ⇒ Les entreprises de téléphone et de transfert d'argent ⇒ Les entreprises de convoyage de matériels vers le Sénégal ⇒ Les sociétés de taxi ⇒ La coiffure
Secteur des BTP <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les entreprises de maçonnerie ⇒ Les entreprises d'électricité ⇒ Les entreprises de plomberie et de peinture ⇒ Les entreprises de carrelage 	Secteur du commerce <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les entreprises d'importation et de distribution de produits agro-alimentaires made in Sénégal
Secteur du commerce <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les entreprises de vente de voitures d'occasion ⇒ Les entreprises d'import-export de produits agro-alimentaires made in Sénégal 	

Source : Etude sur les créneaux porteurs pour les Sénégalais de l'extérieur en 2008

Cependant, les difficultés d'établir une entreprise formelle sont réelles pour les migrants sénégalais en Italie.

Les raisons sont principalement liées à la méconnaissance de la réglementation des pays d'accueil, à une préférence pour l'informel, à un déficit d'esprit d'entreprise et du goût du risque, et au manque d'assistance et de ressources financières suffisantes pour les diplômés.

Au Sénégal

Les besoins prioritaires de l'économie nationale se déclinent en : un renforcement de la compétitivité intérieure des produits sénégalais ; la promotion des PME qui constituent 80% des entreprises et surtout la satisfaction de leurs besoins de financement à long et moyen termes à des fins d'investissement ; la recherche de nouveaux débouchés extérieurs et surtout la promotion des exportations pour améliorer la balance commerciale et renforcer la compétitivité extérieure des produits sénégalais ; l'augmentation du taux d'investissement direct porté par le secteur privé national et étranger.

Ces besoins impliquent une nécessité d'investissement dans les secteurs concernés, ce qui entraînerait des opportunités d'investissements des migrants sénégalais ainsi que pour leurs partenaires. Les différents secteurs de croissance identifiés par l'Etat pour accélérer le développement de l'économie sénégalaise se déclinent comme suit :

Les créneaux dans l'agriculture / agroalimentaire : L'agriculture et l'agro-alimentaire présentent un grand potentiel en terres cultivables et irrigables au Sénégal. L'horticulture, l'aviculture et l'arboriculture sont des domaines porteurs avec des débouchés à l'exportation pour des produits comme la mangue, les haricots verts, la tomate cerise, la noix de cajou et le « bissap », entre autres. Aussi, toutes les activités de services et de mise en marché, de conservation, de transformation et de transport revêtent une dimension importante. C'est le cas des activités d'exportation de produits agricoles. D'autres créneaux tels que la tannerie et la transformation des produits agroalimentaires font actuellement l'objet d'un très faible niveau d'investissement. Alors qu'ils autorisent d'intéressantes marges nettes et trouvent facilement des débouchés à l'exportation sous réserve d'une amélioration de la qualité et d'une régularité de l'offre.

Les créneaux dans la pêche : La croissance démographique entraîne une forte croissance de la demande intérieure et de la demande extérieure. L'exportation de produits tels que les crevettes et les fruits de mer est très profitable. L'investissement dans la conserverie de poisson est très porteur car il s'agit d'une activité encore très peu développée au Sénégal et pour laquelle la demande mondiale est en nette augmentation. Face à la raréfaction des ressources halieutiques des côtes sénégalaises, le gouvernement du Sénégal a installé des aires maritimes protégées dans le cadre d'une politique de repos biologique.

Les créneaux au sein du tourisme : Les créneaux porteurs dans le secteur du tourisme sont ceux qui relèvent surtout de l'hébergement touristique, des services connexes comme le transport, la vente de billets d'avions, etc. La fourniture de nouveaux produits touristiques alternatifs au balnéaire, à savoir, les produits liés au tourisme de découverte, la chasse, etc. est une filière qui se développe de plus en plus.

Les créneaux au sein du textile : Le Sénégal étant un pays producteur de coton, la collecte, la transformation primaire du coton, l'égrenage et la filature, offrent du potentiel. La transformation finale, la fabrication de pagnes tissés ont un grand potentiel d'exploitation auprès des fabricants de meubles, de sacs, et chez les décorateurs. Cependant, les importations massives de produits faits en Chine et de friperies à bon marché montrent le potentiel faiblement exploité du secteur.

Les créneaux au sein des NTIC : La réalisation d'applications, le montage de matériel, la maintenance, la réparation et la vente sont tous des sous-secteurs porteurs.

Ces secteurs porteurs sont fondamentaux pour l'économie nationale et sont aussi très profitables aux migrants sénégalais ainsi qu'à leurs partenaires ou aux autres investisseurs italiens dans le cadre du co-développement.

CO-DEVELOPPEMENT, CREATION DE NOUVELLES ACTIVITES FACE AU CHOMAGE

Ainsi, le co-développement est également une voie pertinente en vue de la création de nouvelles activités économiques entre l'Italie et le Sénégal. En effet, la force de travail italienne, représentée par sa population active, les travailleurs et les demandeurs d'emploi, est en forte régression. Malgré cette diminution, le taux de chômage est très préoccupant pour les autorités italiennes. En 2015, selon une recherche réalisée par Istat, sur les 25 millions de personnes qui composent la force du travail, environ 4 millions des personnes sont en position de désoccupation (Istat, 2016b). En effet, avec la progression du chômage de nos jours, une faible proportion d'Italiens tente de mettre sur pieds des entreprises en collaboration avec les migrants sénégalais, et cela même à faible échelle. Cette tendance est favorisée par la présence de financements destinés au co-développement par les partenaires au développement tels que l'UE, les Nations Unies, la coopération internationale, ainsi que des fondations et communes italiennes. Avec le dynamisme des organisations de migrants, cette collaboration présente des facilités d'accès au marché sénégalais, voire ouest-africain. En effet, le gouvernement sénégalais a mis sur place de nouvelles infrastructures pour faciliter l'échange avec le marché international. Le nouvel aéroport international, qui se présente en deuxième position en Afrique derrière l'Afrique du Sud, la nouvelle plateforme économique, ainsi que les travaux de modernisation du port international de Dakar sont toutes des infrastructures qui faciliteront, en particulier, l'import/export de produits manufacturés ou non entre l'Italie et le Sénégal. Depuis peu, le Sénégal a attiré les puissances mondiales du fait de la découverte de pétrole et de gaz, ces ressources n'étant pas encore exploitées. Selon Fary Ndoa, ingénieur géologue, deux gisements de pétrole ont été découverts, SNE et FAN. Le gisement SNE s'élève de 500 à 550 millions de barils de pétrole. Le gisement FAN, qui n'a pas encore été évalué de manière précise, est estimé environ 900 millions de barils, soit deux fois la taille de SNE. Dès lors, ces nouvelles ressources naturelles présentent de nombreux débouchés pour le co-développement entre l'Italie et le Sénégal. D'autres ressources sont en cours d'exploitation et représentent également des axes potentiels qui pourraient activer davantage la coopération de co-développement entre les deux pays. Il s'agit des gisements de zircon, d'or, de phosphates, de calcaires, de fer, etc. Les gisements de calcaires sont très importants pour le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP). Le zircon et l'ilménite constituent des ressources d'avenir, la production annuelle est estimée à 85 000 tonnes de zircon et 575 000 tonnes d'ilménite sur

une durée d'au moins 20 ans (Daley, 2015). Le Sénégal devrait couvrir 7 % de la production mondiale de zircon en 2014. Les réserves de fer ont été estimées à 750 millions de tonnes en 2014. 19 millions de tonnes de réserves de phosphates et 10 tonnes d'or ont été exploitées à l'état brut en 2014 (Dalez, 2015).

COOPERATION CULTURELLE ITALO-SENEGALAISE

L'accord culturel, scientifique et technologique en vigueur entre l'Italie et le Sénégal a été signé le 6 mai 1974. Il vise à favoriser la connaissance réciproque des cultures et des activités intellectuelles, artistiques et scientifiques, à promouvoir les échanges entre les intellectuels et les chercheurs, à diffuser la connaissance mutuelle des œuvres d'art et à faciliter les échanges interuniversitaires et entre les institutions scientifiques et culturelles, par le biais, entre autres, de programmes de bourses d'études.

La promotion de la langue et de la culture italienne se fait depuis les années 80 à l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar grâce au Collectif des enseignants d'Italien du système scolaire du Sénégal. La préservation et la mise à disposition de livres et du patrimoine audiovisuel de la section culturelle de l'Ambassade d'Italie à Dakar renforce cette collaboration culturelle. L'enseignement de la langue italienne s'appuie sur un réseau d'enseignants sénégalais dans les lycées et les collèges du pays, coordonnés par le Lecteur universitaire de l'Ambassade. Deux professeurs titulaires et 180 étudiants d'Italien sont présents dans les universités du Sénégal, tandis que dans les écoles secondaires les enseignants sont passés de 24 en 2007 à 41 en 2012 et les élèves de 1 300 en 2007 à plus de 2 600 aujourd'hui. Des cours d'Italien sont donnés également à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) depuis 1986. La section italienne a été créée en 1992 au sein du Département des Langues et Civilisations Romanes de la Faculté des Lettres, et des enseignements complets sont dispensés pour le 1^{er} et 2^{ème} cycle (licence et master). Les cours sont fréquentés par des élèves qui ont le baccalauréat et qui ont déjà étudié au moins deux ans d'Italien. Pour l'année 2011-2012 une centaine d'étudiants sont inscrits aux cours d'Italien comme première langue, plus une douzaine qui l'apprennent comme deuxième langue. Des cours d'Italien sont aussi offerts parfois par l'Institut des Langues Etrangères Appliquées (ILEA) de l'UCAD¹⁸. Des cours d'Italien sont aussi dispensés par

¹⁸ UCAD : Université Cheikh Anta Diop de Dakar

d'autres universités dans les filières du tourisme : l'Université d'Etat de Ziguinchor et plusieurs universités privées. L'Italien est présent dans le programme des collèges et des lycées, en tant que deuxième ou troisième langue (en option). Il est également enseigné dans plusieurs écoles professionnelles du Sénégal. Au cours de plusieurs années, des missions archéologiques, anthropologiques et ethnologiques italiennes ont été engagées dans les différents pays d'accréditation de l'Ambassade en collaboration avec les universités locales et les instituts de recherche. Il y a actuellement vingt accords interuniversitaires entre les universités sénégalaises et italiennes, ces accords concernent un large éventail de domaines scientifiques différents (site interministériel sur les accords des universités). L'Ambassade d'Italie est un membre du centre EUNIC (Union Européenne des Instituts Culturels Nationaux) au Sénégal depuis sa création en Juin 2011. EUNIC est un partenariat entre des organismes publics actifs dans le domaine des relations culturelles et de la coopération internationale (<http://www.eunic-online.eu/senegal>). Ensuite, sont organisés des événements culturels Italiens, italo-sénégalais et européens en collaboration avec des groupes des cultures européennes à Dakar. Parmi les grands événements culturels parrainés par l'Ambassade notons la « Semaine de la langue italienne dans le monde » qui se tient annuellement.

Des bourses d'études sont accordées par le Ministère des Affaires Etrangères pour des cours d'étude en Italie. Dans les années récentes, le programme a soutenu la formation et le recyclage des enseignants d'Italien qui travaillent dans le système scolaire sénégalais. Au cours de dernières années les bourses d'étude pour cours et masters offerts par les universités, les institutions et le ONG sur les thématiques concernant le développement, ont augmenté. Egalement, les projets de coopération bilatérale souvent prévoient la collaboration entre les universités et les instituts de recherche italiens et locaux pour l'accompagnement technique (site web du Ministère Affaires Etrangères Italiennes).

Cependant qu'en est-il des relations entre les Sénégalais de l'extérieur et leur pays d'origine ? Pour répondre à cette question, il semble important d'analyser l'aspect relatif au transnationalisme du migrant sénégalais.

CHAPITRE II : Transnationalisme et co-développement entre l'Italie et le Sénégal

SECTION 1 : Transnationalisme et co-développement

À l'image de tous les migrants, le Sénégalais de l'extérieur est un acteur social, économique et culturel entre deux mondes, son pays d'accueil et son pays d'origine. Il s'implique économiquement, politiquement et culturellement dans les activités qui connectent les pôles de son déplacement (Ambrosini, 2008b). C'est un médiateur social et un important acteur de co-développement car il participe au développement socioéconomique des deux zones (Marini, 2014). Dans le cadre du co-développement, les migrants et leurs associations sont des agents de développement en collaboration avec les acteurs locaux pour réaliser des activités visant leur communauté d'origine (Ceschi, Mezzetti, 2011). Seulement, le migrant est un être social, donc appartient à une famille, qui constitue d'ailleurs l'une des raisons fondamentales de son voyage vers l'extérieur. Les migrants sont séparés entre deux nations, par la distance et le temps, cependant ils sont toujours ensemble de par les transferts de fonds et de par le maintien à distance des liens familiaux (le transnationalisme¹⁹). Le co-développement découle de ces relations transnationales entre les territoires (Marini, 2014). Le concept du 'transnationalisme' nous permet d'appréhender les relations maintenues par l'émigré avec sa famille restée au pays car ce terme est défini comme étant le « dépassement des nationalités et des nationalismes » selon le dictionnaire « Reverso dictionnaire ». C'est un phénomène social développé à partir de l'interconnexion accrue entre les gens et l'importance économique et sociale du recul des frontières entre les États-nations. Au début du XX^e siècle, l'écrivain Randolph Bourne le décrit ainsi : « une nouvelle façon de penser au sujet des relations entre les cultures ». Vivant entre deux nations, les migrants sénégalais sont majoritairement des hommes, donc des époux, des pères, des fils d'une famille. Il peut s'agir du chef de famille, de l'aîné ou du fils le plus dévoué qui émigre avec les économies de la famille pour aller chercher de quoi la soutenir. Ces responsabilités envers sa famille l'obligent à maintenir des relations transnationales.

¹⁹ Transnationalisme : en début du XX^e siècle ce terme a été inventé par un des universitaires pour signifier une nouvelle façon de penser au sujet des relations entre les cultures.

Ainsi, selon Ambrosini les « familles transnationales » désignent le migrant et sa famille séparés par la distance, moins voulue que subie, et qui s'efforcent de maintenir et d'assumer les liens affectifs (Ambrosini, 2008). De toute façon le lien à distance ne représente pas seulement une parenthèse de séparation forcée, mais bien une phase évolutive qui influence profondément les développements à venir des relations familiales. Les pratiques transnationales sont vécues sous différentes formes selon la femme du migrant, ses enfants et le migrant lui-même en particulier.

FAMILLE TRANSNATIONALE

Parreñas (2001) caractérise la famille transnationale comme une structure familiale postindustrielle avec des valeurs préindustrielles, structure qui ne peut renier le bouleversement des pratiques de prise en charge profondément enracinées. Cette analyse s'inscrit dans une thématique plus large, celle de l'entrelacement de l'institution familiale avec les processus migratoires, dans lequel les familles transnationales peuvent constituer de façon alternative une forme dynamique et variable de la famille, ou encore une phase de la vie familiale. Dans les deux cas, il convient de s'interroger sur les vécus quotidiens des hommes et des femmes migrantes : espoir, douleur, détachement, retrouvailles et enfin construction de l'avenir dans des conditions difficiles (Ambrosini, 2008).

Par ailleurs, un fois installé, le migrant sénégalais cherche à faire venir un autre membre de la famille. Ce dernier constituera une seconde source de revenus pour la prise en charge de la famille et des parents proches. Cette deuxième personne peut s'agir du fils, du frère ou d'un autre membre de la famille pourvu qu'il soit le plus débrouillard, un défenseur des valeurs familiales et avec une bonne éducation traditionnelle. Le plus souvent, il s'agira de l'aîné qui sera chargé, désormais de reprendre le relais. Etant plus jeune, plus fort, plus ambitieux, il sera chargé de porter la famille vers un niveau économique plus élevé. Dans ce schéma, l'ancien émigré retourne toujours au pays au bout d'un certain temps au cours duquel il accompagne le nouveau venu pour l'aider à trouver ses repères dans le monde d'émigration. En outre, il existe des cas d'émigration où toute la famille est réunie à l'étranger. Il s'agit de migrants hautement qualifiés, d'entrepreneurs, de cadres supérieurs, de chercheurs qui se déplacent à l'étranger pour quelques années ou définitivement, en emmenant avec eux le noyau familial au complet, ou alors, c'est le cas de réfugiés qui fuient les guerres et les persécutions (Ambrosini, 2008). En réalité, peu de familles arrivent déjà formées et au complet dans les sociétés d'accueil. Le

plus souvent la migration familiale est un processus en plusieurs étapes. De nos jours, de plus en plus souvent la jeune épouse ou la deuxième femme²⁰ rejoint le mari en Italie avec ou sans les enfants. Dans tous les cas de figure, la migration implique des processus de fragmentation et de regroupement de l'unité familiale qui habituellement provoquent des changements structurels substantiels dans son fonctionnement (Ambrosini, 2008 ; Torrealba Orellana, 1989 ; Lagomarsino, 2006). La situation des familles séparées par l'émigration d'un ou plusieurs de leurs membres implique la préservation des liens, la prise en charge à distance, mais aussi des souffrances et de la solitude. Ceci démontre que la migration n'est pas un phénomène exogène, elle est profondément incorporée dans les dynamiques de nos sociétés (Ambrosini, 2008). Les familles séparées par les distances et les frontières sont engagées, malgré l'éloignement, dans une incessante activité à distance, d'abord envers leurs enfants, mais aussi envers d'autres membres de la famille laissés au pays (parents âgés, frères, etc.).

TRANSNATIONALISME ET LA FEMME DU SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

Les femmes des migrants, restées au pays, souffrent beaucoup de l'éloignement de leur époux parti chercher de quoi soutenir la famille. En effet, les premières années d'émigration sont consacrées à la recherche des documents nécessaires pour le séjour et à la recherche de travail. En plus, l'émigré peut être confronté par moment, à une perte temporelle de son travail. Dans ces cas de figures, les femmes des migrants ont en charge les besoins de la famille. Elles sont obligées d'assurer la nourriture des enfants, de s'occuper de leur santé et de leur éducation. Les voisins du village ont deux sentiments contradictoires envers les femmes de l'émigré sénégalais, à savoir la pitié et la jalousie. En effet, elles incarnent la femme d'une personne potentiellement riche, et en même temps, elle renferme une souffrance interne alimentée par la solitude et la peur. Cet état de fait est expliqué par plusieurs raisons d'ordre social, économique et religieux. Dans la société sénégalaise, la femme du migrant reçoit rarement un soutien économique venant d'autres personnes que son mari, car les habitants du village estiment qu'elle est plus riche que les autres. Malheureusement pour elle, son mari migrant est souvent obligé de se marier dans son pays d'accueil pour avoir accès à certaines opportunités sur le plan administratif et économique. Une femme migrante témoigne lors de nos enquêtes que :

²⁰ Deuxième femme : Au Sénégal, la polygamie à 4 femmes est autorisée : la deuxième femme est la deuxième épouse.

« pendant ce temps, la femme du migrant est surveillée par la société locale qui, au premier dérapage par rapport aux coutumes et aux traditions, la traitera de mauvaise épouse. Nos réalités traditionnelles font qu'une mauvaise réputation de l'épouse se traduit par une humiliation qui se répercute sur ses fils jusqu'aux petits fils, et déshonore les parents ». Ainsi, elle s'enferme de plus en plus dans une souffrance interne et dans l'incapacité de satisfaire ses besoins et ses instincts naturels. La femme du migrant vit donc dans un monde isolé dont les rares moments de réconfort sont quand elle parle avec son mari au téléphone, ou quand elle reçoit un cadeau venant de son époux ou bien quand elle est en compagnie de ses enfants. Les rares personnes qui compensent l'absence du mari sont les enfants et les quelques rares membres de la famille traditionnelle. L'équilibre et les rapports internes et externes au couple se sont transformés, vivre à nouveau ensemble semble être un rêve. Tout cela est une nouvelle source de stress qui met à l'épreuve la solidité du couple. Bien que les mères transnationales soient activement impliquées dans l'exercice de la maternité en s'efforçant d'apporter à leurs enfants affection et soutien, la perte de la proximité physique du chef de famille est ressentie, par elles-mêmes et par tous les membres de leur famille comme la violation d'un modèle profondément légitime, celui d'un époux qui prend en charge son épouse et ses propres enfants (Ambrosini, 2008b ; Hondagneu-Sotelo et Avila, 1997). L'émigration implique un « transnationalisme forcé » pour le Sénégalais de l'extérieur et pour sa famille, sa femme et ses enfants en particulier.

TRANSNATIONALISME ET LES ENFANTS DU MIGRANT

Bien que désireux de rejoindre les parents dans la terre promise de l'émigration, les enfants doivent ensuite faire face à la séparation avec ceux qui ont pris soin d'eux, parfois pendant plusieurs années (Ambrosini, 2008 ; Suarez-Orozco, Todorova et Louie, 2002). Cette tension est particulièrement aiguë pour les filles (Dion et Dion, 2001), envers lesquelles le contrôle et les attentes de comportements conformes sont habituellement plus pressants. En effet, les parents émigrés nourrissent beaucoup d'espoir pour leurs enfants. Ils sont prêts à beaucoup faire pour mettre toutes les chances de réussite en leur faveur. Selon les affirmations d'une personne ressource lors de nos enquêtes : « les enfants des migrants sénégalais ont de meilleures conditions de vie et de consommation, ils ont plus de possibilités que la moyenne des jeunes de leur âge et des conditions de logement plus confortables grâce à l'argent envoyé par leurs parents ». Pour la plupart, ils vont plus tard rejoindre leur parent pour travailler

directement et prendre le relais, ou pour continuer leurs études avant de commencer à travailler. En effet, les parents émigrés préparent le terrain pour leurs enfants, futurs émigrés, pour leurs éviter les désagréments qu'ils ont eu à subir. Ils leur donnent la possibilité de poursuivre leur formation en Italie dans le but d'avoir les opportunités d'accéder à des niveaux de responsabilité assez élevés. Entre 1997 et 2001, 10,3 % des émigrants ont quitté le Sénégal pour poursuivre leurs études (ANSD, 2004) en rejoignant leurs parents. Selon l'UNESCO, le nombre d'étudiants sénégalais à l'étranger est en croissance au fil des années. Ce nombre a franchi la barre des dix mille inscrits à l'extérieur depuis 2003 (Diané, 2009). En 2006, on a compté 11 695 étudiants dans plusieurs pays, soit environ 20 % du nombre total d'étudiants sénégalais de l'enseignement supérieur. La France reste la destination traditionnelle des étudiants sénégalais avec 80 % de l'effectif total des étudiants sénégalais à l'étranger en 2006 (UNESCO, 2008). Selon l'ESAM 2001, les émigrations pour des raisons d'études sont motivées par des projets de voyage liés au regroupement familial. En effet, le jeune sénégalais a souvent besoin d'un parent, ou d'un contact, pour l'appuyer dans les procédures de recherche et d'assistance administrative.

TRANSNATIONALISME ET LE MIGRANT

La recherche du bien-être de la famille et l'amélioration de leur avenir est à l'origine du départ de la plupart des migrants sénégalais. La responsabilité principale du mari est de maintenir économiquement les membres de la famille, d'assurer un soutien moral et de donner un équilibre à la vie de la famille, entre autres. Difficilement, le chef de famille émigrant, parviendra à honorer son rôle au sein du foyer familial malgré les efforts déployés pour maintenir les liens à distance. En dépit de cela, son intervention reste fondamentale dans le vécu des acteurs familiaux, même si elle ne peut s'exercer dans des conditions de proximité physique et de présence quotidienne. L'émigrant peut se considérer et être vu comme un bon père et un bon mari en partant pour assurer le bien-être des siens. Dès lors, que ce soit au niveau des attentes réciproques entre époux concernant leur rôle social ou au niveau des soins apportés à la famille et à la figure parentale, l'éloignement des pères et des maris peut être considéré comme socialement acceptable. Cependant, l'émigré se retrouve fréquemment en situation de frustration avec le sentiment de perdre son rôle, mais aussi son autorité et son prestige au sein de la famille (Ambrosini, 2008b). De plus, s'il n'est pas confronté à la discrimination et au racisme, il est persécuté à cause de sa situation irrégulière. En effet, de nombreux émigrants

sénégalais se retrouvent en situation irrégulière dans les pays d'accueil en choisissant de poursuivre leur séjour au-delà du délai autorisé (Diané, 2009). Selon les statistiques, 19 775 sénégalais en situation irrégulière ont été appréhendés en 2006 dans 24 des 27 pays de l'UE et 5 839 expulsés (CIREFI, 2009). Dans les mêmes sources, ce sont 8 483 sénégalais qui ont été pris par la police dans 24 pays de l'Union européenne et 3 407 expulsés en 2007. L'Espagne, du fait de sa position géographique, est le pays qui a le plus saisi et expulsé de Sénégalais en situation irrégulière, suivi par l'Italie.

ROLE DE LA COMMUNICATION DANS LE TRANSNATIONALISME

En 2013, en moyenne chaque Sénégalais en Italie a appelé au moins une fois par jour ses amis et parents au Sénégal (Lvia, 2017). Ce contact téléphonique transforme la vie quotidienne des migrants et de leur famille. Les discussions qui autrefois se déroulaient autour de la table, concernant les décisions à prendre, les préoccupations de la famille, la prise en charge des enfants, doivent à présent se faire par téléphone (Ambrosini, 2008). Ce moyen permet aux membres de la famille, dispersée par l'émigration, de garder un sens de la collectivité, de se considérer et de fonctionner comme des familles (Vertovec, 2004b). L'accès facilité aux instruments technologiques de communication (cellulaires, internet, réseaux sociaux, etc.) permet de discuter entre parents et amis partout dans le monde. Ces moyens de communication se généralisent dans le monde entier, grâce notamment aux exigences de communication des familles transnationales (Ambrosini, 2008). Sur le plan technique, plusieurs pays et régions du Tiers-Monde sont en phase avec le monde de la communication « sans fil », notamment dans les villages reculés du Sénégal. Pour le Sénégal il y a toujours la France et l'Italie dans les premières positions du classement des appels téléphoniques internationaux entrants (Diané, 2009). En considérant individuellement les migrants, les appels téléphoniques sont plus intenses durant les périodes de crises familiales telles que les maladies et les conflits. Plus généralement, la fréquence des appels diminue quand le migrant s'apprête à retourner au pays, certains n'appellent même pas à la veille de leur départ pour des raisons traditionnelles. Les émigrés sénégalais téléphonent plus à la fin du mois, lors des fêtes nationales et religieuses

telles que Tabaski²¹, Korité²², Magal²³ et Gamou²⁴. Le trafic des appels téléphoniques et les transferts de fonds vont de pair avec la migration. Les fréquences de communication sont étroitement liées aux périodes de l'année, les appels téléphoniques deviennent plus intenses et les flux d'argent augmentent pendant certains moments de l'année. Le nombre d'appels internationaux, en corrélation avec les données normalisées des transferts de fonds et le nombre de migrants, peut être considéré comme un indicateur pour estimer la grandeur des frais de communication et de transferts d'argent. Aussi, connaître les données sur le trafic téléphonique international et sur les remises de fonds peut contribuer à estimer les flux migratoires mondiaux et la force des relations entre les pays (Diané, 2009).

EMIGRES SENEGALAIS ET LES MENAGES AU SENEGAL

Dans le cadre de la consommation des ménages au Sénégal, les migrants ont favorisé une hausse du revenu des Sénégalais de près de 60 % par personne par rapport aux ménages qui ne reçoivent pas de l'argent des Sénégalais de l'extérieur (Diagne et Diane, 2008) comme le montre la figure suivante.

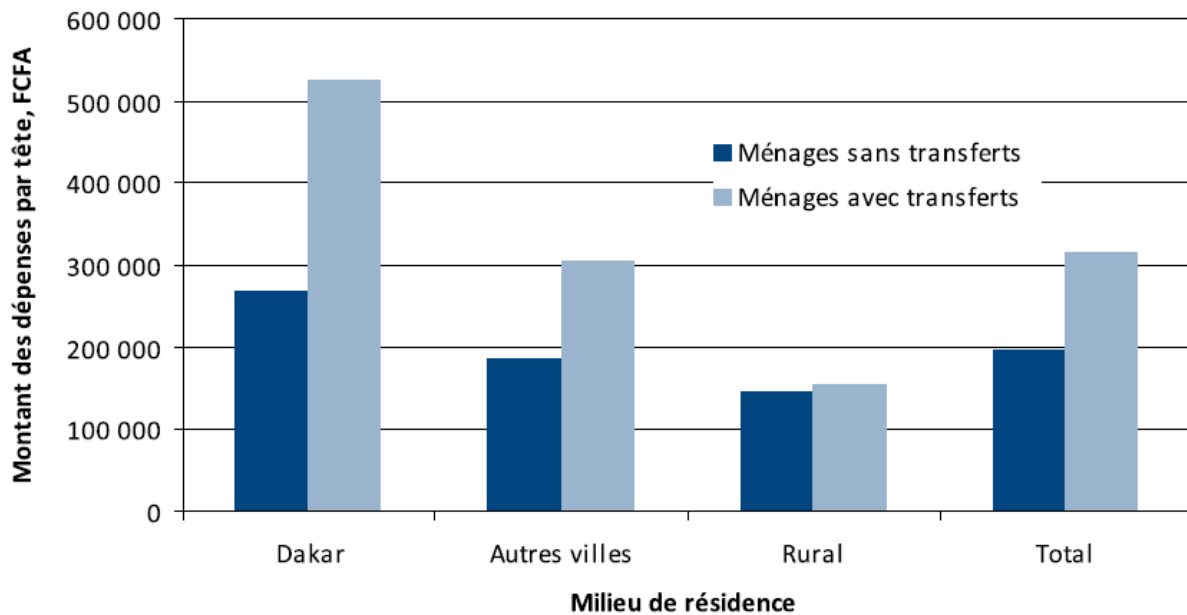
²¹ Tabaski : une fête de la religion musulmane, communément appelée "la fête des moutons"

²² Korité : c'est la fête de la fin du mois de ramadan

²³ Magal : c'est la fête du groupe des musulmans appelés les « Mourides »

²⁴ Gamou : c'est l'anniversaire de la naissance du prophète Muhamed

Figure 9 : Dépenses par personne des ménages recevant ou non l'argent des migrants



Source : Some 2009

Le revenu des ménages qui reçoivent de l'aide des migrants est 95% plus élevé que celui des ménages qui n'en reçoivent pas en milieu urbain. De même, plus de 63,2 % dans les autres villes et plus 5,9 % en milieu rural (Some, 2009). Par an, une personne dont le ménage reçoit l'appui d'un migrant dépense 315 936 f CFA, par contre celle qui est issue d'un ménage qui ne reçoit pas l'aide d'un sénégalais de l'extérieur dépense 197 643 FCFA.

TRANSNATIONALISME ET L'ENTREPRENARIAT

Le rôle de la rente de l'émigration est vital pour les économies nationales, à tel point que les migrants en sont arrivés à être considérés comme des acteurs incontournables du développement. Environ 80 % des migrants sénégalais en Italie sont en âge de travailler avec un taux de chômage et d'inactivité généralement plus faible par rapport aux autres migrants non-européens (Lvina, 2017). Selon la même source, un Sénégalais sur deux travaille dans le secteur industriel et presque la moitié a un travail indépendant, principalement dans le commerce. Ceux qui ont des emplois non qualifiés sont de plus en plus nombreux. 9 sénégalais sur 10 en Italie exercent des activités manuelles. Le revenu moyen est compris entre 1000 et 1250 € par mois. La quasi-totalité est soutenue par des amis et parents pour la recherche d'emploi en Italie. Toutefois, les femmes excellent fréquemment dans les secteurs du

commerce, de la restauration, en tant que « badante²⁵ » le plus souvent. Des produits artisanaux et agricoles, entre autres, sont vendus en Italie. Ce fait valorise les produits africains et facilite l'accès de ces produits aux Sénégalais vivant en Italie. Cela permet aussi aux Italiens ayant des liens avec le Sénégal, qu'il s'agisse des liens de parenté, ou d'avoir vécu au Sénégal, de trouver les produits du Sénégal. De manière corollaire, des produits européens aussi divers que variés sont transportés au Sénégal par les migrants. Les secteurs de l'automobile, de l'habillement et de la restauration sont autant de moyens qui permettent de promouvoir les produits italiens tels la mode italienne, sa restauration et son style. C'est un procédé qui renforce les relations entre nos deux peuples.

TRANSNATIONALISME ET RETOUR AU PAYS D'ORIGINE

Le migrant sénégalais est lié à l'Italie par le pari d'un futur meilleur, avec l'espoir de gagner suffisamment d'argent pour arriver un jour à investir dans son pays. Malheureusement, de nos jours, beaucoup de migrants se sont rendus compte qu'ils étaient en train de perdre ce pari. Dès lors, le désir de rentrer est devenu encore plus fort comme le témoigne un Sénégalais lors des enquêtes de Lvia en 2017 : « À un certain point en Italie j'ai compris que je ne serai jamais arrivé à être bien. J'étais parti à la recherche d'un argent que je n'ai pas trouvé, rester n'avait aucun sens ». Dans la société sénégalaise, il est possible de considérer cette décision de rentrer au pays comme une folie. Cependant, les enquêtes de Lvia nous montrent le témoignage d'un migrant sénégalais retourné vivre et travailler à Thiès, la ville de son enfance, après 15 ans passés dans la province du Bergame, avec un contrat indéterminé, une femme italienne et 6 enfants. Il est difficile, pratiquement impossible, de déterminer précisément le nombre de migrants de retour. Selon les estimations, il y aurait des milliers de migrants de retour de l'Italie installés au Sénégal. Les migrants qui arrivent à rentrer et à lancer une activité au Sénégal après avoir vécu en Europe sont les personnes qui ne se reposent pas sur leurs lauriers et qui cherchent constamment à améliorer leur condition. La plupart de ceux qui rentrent au Sénégal après avoir vécu des années en Italie, auraient des opportunités de réaliser des entreprises au Sénégal, seul ou en collaboration avec un partenaire italien. Donc, rentrer peut signifier aussi avoir la possibilité de démarrer une activité économique au Sénégal, donner du travail à des autres

²⁵ Du service à la personne ou « Badante » : est un mot italien qui qualifie les personnes dont le travail est de prendre soin des personnes âgées

personnes et aider son pays à devenir plus compétitif. Cela lui donne aussi l'avantage de rester avec sa famille, de voir grandir ses enfants et en même temps de générer des revenus, avec la satisfaction de contribuer directement à l'économie de son pays.

SECTION 2 : Associationnisme des Migrants

Possédant l'instinct grégaire des êtres vivants, l'Homme est un être social, il vit en société. Ainsi, les émigrés sénégalais en Italie se sont organisés, pour la plupart, en associations. Les associations sénégalaises d'émigrés implantées dans les pays de destination apportent, en plus de leurs contributions dans la prise en charge des investissements sociaux dans les localités d'origine, l'entraide, la recherche de travail pour les nouveaux compatriotes immigrés ayant adhéré à l'association, ainsi que la participation à l'organisation du voyage des candidats à l'émigration (Diané, 2009).

2.1. Typologie des associations des migrants sénégalais

L'Italie compte environ 132 organisations de migrants sénégalais officiellement enregistrées sur 2 118 associations d'étrangers dans le pays (IDOS, 2016). Selon la même source, 33 % des associations sénégalaises sont concentrées dans la région de Lombardie. À Milan, les associations sénégalaises sont les plus actives parmi les associations de migrants (Mezzetti, P., 2007 ; Maggi et al, 2013). La diaspora sénégalaise en Italie est composée majoritairement de Musulmans, avec une diversité de confréries, et d'ethnies Wolof, suivies des Peuls, des Toucouleurs, des Sérères et des Diolas. Les émigrés sénégalais restent très attachés à leur culture d'origine et à leurs traditions religieuses, tout en faisant preuve d'ouverture et d'insertion socioéconomique dans la société d'accueil (Navara, 2011). Ils maintiennent des liens intenses avec le pays d'origine au niveau familial, socioculturel, économiques, politique, spirituel. Leur but est essentiellement la solidarité en terre étrangère et l'appui à la famille et aux proches laissés derrière eux. Ainsi, deux critères sont fondamentaux pour élaborer une typologie des associations sénégalaises à Milan. Il s'agit de l'intégration dans le pays d'accueil et du maintien des liens avec le pays d'origine. La typologie des associations des Sénégalais à Milan peut être élaborée en fonction des villages d'origine, du genre, de la religion, de leur fédération, de leur représentation au Sénégal et du co-développement. Ce dernier se traduit par l'accès à l'appui technique et financier pour la réalisation de projets au Sénégal, en participant ainsi à son développement grâce à la coopération italo-sénégalaise²⁶. Le tableau suivant nous

²⁶ Il s'agit de la coopération menée sous toutes ces formes : au niveau étatique, par les organismes non étatiques, et même entre amis sénégalais et italiens.

montre le classement des organisations de migrants en fonction de leur type, de leur statut, de leurs domaines d'intervention, de leurs actions dans le co-développement italo-sénégalais, de leurs sources de financement et de leurs faiblesses.

Tableau 4 : Typologie des associations des migrants sénégalais à Milan

Types	Statut	Nature, Objectifs et Secteurs d'activités	Actions de co-développement	Sources de financement	Faiblesses
Association de villageois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traditionnelle ▪ Informelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil de migrants. ▪ Facilitation à l'intégration économique et sociale en Italie. ▪ Appui à l'investissement dans les infrastructures au village. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accueil et l'intégration économique et sociale en Italie. ▪ Construire des infrastructures sociales en zone d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des membres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informelle. ▪ Absence de capitalisation de bonnes pratiques. ▪ Manque de structuration. ▪ Faiblesse dans le renouvellement des instances ▪ Déficit d'accompagnement et d'assistance.
Association religieuse « Dahira »	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traditionnelle ▪ Informelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accueil de migrants. ▪ Promotion d'activités religieuses et de solidarité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir dans les infrastructures et les activités religieuses. ▪ Réaliser des infrastructures sociales de base au Sénégal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds propres. ▪ Dons sous forme de 'Adiya'²⁷. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informelle ▪ Traditionnelle

²⁷ Adiya : est une somme d'argent (en général) que les fidèles donnent régulièrement au guide religieux. Cette somme peut être aussi destinée à soutenir une activité organisée par la Dahira.

<p>Association de femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traditionnelle ▪ Formelle ▪ Informelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de la micro-finance. ▪ Promotion d'activités familiales. ▪ Promotion d'activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser l'épargne grâce aux tontines. ▪ Promouvoir des activités économiques : restauration, coiffure, commerce import/export. ▪ Promouvoir des activités de solidarité : soutien et assistance aux membres. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des membres. ▪ Appuis externes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déficit d'accompagnement et d'assistance.
<p>Associations de co-développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formelle ▪ Structurée ▪ Organisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'intégration en terre d'accueil. ▪ Le co-développement et la solidarité entre les pays d'accueil et d'origine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des activités d'intégration. ▪ Promouvoir des projets de co-développement. ▪ Faciliter le partenariat entre les acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des membres. ▪ Appels à projet. ▪ Fondations et 'bonnes volontés' 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible moyens matériels et financiers. ▪ Déficit de personnel spécialisé.
<p>Fédération des associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formelle ▪ Structurée ▪ Organisée 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédération des organisations de migrants. ▪ Alliance pour négocier avec les 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plaidoyer auprès des autorités et autres partenaires. ▪ Réaliser des activités 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cotisations des membres. ▪ Fondations et 'bonnes volontés'. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de très peu de fédérations. ▪ Difficulté de réunir les organisations de migrants.

		partenaires et réaliser des activités d'intégration, de co-développement et de solidarité.	d'intégration et de co-développement.		
Représentant des organisations de migrants au Sénégal.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Traditionnel ▪ Formel ▪ Informel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Représentant légal ▪ Suivi des activités de l'association d'Italie au Sénégal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser et suivre les activités des organisations de migrants au niveau local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonds envoyés par l'association des migrants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible moyens matériels et financiers.

Source : nos enquêtes

ASSOCIATIONS DE VILLAGEOIS

Les associations de village sont les plus nombreuses et les plus anciennes depuis les années 1990 à Milan et dans toute l'Italie. Ce sont généralement des associations informelles et faiblement structurées, elles sont créées par les membres originaires d'un même village. Traditionnellement, ces associations ont pour but la solidarité entre membres dans un pays étranger. Elles servent de lieux d'accueil pour les migrants sénégalais qui viennent d'arriver et de cadre d'entraide. En réalité, l'entraide commence avant le départ. Au Sénégal, les villages sont créés à partir d'une famille qui s'agrandit jusqu'à devenir un village. Ils peuvent également être créés par un groupe d'une même ethnie. Par conséquent, les habitants d'un village au Sénégal ont des liens soudés. C'est la raison pour laquelle les informations sur les procédures, les dossiers administratifs, sur le montant de l'argent nécessaire pour le voyage, sont transmises par les membres de l'association au prétendant à l'émigration. Avant son arrivée en Italie, ses camarades villageois, membres de l'association, lui ont déjà préparé les conditions minimales d'accueil à savoir le logement. Une fois arrivé et logé, ils lui montrent les voies pour démarrer des activités économiques mêmes s'il s'agit d'activités illégales telles que le marchand ambulant ou l'emploi au noir.

Dans le cadre du co-développement, ces associations sont particulièrement engagées pour le développement socioéconomique de leur village d'origine. Beaucoup d'infrastructures de base dans les villages sénégalais sont réalisées par ces associations de la diaspora, à savoir des écoles, des mosquées, des établissements sanitaires, l'adduction d'eau, etc. Les financements des associations villageoises proviennent de la mobilisation de leurs cotisations. Ils peuvent le faire en collaboration avec d'autres associations du même village présentes en Italie et dans d'autres pays d'accueil, particulièrement en France (Mezzetti, P., 2007).

ASSOCIATIONS RELIGIEUSES : « LES DAHIRAS »

Les Dahiras sont des organisations confrériques religieuses au Sénégal. Ce sont des formes associatives bien organisées aux fonctions multiples. Elles permettent aux Sénégalais vivant à Milan de maintenir les liens traditionnels et culturels par rapport à leur religion. Elles jouent un rôle primordial pour la diaspora sénégalaise car elles permettent de toujours rester sur le chemin de la vie tracé par les guides. Ce sont des lieux de rencontres, de prières, de chants religieux et surtout d'apprentissage des fondamentaux de la religion et de la confrérie

proprement dite, de conseils spirituels, d'entraide aux membres en difficulté et de solidarité. Les confréries les plus importantes à Milan sont les Mourides et les Tidjanes, suivies par la Qadiriyya, les Layènes (ces quatre dernières musulmanes) et la confession minoritaire des chrétiens. Elles sont présentes à Milan depuis 1980 (Maggi et al, 2013). Les Dahiras jouent un rôle économique, social et politique très important. Sous l'égide de leur guide religieux respectif, elles participent à la pacification sociale et politique au sein de la société. Le discours du guide religieux est basé sur la prière, le pacifisme, le dévouement au travail, l'honnêteté, l'entraide et la droiture. En plus, les disciples, connus sur le nom de « talibés », constituent une clientèle politique importante. Les Dahiras exercent un rôle de stabilisation sociale et psychologique dans le contexte migratoire, dans la mesure où ils sont une ressource essentielle au niveau culturel et spirituel. Elles participent à l'accueil et à l'hébergement des nouveaux venus, l'octroi de marchandise sous forme de prêts pour démarrer une activité de vente, à l'appui dans les démarches administratives et les contacts avec les employeurs (Mboup, 2000). Les Dahiras sénégalaises entretiennent des contacts avec les autorités italiennes, notamment l'église, les collectivités locales et les autorités de police en charge des permis de séjour. Elles interviennent dans le dialogue interreligieux et elles participent au maintien des liens avec les traditions culturelles et religieuses du pays d'origine en tant qu'expression de la culture africaine et des valeurs de l'Islam. Serigne Mame More Mbacké, un guide de la confrérie Mouride, a offert une Mosquée de Touba en miniature en argent au Pape lors une audience à Rome, ce qui constitue une forme de dialogue interreligieux (Maggi et al, 2013). Les Dahiras se sont positionnées d'emblée en tant qu'interlocutrices des institutions italiennes en représentant une interface entre la communauté sénégalaise et la société d'accueil. L'appartenance à une Dahira renforce la solidarité entre les membres du groupe, tout en améliorant les relations avec la société d'accueil (Riccio, 2008).

Aussi, les Dahiras ont un rôle dans le co-développement et le transnationalisme, car les migrants gardent un lien avec leur lieu d'origine. Elles ont la capacité de canaliser des ressources financières très importantes vers le pays d'origine, grâce aux dons des disciples. Grâce à la diaspora mouride, la ville de Touba, capitale de la confrérie du mouridisme²⁸ a connu un développement spectaculaire au niveau économique. Des infrastructures ont été construites

²⁸ Mouridisme : c'est la confrérie des mourides

dans la ville telles que l'électrification, l'accès à l'eau, des écoles et des hôpitaux. Les financements de ces réalisations sont issus exclusivement de fonds propres de la Dahira.

ASSOCIATIONS DE FEMMES

En manière de solidarité, les femmes sénégalaises ont été toujours ingénieuses pour la gestion de l'argent et ont développé des formes spécifiques d'organisation telles que les « Mbootay » et les tontines. Ces formes d'organisation sont répliquées à Milan par les femmes sénégalaises, comme elles le faisaient auparavant avant leur voyage d'émigration. Leurs activités sont principalement orientées vers leur famille et les proches en vue d'une solidarité entre femmes et plus récemment, vers l'insertion professionnelle féminine. Certaines associations de femmes sont également très actives dans les activités religieuses. La source financière principale des associations provient généralement des cotisations. D'ailleurs, l'activité de base de chaque association de femmes est représentée par les tontines. Les femmes se regroupent chaque semaine ou chaque mois, chacune avec sa cotisation, et l'une d'entre elles tirées au sort, prend la somme totale. Ainsi de suite jusqu'à ce que chacune d'entre elles bénéficie de ce financement issu de la participation financière collective. Leurs activités de solidarité consistent à mettre à disposition un fond issu de leurs cotisations préalablement définies d'un commun accord. Ce fond sera destiné à soutenir les membres en cas de maladies, de décès d'un proche, de baptêmes, ou d'autres événements de ce genre. Il existe également des associations de femmes à vocation politique. Ce sont des associations de rassemblement de partisans qui soutiennent un parti politique au Sénégal. Ces formes d'associations féminines tirent généralement leurs financements du parti politique qu'elles soutiennent. C'est un financement destiné à l'organisation d'activités associatives, mais aussi à des projets collectifs et à des activités de formation. Les femmes sénégalaises viennent généralement en Italie pour rejoindre leurs époux. Cependant, le couple s'aperçoit que le seul salaire du mari ne suffit pas à prendre en charge les dépenses de la famille, sans oublier les frais de la famille et des proches laissés au pays. Elles commencent à mieux s'organiser pour revaloriser le genre féminin en Italie, car ce ne sont plus des femmes au foyer, mais des femmes qui doivent travailler. Elles participent ainsi au développement économique de l'Italie et du Sénégal. Elles se confrontent donc à la nécessité de s'auto-organiser au sein de leur association pour générer des revenus à travers des activités d'entrepreneuriales féminines.

Sur le plan de l'entrepreneuriat, les femmes sénégalaises agissent en Italie au niveau du commerce, de la restauration africaine, de la coiffure africaine, entre autres. Elles excellent sur l'import/export en important des produits d'origine sénégalaise et en exportant des produits italiens dans le domaine de l'habillement, de la friperie et de la restauration. Les femmes sénégalaises ont mis en place le Collectif des Femmes Sénégalaises d'Italie dans le but de renforcer les capacités et les connaissances des femmes sénégalaises en Italie (Maggi et al, 2013). Les femmes sénégalaises sont réputées pour être de bonnes clientes bancaires, elles parviennent souvent à être à jour par rapport aux échéances du crédit. Elles ont pu bénéficier, parfois, d'un appui financier pour leur projet d'entrepreneuriat dans le cadre du co-développement et de formations pour renforcer leurs capacités. Ainsi, certaines associations de femmes ont pu réaliser des projets de co-développement tels que la construction de centres de transformation des produits agricoles au Sénégal, de campements touristiques, l'organisation d'activités d'intégration des femmes en Italie et d'insertion professionnelle des femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat féminin. Ces activités contribuent à une valorisation de leur rôle, à la création d'emplois ici et là-bas et à l'autonomisation des femmes.

Selon les études de Maggi et collègues (2013), le Collectif des Femmes Sénégalaises de l'Italie a reçu 100 000 euros en mars 2008 par le Ministre des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministère pour la Promotion de la Femme. Il s'est agi de l'une des rares fois où les femmes sénégalaises en Italie ont reçu un appui financier venant de l'Etat du Sénégal. La cérémonie a eu lieu à Milan lors de la célébration de la Journée de la Femme Sénégalaise en Italie. 70 000 euros étaient destinés à la création de la centrale d'achat, et 30 000 à une ligne de micro-crédit destiné aux projets d'entrepreneuriat des femmes. La journée a comporté la participation du Consul de Milan, de représentants étatiques italiens et d'environ 2 000 femmes sénégalaises d'Italie.

Les difficultés des associations des femmes ne manquent pas. Elles sont confrontées à un manque de coordination de leur fonctionnement, à un manque de structuration, à une gestion informelle, entre autres.

ASSOCIATIONS DE CO-DEVELOPPEMENT

Les problématiques vécues par les migrants, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires et de crise économique, auxquelles se rajoutent les nouvelles thématiques qui surgissent avec les réunifications familiales, conduisent les associations traditionnellement orientées vers le développement à élargir leur action aux questions d'intégration et d'insertion (Maggi et al, 2013). Ces associations s'adaptent aux réalités actuelles, elles cherchent de nouveaux débouchés, plus de ressources pour soutenir des projets de co-développement et leurs projets individuels. Cette nouvelle stratégie permet de soutenir l'entrepreneuriat des migrants, le renforcement des capacités, la création d'entreprises, de financer les infrastructures et le soutien social dans la zone d'origine. Ces associations de migrants s'impliquent désormais, particulièrement dans le contexte milanais et italien, en tant que stratégie d'insertion professionnelle. Pour ce faire, l'évolution de ces associations traditionnelles des migrants sénégalais à Milan se traduit par :

Leur formalisation : les associations deviennent officielles et reconnues selon les lois et règlements en vigueur.

Leur structuration : elles commencent à mettre en place les instances et l'organisation, en s'assurant de leur renouvellement.

Leur professionnalisation : elle renforce leur personnel avec des expertises telles que des comptables, des administrateurs, des techniciens en élaboration de projets, en entrepreneuriat, en agriculture et des ingénieurs. Confrontées le plus souvent au problème des moyens nécessaires pour financer ces expertises, certaines associations collaborent avec des ONG.

Leur recherche de nouvelles sources de financements : les cotisations des membres qui jadis, ont été les seules sources pour financer les activités, deviennent insuffisantes par rapport aux ambitions actuelles de ces organisations. Ainsi, face aux attentes des membres pour résoudre leurs difficultés combinées à la crise économique, les associations de migrants ont développé de nouvelles sources de financement, en plus des cotisations des membres. En effet, elles participent aux appels à projets qui proposent des financements généralement destinés à des activités d'intégration et de co-développement. Cependant, seules les associations formalisées sont capables de soumettre ces propositions de projets. Les bailleurs de ces appels sont le plus souvent les Communes italiennes, l'UE, et d'autres fonds destinés à l'environnement, à la migration et à l'entrepreneuriat. En outre, elles font appel aussi à l'appui

des fondations, d'autres entités et de bonnes volontés. Les fondations bancaires sont généralement spécialisées dans des domaines spécifiques, dès lors, en fonction de la spécialisation de l'association, des demandes de financement sont ainsi soumises par les associations de migrants.

En conséquence, les associations s'adaptent au contexte associatif milanais et selon les réalités auxquelles elles sont confrontées. Elles sont actives au niveau de la promotion culturelle sénégalaise à Milan avec l'organisation de concerts, de fêtes culturelles et d'autres types de spectacles. Elles collaborent régulièrement entre associations à Milan et dans d'autres villes italiennes.

LES FEDERATIONS ENTRE ASSOCIATIONS

Les collaborations entre associations et l'appartenance à plusieurs associations sont si présentes à Milan, en particulier, qu'elles arrivent à faire naître des fédérations entre associations. Celles-ci ont pour but de devenir une structure mixte, plus agile et active dans plusieurs contextes à la fois. De plus, la diaspora est confrontée à une nécessité d'avoir un seul référent en lieu et place d'une multitude d'associations pour faciliter la collaboration avec les partenaires et devenir plus efficace. Le seul fait de désigner une association donnée comme représentative peut susciter des conflits et des rivalités entre les associations. Or, les institutions à Milan, comme ailleurs, sont souvent à la recherche de représentants de communautés. Les fédérations d'associations de migrants ont des avantages indéniables en termes de représentativité et de référence auprès des autorités, ainsi que de légitimité pour faire entendre sa voix. La fédération assume un rôle de coordination, en soutenant d'autres associations plus petites et moins structurées, en favorisant le passage d'informations, en organisant des rencontres avec diverses entités telles que les institutions étatiques et non étatiques, les ONG, les fondations, les centres de recherche et le Consulat du Sénégal. La mise en fédération est facilitée par le fait que la diaspora sénégalaise à Milan est caractérisée par la présence d'un certain nombre de personnalités fortes, charismatiques, notamment les présidents d'associations. Ils se connaissent bien entre eux et peuvent être conduits à collaborer sur des projets ponctuels.

Le Consulat a initié au cours des années 2000 un processus visant à fédérer les associations sénégalaises du Nord, qui a abouti à la création de la Fédération des Associations Sénégalaises du Nord d'Italie (FASNI) (Mezzetti, P., Rogantin, F. et Russo, M., 2009). L'idée était d'unir

les associations en une confédération pour créer une entité plus incisive, qui puisse mieux se faire entendre auprès des institutions sénégalaises et italiennes, et avoir davantage d'impact au niveau de l'intégration et du co-développement. FASNI compte environ 30 associations, et ambitionne d'être l'interlocuteur vis-à-vis du gouvernement sénégalais pour qu'il améliore sa politique envers la diaspora en Italie. Elle cherche à ce que les ministres consultent la diaspora avant de signer des accords bilatéraux avec le gouvernement italien pour les rendre plus conformes à leurs réalités et à leurs demandes. Elle intervient en matière d'intégration de la diaspora sénégalaise sur le territoire, par exemple sur l'accès à la nationalité italienne, qui comporte un délai d'attente très long ainsi qu'un nombre important de refus.

De nos jours, la diaspora sénégalaise en Italie aimerait mettre en place d'une Fédération qui regroupe toutes les associations sénégalaises d'Italie. Il s'agit de la Fédération des Sénégalais d'Italie (FASI), pour laquelle les pourparlers sont déjà en cours. Cette Fédération compte regrouper les associations sénégalaises du Nord, du Centre et du Sud de l'Italie.

REPRESENTANTS AU SENEGAL DES ASSOCIATIONS DE MIGRANTS D'ITALIE

Traditionnellement, les associations de migrants n'avaient pas d'organisation homologue pour les représenter au Sénégal. Les fonds récoltés depuis l'Italie destinés à financer des infrastructures au Sénégal étaient gérés par les sages du village ou l'imam²⁹. C'est un circuit qui correspond aux réalités de la société traditionnelle, car au Sénégal les sages du village ont généralement été les hommes de référence. Cependant, avec l'exigence des bailleurs de fonds, les soucis d'une gestion rigoureuse des fonds, les nécessités d'évaluation et de capitalisation, les associations sont obligées d'avoir une organisation formelle au niveau du pays d'origine. C'est ainsi que depuis les années 2000, les organisations de migrants commencent à se formaliser au niveau du Sénégal sous deux formes. Elles peuvent être :

Une organisation italienne reconnue au Sénégal : ce sont des associations italiennes composées de migrants sénégalais qui sont enregistrées au Sénégal sous forme d'association italienne reconnue au Sénégal.

²⁹ Imam : dans la religion musulmane, l'imam dirige les prières. Il est un guide religieux et sensé montrer les valeurs et les bons comportements car c'est lui qui l'enseigne aux autres.

Une organisation sénégalaise : D'autres associations de migrants s'enregistrent au Sénégal sous forme d'organisation sénégalaise.

Dans les deux cas, ces organisations formalisées et reconnues au Sénégal répondent de l'association mère en l'Italie. Elles sont donc leur représentant légal sur le territoire sénégalais. Par contre, d'autres organisations de migrants n'ont pas de représentants légaux au Sénégal. Elles s'appuient sur des organisations déjà existantes telles que les Groupements d'intérêt économiques (GIE), les groupements de femmes et les Associations Sportives et Culturelles (ASC) des quartiers. Les associations de migrants d'Italie sont faiblement représentées au Sénégal. C'est pourquoi, de plus en plus, les migrants de retour ou les migrants à cheval entre l'Italie et le Sénégal s'engagent dans la représentativité de la diaspora au Sénégal.

2.2. Difficultés des organisations des migrants

Malgré leur nombre important et le grand rôle qu'elles jouent, les associations de la diaspora sénégalaise sont confrontées à de nombreuses difficultés d'ordre multiple. Les difficultés auxquelles sont confrontées les organisations des migrants sont généralement liées à l'accès au financement, au fonctionnement, à l'organisation interne et à la gestion des activités. Nous pouvons citer ci-dessous quelques exemples de difficultés auxquelles sont confrontées les associations de migrants :

Difficulté d'accès au financement : L'accès au financement constitue la difficulté principale des associations de migrants. Malgré leur efficacité dans la réalisation d'activités ou d'infrastructures avec des sommes peu importantes, elles parviennent difficilement à accéder aux financements publics et privés destinés au développement, à la migration, aux activités culturelles, aux activités de sensibilisation, etc. Malgré leurs cotisations, elles sont obligées de collaborer avec des ONG afin d'accéder aux fonds qui leur sont, le plus souvent, destinés.

Guerre de positionnement : Des luttes intestines pour être le président émergent très souvent au sein de l'association, en raison de la position avantageuse que cette fonction implique auprès de la communauté sénégalaise et des institutions du pays d'origine et d'accueil, et cela aussi à un niveau politique.

Renouvellement des instances : Les associations de migrants sénégalais sont généralement confrontées aux difficultés de renouveler leur bureau. On remarque les mêmes personnes pendant des années à la tête des organisations. Ceci est expliqué essentiellement par une série

de raisons selon nos enquêtes. La volonté des dirigeants de se maintenir au pouvoir est l'une des réponses les plus visibles, mais également le manque d'engagement de la part des membres, leur difficulté à se sacrifier pour leur communauté. En réalité, le rôle des dirigeants est parfois comparable à un sacrifice, ils travaillent pour l'intérêt de tous sans un salaire et parfois même sans la reconnaissance de leurs pairs. Ainsi, les membres ne sont pas motivés pour faire partir du bureau, et ils préfèrent s'engager dans leurs activités personnelles.

Déficit de personnel spécialisé et qualifié : À l'image des autres organisations de la société civile, les associations de migrants ne possèdent généralement pas de moyens pour payer un personnel qualifié. Leurs principales ressources restent leurs cotisations, qui sont destinées le plus souvent à une action de solidarité précise. Ceci constitue un réel blocage pour pouvoir répondre aux appels à financements, et mener à bien les projets.

Déficit de gestion : Il concerne la faiblesse des outils de gestion, ou la méconnaissance des bases de gestion. De par leur genèse traditionnelle, les organisations de migrants ne sont pas dotées de mécanismes de gestion performants. Cependant, elles parviennent à développer des réalisations concrètes avec une efficacité remarquable.

Déficit de communication et de transparence interne : Il constitue l'une des difficultés majeures au sein de la plupart des associations de migrants sénégalais. La plupart des membres ne sont pas informés en temps réel sur les activités et les décisions prises. Ce déficit de communication de la part des dirigeants peut être expliqué par : la faiblesse des outils de gestion au sein du fonctionnement de l'organisation ; la plupart des membres de l'association n'assistent pas aux rencontres d'information et de bilans pour être informés des faits ; et la mauvaise volonté des dirigeants qui voient la transparence comme un obstacle aux détournements d'objectif des activités.

Manque de confiance mutuelle : Les migrants ont presque tous de très bonnes idées non dévoilées par peur de se les faire voler. Ces idées de projets, ou d'ordre général, sont enfermées dans leurs têtes. Certains migrants sont trop individuels et chacun veut réussir de son côté, ou avec son cercle familial ou d'amis. A ces difficultés s'ajoutent des tensions internes toujours liées à des questions de leadership, propres à la plupart des organisations d'une certaine importance.

2.3. Relation entre les migrants et les ONG

Les organisations de migrants, quelles que soient leurs formes, ont toujours œuvré dans le cadre de l'intégration dans le pays d'accueil et du co-développement entre les zones d'accueil et d'origine. Leurs principales sources de financements sont généralement leurs fonds propres, les dons et autres appuis. Elles sont souvent confrontées à la difficulté d'accès à l'expertise nécessaire pour concourir aux appels à financement. Ce sont souvent des organisations traditionnelles et informelles qui souffrent d'un déficit organisationnel et fonctionnel pour mener à bien les activités conformément aux exigences des partenaires et des bailleurs de fonds. Ceci motive la collaboration entre les organisations de migrants et les ONG. Cette collaboration est d'autant plus nécessaire que beaucoup de bailleurs de fonds, pour optimiser et sécuriser les financements destinés aux organisations de migrants, ont voulu s'appuyer sur les ONG. Les bailleurs de fonds cherchent aussi un renforcement technique grâce à la collaboration entre les ONG et les associations de migrants dans le but de garantir l'atteinte des objectifs des activités financées. En effet, ces structures financières sont régies par des exigences sur des procédures, des normes, des textes et règlements en conformité à la législation. Chaque étape du financement, de l'octroi à l'évaluation en passant par la réalisation, est encadrée par un processus sur le plan de l'administration, de la comptabilité, des droits des travailleurs, de la protection sociale, etc. Selon les critères d'éligibilité des financements, les demandeurs de financements doivent fournir des pièces administratives et démontrer leurs expériences et leurs capacités de gérer de tels projets. Même si elles en ont les capacités, les organisations de migrants sont pour la plupart dans l'impossibilité de mettre à disposition les preuves demandées. Par ailleurs, elles n'ont pas l'expérience de gérer des activités de développement avec des montants élevés. Les ONG étant plus structurées, avec des techniciens spécialisés, semblent être plus en mesure de piloter à bonne échéance un programme, en tout cas sur le plan administratif. D'ailleurs, certains partenaires techniques et financiers, et autres organisations de développement, n'ont pas inscrit les organisations de migrants sur leurs critères d'éligibilité pour accéder au financement. C'est le cas du Bureau de la coopération italienne, par où transitent les financements de la coopération italienne, qui ne finance pas directement les associations de migrants. Celles-ci doivent s'appuyer, comme le montre nos enquêtes, sur les ONG et les Ministères sénégalais. La collaboration entre les migrants et ces autres instances est donc devenue presque incontournable. De nos jours, cette collaboration a permis à des associations de migrants d'accéder à des financements importants et de faire des réalisations

remarquables. Ce qui a favorisé le développement progressif d'une collaboration entre les divers partenaires sur des projets de grande envergure.

Les principales ONG actives dans le co-développement et qui collaborent avec les organisations de migrants entre l'Italie et le Sénégal sont : LVIA, COSPE, ACRA, COOPI, IPSIA, CISV. Leurs interventions sont aussi riches que variées, et concernent plusieurs aspects : projets d'appui aux migrants de retour ; mise en place des fonds de crédits pour le financement des projets des migrants qui sont au Sénégal ; formations pour faciliter l'insertion des migrants au Sénégal sur le plan technique et financier ; collaboration et appui-encadrement des associations de migrants dans le but de renforcer leur capacité organisationnelle et fonctionnelle ; coopération avec les structures étatiques tels que ARD ou avec d'autres ONG pour une synergie d'action dans l'accompagnement des migrants ; récupération des jeunes migrants bloqués sur le chemin du voyage (surtout en Libye), accompagnement et facilitation de leur insertion au Sénégal.

Cependant, malgré les grandes réalisations faites dans le domaine du co-développement, un certain nombre de critiques envers les ONG ont surgi parmi les migrants dans le cadre de cette étude.

CRITIQUES DES MIGRANTS ENVERS LES ONG

Selon certains migrants rencontrés, les ONG utilisent les migrants pour accéder aux financements. Avec la crise économique mondiale, les fonds se font rares, particulièrement dans le cadre des subventions au développement. Il fallait donc trouver de nouvelles stratégies pour être plus compétitif et diversifier les domaines d'actions pour accéder aux ressources financières. Les fonds destinés au financement des pauvres sont généralement utilisés par les ONG pour payer des voyages, des bureaux climatisés, des voitures de luxes et des salaires colossaux, et seulement une faible partie parviennent aux bénéficiaires. L'avantage recherché serait de destiner davantage de fonds à la réalisation des projets plutôt qu'au fonctionnement des ONG. Selon le témoignage d'un migrant interrogé lors de cette étude « Si 70% des fonds servent à payer les salaires des coopérants, ça signifie qu'on retourne à la case départ, que l'argent n'arrive jamais à destination, il revient plutôt en arrière. Les ONG ne valorisent pas l'expertise locale et celle des associations de Migrants. Elles préfèrent collaborer avec des experts italiens. Or, avec le salaire de cet expert ainsi que ses frais de voyage, on pourrait prendre en charge beaucoup de problèmes des populations ». De plus, certains migrants

estiment que, les experts locaux, auxquels sont préférés ceux venant d'Italie, maîtrisent davantage les réalités techniques et socioculturelles de la zone d'action. Certaines ONG profitent du financement pour renforcer leur personnel au lieu de renforcer le personnel de l'association de migrants qu'elle encadre. Cela ne permet pas à l'organisation de migrants, composées essentiellement de bénévoles, de perfectionner son personnel ou de recruter les experts manquants. D'autres migrants interrogés affirment que les ONG s'appuient sur le réseau des organisations de migrants pour accéder à une plus large zone d'intervention. Les associations de migrants ont un grand réseau de compatriotes en Italie comme au Sénégal. Chaque migrant constitue un reflet de sa zone d'origine et il maintient des liens solides avec les populations locales et leur réalité quotidienne.

L'accompagnement des ONG dans les processus de co-développement risque d'enfermer les associations dans des mécanismes d'infériorisation et de dépendance, alors que le but déclaré est leur autonomisation, et la reconnaissance effective de la centralité de leur rôle (Maggi et al, 2013).

NECESSITE D'UNE COLLABORATION ENTRE ONG ASSOCIATION DE MIGRANTS

En dépit des critiques ci-dessus, la nécessité d'une collaboration entre organisation de migrants et ONG a été perçue par les acteurs du co-développement entre l'Italie et le Sénégal avec le Projet Fondazione4africa³⁰ (2008 – 2011). La nécessité d'encadrer et de renforcer les organisations de migrants s'est imposée. La synergie des forces entre les acteurs a été perçue comme très bénéfique dans le monde de la coopération perturbée par une crise économique mondiale. Ainsi, les bailleurs italiens ont opté pour cette synergie et pour le renforcement des capacités des organisations de migrants dans les processus de co-développement. Le Programme Fondazioni4africa a permis à des organisations de migrants participant au projet de bénéficier de subventions pour des activités gérées par elles-mêmes avec l'accompagnement d'ONG. Ainsi, le monde de la coopération s'est convaincu, à travers les résultats obtenus, que certaines associations de migrants sont capables de mener à bien des projets en occupant des positions de leader. L'accompagnement des ONG a favorisé le renforcement des associations

³⁰ Projet Fondazione4africa : C'est un programme financé par un comité de quatre fondations italiennes qui décide de soutenir le co-développement. Le programme est réalisé entre l'Italie, le Sénégal et le Burkina Faso entre 2008 et 2009.

sénégalaises dans leur rôle au niveau de l'intégration et de la médiation avec les structures institutionnelles. Il a permis aussi de constituer un fond de garantie et de crédibilité favorisant l'accès de la diaspora au crédit et au micro-crédit. L'idée a été de contribuer autant au développement de l'Italie que du Sénégal par des initiatives génératrices de revenu ici et là-bas. Les résultats intéressants obtenus dans le cadre du soutien des ONG à certaines associations de migrants ont entraîné une volonté grandissante d'indépendance de la part des associations sénégalaises. Ces associations, moins visibles et agissant de manière plus informelle, manifestent la nécessité d'une plus grande formalisation, et donc d'une meilleure visibilité, dans un contexte de besoins d'interventions au niveau du co-développement. Cette collaboration avec les ONG vise en partie une nouvelle structuration, apporte l'assistance et la formation nécessaire aux associations en vue de l'élaboration de projets de co-développement. Cette collaboration a donc favorisé une plus grande ouverture des associations de village vis-à-vis des acteurs du contexte d'accueil, ainsi que l'instauration de réseaux inter-associatifs plus amples. Elle a facilité un mécanisme de solidarité et de synergie lors des appels à financement entre les acteurs du co-développement tels que les associations de migrants, les associations de village du pays d'origine, les ONG et autres institutions. Les associations de migrants se confrontent ainsi à l'importance d'établir davantage de relations avec les ONG et les institutions locales, pour pouvoir accéder à des cofinancements dans le cadre de la coopération décentralisée et accroître l'impact de leurs actions. Des réseaux d'acteurs se sont ainsi développés dans lesquels les associations informelles et mal structurées sont désormais obligées de se formaliser pour répondre aux critères des appels à financement. Grace à ces réseaux d'acteurs qui se connaissent en Italie et au Sénégal, les efforts et les ressources sont destinés aux contextes de départ, mais aussi élargis aux préoccupations liées à l'intégration et aux questions des droits des migrants. Les problèmes auxquels sont confrontés les migrants, dans un contexte de durcissement des politiques migratoires, ainsi que les difficultés financières et les problèmes d'insertion professionnelle en raison de la crise économique, les obligent à être mieux informés pour connaître leurs droits. Autant il est nécessaire de penser à s'intégrer ici, autant qu'il l'est d'avoir des possibilités d'appuyer les projets de retour des migrants membres des associations. En effet, il est nécessaire pour les migrants de développer des micro-actions au Sénégal, de mener des activités génératrices de revenu, « car l'aide doit servir à tuer l'aide, pas à créer une mentalité d'assisté » comme le rappelle le Président d'une association de migrants sénégalais à Milan lors de nos enquêtes. Même si les réorientations au

niveau des objectifs et des ressources peuvent être parfois source de tiraillements, la nécessité d'équilibrer les actions entre acteurs se dégage nettement. Le fait de rentrer davantage en contact et de se coordonner avec des ONG, des acteurs étatiques, des institutions et des associations renforce le capital social, permet un meilleur passage de l'information, une meilleure insertion et est à la source de grandes réalisations dans le co-développement.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La migration sénégalaise en Italie a débuté vers la moitié des années 1980 par des flux de migrants provenant initialement surtout de la France, qui se sont ravitaillés en marchandises dans les villes de Gênes et de Naples dans un marché italien informel, florissant et peu contrôlé (Castagnone et al., 2007). L'Italie, qui était un pays d'émigration dans la période d'après-guerre est devenue un pays d'immigration du fait, dans les années 1980 – 1990, d'une situation économique, sociale et institutionnelle favorable à l'accueil de main d'œuvre étrangère. Avec les politiques de restriction de l'Europe autour de ces années, l'Italie est devenue au fil des années (avec l'Espagne) la destination privilégiée de l'émigration irrégulière (Tall, 2002). Par contre, le Sénégal, avec environ 60% d'agriculteurs de sa population, est devenu un pays d'émigration avec l'intensification de la crise du secteur agricole et arachidier, la dégradation des conditions climatiques, la réduction des subventions étatiques à l'agriculture, les politiques d'ajustement structurel (cf. Faye, Ba et al. 2007) et l'extension de la crise économique. Les flux en provenance du Sénégal se sont sensiblement intensifiés et diversifiés au fil des années vers l'Italie pour atteindre environ 100 000 Sénégalais de nos jours. Malgré cela, les deux pays n'ont jamais eu d'accord de partenariat dans le cadre de la gestion des questions migratoires. Le Sénégal est en cour d'élaboration de sa première politique migratoire nationale. Cependant, il a mis en place plusieurs politiques sectorielles visant essentiellement à assister les Sénégalais de l'extérieur et à faire leur promotion socioéconomique. En revanche, les politiques migratoires italiennes sont toujours de l'ordre du refoulement, de restriction à l'entrée, avec quelques rares cas de régularisation. Dans le contexte actuel, il apparaît clairement que la gestion du phénomène migratoire entre l'Italie et le Sénégal demande des efforts conjoints de la part des Etats d'accueil et d'origine, et la mise en place d'accords internationaux plus cohérents avec la réalité et les droits humains. En ce sens, un renforcement des dynamiques participatives de la diaspora au niveau de l'élaboration des politiques s'avère nécessaire pour que les pratiques transnationales et de co-développement, et ses doubles allégeances, soient prises en compte et valorisées (Maggi et al, 2013).

Depuis au moins une décennie des relations positives existent entre la diaspora, l'intégration, le transnationalisme et le co-développement (Efionayi-Mäder et al. 2008). La conception classique de la migration (Alba et Nee, 1997) doit toujours considérer les logiques transnationales qui caractérisent de plus en plus les phénomènes migratoires. Les pratiques transnationales facilitent l'articulation et la prise en compte de la double visée à la fois

d'intégration ici et de développement là-bas. En ce sens, l'intégration dans le contexte d'accueil est favorable à l'engagement dans le développement, d'où l'importance de promouvoir l'intégration tout en favorisant le maintien des liens avec le pays d'origine (Maggi et al, 2008). Il s'agit de constater que l'attachement au pays d'origine et le sentiment d'intégration, au lieu d'être incompatibles, sont tout à fait liés. Les pratiques transnationales contribuent à lier les espaces d'accueil et d'origine qui se renforcent mutuellement. Ce qui participe à la reconnaissance et à la valorisation de l'engagement des migrants dans des activités ici en Italie et là-bas au Sénégal grâce à leur double présence dans les espaces d'accueil et d'origine. Dans ce cadre, le double rôle des associations de la diaspora autant dans l'intégration que dans le développement est considéré comme bénéfique.

Les organisations de migrants ont été pendant longtemps informelles malgré le rôle important qu'elles ont toujours joués dans le pays d'accueil et d'origine. Dans le contexte actuel, elles ont tendance à se professionnaliser et à se fédérer pour accéder à davantage de ressources, amplifier leurs interventions et devenir représentatives. Les associations de migrants jouent un rôle important dans le respect des règles de la société d'accueil, en divulguant un discours basé sur le pacifisme, la tolérance et le dialogue. Elles possèdent un système de protection social et de solidarité bien organisé (Navarra, 2011). Ces dynamiques associatives montrent l'importance de favoriser les réseaux, les partenariats et les contacts entre les diverses entités impliquées, associations de migrants/diaspora, acteurs étatiques et de la société civile, afin de stimuler les échanges, les expériences et la prise en compte des points de vue respectifs (Maggi et al, 2013). Les pratiques associatives sénégalaises ont mis en évidence que le facteur essentiel de la réussite des projets de développement est lié à la mise en relation des acteurs des espaces d'accueil et d'origine.

L'approche globale de l'UE en matière de migrations souligne les avantages d'une démarche centrée sur la diaspora, la mobilité et le soutien aux associations en vue de favoriser leur implication dans le co-développement (Fall et al, 2008). L'effet positif de la migration, à travers les actions de la diaspora et de ses associations dans le développement, a amené une prise de conscience dans les milieux spécialisés en matière de migration et développement. Cependant, les Etats d'origine et d'accueil ne doivent pas sous-estimer leurs responsabilités au niveau de la création des conditions favorables au co-développement et de la mise en place d'infrastructures adéquates (Ricco, 2009). Dans ce sens, il semble important d'analyser la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

PARTIE 2 :

Coopération et co-

développement italo-

Coopération et co-
sénégalais : le rôle des

sénégalais : le rôle des
migrants

PARTIE II : COOPERATION ET CO-DEVELOPPEMENT ITALO-SENEGALAIS ; ROLE DES MIGRANTS

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Au plan mondial, la situation économique est marquée par un ralentissement de la croissance depuis le début des années 2000. Dans ce contexte de faible croissance au niveau de la zone Euro, 1,5 % en 2001 en moyenne, on a assisté à l'élargissement de l'Union européenne aux pays de l'Est, l'harmonisation de la réglementation de la politique d'immigration et l'adoption d'un visa unique, dit visa Schengen, qui permet la libre circulation de son détenteur dans l'espace européen. La dérégulation de l'économie mondiale a eu des retombées très négatives sur l'économie des pays en voie de développement dont le Sénégal. C'est pour cela que, du fait du ralentissement de la croissance économique et du fort taux de chômage qui en découle, les émigrés ont plus de difficultés à trouver des emplois et à s'insérer économiquement au niveau du pays d'accueil.

Une attention focalisée exclusivement sur le rôle des associations des migrants favorise l'émergence d'une logique néo-libérale en rapport avec les devoirs et les tâches étatiques, où la diaspora est appelée à se substituer de plus en plus à des devoirs qui reviennent en réalité à l'Etat (Kapur, 2003). Les discours actuels qui visent à canaliser les transferts de fonds individuels ou collectifs vers l'investissement productif semblent se traduire dans la réalité, bien que les conditions favorables ne soient pas tout à fait réunies dans le pays d'origine (Haas, 2012). La caractéristique la plus marquante est sans doute le poids de la contribution des émigrés, de par leurs transferts monétaires, leurs investissements et leurs réalisations dans l'atténuation des difficultés auxquels doivent faire face les ménages sénégalais. Dès lors, la coopération entre les pays devra favoriser les changements structurels et les réformes publiques qui relèvent de questions de co-développement. Les secteurs de la coopération restent encore principalement orientés dans leurs actions, par les impacts, au niveau du développement des contextes d'origine, en cherchant plus ou moins indirectement, selon les cas, à contribuer à contenir les migrations si ce n'est à favoriser les retours. Certes, les accords au niveau international et bilatéral, ainsi que les politiques d'ajustement initiées par des bailleurs de fonds internationaux, sont majoritairement orientés vers le financement du développement des zones

d'origine des migrants (Diop et Faye, 2002). Les dynamiques de co-développement et les questions politiques sont souvent imbriquées. Les associations de migrants sénégalais manifestent le désir de vouloir jouer un rôle plus incisif au niveau politique auprès de la coopération italo-sénégalaise pour encourager une politique favorable au co-développement et aux investissements dans le pays d'origine. Les organisations de migrants, comme acteurs de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal, organisent des activités directement avec les populations et interviennent au niveau micro-économique pour résoudre des problèmes ponctuels, les dynamiques de développement et les questions politiques étant souvent imbriquées. C'est notamment le cas du secteur agricole, privilégié tant au niveau des investissements individuels que des projets collectifs. C'est dans le cadre d'un domaine d'investissement capable de générer des ressources et de l'emploi que se focalise actuellement toute l'attention de la diaspora sénégalaise, notamment celui de l'agriculture et du développement rural (Maggi, 2008). Il s'agit là cependant de tendances qui se dessinent et qui représentent des nouvelles pistes de recherche à explorer, visant à étudier de plus près les imbrications entre les rôles économiques, sociaux, intellectuels et politiques joués par la diaspora et ses organisations au niveau d'un développement durable. Les migrants et les associations de migrants mènent des actions importantes au Sénégal avec leurs fonds propres ou en collaboration avec leurs propres partenaires. En plus, la mise à contribution des compétences et des partenaires, acquise par les migrants durant leur parcours, joue un rôle très important pour le développement tant dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine (le co-développement).

Le rôle politique, économique, social des associations de migrants ou de leur expertise, qui s'exerce par des pratiques citoyennes, semble être moins reconnu par les gouvernements des pays d'origine et d'accueil. Dès lors, la reconnaissance et la valorisation des interventions des migrants par les autorités publiques deviennent une nécessité, et il est vrai que des efforts sont en cours. C'est la raison pour laquelle, nous allons traiter dans cette deuxième partie du rôle de la diaspora dans la coopération et le co-développement italo-sénégalais avant d'analyser ce même rôle dans les politiques publiques entre ces deux pays.

CHAPITRE I : Rôle des migrants dans la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal

SECTION 1 : Discussion sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal

Une série de conférences internationales organisées par l'ONU (le Dialogue de Haut Niveau, sur les Migrations et le Développement, New York, 2006 et 2013), le Forum Global sur les Migrations Internationales (Bruxelles, 2005), La conférence de Bellagio (Turin, 2007) et d'autres événements, ont généralisé l'intérêt pour la question (Lacroix, 2009). La nécessité d'une gestion concertée des migrations par les pays du Sud et du Nord et au profit d'un développement partagé semblait faire consensus parmi les décideurs politiques, mais la crise économique internationale a relégué ces orientations à l'arrière-plan des priorités (Lacroix, 2009). Voilà pourquoi nous allons nous intéresser à l'analyse de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal dans cette première section avant de nous intéresser au rôle des migrants, en deuxième section, dans cette relation entre les deux pays.

1.1. Définition selon les interviewés de la coopération et du co-développement italo-sénégalais

La quasi-totalité des personnes enquêtées ont défini le co-développement comme étant le développement au double sens. Le co-développement italo-sénégalais c'est le développement entre l'Italie et Sénégal par lequel chacun apporte sa contribution. Le co-développement est le développement à deux ou plusieurs, et permet de valoriser l'apport de chacun. C'est un développement concerté : on se développe mutuellement selon un accord. Il ne doit pas se faire à sens unique. Ce n'est pas un développement où quelqu'un aide l'autre, ni une collaboration à sens unique. Il est, la plupart du temps, initié par les migrants qui ont pu ainsi déclencher de l'intérêt chez les politiques. Il permet un développement économique et désigne les évolutions positives dans les changements structurels démographiques, techniques, industriels, sanitaires, culturels et sociaux. De tels changements engendrent l'enrichissement de la population et l'amélioration des conditions de vie. L'ONU reconnaît au co-développement la complémentarité des régions d'origine et des régions de destination dans l'amélioration coordonnée ou concertée de la situation économique. La coopération italo-sénégalaise est

perçue comme étant la capacité à collaborer à cette action commune, le co-développement, ainsi que les liens qui se tissent pour la réaliser. Elle est le mode d'organisation du co-développement qui permet de travailler ensemble avec le souci de l'objectif général.

La production scientifique a décelé trois pics sur la thématique migration et développement en Italie : 1999 qui correspond à la période d'arrivée des pateras albanais, kurdes ou tunisiens sur les côtes italiennes ; 2002 qui voit l'adoption de la loi sur l'immigration Bossi-Fini ; et 2004 qui est une période de mise en œuvre de la politique de co-développement, notamment à travers l'initiative MIDA de l'OIM (Lacroix, 2009). Les liens entre la migration et le développement sont abordés en relation avec ceux de l'intégration. Ces aspects traitent des dynamiques des associations de migrants dans les réseaux transnationaux et locaux (Castagnogne 2006 ; Stocchiero 2006 ; Marini 2015) selon une approche associée avec la politique de coopération décentralisée (CESPI-IOM, 2006).

La plupart des personnes enquêtées ont exalté le dynamisme de la coopération italo-sénégalaise. En effet, le Bureau de la coopération italienne qui intervient en Afrique de l'Ouest est installé au Sénégal. « L'apport des Sénégalais de l'extérieur, combiné au montant dédié à l'aide au développement, constitue suffisamment de ressources pour financer les projets de développement de l'État du Sénégal », a affirmé un membre du Groupe d'Études et de Recherches pour le Développement Régional et Rural. Pour mieux apprécier l'état de la coopération et du co-développement entre Italie et le Sénégal, analysons ses points forts et ses points faibles.

1.2. Points forts de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal

Les natures et les objectifs des programmes de la coopération et du co-développement diffèrent du pays d'accueil au pays d'origine, ainsi que selon le niveau national ou local. Pour l'Etat italien, le co-développement s'inscrit dans une stratégie globale de contrôle des flux tandis que pour les collectivités territoriales italiennes, elles visent l'insertion des populations migrantes sur le territoire d'accueil (Lacroix, 2009). Quant à l'Etat sénégalais, il s'inscrit dans le développement économique, la protection et la promotion des Sénégalais de l'extérieur. Le Sénégal et l'Italie ont une coopération diversifiée depuis les années 1980 (Diané, 2009). Elle excelle dans plusieurs domaines de la migration, de l'intégration et du développement. Les relations culturelles entre l'Italie et le Sénégal sont historiquement étroites. Celles-ci sont aussi

alimentées par la visibilité de la présence sénégalaise en Italie, le Sénégal étant le troisième pays africain présent en Italie derrière le Maroc et l’Egypte (Istat, 2016). La collaboration entre ces deux pays est mise en pratique par une multitude d’acteurs et présente beaucoup de points forts.

DIVERSITE D’ACTEURS

Les relations entre l’Italie et le Sénégal dans le cadre de la coopération et du co-développement sont dans une dynamique à forte croissance grâce à la diversité des acteurs. Elles sont mises en pratique par les deux gouvernements à travers des accords et des programmes de grande envergure. Cette relation entre Etats comporte la participation des ministères, des ambassades, des consulats, entre autres institutions étatiques. Les interventions de la société civile sont non négligeables dans cette coopération et ce co-développement, interventions qui s’articulent sur des pratiques préexistantes (Lacroix, 2005). Dès lors, la recomposition des relations ONG/associations de migrants mérite d’être soutenue. Les investisseurs économiques sont un maillon très important, dans le cadre de cette relation entre l’Italie et le Sénégal. Les entreprises italiennes au Sénégal et celles sénégalaises en Italie contribuent fortement à l’économie et aux relations entre les deux pays. Cela a conduit les chambres de commerce à s’intéresser à cette collaboration. Sur le plan de la recherche on constate depuis des années un effort soutenu au niveau des relations entre migration, coopération, intégration, transnationalisme et co-développement. De même, les projets de coopération bilatérale prévoient souvent la collaboration entre les universités et les instituts de recherches italiens et sénégalais pour l’accompagnement technique. Les interventions sont aussi bénéfiques pour l’Italie que pour le Sénégal, en particulier la population rurale du Sénégal est bénéficiaire des projets, notamment les collectivités locales, les villages, les associations de villages, les associations de ressortissants, les femmes, les enfants, les personnes handicapées. Les secteurs d’interventions sont aussi divers que variés.

SECTEURS D’INTERVENTION DIVERS

Le co-développement italo-sénégalais intervient dans une myriade de secteurs importants pour les deux pays. Il est présent dans la sécurité alimentaire, le combat contre la désertification, la lutte contre la mendicité des enfants et l’appui aux groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. D’un côté comme de l’autre, beaucoup d’entreprises italiennes, sénégalaises ou italo-sénégalaises ont investi dans les secteurs de l’hydraulique, de l’agriculture, du commerce,

de l'import-export, de l'automobile, des secteurs de la culture, de la restauration, du commerce, de la santé, de l'éducation et du développement rural. Une particularité est réservée dans les secteurs de la migration, de l'intégration et du co-développement. La coopération italo-sénégalaise appuie le secteur privé et la valorisation de la diaspora sénégalaise d'Italie, le développement local, la décentralisation, la protection sociale et le genre.

DES INVESTISSEMENTS ASSEZ IMPORTANTS

Des montants importants, destinés à l'aide publique au développement, sont mis à disposition du gouvernement sénégalais dans le cadre de coopération italienne. Malgré le contexte de crise économique, le Gouvernement italien a choisi de renouveler son engagement au Sénégal. Le volume des ressources financières sont estimées à environ 70 millions d'euros, soit 46 milliards de FCFA pour la période 2010-2013, et 45 millions d'euros, soit environ 30 milliards de FCFA pour la période 2014-2016. Au total, l'enveloppe de la coopération italo-sénégalaise pour la période 2010-2016 est de 115 millions d'euros, environ 76 milliards de FCFA, avec un total de décaissement d'environ 50%. Avec la prise en compte des projets des ONG, de la coopération décentralisée et de la composante multilatérale, le financement global de l'Italie au Sénégal s'élève à 126 millions d'euros, soit environ 82 milliards de FCFA. Au cours des années précédentes avec la signature de deux accords, l'inter-échange commercial entre les deux Pays a constamment augmenté. L'Italie se positionne à la 10^e place des clients et à la 14^e place des fournisseurs du Sénégal. Pour le secteur agricole, la coopération italienne a financé deux grands programmes d'appui au programme national d'investissement agricole, le PAPSEN et le PAIS, pour une enveloppe globale d'environ 32 milliards de FCFA. Pour l'appui au secteur privé : la PLASEPRI, avec un crédit d'aide d'environ 13,1 milliards de FCFA et 2,4 milliards de subvention pour les PME. Dans le secteur de la promotion de l'égalité de genre et d'appui à l'empowerment des femmes pour un développement local inclusif (projets PIDES, PASNEEG, PAEF plus), l'engagement global est de 7 milliards de FCFA.

LE SERVICE CIVIL ITALIEN (SERVIZIO CIVILE NAZIONALE (SNC))

Le service civil italien opère pour le respect des principes de la solidarité, de la participation, de l'inclusion et de l'utilité sociale. Selon la loi italienne 64/01, il intervient dans les domaines de l'environnement, de l'assistance sociale, de l'éducation, de la promotion culturelle, du patrimoine artistique et culturel et de la protection civile. L'article 9 de la loi 64 du 6 mars 2001, prévoit que les jeunes volontaires peuvent intervenir dans le SNC au sein des «

institutions opérant à l'étranger dans le cadre des opérations de paix et de coopération entre les peuples, mis en place par l'UE elle-même ou par des organisations internationales travaillant dans le même but auquel l'Italie participe ». Dans ce sens, le gouvernement italien envoie des jeunes italiens au Sénégal qui s'impliquent dans des actions de coopération et de développement local. Le service civil italien est un point fort dans cette relation italo-sénégalaise. Il permet aux jeunes italiens de s'imprégner des réalités socioéconomiques et culturelles des zones d'origine des migrants. Cette activité permet à ces jeunes d'avoir un aperçu sur le vécu quotidien des populations dans un milieu de pauvreté ou de sous-développement. Le SNC offre à l'étranger une occasion pour la croissance et l'enrichissement personnel et professionnel des jeunes italiens. C'est un outil précieux pour la diffusion de la culture, de la solidarité et de la paix entre les peuples. Chaque année, ces volontaires entreprennent des expériences bénévoles uniques et importantes pour les populations locales grâce à leur intervention dans des projets de co-développement et de coopération. En particulier, ils apportent un soutien important aux organisations de migrants qui s'activent dans le co-développement. Lors de nos travaux de terrains, nous avons remarqué que les recommandations énoncées par les volontaires italiens du SNC ont été très constructives pour l'organisation des activités agricoles des champs appartenant aux communautés villageoises de Beude et de Ndiaye Thioro. De même, ils ont formulé des orientations aux organisations des migrants, initiateurs de ces activités, dans leur processus de professionnalisation et de restructuration. Dans ces localités, les quelques rares personnes qui comprennent l'italien et n'ont jamais mis les pieds en Italie, le savent faire grâce aux cours de langue italienne des volontaires du SCN qu'ils ont reçu. Ce qui constitue un bon cadre d'échange interculturel et de co-développement. De 2002 à 2015, le gouvernement italien a envoyé à l'extérieur 5 233 volontaires du Service civil. En 2015, 324 volontaires sont intervenus dans la coopération, 133 dans des activités d'assistance, 115 dans l'éducation et la promotion culturelle, 10 dans la coopération décentralisée et 37 dans le soutien de la communauté italienne à l'étranger (SNC, 2016). L'Afrique est à la deuxième place au niveau des projets réalisés avec la participation des volontaires italiens avec un nombre de 204 projets, elle se situe derrière l'Amérique avec 236 projets. Ensuite viennent l'Europe avec 153 projets, l'Asie 24 et Australie 6 (SNC, 2016).

TRANSFERT DE FONDS

L'engouement récent des institutions gouvernementales et internationales, ainsi que des structures bancaires et d'assurance, qui a marqué cette dernière décennie est lié à la croissance spectaculaire des transferts monétaires Nord/Sud (Lacroix, 2009). Des travaux menés par la Banque Mondiale (Ozden & Schiff 2007 ; World-Bank 2007) et d'autres institutions internationales ont mis en lumière les effets positifs de ces transferts sur le niveau de pauvreté, contredisant ainsi les critiques des analyses pessimistes qui voient dans la migration un processus de reproduction des inégalités. Au Sénégal, le montant des transferts a été évalué en 2011 à 936 milliards de Francs CFA, soit quatre fois plus que le montant des investissements Directs Etrangers, qui est évalué à 220 milliards de Francs CFA dans la même année (BAD, 2013). Selon la même source, les transferts de la diaspora représentent deux fois plus que l'Aide Public au Développement qui s'élève à 1 milliard de dollars. Ce montant contribue à la satisfaction de la demande sociale, à la sécurité sociale, à la lutte contre la pauvreté et à l'économie nationale.

À côté de ces points forts, il existe néanmoins un certain nombre de points faibles dans la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

1.3. Points faibles de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal

Bien que les relations entre l'Italie et le Sénégal présentent beaucoup d'atouts, les points faibles ne sont pas négligeables. Selon le témoignage d'un Président d'une ONG italienne « le co-développement italo-sénégalais reste toujours un idéal, et n'a pas encore connu un grand succès ». Il existe beaucoup d'initiatives, de petits programmes sectoriels, mais pas encore une réelle politique de co-développement. Les plus grands programmes de co-développement réussis ne sont que sectoriels. Les politiques de co-développement sont quasi inexistantes au niveau national et au niveau de la coopération italo-sénégalaise. Cet état de fait a favorisé de nombreuses faiblesses dans cette relation entre les deux pays ; nous avons identifié un certain nombre :

DEFICIT D'EFFICACITE ET D'EFFICIENCE DES INTERVENTIONS

Selon un responsable des projets d'une ONG italienne interviewé au Sénégal, « les actions menées dans le cadre de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal manquent d'efficacité et d'efficience, d'une part. D'autre part, ce sont des actions qui sont confrontées à des difficultés de pérennisation, elles sont "mort-nées" ». Cette remarque est plus visible s'agissant des réalisations menées entre le gouvernement du Sénégal et le bureau de la coopération italienne. En effet, selon l'avis de certains migrants et certains membres d'ONG, malgré les sommes d'argent parfois très importantes, les réalisations ne sont pas proportionnelles à l'ampleur des moyens mis à disposition. En comparaison avec de faibles investissements, les associations de migrants semblent accomplir des réalisations plus grandes et durables. Même si elle est plus équipée en termes de voitures, techniciens, experts expatriés, et ayant plus de moyens financiers, la coopération au niveau étatique ne semble pas parvenir à réaliser des infrastructures à la hauteur des besoins de la population. De plus, ce sont des ouvrages qui, souvent, ne sont pas souvent pérennes.

Parfois, les réalisations de la coopération italienne ne servent à rien, car elles se font dans un domaine autre que celui dans lequel les populations souffrent prioritairement. Selon un migrant interviewé dans la banlieue de Dakar « la coopération italienne a mené ici des activités dans le secteur de l'éducation alors que, nos jeunes déjà formés chôment et risquent de sombrer dans des activités non-descentes. Mais, nous prenons tous les projets qu'on nous propose même s'ils ne sont pas orientés vers nos préoccupations premières, car nous ne voulons pas que le financement nous échappe ». La coopération italienne intervient parfois sur des problèmes qui ne répondent pas aux difficultés auxquelles les populations sont confrontées. En effet, parfois le bailleur impose le secteur à financier, ou bien c'est une orientation politique qui influence le secteur. Dans d'autres cas, c'est une erreur de diagnostic de la situation de référence qui expliquerait cette situation.

« En parcourant le monde rural du Sénégal, on peut observer des infrastructures mises en place par la coopération italienne et qui n'ont jamais servi » selon un membre d'une ONG italienne. Elles sont laissées à l'abandon, ce sont des infrastructures réalisées avec des défauts ou avec un déficit au niveau de la gestion et du suivi après réalisation. Les populations ne sont pas formées sur cette technologie, et, en plus, les pièces de rechange manquent au niveau local. Certaines infrastructures réalisées présentent des coûts de fonctionnement très élevés qui ne

sont pas à la hauteur des bénéficiaires tels que l'achat du carburant, le paiement des factures et l'achat des pièces de rechange. Ces constats sont souvent dus à des manquements techniques et procéduraux. Des défaillances sont à constater aussi dans les étapes de recherche, d'études, de réalisation et surtout de suivi-évaluation.

Par ailleurs, il est constaté que, dès que le coopérant quitte le territoire, l'activité s'arrête et les infrastructures commencent à se délabrer. Ce phénomène est visible dans plusieurs centres de formation, au niveau des activités agricoles, dans le domaine de la santé, entre autres. Il est possible de constater un déficit de stratégie de pérennisation de l'action, un manquement dans la prise en compte des réalités socio-culturelles locales, un recrutement du personnel étranger en lieu et place du personnel local ayant des compétences équivalentes.

Ces difficultés constatées dans les actions de la coopération, durant nos activités d'observation et de recherche, peuvent s'expliquer de deux manières. D'abord, ces actions manquent d'une approche sociologique, technique et administrative et donc comportent la non-appropriation des infrastructures par la population bénéficiaire ainsi que des réalisations éphémères. Ensuite, selon certains de nos interlocuteurs, membres d'associations de migrants, certains acteurs de la coopération ne se préoccupent que du financement, des moyens mis à disposition, du luxe des bureaux et des avantages liés aux voyages. La prise de conscience de l'importance cruciale de ces réalisations pour résoudre les difficultés de la population serait reléguée au second plan. En effet, comme l'exprime le membre d'une association de migrants qui a témoigné lors de nos enquêtes que « les coopérants viennent dans nos villages avec de belles voitures climatisées pour réaliser des projets de lutte contre la pauvreté. Ce qui n'est pas logique, car le prix d'une seule de ces voitures, sans prendre en compte les salaires, les frais de mission, suffirait pour construire un forage capable d'alimenter en eau potable plusieurs villages. »

FAIBLE COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans le cadre de la coopération italienne, la collaboration sur le terrain avec la société civile, les ONG et les associations de migrants est très timide. La coopération italienne travaille directement avec les institutions étatiques telles que les ministères, entre autres. Les organisations de la société civile, y compris les ONG italiennes, sont le plus souvent mises à l'écart dans le cadre des programmes-pays. Plusieurs activités se réalisent sans que les associations de migrants et les organisations locales soient impliquées. Selon le témoignage d'un Coordinateur d'une ONG italienne au Sénégal : « Et pourtant, elles auraient un très grand

rôle à jouer dans le cadre de ces programmes pour assurer le suivi et la visibilité des actions, entre autres. En effet, elles sont plus proches de la population de base ». Leur absence dans ce schéma serait la cause principale du manque d'efficacité et d'efficience des programmes de la coopération. C'est généralement dans les appels à financements des projets de la coopération qu'elles ont la possibilité de soumettre des propositions qu'elles auront à réaliser.

A l'issu de nos travaux de terrain, nous nous sommes rendus compte qu'avec plus de collaboration avec les migrants pourrait favoriser la réalisation des projets de la coopération avec un moindre coût et plus de durabilité. Les migrants maîtrisent souvent les réalités sociologiques locales, car c'était leur vécu quotidien auparavant. Ils sont nés et ont grandi dans ce contexte socioculturel. De plus, ils sont sensibles à la gravité et à l'urgence du problème que le projet cherche à résoudre. Dans le cadre de la réalisation d'un projet impliquant des migrants, l'appropriation serait également garantie car les migrants sont membres de cette population, et ils ne sont pas vus comme des étrangers. Ils réalisent le projet avec leurs pairs, c'est ce qui garantit en partie sa durabilité.

NON-RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS

Dans les procédures officielles de financements du Bureau de la coopération italienne de Dakar, les associations de migrants ne sont pas répertoriées. Seules les ONG et les ONLUS sont reconnues par la coopération, dans ce cadre. Ceci est un manquement que les acteurs de la coopération interrogés dans le cadre de cette étude ont beaucoup déploré. Les organisations de migrants ne peuvent pas soumettre de projet suite à un appel à financement par le biais de la coopération italienne, même si les financements leur sont destinés. Si elles désirent participer à ces appels, elles sont obligées d'être sous le couvert d'une structure, qui est généralement une ONG. Or, bien qu'appartenant au même groupe de la société civile, les ONG et les associations de migrants ont des approches et des objectifs différents. Signalons toutefois que la synergie d'actions entre les associations de migrants et les ONG est capitale. Cependant, il semble important qu'aucune partie ne subisse la pression de l'autre, et qu'elles développent entre elles une synergie plutôt qu'une dominance ou une hiérarchisation entre acteurs donateurs de directives et acteurs receveurs. Si l'association de migrants se couvre derrière une ONG pour accéder au financement qui lui est destiné, ceci fait de l'ONG le demandeur. C'est-à-dire qu'elle reçoit les financements et dicte ses règles à l'association de migrants car c'est elle qui répond aux bailleurs. Ainsi, cette non-reconnaissance des migrants par la coopération entrave

leurs initiatives, alors qu'ils ont beaucoup à faire valoir dans la coopération et le co-développement entre les deux pays.

LE REFUS DU PERMIS DE SEJOUR BLOQUE LE CO-DÉVELOPPEMENT

Le co-développement nécessite une mobilité des acteurs, particulièrement des migrants. La mobilité, ou plus en général le droit à la mobilité est une condition essentielle à toute politique qui envisage la contribution positive de la migration au développement (Pecoud et de Guchteneire, 2007). L'obtention d'un titre de séjour de longue période, à temps indéterminé, donne plus de possibilités pour développer des activités transnationales grâce à la mobilité qu'il consent. Ceux qui possèdent ce document sont les migrants qui résident en Italie depuis longtemps. Or, les données montrent que sur les 8 755 nouveaux titres de séjour délivrés en 2014, moins de 1 sur 4 avait une durée supérieure à 12 mois (Istat, 2015). De cette façon, la mobilité des migrants sénégalais, qui sont les principaux acteurs du co-développement, n'est pas favorisée. Selon nos observations, les migrants sont coincés pendant plusieurs années, jusqu'à plus de 15 ans en Italie, sans jamais revenir au Sénégal, pour des raisons de non-obtention du permis de séjour. Ils sont en situation irrégulière et n'osent pas sortir du pays par peur de ne plus pouvoir y revenir. Par contre, dès l'obtention du permis de séjour, le migrant peut commencer à investir au Sénégal pour mener des activités de co-développement. Grâce aux régularisations, les Sénégalais se sont au fil des années de plus en plus insérés dans le tissu des petites et moyennes entreprises italiennes et sénégalaises. Les documents permettent d'avoir le droit de se déplacer librement entre l'Italie et le Sénégal pour agir entre ces deux pays. Ceci permet aux migrants sénégalais d'agir comme un « pont » entre l'Italie et le Sénégal. Obtenir un permis de séjour devient crucial non seulement pour pouvoir vivre légalement en Italie, mais surtout pour acquérir le droit de choisir quand rentrer chez soi (Lvia, 2017).

AUTRES CONTRAINTES A LA REALISATION DE PROJETS ECONOMIQUES

En ce qui concerne l'éventualité d'un retour définitif à des fins de réinsertion économique, 95 % des personnes enquêtées l'envisage contre 3 % qui ne l'envisagent pas pour le moment (Sic, 2009). La rationalité que met en avant l'émigré sénégalais, loin d'être la recherche d'une réussite économique tout court, est liée au désir de se réaliser sur plan socio-économique en même temps que sa famille restée au pays. Pour ce faire, le retour est généralement envisagé.

Cependant, les projets économiques de retour se confrontent à des préoccupations majeures résumées dans le tableau suivant :

Figure 10 : Préoccupations des migrants investisseurs

Les préoccupations	%
Avoir des facilités administratives et fiscales pour investir	50
Accéder aux financements et investir	32
Saisir les opportunités d'investissement	21
Créer PME et investir	13
Immobilier / BTP	11
Investissement dans la pêche	3

Source : SIC, 2009

La principale préoccupation des émigrés dans le cadre d'un éventuel retour au Sénégal reste l'accès à des facilités fiscales, douanières et administratives pour pouvoir investir (50% des enquêtés selon l'étude du Sic en 2009). Cette préoccupation est à comprendre non seulement en termes de facilitation, mais aussi d'information, d'assistance, de guidage et d'incitation. En effet, on s'apercevra par la suite que les Sénégalais de l'extérieur, en général, ne disposent pas d'informations élémentaires sur comment faire du « business » au Sénégal à travers des modalités formelles et légales en rapport avec tout le corpus réglementaire du pays.

Aussi, dans la perspective d'un retour, les émigrés sont pour une bonne part (32 % des enquêtés) des demandeurs de financement (crédit, subvention, aide au retour) pour investir. Cela montre la pertinence des politiques d'aide au retour envisagées par certaines coopérations bilatérales, sous réserve d'une révision des montants plafonds et des barrières psychologiques à l'éligibilité telle que la conditionnalité liée au renoncement au titre de séjour. C'est aussi la preuve que la mise à disposition de produits de crédit d'investissement constitue une demande effective chez les émigrés qui veulent retourner.

FAIBLE CONNAISSANCE DES MESURES INCITATIVES DE L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES AU SENEGAL POUR LES EMIGRES

Pour ce qui concerne la création d'entreprise, les émigrés que nous avons rencontrés lors de nos travaux de recherche ne connaissent généralement que la forme Groupement d'Intérêt Economique (GIE). Ils méconnaissent les autres formes juridiques d'entreprises qui existent au Sénégal, à savoir la SA, la SARL et la SUARL. Toutefois, cette connaissance ne consiste qu'en la connaissance des sigles, car les textes qui les régissent, leur spécificité et leurs avantages comparatifs sont le plus souvent méconnus par les émigrés. La connaissance de quelques rares émigrés, liée à la connaissance des personnes morales, est naturellement plus marquée chez les émigrés instruits. Nous avons remarqué lors de nos interviews que l'existence de l'Agence Nationale de Promotion à l'Investissement (APIX) en tant qu'institution est presque méconnue des émigrés. La majorité d'entre eux donc ne savent pas que l'APIX permet la création d'une entreprise en 48 heures, qu'il existe des possibilités d'exonérations pour les émigrés ainsi que celle d'avoir un statut d'entreprise franche. Ceci pose le problème de l'information dans ce domaine des émigrés et pas seulement auprès des potentiels investisseurs étrangers, d'autant que l'APIX dispose d'instruments, de formes d'assistance et de mesures très incitatives en ce qui concerne l'investissement privé. En tout état de cause, l'information des Sénégalais de l'extérieur en rapport à la réglementation des affaires, aux mesures politiques entreprises pour faciliter les investissements, entre autres, s'avère nécessaire pour amener les migrants sénégalais à entreprendre et investir de façon conséquente dans l'économie nationale.

DESIR DE VOULOIR RENVOYER LES RESSORTISSANTS AFRICAINS

Les italiens ont tendance à vouloir se débarrasser très rapidement des ressortissants africains vivant en Italie. Ce désir ardent de certaines autorités italiennes fausse le débat sur la coopération pour un co-développement gagnant-gagnant. Lors de nos enquêtes, un migrant a témoigné ce que suit : « l'opinion générale en Italie ne parle que de l'aspect négatif des immigrants dans le but de vouloir les renvoyer. Les autorités se défendent de parler de l'apport positif qu'ont apporté les étrangers en Italie ».

DECALAGE ENTRE LE CODEVELOPPEMENT ET LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT LOCAL

Beaucoup d'infrastructures publiques dans les localités d'origine ont été réalisées par la diaspora sénégalaise vivante en Italie, à savoir : des écoles, des structures sanitaires et des centres de formation. Juste après leur construction, ces infrastructures se sont confrontées à un problème de manque de personnel. En effet, puisque ce sont des structures publiques, le gouvernement du Sénégal est habilité à en recruter le personnel. Dans le cadre de sa politique de développement, l'Etat du Sénégal prévoit annuellement la construction d'écoles et d'hôpitaux. Sachant que les moyens de l'Etat sont limités, les migrants contribuent à l'implantation de ces infrastructures publiques dans leur zone d'origine. Malheureusement, il existe toujours un déphasage entre la fin des travaux et la mise à disposition du personnel. Cet état de fait a permis de constater le décalage qui existe entre les politiques gouvernementales et le co-développement des migrants. Par conséquent, nous constatons aussi que les actions des migrants et celles du gouvernement central sont complémentaires. Les migrants sénégalais posent des actes citoyens qui appuient l'Etat dans sa mission d'assurer les services publics. En réalité, les deux parties devront faire des efforts allant dans le sens d'une meilleure coordination et harmonisation des actions de co-développement des migrants et des politiques de développement de l'Etat. Dans ce sens, des efforts ont été entrepris à travers les politiques nationales. L'Etat du Sénégal, dans sa politique de décentralisation, a développé une politique de développement local. Cette politique a permis d'améliorer la situation concernant la gestion de ces infrastructures réalisées dans le cadre du co-développement des migrants.

DIFFICULTES DE FINANCER LE CODEVELOPPEMENT

La crise économique depuis les années 2007 a constitué un blocage dans le financement du co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Nous avons constaté lors de nos travaux d'observation et d'enquêtes que ces contraintes se traduisent par :

Le changement de direction des priorités des bailleurs : Les rares ressources destinées au co-développement sont orientées vers le financement du retour et vers les activités visant à retenir les candidats à la migration. Cependant, un membre d'une ONG a affirmé lors de nos interviews que « les programmes gouvernementaux d'aide au retour pour les migrants prévoient un soutien qui dépasse de très peu le prix du billet d'avion. Un retour qui ressemble plus à une expulsion, traduisant des projets ayant échoué avant de commencer ». D'autres

financements sont destinés à soutenir l'entrepreneuriat comme instrument pour retenir les futurs émigrés dans leur localité d'origine. Les faibles ressources et les difficultés d'accès à ces financements poussent les migrants à recourir à leurs propres fonds ou à celui de la collaboration avec des partenaires et amis italiens. Les 30 migrants Sénégalais d'Italie ayant installé des entreprises au Sénégal que nous avons rencontrés lors de nos enquêtes ont tous affirmé qu'ils n'ont reçu aucun soutien ni de l'Etat, ni du monde de la coopération italo-sénégalaise.

L'augmentation du chômage : Elle engendre le souci de ne pas trouver du travail à cause d'une forte demande amplifiée par les étrangers. La crise économique crée beaucoup d'incompréhension. L'étranger est perçu dans ces moments de crise comme un concurrent à la recherche de travail et comme un blocage à l'épanouissement des natifs du pays.

Un faible taux de bancarisation : En ce qui concerne le financement privé, il existe jusqu'à présent un faible taux de bancarisation au Sénégal du fait de plusieurs contraintes : les formalités d'ouverture d'un compte, l'accès difficile aux crédits, le coût élevé des services, le taux de crédit élevé, la difficulté de fournir une garantie, la vivacité de l'informel, et l'analphabétisme de beaucoup de migrants. De plus, le montant du volume des financements est très insuffisant par rapport à la demande et aux besoins des migrants.

En réalité, il y a un déficit de banques spécialisées dans le financement de l'investissement (SDF) au Sénégal. Celles qui existent ne sont pas enclines à offrir des crédits à long et moyen terme pour des raisons de faibles disponibilités de ressources à longue durée et d'accession liées au risque sur le portefeuille, ce qui a été la principale cause de la crise bancaire antérieure. Aussi les (SFD) sont confrontées à une faiblesse de leurs ressources et à une quasi-absence de ressources à longue durée qui limitent, malgré leur prise de risque, leur capacité à financer les investissements. De même, les fonds existants disposent de très peu de ressources et leur fonctionnement obéit davantage à une logique clientéliste qui compromet leur efficacité. Pour compenser ce déficit, les banques conditionnent les financements avec des taux de crédits élevés et des services non concurrentiels. En plus, les produits développés par les banques ne sont pas souvent conformes au profil des migrants. Les investissements des migrants dans l'immobilier ne prennent pas en considération des produits spécifiques développés par certaines banques telles que la Banque de l'habitat du Sénégal (BHS). Celle-ci a mis sur le

marché un produit destiné aux Sénégalais de l'extérieur dénommé le « Pack diaspora » qui comprend, entre autres, un crédit immobilier pour les émigrés (Some, 2009).

RECUPERATION POLITIQUE

« Au Sénégal, les politiques s'intéressent aux activités de co-développement des migrants quand il existe des retombées politiques » témoigne le président d'une association de migrants lors de nos enquêtes. Ces politiques ne facilitent la couverture institutionnelle, ni l'accompagnement de la plupart des actions des migrants, que lorsqu'elles sentent l'existence d'un intérêt politique. En ce qui concerne le milieu associatif, l'inscription des associations de migrants dans le champ de la coopération internationale transforme les relations diasporas/Etats/ONG (Lacroix, 2009). Cette insertion est encouragée par les Etats à la recherche de partenaires diasporiques pour la mise en œuvre de leur propre politique. L'analyse en termes de co-développement, en raison de sa bidirectionnalité, tend toutefois à brouiller les frontières entre les Etats. Ce qui laisse supposer l'émergence future de nouvelles sources de financement et d'accès à des technologies. En plus, la formalisation d'un partenariat migrants/ONG/Etat s'accompagne d'une mobilisation encore massive de la société civile. Ce discours de mis en réseau fait entrer dans le champ politique des pratiques préexistantes spontanées grâce à un rassemblement de plusieurs acteurs. L'intervention des politiciens dans le co-développement est sous-tendue par la volonté de justifier de manière illégitime un agenda de réalisation. En réalité, ils ne semblent pas se préoccuper d'assister la diaspora dans ses actions de co-développement selon l'avis de la plupart des migrants enquêtés.

CODEVELOPPEMENT ET LES MEDIAS

Les médias réservent une très petite place à la relation entre la migration et le développement dans le traitement journalistique. Le traitement de la migration est également fortement empreint d'événementiel et de sensationnalisme, ce qui contribue à présenter le phénomène migratoire comme un pathos social. Dans ce contexte, la relation migration et développement est la grande absente du traitement médiatique des migrations, et ce, en dépit même de la vivacité des débats. Les médias, d'une façon générale, font état de l'image globalement confuse et négative dont les migrants sont porteurs. Le phénomène migratoire est sujet à divers amalgames et confusions : migration et gens de couleurs, migration et terrorisme, migration de travail et asile, immigration temporaire et communautés installées de longue date. Un président

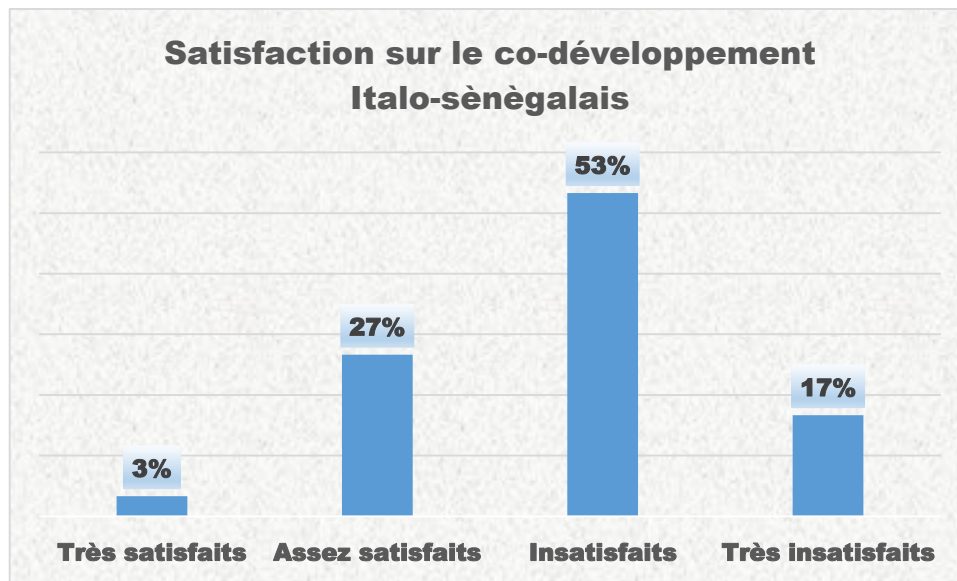
d'une association de migrants sénégalais en Italie a affirmé lors de nos interviews que « les immigrés sont perçus comme une charge sur les ressources publiques et non comme les producteurs de richesse économique. D'un autre côté, ils sont perçus comme des victimes d'une situation de détresse qu'ils doivent fuir ». Dans les deux cas, les migrants ne sont pas perçus sur un pied d'égalité avec la population du pays d'accueil. Cette distanciation est fondée sur une perception faussée de la réalité. Il est donc urgent de créer des passerelles entre ces secteurs afin de permettre une meilleure circulation de l'information.

Au regard de l'analyse faite sur les points forts et les points faibles de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal, il semble intéressant d'apprécier maintenant le degré de satisfaction de cette relation entre les deux pays selon les personnes enquêtées.

1.4. Degré de satisfaction sur la coopération et le co-développement italo-sénégalais

L'analyse du degré de satisfaction permet d'apprécier l'impression et le sentiment des acteurs sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Il a été demandé à toutes les personnes enquêtées (voir les types d'acteurs enquêtés dans la partie méthodologie) de donner leur avis suivant une grille de satisfaction sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Ainsi, la figure suivante résume les résultats recueillis lors de nos enquêtes.

Figure 11 : Degré de satisfaction sur la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal



Source : nos enquêtes

L'analyse de ce graphique nous montre que la majorité des personnes enquêtées, soit 53 %, n'est pas satisfaite de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Selon les personnes enquêtées, ce co-développement n'est matérialisé que par la société civile. Les migrants et les populations locales animent cette relation, réalisent des projets, des activités, construisent des infrastructures à l'insu des Etats. Ce sont les migrants pris individuellement qui se prennent en charge et réalisent leurs projets avec leur fonds propres. Les associations de migrants organisent des activités de fundraising avec leurs propres partenaires, ou se basent sur leur cotisation pour intervenir dans le co-développement. Les personnes enquêtées considèrent que l'action des Etats dans le co-développement est très faible pour ne pas dire négligeable.

Paradoxalement, la plupart des personnes qui se sont considérées comme assez satisfaites (27 %) ou très satisfaites (3 %) ont fourni à peu près les mêmes réponses que celles qui sont considérées insatisfaites. En effet, elles sont satisfaites de cette coopération au co-développement entre l'Italie et le Sénégal parce que les migrants sont en train de mener des grandes activités de partenariat, même sans l'accompagnement des Etats. De mêmes, « les autres acteurs de la société civile tels les ONG et les institutions internationales pour le développement sont en train de faire de belles actions dans le cadre du co-développement » selon un membre de l'administration sénégalaise expert en migration interviewé au Sénégal.

Seuls les Etats sont en décalage par rapport aux autres acteurs de cette coopération au niveau du co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

Toutefois, 30% des personnes enquêtées, en particulier celles qui sont affiliées à des institutions étatiques, apprécient positivement la coopération entre les deux pays. Elles ont salué l'engagement des Etats et les actions menées grâce aux deux gouvernements.

Ainsi, la conclusion de cette analyse révèle que les Etats qui constituent les premiers acteurs de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal n'ont pas encore réussi à occuper leur place. Ils devraient être en avant pour définir les priorités, les approches et les orienter en fonction des préoccupations des acteurs du co-développement. Nous remarquons qu'il existe une différence entre les priorités des Etats et celles des acteurs bénéficiaires de cette coopération. En effet, les migrants sont préoccupés par leur sécurité sociale et économique, ainsi que celle de leur famille. Les ONG et les autres acteurs de développement sont plutôt préoccupés par la lutte contre la pauvreté et les droits de l'homme. Par contre, les Etats sont préoccupés par d'autres choses, à savoir : comment faire pour bloquer les flux migratoires, dans le cas de l'Etat italien, et comment financer les projets politiques pour l'Etat du Sénégal ?

Ainsi donc, on peut se demander si cette relation entre les deux pays n'est pas plus favorable à l'un d'entre eux ?

1.5. Coopération et co-développement à sens unique

Existe-t-il un déséquilibre dans le cadre de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal ? Les personnes enquêtées n'ont pas été en mesure de répondre directement par « oui » ou par « non ». Elles étaient dans l'incapacité d'affirmer radicalement que la coopération et le co-développement entre Sénégal et Italie est à sens unique ; c'est-à-dire qu'un pays en bénéficie plus que l'autre. Toutefois, des tendances se sont dégagées en fonction de l'appartenance, du côté de l'Italie ou du Sénégal, de la personne enquêtée. D'un côté comme de l'autre, il existe des perceptions qui faussent l'objectif de cette collaboration entre les deux pays. Les Sénégalais pensent que l'Italie est synonyme d'accès à la richesse facile et au bien-être social. Les projets de co-développement à réaliser au Sénégal ou l'émigration vers l'Italie sont des concepts qui sous-entendent une possibilité d'accéder à de l'argent. Par contre, les Italiens considèrent que le co-développement est un outil à travers lequel ils aident l'Afrique à se développer, à réaliser des actions humanitaires. Ils sont également convaincus que les projets

de co-développement servent à retenir les Sénégalais dans leur pays. Ces conceptions de la collaboration entre les deux pays constituent déjà le premier blocage pour favoriser une coopération et un co-développement sain et gagnant-gagnant.

Une partie des Italiens et des Sénégalais interviewés pensent que la coopération et le co-développement entre l'Italie et du Sénégal sont à sens unique, et que c'est le Sénégal qui en profite le plus. « L'Italie finance des projets de coopération et de co-développement, elle offre des dons dans plusieurs secteurs au Sénégal tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et le développement rural » selon un membre du bureau de la coopération italienne au Sénégal lors de nos interviews. La contribution financière du Sénégal est quasi nulle dans cette collaboration Nord-Sud. Pour l'essentiel, ils considèrent que « le Sénégal tend la main ». Par ailleurs, certains Italiens estiment que les Sénégalais volent leur travail. D'une manière générale, ils pensent que les Africains sont des étrangers qui viennent avec une culture différente, et risquent d'influencer négativement la culture italienne. Ceci pose ainsi un réel problème dans cette collaboration pour des raisons de déséquilibre culturel entre les deux peuples, alors que la diversité culturelle est une richesse.

Par contre, une autre partie non négligeable des personnes interviewées pensent le contraire. Selon ces personnes l'Italie bénéficie plus que le Sénégal de cette collaboration. La coopération est un moyen pour l'Italie de faire des affaires en Afrique, et de bloquer les migrants africains, entre autres. À l'image de la plupart des pays européens, l'Italie s'intéresse à l'Afrique pour des raisons économiques. Les Italiens développent des conventions pour retenir les jeunes africains, et pour cela, ils financent des projets. C'est pourquoi, les flux financiers vont toujours du Nord vers le Sud. Selon certaines personnes enquêtées, chaque projet de coopération mis en œuvre n'est pas destiné à son objectif énoncé de co-développement. Il est plutôt réalisé pour satisfaire des intérêts cachés tels que le soutien à la politique de restriction de l'émigration, l'obtention de matières premières ou d'autres ressources naturelles et le privilège des entreprises italiennes d'accéder aux offres de marché dans le cadre des projets de coopération. En plus, les Sénégalais travaillant en Italie contribuent fortement à l'économie italienne grâce à leurs forces, leurs compétences, leurs capacités et leurs qualifications. La plupart d'entre eux abandonnent toutes leurs cotisations pour revenir au Sénégal à la retraite. La contrepartie des cotisations des migrants travailleurs, ainsi que leurs contributions, comme effort physique et intellectuel, sur l'économie est largement supérieure aux financements mis à disposition pour

les projets de la coopération entre l'Italie et le Sénégal. Il est donc possible de considérer qu'une partie de ces richesses est ramenée au Sénégal à travers le financement de la coopération.

Ainsi, il semble difficile d'affirmer que la coopération italo-sénégalaise est à sens unique. Il convient alors de la renforcer en améliorant ses points faibles et en soutenant ses points forts. Une meilleure implication des migrants et un renforcement de la responsabilisation de ces derniers seraient une voie prometteuse pour la consécration de cette coopération.

Toutefois, un ancien employé du ministère des Sénégalais de l'extérieur a témoigné lors de nos enquêtes qu'on « constate de plus en plus une sorte de mal être en Europe, qui explique une ruée vers le soleil, et vers une société de relation humaine plus sociale, vers un coût de vie moins cher, la prise en charge des personnes âgées par la famille. Ceci pousse beaucoup d'Italiens à venir s'installer en Afrique, des retraités européens qui finissent leur vie en Afrique. Avec une retraite moyenne soutenue par leur épargne, ces retraités peuvent se permettre d'acheter une maison 'les pieds dans l'eau' avec le confort nécessaire au Sénégal pour finir paisiblement leur vie ».

En réalité, il ne devrait pas exister de motifs qui justifieraient un déséquilibre entre les deux parties dans le cadre de cette coopération, même dans le cas des plus visibles tels que le niveau de développement économique et la diversité culturelle. Chaque partie possède des valeurs aussi valables dans le cadre de cette coopération. En effet, si une partie possède une économie soutenable, c'est le cas de l'Europe, les autres possèdent de la force de travail et des ressources naturelles. Cet échange de valeurs dans le cadre de la coopération et du co-développement est visible à travers les actions des migrants entre l'Italie et le Sénégal.

Ainsi, un fonctionnaire du Ministère du Plan au Sénégal é témoigné lors de nos enquêtes que certaines perceptions développées par des Italiens et des Sénégalais dans le cadre de la collaboration entre les deux pays « posent un sérieux blocage à la promotion du co-développement et de la coopération entre les deux pays. Aucun apport entre les parties ne devrait être sous-estimé par l'autre. Le cas échéant, peut surgir un sentiment de supériorité versus d'infériorité entre les parties qui sont censés nourrir une coopération saine pour un co-développement gagnant-gagnant ». En effet, le concept de co-développement se base sur la complémentarité pour bénéficier à chacun.

Pour ce faire, la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal ne doivent en aucun cas être à sens unique.

Aussi, la coopération et le co-développement ne doivent pas se limiter à faire gagner de l'argent pour le Sénégal à travers le financement de programmes de coopération, ni à faire diminuer le nombre de migrants sénégalais ou à exploiter l'Afrique pour l'Italie. Par ailleurs, en parlant des interventions concrètes dans le cadre de la coopération et du co-développement entre l'Italie et le Sénégal, qu'en est-il de celles des migrants ?

SECTION 2 : Interventions des migrants dans la coopération et le co-développement

Les politiques s'appuyant sur la migration comme instrument de développement sont loin d'être une nouveauté (Lacroix, 2009). Cela peut paraître paradoxal si l'on tient compte de l'effervescence des débats autour de cette question dans les sphères scientifiques, politiques et associatives. Cette thématique apparaît et disparaît de l'agenda des décideurs de façon récurrente depuis quarante ans en fonction du contexte économique (De Tapia 2008). La perception de la migration dans la coopération et le co-développement souffre d'une méconnaissance du rôle des migrants dans le développement. C'est à partir de ce constat qu'il apparaît important de dresser un état des lieux sur l'intervention des migrants dans la coopération et le co-développement entre l'Italie et le Sénégal.

2.1. Appréciations des interviewés sur les interventions des migrants dans la coopération et le co-développement

La conception de co-développement des migrants est liée à la variété de leurs capacités socio-économiques et de leurs impacts sur les territoires d'accueil et d'origine. Faciliter l'accès aux ressources financières, entreprendre, faire circuler des compétences, mobiliser l'épargne pour de l'investissement productif, promouvoir l'inter-culturalité entre les peuples, ou encore mettre en réseau des acteurs sont autant de facettes de l'engagement des migrants dans la coopération. Les pratiques sociales, culturelles et économiques des migrants, collectives ou individuelles, constituent un « pont » entre l'Italie et le Sénégal (Eunomad, 2010b). La figure suivante résume quelques pratiques des migrants dans le co-développement entre ces deux pays.

Figure 12 : Pratiques des migrants dans le co-développement italo-sénégalais



Source, Eunomad, 2010b

Les apports des migrations pour le développement sont progressivement devenus l'un des enjeux majeurs des relations entre les pays européens d'accueil et les pays d'origine (Eunomad, 2010a). Ces apports sont multiples et variés ; nous allons en citer quelques-uns :

UN CAPITAL SOCIAL DANS LE CODEVELOPPEMENT

Les Sénégalais de l'extérieur sont de véritables capitaux de transformation sociale et de solidarité internationale (Eunomad, 2010b). Les effets de développement concernent les effets combinés sur les moyens d'existence des familles au Nord et au Sud. Les migrants contribuent à l'amélioration de la situation sanitaire de la population en particulier celle des personnes défavorisées. Les activités de co-développement et de solidarité internationale sont menées avec le concours des migrants en collaboration avec les acteurs de la santé et des partenaires médecins. Les migrants s'occupent des contacts extérieurs et de la formation des personnes concernées. Nous avons assisté lors de nos enquêtes à une activité de formation et de sensibilisation des jeunes (hommes et femmes) sur les méthodes et pratiques permettant de se protéger du SIDA. Les activités santé et prévention menées sont basées sur l'éducation à la santé portant sur les problématiques du sida, des infections sexuellement transmissibles et la santé féminine et infantile. Ces activités ont été organisées par l'association des migrants sénégalais Sunugal dans 12 quartiers des régions de Thiès et de Louga. Les migrants participent aux activités de création de Centre médical mutualiste. Ils ont contribué à la fourniture d'équipements médicaux spécialisés et rares à toute une communauté tels que des appareils cardiologique, d'hémodialyse et de scanner. Les migrants agissent pour la prévention sanitaire avec des animations, des campagnes de prévention dans le milieu rural, des campagnes de distribution de moustiquaires imprégnées et de médicaments. Ils s'inscrivent dans la médiation sociale, culturelle et sanitaire en Italie comme au Sénégal, ainsi que dans l'organisation de consultations gratuites en collaboration avec d'autres acteurs sanitaires et institutionnels dans les villages du Sénégal.

UN INVESTISSEUR ET UN ENTREPRENEUR

Au Sénégal, les secteurs d'activités dans lesquels les migrants promoteurs ont investi sont divers tels que le commerce, l'agriculture et l'élevage, le transport, l'artisanat, la restauration, la téléphonie et les services. Les activités principales dans le secteur du commerce se font sous forme de boutique de vente de détails ou de magasin de céréales, de matériel de construction ou de matériel importé varié. Cependant, la tendance actuelle est la vente de voitures, l'import-

export dans l'électroménager, dans l'habillement, les produits électroniques, les appareils téléphoniques et les produits artisanaux. Les investissements des migrants dans l'agriculture et l'élevage se font dans la volaille, les jardins maraîchers, les moulins à mil, dans la transformation des produits et dans l'embouche bovine, ainsi que dans l'embouche ovine des races « Ladoume ». Les migrants ont mis en place des technologies agricoles dans les systèmes agricoles ruraux du Sénégal permettant, par endroit, de pratiquer l'activité agricole en saison sèche, chose impossible dans le passé. Aussi, ils ont réussi à organiser les populations de certaines zones rurales en mettant en place des coopératives agricoles. La majorité des émigrés promoteurs étant d'origine rurale, l'agriculture constitue un débouché, et parfois la seule possibilité, pour investir. Les activités des migrants dans le secteur du transport se matérialisent, soit par la réfection d'un véhicule acquis pendant la période migratoire, soit par l'achat d'une automobile au retour pour faire du transport de voyageurs interurbain ou urbain, soit dans le transport de marchandises. Dans le secteur de l'habillement, bien que la mode italienne soit très prisée, la vente de friperie est une activité en pleine croissance. Les migrants sénégalais installent des entrepôts de vêtements d'occasion car ils savent qu'il s'agit d'une activité d'une importance cruciale pour les Sénégalais. La friperie présente des articles de modèles d'actualité, en très bon état et surtout à des prix accessibles à toutes les couches sociales du Sénégal. Les migrants constituent des investisseurs dans le développement des villes et des villages au Sénégal. 20 % des transferts de fonds des sénégalais de l'extérieur seraient destinés à l'investissement immobilier (OIM, 2007), soit environ 108,8 milliards de FCFA (166,4 millions d'euros), et seulement 5 % à des investissements productifs (Some, 2009). De nos jours, la collaboration avec des amis ou partenaires italiens pour investir au Sénégal a permis de développer de nouvelles activités économiques telles que la vente de glaces à l'Italienne en voiture, avec des ingrédients provenant directement d'Italie et la vente de produits inspirées de la pâtisserie milanaise (Lvia, 2017). Ces crèmes glacées sont vendues sur les places, devant les écoles et sur les places publiques, ce qui n'était pas une manière de faire au Sénégal. Avec l'installation dans la région de Thiès d'une usine de production de tuyaux en plastique recyclés pour l'irrigation agricole, grâce à un savoir-faire acquis durant son travail dans les fabriques italiennes, un migrant sénégalais exporte une technologie environnementale.

UNE SOURCE DE FINANCEMENT DANS LE CODEVELOPPEMENT ITALO-SENEGALAIS

Dans le cadre de l'accompagnement des initiatives économiques, les études ont montré que 184 projets en rapport avec les organisations de migrants, ont été accompagnés pour un coût global de 315 000 euros entre 2006 et 2008. Le potentiel de création d'emplois est estimé à 800 emplois (Some, 2009). Sur la même période, 41 projets ont été financés concernant le développement local des régions d'origine des migrants pour un coût global de 4 995 050 euros (Projet Initiative du Co-développement, 2008). Ces projets ont concerné la construction d'infrastructures scolaires (écoles, collèges, lycées), d'infrastructures sanitaires, d'adductions d'eau potable (forages, châteaux d'eau, réseaux) et de centres de formation professionnelle.

Pris individuellement ou par organisation, les migrants sont de véritables sources de financement sur plusieurs plans. Autant dans le pays d'accueil que d'origine, le migrant est un acteur économique. Dans le pays d'accueil, sa force de travail, ses cotisations sociales, ses taxes et impôts ainsi que son pouvoir d'achat sont des actes qui traduisent le rôle du migrant dans le tissu économique Italien. En rapport avec son pays d'origine, le migrant prend en charge plusieurs familles sénégalaises. Il finance leur nourriture, leur santé, leur habitat et leur éducation. Dans le cadre du partenariat, les migrants réussissent à convaincre plusieurs partenaires techniques et financiers italiens pour investir au Sénégal. Sous leurs formes diversifiées, les associations de migrants financent à travers leurs cotisations beaucoup d'activités humanitaires et de co-développement au Sénégal. Via les organisations de manifestations culturelles ou d'autres activités de fundraising permettent aux migrants de mobiliser des fonds. Les migrants réussissent à décrocher des financements auprès des bailleurs et autres « bonnes volontés » pour financer des actions de co-développement au Sénégal.

D'autre part, les opportunités offertes par les appels pour le financement de projets de co-développement, ainsi que l'appel du gouvernement sénégalais à la diaspora, sont des éléments qui favorisent la mobilisation de fonds par les migrants pour le co-développement. Dans le secteur bancaire, les organisations de migrants facilitent l'accès au financement. Nous avons remarqué lors de nos travaux d'observation et de recherche que les associations de migrants ont eu à appuyer la conception de projets individuels de leurs membres pour les rendre crédibles auprès des banques. Ils poursuivent cet accompagnement vers l'accès au financement en apportant donc une crédibilité et un plaidoyer auprès des institutions financières. Le Président de l'Union nationale des mutuelles d'épargne et de crédit du Sénégal a témoigné lors de nos

interviews « des mutuelles de crédits sont installées dans des zones d'origine de migrants, ainsi qu'une multitude de dispositifs de micro-finance. Ces fonds sont mobilisés et mis à disposition pour créer des entreprises par les migrants ou par les populations locales ».

Aussi, les entreprises créées ont accès aux crédits grâce aux compétences acquises. Les organisations de migrants jouent un rôle important dans la création et la capacitation des entreprises, en renforçant la mise en relation des acteurs. Elles mobilisent des fonds privés et publics, informent et sensibilisent les migrants, et mènent des démarches auprès des collectivités locales et nationales.

DES TRANSFERTS DE COMPETENCES ET D'INNOVATIONS

Le retour ou le passage temporaire des émigrés sénégalais sont des opportunités de partage des expertises acquises à l'étranger. Les migrants ont la particularité d'avoir vécu dans la réalité du sous-développement et la réalité du progrès et des nouvelles technologies. Un vieux proverbe Wolof affirme que « même si la migration n'apporte pas de la richesse, elle apporte de la connaissance » (Lvia, 2017). Ils ouvrent ainsi un canal Nord/Sud par lequel peuvent se tisser des liens, transiter des échanges de compétences dans les secteurs informel ou formel. C'est une mobilisation d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être qui mériteraient d'être valorisés et mis à contribution. Les compétences des migrants sénégalais en Italie sont axées sur les métiers d'acteurs socio-économiques tels que les formateurs, les ingénieurs, les techniciens, les médecins, les artisans, les agriculteurs, les agents de développement local, social, rural et urbain. Selon Nsangou (2012), la typologie des compétences des migrants sont :

Les compétences citoyennes : les capacités psychosociales transversales des individus ouverts sur le monde et la société.

Les compétences inter-culturelles : les capacités citoyennes particulières qui permettent aux personnes, aux groupes et aux institutions de faire face à des situations complexes dues à la diversité des référents culturels dans des contextes inégalitaires. Former à s'adapter et évoluer sans encombre dans un environnement culturel différent y compris dans le champ de l'insertion professionnelle et l'univers éducatif, sensibiliser les acteurs sociaux associatifs, institutionnels et civils aux vertus de la bi ou multi-culturalité ;

Les compétences managériales : ce sont des compétences d'encadrement (organiser le travail, résoudre des problèmes), de direction (manager l'association, mobiliser l'ensemble des membres et bénévoles, communiquer, anticiper les évolutions techniques, administratives) ;

Les compétences techniques : maîtriser les procédures et les outils (informatiques, communication), assurer l'autocontrôle, connaître le marché des financements associatifs, les dispositifs publics et les interlocuteurs clés. Elles concernent particulièrement les chargés de mission au sein des associations, les consultants internes ou externes justifiant d'une expertise spécifique ;

Les compétences scientifiques : réalisation d'études, recherche-action, production de synthèses thématiques, conduction d'enquêtes de terrain, des évaluations d'impact, mobilisation des ressources documentaires utiles à l'action, articulation de l'univers associatif au monde universitaire ;

Les compétences linguistiques : la maîtrise de la langue du pays d'accueil et des langues étrangères ;

Les compétences pédagogiques : former, informer, conseiller, écouter, prendre en compte les avis et évaluer ;

Les compétences commerciales et communicationnelles : gestion des activités événementielles, levée de fonds, mobilisation de ressources non financières, prospection de clients, partenaires, négociations fournisseurs, sous-traitants ;

Les compétences personnelles qui relèvent du savoir-être : capacité d'adaptation aux nouveaux outils et aux procédures, à l'environnement juridique, institutionnel, économique et socioculturel, capacité d'apprentissage, d'acquisition de nouvelles connaissances et d'élargissement des compétences, être actif dans le changement, tenir les délais, avoir le goût du travail bien fait, assumer les aléas, prendre des initiatives, proposer des améliorations, être solidaire du groupe et faire primer l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Les migrants excellent dans les nouvelles technologies particulièrement dans le commerce et dans la télécommunication et l'électroménager, en particulier le sous-secteur import/export. Ceci est visible à travers les établissements commerciaux spécialisés dans les produits des TIC et de l'électroménager installés à Dakar et dans les grandes villes du Sénégal par des migrants sénégalais d'Italie. Les expositions de vente de voitures d'occasion, les entrepôts de friperie, de pièces détachées et autres produits importés d'Italie sont très présents au Sénégal. Les migrants ont transporté également de nouvelles technologies dans les domaines agronomiques

et l'adaptation aux changements climatiques grâce à l'énergie solaire. La fourniture d'électricité solaire dans leur maison, les pompes solaires dans les champs agricoles et les séchoirs solaires pour la conservation et la transformation des produits agricoles, sont autant de pratiques innovantes qui ont façonné certains villages d'origine des migrants au Sénégal. Lors de nos enquêtes, nous avons pu visiter des installations solaires dans les régions de Thiès et de Louga, respectivement les communes de Mérina Dakhar et de Ndande. Nous avons visité des pompes solaires dans deux champs agricoles et l'éclairage public solaire dans 25 villages. Ces installations ont été réalisées par des associations de migrants vivant en Italie, originaires de la localité telles que les associations Sunugal, AMANTH et Strette di mano, grâce à leurs partenaires italiens. Des migrants spécialisés s'exercent dans les nouveaux métiers émergents au Sénégal tels que l'hôtellerie, l'industrie culturelle, le tourisme solidaire et les agences de voyage.

Dans le même temps, des migrants sénégalais hautement qualifiés de toutes origines et horizons professionnels transportent des compétences vers l'Italie. Des agronomes, des vétérinaires, des médecins, des enseignants, des universitaires, des formateurs, des ingénieurs, et des techniciens, ont une connaissance du terrain africain et sont susceptibles d'apporter leur contribution à l'expertise italienne. Nous avons remarqué, lors de nos travaux d'observation, que la présence de Sénégalais est appréciée dans les sociétés du fait de leur ouverture et de leur bravoure. Et encore, ils attirent la clientèle étrangère et facilitent le dialogue avec les employeurs africains en plus de leur compétence technique qu'ils mettent à contribution pour le succès de l'entreprise.

Le rapport de l'ONU de 2006, discuté par l'Assemblée des Nations Unies en septembre 2006, révèle les effets bénéfiques des migrations autant pour les sociétés de départ (transfert des fonds, de connaissances, de technologies) que pour les sociétés d'accueil (solution aux pénuries de main d'œuvre, apport démographique, accroissement de la consommation, création d'entreprises, production culturelle). Des programmes tels que TOKTEN-Sénégal, MIDA-Sénégal et le Programme de co-développement ont permis l'intervention d'expertises sénégalaises établies à l'étranger pour appuyer ou renforcer des institutions nationales. Grâce au programme Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals (TOKTEN-Sénégal) du Ministère des Affaires étrangères et du PNUD Sénégal, mis en œuvre entre 2001 et 2007, 76 experts volontaires de la diaspora sénégalaise sont mobilisés au service des besoins de conseil,

de formation et d'accompagnement dans des institutions nationales. Au total 2 267 jours de mission d'expertise ont été consentis, soit une moyenne de près de 30 jours par mission, dans les secteurs universitaire, privé, public et la société civile (TOKTEN-Sénégal, 2008). L'Initiative du co-développement a mis en place une base de données qui recense l'expertise humaine et les centres d'excellence sénégalais sur le site <http://www.senexpertise.gouv.sn/>. En ce qui concerne la mobilisation de la diaspora hautement qualifiée, durant la période 2006 à 2008, 32 experts ont été sollicités pour divers travaux d'appui institutionnels (Some, 2009).

Dans le cadre du co-développement entre l'Italie et le Sénégalais, il s'agit clairement de favoriser pour les migrants un lieu d'acquisition, de maintien, de renforcement et de développement des compétences, des capacités individuelles et collectives, du capital social et culturel, bref un cadre de développement et de valorisation de leurs compétences (Nsangou, 2012). En tenant compte, par ailleurs, des risques importants en termes de désintégration du marché du travail, de déqualification ou de chômage de plus ou moins longue durée.

LA MISE EN RESEAU POUR FACILITER LE CODEVELOPPEMENT

Lors de nos travaux d'observation, nous avons remarqué que les migrants sont de grands acteurs de mise en réseau dans le co-développement italo-sénégalais. Ils ont mis en place une série de partenariats entre acteurs institutionnels et la société civile, ils ont favorisé des réseaux de coopération et de services et de production Nord/Sud. Ils se retrouvent impliqués aux côtés des autres acteurs de la coopération et créent des espaces de co-développement Italie-Sénégal pour impulser des projets sociaux et productifs entre les deux pays. Il est essentiel que les acteurs des services publics et privés se mobilisent pour créer, sur un territoire donné, les conditions optimales qui vont permettre et faciliter des activités de co-développement. De par leur proximité avec le terrain, les associations de migrants sont depuis toujours en contact avec tous les types d'acteurs de la coopération. Ces associations sont donc des partenaires privilégiés dans la mesure où elles sont à l'origine d'un véritable renforcement du lien social, de l'intégration des usagers et de la prévention des exclusions et des discriminations.

En Italie comme au Sénégal, ou entre les deux pays, les migrants ont réussi à favoriser l'installation de réseaux d'acteurs. Ils ont permis de mutualiser, capitaliser et proposer des outils et des ressources afin d'améliorer les projets et autres pratiques du co-développement. Ils ont porté collectivement des actions d'intégration et de co-développement au travers de la

dynamique inter-associative du réseau, en exerçant une fonction d'identification des besoins, de mise en place de dispositifs adaptés et ce faisant, le cas échéant, en exerçant une fonction de porte-parole de ces questions auprès des institutions publiques locales. Ils ont facilité l'échange sur les réalités et les besoins locaux en matière d'accompagnement des migrants. Ils ont communiqué en fonction de besoins ponctuels sur des questions inhérentes lors d'actions entreprises auprès des publics migrants. Ils ont servi d'appui à travers des formations ou des soutiens techniques à destination des professionnels et des bénévoles souhaitant acquérir des compétences spécifiques. Grâce à la mise en réseau, en particulier en pays d'accueil, les migrants ont pu mobiliser des soutiens financiers et l'expertise des acteurs en Italie et au Sénégal. En zone d'origine, face à la nécessité d'accueillir les actions de co-développement, les migrants ont réussi à regrouper les acteurs locaux en favorisant plusieurs formes de réseautage : entre villages d'un même terroir ; entre associations des villages locaux ; entre coopératives agricoles ; entre groupements de femmes et entre les jeunes.

En effet, comme le montrent nos observations sur le terrain, les associations de migrants Sunugal et Stretta di mano ont réussi à mettre en réseau les groupements de femmes du département de Kébémér (région de Louga), spécialisés dans la transformation des produits agricoles, et les organisations paysannes des villages de Beude et de Ndiaye Thioro (respectivement régions de Thiès et de Louga). Ces organisations paysannes fournissent leurs récoltes au groupement de femmes qui les utilisent comme matières premières. Ce groupement de femmes du nom de GIE Yacine Boubou a été financé par le programme italien Fondazioni4africa par l'intermédiaire de l'association des femmes migrantes d'Italie Stretta di mano, pour installer leur unité de transformation et de conservation des produits agricoles locaux. De leur côté, les organisations paysannes des villages de Beude et de Ndiaye Thioro sont financées par la Commune de Milan, grâce à la collaboration avec l'association de migrants sénégalais Sunugal de Milan pour installer des champs agricoles communautaires. Nous avons eu l'occasion de visiter ces infrastructures lors de nos enquêtes. Les migrants ont incité les populations locales à compter sur leurs propres forces grâce à la synergie engendrée par les réseaux.

Entre les deux pays, nos observations ont mis en évidence que les migrants ont favorisé la mise en relation d'acteurs sénégalais et italiens pour mobiliser des fonds et pour des échanges intellectuels et culturels. Ces échanges ont eu lieu entre collectivités locales, écoles de formation, et d'autres institutions, avec des bailleurs, des ONG ou la coopération universitaire.

Dans ce cadre, les migrants ont su améliorer le co-développement grâce aux liens créés entre ces acteurs. Ils ont facilité l'acceptation et l'appropriation de certains projets par les populations locales à l'échelle du village et à l'échelle de la communauté rurale. Ces réseaux sont un véritable dispositif de collecte des fonds privés et publics en Italie comme au Sénégal. Ils incitent à la solidarité, initient des voyages de solidarité, des jumelages Sénégal - Italie, sensibilisent et communiquent avec un champ d'acteurs très large. Avec des instruments originaux, ils réussissent à atteindre des cibles particulières et à susciter leur attention grâce à des manifestations culturelles, des spectacles, des expositions artistiques, des chants et des danses. Les migrants ont obtenu l'appui technique de certaines institutions spécialisées, pour des formations des paysans aux techniques d'agriculture et d'irrigation, des stages, où des techniciens italiens et sénégalais conseillent et encadrent les acteurs locaux.

Ces réseaux ont permis d'identifier les besoins et de renforcer les capacités des associations de migrants en Italie et les organisations locales au Sénégal. Ils ont favorisé les conditions d'émergence des collaborations et ont permis de les consolider, afin d'aboutir à des réponses conjointes à des projets de co-développement et de développement local. Les projets de co-développement sont généralement cohérents avec les programmes de développement local promus par les collectivités sénégalaises. Les migrants apportent motivation, dynamisation, promotion des relations de transparence et auto-évaluation. Ils offrent des services d'appui technique et d'accompagnement aux associations : pour créer, formaliser, gérer une association, gérer un projet et un partenariat. Ils promeuvent des associations et le travail en partenariat, organisent des rencontres et des échanges entre associations. Les migrants stimulent la vie associative et incitent à la volonté de travailler en collaboration avec plusieurs acteurs. Ces populations sont donc mieux préparées pour soutenir la dynamique du co-développement grâce à la capacité de mise en réseau des migrants au Sénégal et en Italie.

Cette mise en réseau constitue donc un facteur de durabilité des actions. Elle stabilise et diversifie les ressources. Elle contribue à l'appropriation des pratiques par les publics destinataires, ce qui constitue l'un des points délicats des démarches de co-développement (Eunomad, 2010b). Elle constitue un cadre propice au renforcement de la dynamique de mise en réseau des acteurs du co-développement dans un souci d'équilibre des échanges Nord/Sud et Sud/Nord.

UNE ASSISTANCE JURIDIQUE ET SOCIALE

Les migrants sont généralement vulnérables ou victimes d'injustice dans l'exécution de leurs activités économiques de co-développement. Il convient de souligner qu'une importance accordée aux abus sur les migrants signifie promouvoir le rôle des acteurs principaux créateurs de liens entre l'intégration, le transnationalisme, le co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Des préjudices d'ordre administratif, juridique, économique, ainsi qu'un traitement inégal ou arbitraire ont freiné de nombreuses actions de co-développement.

L'accompagnement et le suivi administratif des demandes et de régularisation font partie courantes de la vie quotidienne des migrants, et leurs conséquences économiques sont réelles. La persistance des abus sur les droits des migrants sans la réaction appropriée des autorités a favorisé une prise de conscience dans la diaspora sur la nécessité de se mobiliser pour défendre les droits des migrants. Les associations de migrants se sont organisées avec des avocats volontaires et des ONG pour la lutte sur les droits des migrants. Il arrive que l'association paye un avocat pour prendre en charge le procès d'un membre ayant subi une injustice. Les migrants ont eu à utiliser également leur talent de médiateur culturel pour faire de la propagande dans le but de soutenir l'un d'eux en situation d'injustice. « Ces actions de propagande permettent aussi de valoriser la diversité culturelle, car les hommes ne sont pas différents, mais plutôt divers et complémentaires. Les associations de migrants réalisent beaucoup d'activités d'intégration en Italie pour favoriser la symbiose entre les deux peuples » a affirmé un coordinateur d'une ONG italienne durant notre entretien. Ces activités permettent de lutter contre le rejet ou la méfiance de l'étranger.

Beaucoup de bonnes volontés, individuelles ou des organisations, se sont portées volontaires gratuitement pour sensibiliser et faciliter l'accès à l'information aux migrants sur leurs droits. Ils arrivent à faire circuler l'information à travers leurs réseaux d'associations, entre les membres, par internet, via des émissions à la radio ou à la télévision, par des rencontres ou des manifestations culturelles. Les migrants sensibilisent les pouvoirs politiques, assurent la médiation sociale et culturelle, orientent vers les services d'aide et les services juridiques. Ils communiquent aux personnes, aux institutions publiques et privées et aux organismes sociaux ce qu'est la problématique sociale des personnes étrangères. Ces bénévoles informent les autorités à travers leurs réseaux spécifiques ou les réseaux sociaux sur les migrants en détresse ou assassinés. Ils communiquent aussi les procédures et les droits de la population, les

procédures de demande de visa et les procédures de demande ou de renouvellement du permis de séjour. Ce procédé est actuellement visible sur la toile des réseaux sociaux où des personnes individuelles passent des informations concernant les réglementations en vigueur. Ce rôle, normalement dédié aux gouvernements et autres partenaires dotés de financement à cet effet, est pris en charge par ces personnes qui agissent sans budget. Ce qui justifie davantage les manquements persistants dans le secteur. Comme l'ont témoigné certains migrants enquêtés, un regroupement de plusieurs associations de migrants a organisé un grand rassemblement le 5 mai 2017 à Rome pour réclamer justice suite au meurtre du Sénégalais Maguette Nian qui est décédé suite à une course poursuite de la police locale de Rome. Ces organisations de migrants ont réclamé l'application de leurs droits, après avoir saisi les autorités sénégalaises, à qui incombe la médiation avec les autorités italiennes pour la protection des droits des migrants sénégalais.

ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT / EDUCATION A LA CITOYENNETE GLOBALE

Les migrants ont joué un grand rôle dans l'éducation à la citoyenneté mondiale communément connu sur le nom d'éducation au développement. Ce concept qui a évolué au cours des siècles est défini par l'UNESCO comme nous permettant de nous faire comprendre en profondeur que nous sommes tous liés en tant que citoyens de la communauté mondiale, et que les défis auxquels nous sommes confrontés sont interconnectés (UNESCO, 2015). Selon nos travaux d'observation et d'interview sur le terrain nous avons remarqué que le migrant est un ambassadeur du développement, il incite un processus qui vise à provoquer des changements de valeur et d'attitude sur les plans individuel et collectif en vue d'un monde plus juste, dans lequel ressources et pouvoir sont équitablement répartis dans le respect de la vie humaine. Les migrants s'impliquent dans les actions, interviennent comme acteur du co-développement dans leur vie quotidienne. Ils sont reconnus comme partenaires dynamiques dans le cadre de l'éducation au développement dans les territoires d'origine. Ils favorisent l'ouverture d'esprit des jeunes sur la diversité et la complexité du monde qui les entoure. Ils sont ainsi encouragés à développer une analyse critique de notre société qui pourra donner naissance à des actes citoyens et responsables. Les migrants ont également un rôle à jouer au Nord, l'impact de leurs actes posés au Nord sur les populations du Sud est énorme. Ils transmettent un message aux jeunes du Nord afin qu'ils aient les outils nécessaires pour, à leur tour, devenir acteurs du changement.

En rapport avec les dimensions conceptuelles fondamentales de l'éducation à la citoyenneté mondiale, nos enquêtes au sein de la fondation Cariplo nous ont permis de constater les actions concrètes menées par les associations de migrants lors du projet Fondazioni4africa réalisé de 2008 à 2011 entre l'Italie et le Sénégal. Ce projet financé par quatre fondations italiennes, a été réalisé à cheval entre l'Italie et le Sénégal et a impliqué des écoles et des associations locales. Après les rencontres que nous avons effectuées avec certains bénéficiaires au Sénégal et en Italie, nous avons constaté que les associations de migrants ont réussi à participer à faire connaître et à faire comprendre l'autre, perçu à la fois comme différent, par son univers culturel, mais aussi semblable par ses droits et ses devoirs. Ils ont permis de faire prendre conscience de l'interdépendance Nord-Sud : où que nous vivions, nous sommes tous reliés aux autres parties d'un système. Les migrants ont facilité la compréhension des mécanismes qui engendrent « dysfonctionnements, pauvreté, exclusion sociale et conflits armés ». Ils ont facilité la perception pour chacun, à la fois de la singularité de sa propre culture et de l'existence d'un patrimoine commun de l'humanité. Ils ont contribué à la compréhension que tout individu, en tant que citoyen, peut agir pour faire évoluer des situations et que cette action est d'autant plus efficace qu'elle est collective et organisée.

Au cours des projets de co-développement réalisés dans le cadre de la coopération entre Italie et le Sénégal, les migrants ont pu réaliser dans chaque pays les activités suivantes dans le cadre de l'Education à la Citoyenne Globale : des campagnes de communication et d'information sur l'éducation au développement avec des expositions, des FORUM d'Education au développement, des débats d'idées avec les associations de migrants et les populations ; des manifestations culturelles (spectacles, théâtres, chants, danses, projections de films, etc.) ; des rencontres dans les écoles sénégalaises et italiennes (exposition, débats entre élèves, professeurs et société civile) ; ainsi que l'organisation de concours d'articles auprès des élèves italiennes et sénégalaises.

Les exemples pratiques dans ce sens ont été les cérémonies annuelles organisées chaque année lors du projet fondazioni4africa en Italie (Turin, Milan) et au Sénégal (Thiès, Dakar, Ziguinchor, et Louga). Des expositions, des spectacles de chants et danses, des débats d'idées, ont animé ces événements. Les journées culturelles annuelles de l'ambassade d'Italie au Sénégal ont été marquées par les prestations des organisations de migrants telles que les associations Sunugal et And Takku Ligey à travers des expositions, du théâtre, etc. Ces journées ont été l'occasion pour les organisations de migrants, de faire participer les

organisations des populations locales pour présenter les produits réalisés dans le cadre du co-développement avec l'Italie. En 2013, le Ministre sénégalais de la culture et du tourisme, Youssou Ndour, après la visite des stands et sa participation au Forum de co-développement animé par les migrants lors des journées culturelles italiennes de la même année, a salué les actions remarquables de co-développement des émigrés sénégalais en Italie.

L'Éducation en vue du développement durable donne aux individus les moyens de modifier leur manière de penser et d'agir en faveur d'un avenir durable. Les associations de migrants dans leur action de co-développement ont donc joué un rôle dans la reconnaissance de la dimension éducation au développement.

UN PONT POUR LE CO-DEVELOPPEMENT ENTRE L'ITALIE ET LE SENEGAL : Capacité à équilibrer les échanges Nord/Sud grâce à la double présence

Maggi et collègues décrivent les dynamiques de la diaspora sénégalaise à Milan en la caractérisant de « double présence des associations sénégalaises » (Maggi et al, 2013). Par opposition à l'idée de 'double absence' proposée par Sayad (1999), la diaspora sénégalaise en Italie avait également été décrite auparavant par d'autres auteurs comme étant caractérisée par sa 'double présence' (Riccio, 2008 ; Riccio et Ceschi, 2010). En effet, les associations sénégalaises en Italie s'engagent pour une bonne intégration dans le pays d'accueil et pour contribuer au développement des deux pays (Salis et Navarra, 2011). Elles manifestent une tendance à être présentes à la fois en Italie et au Sénégal, en répondant aux problématiques vécus par la diaspora en Italie, tout en s'engageant dans le développement du pays d'origine. Cet activisme associatif serait dû, en partie, à une tendance déjà très présente au Sénégal à s'organiser en groupements sociaux de solidarité (Castagnone et al., 2005) qui possèdent des particularités et des finalités bien distinctes.

Dans le pays d'immigration, l'individu prépare-t-il sa réinsertion dans son pays d'origine, en prenant les dispositions nécessaires, notamment par des investissements économiques ? Habituellement, le revenu de l'émigré est partagé entre ses dépenses personnelles dans le pays d'installation, les envois de fonds destinés à la famille et à la communauté locale d'origine et l'épargne constituée sur place ou thésaurisée au pays.

Dans un sens comme dans l'autre, le migrant transporte avec lui des cultures, des compétences, des capacités, des connaissances et des pratiques entre les deux peuples. Cet état de fait devrait lui donner une position stratégique dans la coopération et le co-développement entre l'Italie et

le Sénégal. Les associations des migrants sénégalais ont su tisser d'excellentes relations avec l'administration italienne et dans bien d'autres acteurs du co-développement tels que des fondations, des universités, des centres de recherche, des donateurs et des experts en co-développement (Mezzetti, Rogantin et Russo, 2009).

2.2. Co-développement, sécurité alimentaire et changement climatique

La quasi-totalité de la littérature affirme que la situation économique est la cause principale de l'émigration sénégalaise. Le Sénégal fait partie des 25 pays les plus pauvres du monde selon le rapport du FMI en 2015. Cependant, rappelons que l'agriculture est à la base de l'économie sénégalaise. 70 % des habitants appartiennent à des familles agricoles au sens large, ainsi donc la crise du pays serait largement dépendante de la crise agricole (Touré, 2002). Il y a une prévalence numérique des hommes, 96,9 hommes pour 100 femmes, en zone rurale en raison de l'exode rural et les migrations internationales pratiquées à 84% par des hommes adultes (ESAM 2004). L'agriculture participe à hauteur de 20 % au Produit Intérieur Brut (PIB) et fournit en moyenne 23 % des recettes nationales d'exportation et près de 70% de tous les emplois nationaux. Elle pourvoit en matières premières les industries de transformation telles que les huileries, les sucreries, les savonneries, les filatures et les industries textiles. Par ailleurs, elle constitue un important débouché pour les usines de base en machines agricoles, en fertilisants, en produits phytosanitaires, aliments du bétail, entre autres intrants et matériels. Le Sénégal dispose de potentialités énormes en eaux de surface et en eaux souterraines. Ces aquifères recèlent plus des deux tiers des réserves du pays. Le potentiel des terres irrigables est estimé à 500 000 hectares ; les superficies actuellement irriguées sont très faibles, elles sont estimées à 1,6 % des terres cultivables ou 2,8 % des terres effectivement cultivées. Son relief est peu accidenté et est relativement plat avec de vastes plaines qui couvrent 80 % de sa surface et quelques dunes et escarpements. Malgré ses potentiels énormes et son importance dans la population et l'économie du pays, le Sénégal n'a toujours pas atteint sa sécurité alimentaire, ni son autosuffisance alimentaire. Le tiers de l'aliment de base du Sénégal, le riz, est importé. L'agriculture ne permet pas de nourrir la population sénégalaise, à cause d'une baisse de la fertilité des sols liée à la monoculture, à la pression démographique et à la mauvaise gestion des ressources naturelles, et aussi, à cause de la cherté des intrants agricoles (semences, engrais, pesticides, etc.), d'une vétusté du matériel agricole et de la non-maîtrise des itinéraires techniques.

EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR L'AGRICULTURE SENEGALAISE

L'agriculture sénégalaise est désavantagée par le climat aride avec une pluviométrie annuelle qui varie entre le Nord et le Sud, d'environ 300 mm à 900 mm. La pluviométrie présente de grandes variations marquées par une saison sèche allant de novembre à mai, et une saison des pluies de juin à octobre. Son climat de type soudano-sahélien, actuellement perturbé par les changements climatiques, instaure des dégradations dans l'agriculture sénégalaise et impose des changements d'habitude et de comportement. Les changements climatiques ont engendré une détérioration de l'environnement avec la progression de la désertification et les problèmes pluviométriques. Ils entraînent ainsi une diminution des rendements agricoles (Some, 2009). L'hivernage dure seulement 3 à 4 mois et a tendance à se réduire de plus en plus. Le Sénégal est susceptible de suivre le sort de la sécheresse à proximité du Sahel, car c'est l'un des États les plus menacés par la désertification. Catastrophes géophysiques ou météorologiques, hausse du niveau des mers, dégradation des écosystèmes, chaque année, des millions de personnes quittent leurs terres pour des raisons environnementales. Un phénomène que le changement climatique en cours ne va qu'amplifier. En plus, le Sénégal a été sévèrement frappé par la crise énergétique et céréalière et sa situation interpelle aujourd'hui l'ensemble des acteurs du développement. Au-delà d'une aggravation de la paupérisation, c'est le décollage économique du pays dans son ensemble qui peut être freiné par cette crise. Selon le Directeur Général de la FAO, la facture des importations céréalières des pays les plus pauvres a augmenté de 56 % en 2008 après avoir augmenté de 37 % en 2007. Une hausse qui a un impact dévastateur sur la sécurité de nombreux peuples. L'exode rural s'accroît donc car il est de plus en plus difficile de vivre de l'agriculture. Le taux de chômage en milieu rural était de 17,1 % en 2002 (ANSD, 2006). Ce chômage touche particulièrement les jeunes de moins de 35 ans pour lesquels le taux de chômage atteint les 30 % (Banque mondiale, 2007). En conséquence, l'émigration est souvent une stratégie communautaire de survie (Some, 2009). En raison de cette situation et afin de trouver des meilleures conditions de vie, les populations sont tentées de poursuivre l'aventure vers des pays plus riches, où d'autres Sénégalais ont pu, par la même voie, subvenir aux besoins de leur famille. Pour faire face à cette menace et à cette dégradation de l'environnement et de l'agriculture, de plus en plus visible, le gouvernement sénégalais a favorisé au fil des ans de nombreux projets et programmes. Malgré cela, la situation est restée assez préoccupante.

C'est ainsi, dans cette recherche de solutions, que nous nous interrogerons sur la particularité des interventions des migrants dans le secteur agricole, moteur de l'économie du Sénégal.

INTERVENTIONS DES MIGRANTS SUR L'AGRICULTURE SENEGALAISE

La mise en œuvre d'un programme agricole dépend de plusieurs facteurs tels que l'adhésion des populations bénéficiaires, la mise à disposition de fonds, y compris l'aide internationale, l'innovation et la prise en charge des aléas climatiques, ainsi que la stratégie d'intervention. Notre analyse effectuée lors de nos travaux de terrain nous permet de penser que le blocage du succès des politiques et programmes agricoles se trouve au niveau de l'adhésion des populations et de la stratégie d'intervention. Or, c'est là où les actions des migrants accumulent des succès. Comme stratégie, les migrants interviennent au niveau de l'agriculture familiale dans leur territoire, en terrain connu. Pour comprendre la pertinence et les changements majeurs que les migrants ont apportés sur l'agriculture sénégalaise, il est important de comprendre le système agricole du pays.

La production agricole du Sénégal est essentiellement assurée par des exploitations familiales dont près de 60 % ont une superficie allant de 1 à 5 hectares et le reste varie entre 6 et 10 hectares. Depuis l'indépendance, l'agriculture sénégalaise est essentiellement restée une petite agriculture paysanne (exploitations familiales), à faible productivité, pratiquée sous pluie (donc non irriguée), ceci malgré la diffusion de progrès techniques. Les systèmes de production existants sont généralement à base de cultures de subsistance. Ces dernières sont essentiellement pluviales, itinérantes, rudimentaires et dominées par les cultures d'arachide (au centre et au sud), de mil, de niébé, de riz (dans la Vallée et au Sud), de coton (dans le Sud-Est), de sorgho et de maïs, ce qui représentent environ 95 % des superficies emblavées (Dia, 2000). Toutefois, il existe un nombre de 120 grandes exploitations (fermes privées pouvant aller jusqu'à plus de 10 000 hectares) qui relèvent pour la plupart du contrôle des marabouts, des politiciens et des hommes d'affaires. On peut noter aussi une dizaine d'exploitations communautaires soutenues par les projets et programmes des pôles d'excellence du plan REVA. Le désengagement de l'Etat, la privatisation des entreprises publiques et parapubliques, la responsabilisation des agriculteurs, la libéralisation des prix et des marchés, la décentralisation, l'incitation à l'investissement privé en milieu rural, voilà toutes les politiques et stratégies agricoles que l'Etat et ses partenaires ont mis en place pour soutenir l'agriculture.

Malheureusement, ces politiques n'ont pas permis de réduire la pauvreté et d'enrayer le déficit de la balance commerciale des produits alimentaires.

A l'opposé, malgré les montants colossaux attribués par les programmes étatiques et les partenaires au développement, il semble que les actions des migrants dans le secteur agricole obtiennent plus de réussite. À y regarder de plus près, on constate que les migrants sont en train d'initier une approche nouvelle dans la mise en place des actions pour développer l'agriculture sénégalaise en soutenant l'exploitation familiale.

PARTICULARITE DES ACTIONS DES MIGRANTS DANS L'AGRICULTURE SENEGALAISE

Les actions des migrants nous laissent comprendre que la faiblesse du succès de ces programmes est due à leur stratégie d'intervention. Les programmes étatiques et de développement, y compris les fermes communautaires de l'ANIDA, tendent vers l'implantation d'exploitations agricoles. Or, le système agraire sénégalais est de type familial. Les paysans n'ont ni les moyens ni les prédispositions nécessaires pour aspirer à une transformation de leur champ agricole familial vers une exploitation de type privé. Cette transformation est d'abord fondamentalement sociologique et anthropologique, car l'agriculture s'appuie sur des pratiques traditionnelles. Elle nécessite une transformation des fondements sociologiques de l'organisation des ménages, ainsi que des activités économiques et des réalités environnementales du système rural du Sénégal. Ainsi, il s'agit d'une transformation dans le temps et dans l'espace, transformation qui doit prendre en compte une multitude de paramètres techniques, sociologiques et traditionnels.

Suite aux observations de terrain, les migrants semblent adopter la « bonne voie » pour améliorer l'agriculture sénégalaise. Ils interviennent au niveau de l'exploitation familiale et de la sécurité alimentaire. Les migrants internationaux ont créé des banques céréalières pour pallier les pénuries de céréales dans plusieurs villages au Sénégal (OIM, 2009). En investissant au Sénégal, le migrant individuel ou organisé en collectif, a essentiellement trois objectifs : (i) Réduire la dépendance des envois de fonds : pour ce faire, le migrant améliore l'exploitation familiale pour la rendre plus productive ; (ii) Préparer son retour : Il achète, ou prend une partie du champ familial, pour y exercer une activité agricole intensive ; (iii) Créer de l'emploi au niveau local : ces emplois seront offerts à ses frères et aux proches. Dans les trois cas, grâce aux ressources techniques et financières importées d'Italie à travers le co-développement, les

migrants réussissent à intervenir dans l'exploitation familiale, qui a pour objectif premier de nourrir la famille et de réduire la dépendance des envois de fonds du migrant. Les Sénégalais en Italie ont commencé à jouer un rôle de liaison, d'initiateurs de nouvelles relations plus riches. Les associations d'émigrés ont su mobiliser des fonds destinés à lutter contre l'émigration, en soutenant l'agriculture familiale. Les puits et forages sont construits grâce à la collecte de financements par leur fonds propres, en collaboration avec des partenaires techniques et financiers, à partir d'activités de fundraising ou suite à l'organisation de manifestations culturelles, expositions, et ainsi de suite. Par ces infrastructures, la pratique agricole dans l'exploitation familiale ne se limite plus à la saison des pluies (qui dure 3 mois), elle se pratique toute l'année. Ceci a favorisé une diversité culturelle.

DIVERSITÉ CULTURALE ET MIGRANTS

Grâce, à leur réseau d'amis italiens, les migrants initient des nouvelles techniques et technologies agricoles et promeuvent une diversification des cultures dans l'exploitation familiale, en sécurisant les producteurs et en fournissant en même temps des alternatives à l'exportation. Cette diversité culturelle a permis d'introduire dans l'exploitation familiale le maraîchage, la production de poulets de chair, la production d'œufs, l'embouche et la production laitière, alors que les exploitations familiales étaient jadis consacrées à la culture céréalière vivrière. En effet, au moment où les principaux produits sénégalais d'exportation tels que les produits halieutiques et les huiles végétales, ont perdu une part importante du marché mondial, l'horticulture constitue de nos jours l'un des sous-secteurs qui devrait servir à renforcer la place de l'agriculture dans l'économie du pays. Le secteur horticole au Sénégal a connu un développement rapide durant ces dernières années. Le maraîchage procure des sources alimentaires continues grâce à l'irrigation et diversifie les vitamines et nutriments d'une alimentation composée jusqu'ici exclusivement de riz ou de mil en milieu rural. Il n'y a pratiquement pas d'élevage industriel au Sénégal. Le seul animal commençant à faire l'objet de ce genre d'élevage est le poulet. D'autre part, la production laitière prend de plus en plus d'ampleur lors des campagnes d'insémination artificielle visant à améliorer la production des races locales. Cependant, le problème majeur du lait local réside dans sa conservation. En effet, des quantités importantes de lait sont perdues lors de l'hivernage, faute de pouvoir le conserver. Des petites initiatives des migrants visent à installer des mini-laiteries dans les zones de production à Matam, Dioum, etc.

TECHNIQUES AGROFORESTIERES ENCOURAGEES PAR LES EMIGRES POUR L'AGRICULTURE

Dans les activités agricoles que nous avons pu visiter dans les régions de Thiès et de Louga, les émigrés ont développé des activités agro-forestières qui aident à améliorer l'exploitation familiale, mais aussi à la lutte contre la désertification et protègent les champs de l'érosion, tout en renforçant la fertilité des sols. Ils interviennent ainsi dans les systèmes d'agro-foresterie tels que :

Les systèmes agro-sylvicoles : Le système agro-sylvicole se caractérise par la relation entre les espèces forestières et les cultures maraîchères. Les champs des migrants que nous avons visités font l'objet de nouvelles plantations d'arbres, ce qui améliore ainsi la fertilité de l'exploitation familiale et offre du bois pour des usages familiaux. Cette pratique permet de lutter contre la désertification.

Les systèmes agro-sylvopastoraux : Ce système met en relation l'agriculture, l'élevage et la foresterie. Le forage du village de Beude Dieng, installé par les migrants pour la pratique agricole, alimente aussi le bétail local. La présence des animaux dans les exploitations familiales renforce leur fertilité, et les restes des récoltes servent de fourrage

Les systèmes sylvo-pastoraux : Ils constituent plutôt les lieux de pâturage pour les animaux du fait de la présence du tapis herbacé. Ce sont aussi des lieux de collecte de bois et de produits forestiers ligneux et non-ligneux. Dans certaines zones que nous avons visitées, les migrants ont reboisé, de sorte que les populations ne se limitent plus à couper les feuilles des arbres pour le bétail sans se soucier du renouvellement du couvert végétal.

Le projet « Adopter un arbre à distance » de l'association de migrants Sunugal, a permis la distribution d'environ 25 000 plants d'arbres pour soutenir la pratique de ces systèmes dans les exploitations agricoles familiales. Ce projet est financé par des donateurs italiens qui ont décidé d'adopter un arbre à distance pour soutenir le développement local et protéger l'environnement.

Nous remarquons que les migrants ont délibérément associé dans l'exploitation familiale, simultanément ou séquentiellement, quatre principaux composants : plantes, arbres, animaux et terres. Les technologies pratiquées dans ces systèmes l'ont été depuis toujours par les populations traditionnelles, mais ont été délaissées à cause de la modernisation, malgré leur

importance capitale sur l'environnement. Parmi les techniques agro-forestières, nous pouvons citer :

Le brise-vent : est une bande d'arbres ou de végétation qui diminue la force du vent, réduisant ainsi l'érosion éolienne, l'évaporation et les dommages causés aux cultures par le vent.

La fixation des sols : les espèces utilisées sont généralement *Euphorbia balsamifera*, *Prosopis*, pour empêcher le déplacement des sols.

La conduite en pépinière : c'est une culture de plants qui a pour but de rendre les populations capables de se prendre en charge et d'être autonomes en besoin de plants d'arbres.

La plantation en lisières : les arbres, arbustes ou herbes servent ici à délimiter les champs, et marquent ainsi le parcellaire. C'est une pratique courante et facilement acceptée par les populations. Le *Melifera* et le *Leusena* sont les espèces le plus utilisées.

Les arbres d'ombrage : ce dispositif est surtout rencontré sur les places publiques des villages, autour des écoles, des places de marché, des mosquées, des concessions familiales, des parcs à bétail et des points d'eau. Les espèces utilisées sont *Azadirachta indica*, *Prosopis*, *Delonix regia*.

Le parc agroforestier : On pourrait considérer que les arbres ou arbustes dispersés dans les champs constituent sans doute la technologie agro-forestière la plus anciennement répandue dans le « Cayor ». Caractéristiques du paysage agraire traditionnel, ils constituent un exemple parfait d'agroforesterie traditionnelle. On peut retenir au moins deux composantes pour les parcs : une composante ligneuse représentant l'étage supérieure et une composante agricole ou animale qui est l'étage secondaire.

Les haies vives / haies mortes : élément familier du paysage agricole, les haies vives constituent une pratique ancienne chez les paysans de la localité de Beude. Le rôle traditionnel dévolu aux haies vives était surtout d'empêcher les intrusions des animaux. Hormis l'aspect protection, cette pratique permettait de marquer les limites autour des habitations.

La régénération naturelle assistée (RNA) : elle consiste à protéger les plants régénérés naturellement. De nos jours, cette pratique est de plus en plus encouragée car ces espèces ont beaucoup plus de chances de survivre.

LES NOUVELLES ALTERNATIVES

Face à la hausse du baril de pétrole et à la lutte contre les changements climatiques, les énergies renouvelables sont en plein essor. C'est dans ce sens que des migrants sénégalais d'Italie ont initié avec leurs partenaires la culture de biocarburant au Sénégal, c'est le cas dans le village de Beude Dieng. Dès lors, on peut se poser la question suivante : comment cette culture va intégrer les systèmes de cultures sénégalaises ? En effet, les paysans n'ont pas encore adopté cette culture et on note plutôt des conflits relatifs au foncier dans quelques endroits. Cette culture destinée à la production d'énergie pose aussi un risque de mévente faute de pouvoir trouver un acheteur, car les pays développés ne sont pas encore tout à fait convaincus de la rentabilité énergétique de ces produits.

L'Afrique doit avoir plutôt tendance à s'orienter vers l'exploitation de l'énergie solaire. Le soleil est présent au Sénégal 12 heures par jour presque toute l'année. Ainsi, les migrants ont favorisé l'utilisation de l'énergie solaire dans la vie du village. Dans les villages au Sénégal, certaines maisons des émigrés sont reconnaissables aux panneaux solaires posés sur le toit. Dans des villages n'ayant toujours pas accès à l'électricité, les associations des émigrés ont pu installer de l'éclairage dans trois endroits stratégiques du village, en plus de leur maison. Il s'agit de la mosquée, du centre du village sous l'arbre à palabre appelé communément « Penc » et dans l'école. Des prises de rechargement sont également visibles à chacun de ces endroits.

AGROTOURISME DES MIGRANTS

Le Sénégal ne manque pas d'atouts pour assurer le développement du secteur touristique : destination balnéaire proche de l'Europe, il dispose de sites naturels d'une grande beauté, de parcs et de réserves, d'une grande richesse en faune et en flore, de 700 km de plages de sable fin du nord au sud et surtout de l'accueil chaleureux de sa population. Parallèlement à cette forme classique de tourisme, les émigrés sénégalais ont encouragé les touristes à s'intéresser à la découverte du pays profond. Appelés touristes solidaires, ils vont à la rencontre des valeurs sociales et des coutumes de la population locale et s'engagent dans le dialogue entre les cultures. Ils vont découvrir les activités menées dans les villages, partager les expériences et participer à améliorer les bonnes pratiques dans presque tous les domaines de la vie locale. Les émigrés ont pu encourager un concept nouveau de tourisme dans leur village. Des campements sont construits à base de matériel local par les émigrés ou par les groupements de femmes du

village, avec l'appui des migrants issus du territoire. Ces campements servent de lieux d'accueil pour les touristes solidaires, qui sont le plus souvent les amis des migrants en Italie. Nous avons eu l'occasion de visiter lors de nos enquêtes le campement de Lompoul dans le département de kébémer, région de Louga. Ce campement a été installé par un groupement de femme soutenu par une association de migrants basée à Turin en Italie. De même, la maison d'accueil "Keur Toubab" qui signifie la maison du blanc, est installé au milieu du monde rural dans le village de Beude Dieng dans le département de Tivaoune, région de Thiès par une association de migrants basée à Milan. Dans un contexte socio-économique caractérisé par la rareté de l'emploi et une pauvreté de plus en plus accrue, la zone est ainsi transformée de manière à impulser une véritable révolution économique, agricole, touristique et artistique. Ces initiatives entendent démontrer le potentiel de rentabilité du secteur agricole et touristique, promouvoir le développement de nouvelles technologies et faire émerger une nouvelle forme de liaison entre le tourisme et le monde rural.

2.3. Etude de cas : Association SUNUGAL

Sunugal est une association socioculturelle née en 1998 à Milan (Italie) avec pour but de favoriser l'intégration des immigrants et les activités d'échange particulièrement entre l'Italie et le Sénégal. Le nom de l'association signifie, en langue wolof « *notre pirogue* ». Ses objectifs s'articulent, d'abord sur l'orientation et l'accompagnement des étrangers présents sur le territoire italien. Ensuite, Sunugal vise la promotion et la création de projets de co-développement entre l'Italie et le Sénégal. Enfin, elle agit dans l'éducation au développement, la coopération internationale et le dialogue interculturel. Dès sa fondation, Sunugal opère en Italie en tant que pont entre l'Europe et l'Afrique, en adoptant et en anticipant les thèmes et les modalités interculturelles et du co-développement. Sunugal travaille en Italie et au Sénégal avec des projets qui mettent les deux réalités en réseau. Le réseau des rapports de Sunugal va des relations avec les associations, en passant par les institutions locales, les universités, les centres de recherche, les ONG et les organisations internationales. Sunugal est aussi membre de la plateforme européenne Eunomad. Pendant ses vingt ans d'activité, plus de 30 villages, soit plus de 1 000 habitants des zones rurales sénégalaises ont bénéficié de ses projets. Les projets de co-développement de Sunugal comptent, parmi leur soutiens, des acteurs tels que la Région Lombardie, la Mairie de Milan, la Fondation Cariplo, ainsi que l'Eglise Vaudoise.

Au niveau du Sénégal

Sunugal est à la source de plusieurs projets de co-développement au Sénégal, et ce, avec deux objectifs principaux : la requalification des terrains agricoles des zones rurales et le développement des activités d'entreprise pour les catégories démunies de la population. Parmi les projets réalisés au Sénégal, nous pouvons citer :

- ❖ Defaral sa Bopp : projet qui vise à augmenter la capacité d'auto-soutien dans le domaine agricole de treize villages dans les régions de Thiès et Louga. Projet financé par la Mairie de Milan.
- ❖ Femmes et co-développement, la boutique de couture de Dakar : projet d'entreprise au féminin dans la banlieue de la ville. Projet soutenu par la Mairie de Milan et Tavola valdese.
- ❖ Soleil, Eau, Terre : programme entre Italie et Sénégal qui concerne la création de potagers soutenables au Sénégal. Soutenu par la Mairie de Milan, la Fondation « Cariplo » et Tavala Valdese.
- ❖ Adopte un arbre à distance : campagne de sensibilisation et de reboisement sur le thème de la déforestation. Projet soutenu par la Fondation Cariplo.
- ❖ Ker Toubab et Andèm : projets de tourisme responsable, une maison en milieu rural pour accueillir des touristes responsables, des coopérants, des stagiaires italiens, et autres partenaires des projets.
- ❖ Pain migrant : projet dont le chef de file est l'Association « AMANTH ». Il est soutenu par Sunugal pour la création d'une école de boulangers au village de Ndiaye Thioro. Projet soutenu par la Mairie de Milan et Tavola Valdese.
- ❖ Nourrir le développement : projet dont le chef de file est l'ONG IPSIA, en partenariat avec Sunugal et d'autres associations de Lombardie, et qui vise au renforcement des filières de production agricole et de la transformation des produits agricoles d'une dizaine de villages dans les communautés de Ndande, Mérina Ndakhar et Thiès. Projet soutenu par la Fondation Cariplo, la Région Lombardie et la Mairie de Milan.
- ❖ Centre culturel polyfonctionnel italo-sénégalais de Thiès : Soutenir la formation et l'échange culturel, artistique et linguistique entre Italie et Sénégal par le biais de l'expérience directe des migrants. Projet soutenu par Tavola Valdese.

Au niveau de l'Italie

L'Association Sunugal est engagée dans des activités visant à promouvoir l'intégration, le développement des compétences d'entreprise et l'échange culturel entre l'Italie et le Sénégal. Elle favorise la mise en marche d'activités de confrontation entre la diaspora sénégalaise et l'Italie. Nous estimons que Sunugal, avec plus de vingt projets d'inter-culture, a atteint au moins 150 000 personnes sur le territoire italien. En Italie, Sunugal a réalisé des festivals tels que le « Festival Africa-Milano et IntegraMi » avec plus de vingt spectacles avec des artistes de la diaspora sénégalaise. En collaboration avec le « Fuori Salone » du Salon du Meuble de Milan, elle a organisé le festival Mixité Music, le Festival Nio Far et le festival de l'amitié italo-sénégalaise. Elle a mené deux grandes caravanes à savoir : le Carovana 4 Africa dans le cadre du Projet « Fondazioni4Africa » et le projet « Rigenerazioni (régénérations) et Trame d'Africa qui se s'est déroulé au « Piccolo Teatro » de Milan. Enfin, des expositions et foires internationales sont organisées à la Fabbrica del Dialogo (fabrique du dialogue) telles le Suq des Cultures en 2015. En poursuivant l'idée de la rencontre des cultures par le biais de personnalités artistiques des différents pays, Sunugal a collaboré avec : Youssou Ndour, Coumba Gaolo, Doudou Ndiaye Rose, Aliou Ndiaye de l'Orchestre nationale du Sénégal, Hampate et les Sahel Blues. Sunugal a été choisie parmi les associations sénégalaises dont le siège est Lombardie, par Expo S.P.A., pour accompagner le Lycée Stendhal (L'Ecole Française de Milan) dans un parcours d'approche à thème dans le cadre de « Expo 2015 » et a accueilli, avec l'institut, en 2013, le Commissaire Expo du Sénégal à l'occasion de sa première visite officielle à Milan. Le « Sankara day » est un événement annuel organisé par Sunugal à l'occasion de l'anniversaire de l'Assassinat du Président Thomas Sankara³¹. C'est un événement qui regroupe de nombreuses diasporas africaines présentes à Milan pour retracer les parcours des dirigeants africains exemplaires, et créer une occasion de réflexion sur le devenir de l'Afrique.

En 2016, Sunugal a été choisie, suite à un appel à projet de la Commune de Milan, pour développer un nouveau projet d'industrie culturelle dans les quartiers de Milan « la Cascina Casetello, isola di incontro e di dialogo ». Le but du projet est de parvenir à la cohésion et la régénération du tissu social à travers des activités culturelles et éducatives pour les quartiers

³¹ Thomas Sankara : Ancien Président du Burkina Faso supposé assassiné par l'impérialisme européen

voisins, en collaboration avec les réalités locales. Ce projet offre la possibilité aux associations de migrants siégeant à Milan d'avoir l'opportunité de présenter leur projet de co-développement aux partenaires milanais et aux habitants des quartiers environnants.

Aujourd'hui, Sunugal développe le projet « Migrant Trainer » soutenu par la Banque Barclays pour renforcer les capacités des migrants et des organisations de migrants dans la gestion des activités de co-développement. En particulier, ce projet vise à leur fournir des outils et des méthodes de travail pour renforcer leurs organisations dans la gestion de projets et d'initiatives sociales. Il s'agit d'accompagner les participants à des ateliers de formation visant à acquérir des compétences sur la conception, la gestion administrative et financière, les capacités de communication et la mise en valeur d'un projet de co-développement.

Au niveau international

Etant donnée son expérience sur, d'une part le territoire italien et milanais en particulier et, d'autre part, au niveau de la réalisation de projets au Sénégal tout en gérant les appuis institutionnels italiens, Sunugal a joué un grand rôle au niveau international. L'association est intervenue plus d'une fois dans des programmes de coopération entre les institutions italiennes, la Mairie de Milan et le gouvernement sénégalais. Par exemple, nous pouvons citer : en 2008 au Sénégal avec la Commune de Treviglio ; en 2011 en Italie avec le Ministère de l'agriculture du Sénégal, l'Ecole Nationale de l'Agriculture de l'Université de Thiès, les communes de Thiès et de Mérina Dakhar ; en 2013 avec la commune de Thies ouest, l'Université de Thiès et la commune de Merina Dakhar ; en 2015 en Italie avec la commune de Thiès Ouest.

Etant l'acteur facilitateur pour le démarrage des activités du BASE (Bureau d'appui des SE) à Milan et pour entretenir les relations avec les institutions publiques et privées de l'Italie, Sunugal a été chargée de l'installation et de la mise en marche des bureaux du BASE. Elle a servi de soutien logistique et organisationnel entre la Mairie de Milan, l'OIM et le gouvernement sénégalais à travers le Directeur des sénégalais de l'extérieur, Sory Kaba, pour le démarrage du BASE. Sunugal a appuyé la rédaction des documents nécessaires pour la signature de la convention entre la Mairie de Milan, l'OIM, le gouvernement du Sénégal, et pour la mise à disposition des lieux auprès de la structure sise via Scaldasole 20. Les rencontres de sensibilisation aux services du BASE avec la diaspora sénégalaise en Italie sont coordonnées et organisée en collaboration avec Sunugal. En même temps, l'association a servi en tant

qu'élément facilitateur pour la création des relations entre le BASE et la diaspora. Dans le cadre de l'évaluation des compétences des Sénégalais à l'Extérieur, Sunugal a eu, à plusieurs occasions, un rôle central avec les organisations et les institutions qui rédigent des rapports sur les besoins et les caractéristiques de la diaspora sénégalaise en Italie.

SUNUGAL, LE DYNAMISME MULTIDIMENSIONNEL ICI ET LA-BAS

Comme le décrivent Maggi et collègues (Maggi et al, 2013), Sunugal est une association qui a comporté depuis sa formalisation une double orientation. Son objectif étant d'agir à la fois sur l'intégration des migrants en Italie et le développement du Sénégal, ainsi que de favoriser l'échange culturel et la promotion socio-économique entre l'Italie et le Sénégal. L'association est née de manière informelle en tant qu'association inter-villages, regroupant des migrants provenant de sept villages sénégalais des régions de Thiès et de Louga. A l'époque, elle avait comme objectifs la gestion des urgences, la solidarité et l'entraide entre les membres, en raison aussi de la précarité de leurs conditions de vie. Sunugal a décidé de donner une nouvelle tournure à ses activités, notamment d'initier des processus d'échange entre les villages d'origine et l'Italie, processus visant à favoriser l'interconnaissance entre l'Italie et le Sénégal ainsi que le développement socio-économique des villages d'origine. La volonté initiale du président était de faire comprendre aux populations de ces villages les difficultés et les sacrifices liés à la migration.

Il s'agissait en particulier de casser les logiques d'assistance et de dépendance vis-à-vis des transferts financiers des migrants et d'impliquer la population dans des activités génératrices de revenu, grâce aux projets promus par l'association. Le but recherché par ces actions est de favoriser une plus grande indépendance financière des populations restées aux villages, en particulier les femmes et les jeunes. Depuis lors, divers projets ont été initiés avec les volontaires italiens engagés dans les actions de développement et réaliser des activités au bénéfice de la population locale.

En Italie, Sunugal s'engage depuis le début dans des activités socioculturelles pour sensibiliser l'opinion publique italienne et immigrée sur la diversité culturelle (interventions aussi dans les écoles), l'intégration et la solidarité, tout en faisant connaître les activités réalisées au Sénégal. Etant l'une des rares associations sénégalaises à Milan à disposer d'un local, elle organise régulièrement des expositions, des conférences, des cours d'alphabétisation pour les immigrés, des cours de Wolof pour les Italiens, des rencontres associatives ainsi que nombreuses fêtes

auxquelles participent autant de migrants de toutes les nationalités que des Italiens. Une partie de ces activités ont été conduites et financées de manière indépendante, grâce aux cotisations et aux actions réalisées pour promouvoir l'association et ses activités. Alors que d'autres ont comporté la participation et le cofinancement d'acteurs divers tels qu'entités institutionnelles locales (de la Commune et de la Province, en charge de la coopération et de l'intégration, ainsi que de la culture), l'OIM dans le cadre du programme MIDA, d'autres régions et communes italiennes, universités et centres de recherches, ONG et associations de volontariat, fondations et institutions bancaires, ainsi que d'autres associations de migrants.

Depuis sa constitution, l'association a opéré en tant que pont entre l'Italie et le Sénégal, en adoptant, mais le plus souvent en anticipant, les principes du co-développement et du dialogue interculturel opérationnels à Milan et en Italie. Certes, les initiatives de co-développement et de dialogue interculturel réalisées, les réseaux nationaux et transnationaux qui ont été constitués, le soutien reçu par les ONG, les associations et les fondations, tout comme les financements obtenus, ont permis à l'association de grandir dans ce processus, en lui permettant d'acquérir une certaine influence, aussi politique, tant au niveau du contexte d'accueil que de celui de départ.

En ce qui concerne le contexte de départ, son impact politique s'est exercé par exemple en conscientisant les populations sur place, afin d'influer sur les processus de décisions. Bien qu'une telle intervention soit susceptible d'entraîner des conflits de compétences avec les représentants politiques locaux, l'implication politique est justifiée en tant que moyen pour induire un changement favorable au développement, et elle est légitimée par l'impact des organisations de migrants dans le développement. L'impact politique de l'association semble s'exercer aussi dans le contexte d'accueil. Le président de Sunugal aurait contribué, en tout cas en partie, à conduire l'administration communale en charge des politiques sociales à initier le récent processus de dialogue avec les associations de migrants (Maggi et al., 2013).

Cette administration peut avoir eu de son côté un intérêt politique à initier une telle démarche dans le cadre de l'organisation de l'Expo 2015, mais le fait d'avoir été invité seul à dialoguer avec des membres institutionnels à *Palazzo Marino*, y compris avec le maire, pour parler des problématiques rencontrées par les migrants d'origine africaine à Milan, aurait contribué à sensibiliser l'administration sur la nécessité d'impliquer davantage les acteurs associatifs au niveau de l'intégration.

CHAPITRE II : Place des migrants dans les politiques migratoires

Les politiques publiques c'est l'Etat en action (MULHER, 2011). Elles désignent donc le mode d'action publique de l'Etat pour répondre à un problème public, mode d'action qui justifie l'action (Aïdara, 2013). Plusieurs acteurs interviennent dans les politiques publiques, parmi lesquels la société civile qui mène des actions publiques. Les politiques publiques migratoires se concentrent particulièrement sur les questions des migrations. Au niveau des migrations, il existe toujours des liens entre pays d'accueil et pays d'origine, ce qui implique la nécessité d'une collaboration entre les deux pays. L'Italie et le Sénégal sont particulièrement concernés par les migrations entre leurs peuples par bien des aspects.

1.1. Points forts de la migration italo-sénégalaise

La migration entre l'Italie et le Sénégal comporte beaucoup de points forts. Nous allons en citer quelques-uns :

VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX

Les migrants créent des liens entre l'Italie et le reste du monde, ce qui valorise le made in Italy et est favorable à l'économie italienne. De même pour les produits d'origine sénégalaise. Les foires ou stands d'expositions organisées lors des événements déjà cités précédemment tels que le SUD organisé en Milan en 2015, ou les journées cultures italiennes organisées par l'ambassade d'Italie dans la capitale sénégalaise, autant d'occasions pendant lesquelles les associations de migrants ont promu les produits aussi bien italiens que sénégalais. Voici ce qu'a affirmé un migrant sénégalais lors de notre interview : « la mode italienne attire beaucoup de Sénégalais, raison pour laquelle la friperie est devenue une activité économique intéressante. De même, les activités de restauration, avec les pizzas italiennes, et de vente de voitures venant d'Italie sont autant d'activités qui vulgarisent les produits italiens à travers les migrants.

NOUVELLES EXPERTISES ACQUISES

Comme nous l'avons déjà décrit apparemment dans les parties antérieures concernant les compétences des migrants, les émigrants sénégalais ont acquis beaucoup d'expériences et de compétences sur le plan technique, sur l'organisation du travail et au niveau financier, entre autres. Leur retour constitue donc un grand avantage pour le développement du Sénégal et pour

l'Afrique. Leurs capacités sont renforcées notablement durant leur parcours de migration. Les migrants acquièrent des qualifications dans divers secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'énergie renouvelable et l'import-export. Le développement personnel et la capacité à produire sont également des atouts nouveaux pour ces migrants.

LES MIGRATIONS RENFORCENT L'ECONOMIE DES PAYS

Les transferts de fonds, qui dépassent 13,7 % de la production nationale brute (PIB) en 2011, et plus de sept fois les flux d'investissements directs enregistrés (BAD, 2013), revêtent une importance capitale pour l'économie sénégalaise. Cette somme permet surtout de lutter contre la pauvreté et contribue au développement économique. Elle joue un rôle important sur le plan social par le maintien de l'équilibre des familles sénégalaises.

Une augmentation de 3 % du nombre de travailleurs migrants des pays en développement vers les pays à revenu élevé en 2025 se traduit pour l'économie mondiale par une progression de 0,6 % du revenu mondial (OCDE, 2015).

LA MIGRATION FAVORISE LE CODEVELOPPEMENT

En se référant toujours aux analyses précédentes, nous remarquons que la migration semble être le premier facteur favorisant le développement entre l'Italie et le Sénégal. Les émigrés sont les principaux vecteurs du co-développement. « Les émigrés sénégalais ont d'excellentes relations avec des personnalités importantes de leur ville d'accueil. Celles-ci peuvent être des autorités publiques, des entrepreneurs, des bailleurs et autres acteurs de développement de l'administration ou de la société civile » affirme un représentant de la fondation italienne Cariplo lors de notre interview. Ce fait leur donne l'opportunité d'entreprendre des coopérations avec leur zone d'origine. Le migrant a ramené le co-développement, qui se faisait généralement de gouvernement à gouvernement, à de contrée à contrée. Cela favorise une coopération décentralisée et un co-développement au niveau des terroirs. Car l'émigré sénégalais pense à intervenir dans son territoire d'origine en premier lieu. Ce qui a permis un développement social remarquable dans certains endroits du Sénégal.

1.2. Points faibles de la migration italo-sénégalaises

La migration entre l'Italie et le Sénégal présente néanmoins beaucoup de points faibles.

DES OBJECTIFS CONTRADICTOIRES

L'analyse des résultats de nos enquêtes nous montre que l'Italie est plutôt intéressée à ce que le Sénégal retienne ces habitants. Par contre, ce dernier espère obtenir des financements pour les projets de coopération. Ces deux objectifs contradictoires nous éloignent fortement de l'essentiel qui serait la considération de la prise en compte de l'aspect migration comme un droit humain dans une coopération « saine ». C'est l'une des explications possibles pour laquelle le Sénégal et l'Italie n'ont pas encore signé de convention dans le cadre de la gestion de la migration entre les deux pays. Il existe donc un décalage entre l'effervescence des discours politiques et les dispositifs réellement mis en œuvre par les Etats.

LES POLITIQUES DE RESTRICTION

Les résultats de nos analyses montrent que le durcissement des conditions d'entrée et de séjour en Occident s'est traduit par la massification de la migration irrégulière avec la multiplication des réseaux de passeurs. Les difficultés d'accès au visa d'entrée en Italie sont parmi les causes principales de vagues de migrants irréguliers. Un chargé de projet d'une ONG italienne témoigne lors de nos enquêtes : « de nombreux jeunes sénégalais, comme d'autres Subsahariens, ont embarqué dans des pirogues de fortune au large de la Gambie, du Sénégal, de la Mauritanie et de la Libye pour essayer d'atteindre les côtes italiennes. Beaucoup y sont parvenus, mais probablement des milliers de ces candidats sont morts noyés pendant leur traversée ». Le premier point faible ayant des conséquences néfastes est l'inexistence de visas de travail au niveau de l'Ambassade d'Italie au Sénégal. Si la possibilité existe au niveau officiel, dans la réalité aucun Sénégalais ne peut s'imaginer aller demander un visa pour aller travailler en Italie. Comment ces deux pays pourraient-ils développer leur coopération s'il n'existe pas cette possibilité pour un des deux pays ? Selon le témoignage d'une personne ressource lors de nos interviews « Il semble aberrant de constater qu'aucun Sénégalais ne peut se lever un jour et partir en Italie pour motif de travailler. Par contre, tout Italien a le choix de venir quand il veut, il lui suffit seulement d'acheter un billet d'avion, pour venir s'installer au Sénégal, y travailler et plus, y ouvrir une entreprise dans un délai maximum d'un mois. Ceci

semble absurde car cela va contre la logique entre deux nations indépendantes qui désirent lutter contre l'émigration clandestine et développer une coopération ». Une fois entré en Italie par voie légale, le migrant sénégalais a très peu de possibilités pour accéder au permis de séjour lui permettant de travailler normalement et légalement. Ces pratiques conduisent à la clandestinité et au non-respect des droits de l'homme droit sur l'égalité des peuples. Chose étrange, ces prétendants, s'ils ne sont pas accompagnés à leur retour au pays, sont encore candidats à l'émigration à cause de leur orgueil. Ce sont ces migrants dits « irréguliers » qui ont fait, ces dernières années, l'objet d'attention médiatique en Europe et dans les pays de départ par ces mêmes représentants politiques.

LES PASSEURS : Terrorisme et trafiquants

En effet, nos enquêtes nous montrent l'existence d'une organisation pour assurer le passage des migrants vers l'Europe à partir de l'Afrique du Nord. L'instabilité du Mali et de la Libye permettent à ces bandes organisées de développer leurs affaires. Il est ressorti de nos enquêtes que la situation de la Libye a facilité le travail des passeurs. Avec l'absence de gouvernement, de nombreux groupes organisés se sont impliqués dans le trafic des migrants, dans la mesure où les voies régulières de la migration connaissent maintes restrictions. La plupart de ces groupes proviennent des démembrements des groupes de terroristes et de trafiquants. Ces réseaux de passeurs favorisent surtout la migration irrégulière au Sénégal en incitant les jeunes. Ils sont financièrement puissants et gagnent beaucoup d'argent dans l'organisation du voyage clandestin et dans la vente des produits véhiculés (Diané, 2009). Ils constituent ainsi l'élément fondamental du problème de la migration irrégulière sénégalaise. Ils sont très difficiles à démanteler à cause de la diversité de leur composition. Plusieurs catégories socioprofessionnelles sont impliquées dans la quête perpétuelle du jackpot (travailleurs indépendants, fonctionnaires et hommes politiques véreux). C'est toute une chaîne complexe qui se transmet l'information souvent codée et en temps réel. Les émigrés quittent le Sénégal, passent par le Mali, ensuite le Niger et arrivent en Libye. Depuis le Sénégal, les candidats sont mis en contacts avec le réseau de passeurs. Le représentant des passeurs au Sénégal fournit le billet de transport. Lequel billet peut être acheté par étape ou pour tout le trajet jusqu'en Libye, même jusqu'en Italie. Au niveau de chaque pays, des membres des passeurs accueillent le bus qui transporte les émigrés irréguliers pour vérifier les billets avant de les embarquer dans un autre moyen de transport (bus ou pick-up).

Toutefois, il faut aussi noter que l'épuisement des ressources halieutiques causé par la pêche industrielle européenne au Sénégal, a poussé plusieurs pêcheurs à mettre leur expérience au service de la migration irrégulière, faisant ainsi grossir les rangs des passeurs. A leur arrivée en Libye, ces anciens pêcheurs sénégalais n'auront pas à payer le trajet maritime entre la Libye et l'Italie dont le coût minimum est évalué, selon nos enquêtes à 250 000 F CFA, ce qui équivaut à environ 382 euros. Un jeune sénégalais, ancien pêcheur originaire de Mbour a témoigné lors de nos interviews : « parce que j'ai été le commandant de notre embarcation, je n'ai pas payé la traversée de la Libye jusqu'à l'arrivée des navires européens qui nous ont repêché en haute-mer ».

LE PHENOMENE DES REFUGIES

Nos travaux d'observation et d'interviews nous permettent de constater que cette masse importante de populations exilées qui se dirigent vers l'Europe a bouleversé la situation de la migration classique entre l'Afrique et l'Europe. Les réfugiés sont confondus avec les migrants conventionnels³². De nouveaux réseaux de la migration irrégulière se créent, les passeurs s'organisent de plus en plus, les candidats à cette forme de migration se multiplient. Les gouvernements prennent des mesures de restriction de plus en plus contraignantes même s'il s'agit de migrants économiques. « Le Brexit, au Royaume Uni, est une preuve concrète de cette perturbation européenne causée par le phénomène migratoire des réfugiés. Le parlement européen peine à trouver des solutions adaptées et acceptées par tous les pays pour faire face à l'arrivée des réfugiés, qui sont confondus avec les migrants économiques » affirme ainsi un employé de l'UE que nous avons interviewé au Sénégal.

ABSENCE DE POLITIQUE MIGRATOIRE NATIONALE AU SENEGAL

Malgré l'ampleur des flux migratoires réguliers et irréguliers, le Sénégal ne dispose ni d'une politique migratoire formelle, ni d'une structure dédiée au problème migratoire qui déciderait et mettrait en œuvre la politique nationale en matière de migration. La gestion de la migration est assurée par divers ministères et acteurs du développement, qui mènent des actions individuelles relatives à leurs mandats. L'absence de coordination dans la gestion des

³² Migration conventionnelle : une migration généralement observée dont les raisons sont entre autres la recherche du travail, la découverte, le regroupement familial, les études, etc.

migrations crée une confusion au niveau des axes d'intervention des acteurs. Chaque acteur essaye d'implémenter ses propres actions sans une concertation adéquate. Bien qu'il existe beaucoup de politiques sectorielles et de conventions sur la migration, l'élaboration d'une politique migratoire est utile car elle permet de décliner les grandes orientations.

Lors de nos enquêtes, des difficultés ont été constatées dans l'élaboration de cette politique nationale migratoire, parmi lesquelles il est possible de citer les éléments suivants :

Déficit de coordination : le Ministère du plan est en train d'élaborer la politique avec l'appui de partenaires tels que l'OIM. Dans le même temps la Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur du Ministère des affaires étrangères est en train d'appliquer son Plan d'Orientation Stratégique de la Migration (POS), plan qu'il a déjà eu à élaborer avec ses partenaires. Au même moment, le Réseau Parlementaire des Sénégalais de l'Extérieur (REPAS) de l'Assemblée nationale met en œuvre son programme. Le REPAS a déjà organisé un symposium et prévoit d'organiser l'Assise nationale sur la migration.

Problème d'interlocuteurs avec les migrants : il existe une multitude d'organisations de migrants. Ce qui constitue une difficulté pour trouver un interlocuteur direct afin d'informer et d'impliquer les migrants dans l'élaboration de la politique nationale sur la migration. Or, il est évident qu'une bonne politique devrait toujours partir de la base et des acteurs impliqués.

Déficit de financement : l'élaboration d'une politique de migration ne connaît actuellement que la contribution de l'OIM, qui ne saurait accompagner le processus jusqu'au bout.

MANQUE DE STABILITE D'UNE INSTANCE DE GESTION DE LA MIGRATION AU SENEGAL

L'instance nationale pour coordonner la prise en charge de la migration n'a jamais été stable au fil des années. L'Etat du Sénégal a créé par décret en 2003 un Ministère en charge des Sénégalais de l'Extérieur. En 2012, ce ministère devient un Ministère délégué du Ministère des Affaires étrangères. De nos jours, c'est une Direction dans le Ministère des affaires étrangères qui assure la prise en charge des Sénégalais de l'extérieur. Selon les témoignages d'un expert en migration, collaborateur du Ministère des affaires étrangères du Sénégal « le mauvais choix de l'institution dédiée à la gestion de la migration au Sénégal est la première cause fondamentale des difficultés dans ce secteur. De fait, la migration ne concerne pas seulement

les affaires étrangères, mais plutôt tous les secteurs. Aussi, une Direction ne saurait faire des requêtes à un ministre, car ils n'ont pas les mêmes statuts. La gestion des questions migratoires doit être sous la tutelle directe du pouvoir central afin d'être transparente et transversale ».

Au Sénégal, plusieurs ministères et organes rattachés au gouvernement mènent des actions individuelles relatives à leurs mandats (Diané, 2009). L'Etat du Sénégal s'appuie souvent sur l'organisation spontanée de la diaspora. Malheureusement, les changements de régime ou de ministres renvoient toujours les deux parties à la case de départ. En effet, l'interlocuteur change, ce qui fait que seule la partie de la diaspora militante dans un parti politique deviennent automatiquement les dirigeants de la diaspora ou, du moins, ses interlocuteurs. Dès lors, c'est à eux de décider pour la diaspora. Un fonctionnaire de l'Etat du Sénégal a affirmé lors de notre interview : « ils ont cependant tendance à profiter de l'établissement de leur parti au pouvoir avant l'arrivée d'un autre régime ». En dépit du fait que la diaspora est une société civile en soi, et qu'elle doit représenter tous les Sénégalais vivants à l'étranger.

DEFICIT D'EXPERTS DES QUESTIONS DE LA MIGRATION

Il a été souligné, dans le cadre de nos enquêtes le manque d'experts dans le domaine de la migration concernant le Sénégal. Malheureusement dans nos systèmes scolaires sénégalais qui forment les futurs cadres, la migration n'est pas enseignée. Et pourtant, dès leur sortie d'école, les cadres sénégalais font face aux questions migratoires sans véritablement les maîtriser. Au Sénégal, l'École Nationale d'Administration Civile (ENAC), qui forme les préfets et les gouverneurs, produit des cadres, sans pourtant qu'ils aient des connaissances pointues dans ce domaine. Or, ils seront logiquement confrontés à des problèmes migratoires, et ces administrateurs civils devront réagir avec les partenaires de la coopération décentralisée dans le cadre de leurs fonctions. En plus, ils devront également faire face à l'insertion économique et sociale des migrants ressortissants de la localité dans laquelle, le plus souvent, ceux-ci viennent investir dans leur localité. Les banquiers, s'ils avaient reçu une formation sur la migration, seraient beaucoup plus outillés pour traiter les services de transferts d'argent, les services d'assurances et les lignes de crédits destinés à la diaspora. Les inspecteurs du travail doivent être en mesure, plus que quiconque, de protéger les travailleurs migrants. Les juristes, à l'image des administrateurs civils, sont régulièrement confrontés à des dossiers concernant la migration.

ABSENCE DE CONVENTION SUR LA MIGRATION ENTRE L'ITALIE ET LE SENEGAL

A l'issu de nos travaux de revue documentaire et d'interviews, nous remarquons que l'Italie et le Sénégal n'ont jamais signé de convention bilatérale dédiée aux questions migratoires, dans leur globalité, entre les deux pays. L'absence de convention signifie absence de cadre normatif permettant de définir et d'organiser les relations de collaboration entre l'Italie et le Sénégal. Cet état de fait constitue une contrainte majeure dans le cadre de la migration entre l'Italie et le Sénégal. La relation manque d'encadrement et de normalisation pour pouvoir être bénéfique pour les deux partenaires. Les êtres humains, en tant que travailleurs et membres d'une famille, sont au centre des migrations internationales. Les normes minimales sont à la base et guident la formulation des politiques sur les migrations de main d'œuvre, aux différents niveaux. En plus, un contrôle est essentiel pour assurer le respect des normes et améliorer les lois et les politiques nationales. Les normes internationales du travail négociées et approuvées par les constituants tripartites de l'OIT qui, avec les migrants, représentent les parties les plus concernées, ne sauraient être appliquées dans un cadre normatif entre le l'Italie et Sénégal. La nécessité de normaliser la gestion de la migration entre l'Italie et le Sénégal est particulièrement visible, avec les problèmes actuels auxquels sont confrontés les travailleurs migrants et leur famille. Actuellement, la protection des travailleurs migrants laisse beaucoup de manquement et est cause de blocage pour le retour des migrants retraités. En effet, il ne semble exister aucune convention, ni lois ou règlements en vigueur permettant aux migrants travailleurs de bénéficier de leur épargne à la retraite lors de leur retour au Sénégal. Aussi, lorsqu'un accident de travail cause la mort d'un migrant, sa famille vivant au Sénégal ne pourra pas bénéficier de ses dus. L'établissement d'une convention pour la prise en charge des questions migratoires faciliterait également une meilleure gestion de l'accès aux actes d'Etat civil dans le pays d'accueil.

DES CONVENTIONS QUI DORMENT DANS LES TIROIRS

Par ailleurs, de nombreuses conventions signées avec d'autres pays dorment dans les bureaux des ministères. La plupart d'entre elles ont fini par être perdues parce que les nouvelles équipes les ignorent réellement ou n'en ont pas connaissance. Cela nous laisse à penser qu'elles ont été élaborées par opportunisme du moment, plutôt que pour répondre à des réalités socio-économiques. Certaines ont été réalisées sans même penser pouvoir les utiliser un jour.

Beaucoup de conventions internationales tels que C 97³³, C 118³⁴, C 143³⁵, C 157³⁶ dorment depuis plus de 50 ans dans les tiroirs, par défaut de ratification. Et pourtant, ces conventions ont déjà traité la majorité des problèmes actuels auxquels sont confrontés les migrants travailleurs.

FUITE DES CERVEAUX ET PERTE DE SA JEUNESSE

Le Sénégal est en train de subir une perte énorme de son capital humain de qualité, sur lequel il a investi pour leur éducation, leur santé et leur formation. Le Sénégal se trouve désavantagé vis-à-vis de l'Italie, chose très regrettable au moment où il a plus besoin de ces personnes pour se développer. Il s'agit de la tranche d'âge médiane de la vie active, d'où le risque, pour le pays, de se retrouver avec une population trop jeune et trop vieille, donc avec des personnes qui nécessitent de la protection. Au même moment, les personnes qui doivent les protéger, dans la production et les services d'appui sociaux quittent le pays. L'ossature de la sécurité sociale de la société se dégrade de plus en plus. Ce qui risque de nous conduire vers des défaillances du régime social. Si le Sénégal a prolongé l'âge de la retraite jusqu'à 65 ans, c'est aussi pour prolonger les cotisations sociales. Le rapport social lui-même devient déficitaire quand les actifs sont très inférieurs aux retraités. Malheureusement, les migrants de retour sont âgés et n'ont plus leur force de travail. « C'est dommage car ils ont accumulé beaucoup de compétences et de connaissances nécessaires pour développer le Sénégal » selon le témoignage d'un migrant interviewé au Sénégal. Le revers de l'émigration prive donc le Sénégal de précieuses ressources humaines. En effet, entre 1997 et 2001, les émigrants ayant une occupation avant le départ ont représenté près de 46 % du total, tandis que les chômeurs en représentaient 29 %. De plus, 68 % des émigrants étaient âgés de 15 à 34 ans (Diané, 2009). Selon la base de données de l'OCDE, on dénombre, en 2008, 39 395 émigrants sénégalais travaillant principalement dans les domaines de l'industrie, du commerce, de la pêche, du

³³ C97 Convention concernant les travailleurs migrants (révisée), 1949 (Note: Date d'entrée en vigueur 22:01:1952.) Genève le 01 07 1949.

³⁴ C118 Convention concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale (Note: Date d'entrée en vigueur: 25:04:1964.) Lieu: Genève Date d'adoption : 28:06:1962.

³⁵ C143 Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (Note: Date d'entrée en vigueur: 09:12:1978.), Genève le 23 06 1975.

³⁶ C157 Convention concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale (Note: Date d'entrée en vigueur: 11:09:1986.) Lieu: Genève Date d'adoption:21:06:1982.

secteur agricole, de l'enseignement supérieur, ainsi que des médecins et des infirmières. (Clemens et Pettersson, 2007).

LE MYTHE DE L'EUROPE L'ELDORADO

Dans son livre publié en 2003, Fatou Diome a traité cette illusion d'une Europe en tant qu'Eldorado qui motive les jeunes sénégalais à émigrer à tout prix. Elle révèle que beaucoup de jeunes africains rêvent de venir en Europe, espérant devenir une star du football multimilliardaire. D'autres rêvent tout simplement de venir en Europe et trouver du travail pour devenir riches et améliorer le niveau de vie de leur famille au Sénégal. Ceux qui ont déjà un parent en Europe tel qu'un frère, une sœur ou un oncle, ont un rêve plus ancré dans l'espérance de rejoindre leur parent en Europe. Ce rêve les pousse à ne rien faire et à ne pas faire d'efforts pour les études. Ils refusent de travailler, se considèrent déjà comme supérieur à leurs camarades qui, eux, n'ont pas de parents en Europe. Tous ces rêves sont entretenus par les migrants sénégalais en vacance qui incarnent la richesse et ne parlent que de prestige en oubliant les périodes difficiles, les humiliations, la précarité, les sales boulots, le travail au noir et les petits boulots. Le migrant débarque au Sénégal, dans le village, avec une paire de chaussure de marque, des habits très chers et une voiture, oubliant qu'il a souvent dû faire des restrictions, en ne mangeant que des pâtes, afin de faire face au manque d'argent. Il fait fantasmer des jeunes qui n'ont vu cette image qu'à la télévision. Ils ne peuvent imaginer que leur frère a vécu dans la misère en Europe.

Le migrant aura un choix assez large pour épouser une jeune sénégalaise car, l'heureuse élue épouse l'Italie et non l'homme en tant que tel. Elle peut donc tout espérer de ce mariage. Finalement, elle se rendra compte ce n'est pas l'argent qui fait le bonheur. Elle sera harcelée par la solitude, sans alternative à cause de sa famille qui l'obligera à toujours rester dans le mariage, car leur survie en dépend. En outre, les attentes des familles des émigrés sont démesurées ce qui entraîne des rapports difficiles avec le migrant car celui-ci, qui vit en Europe, doit soutenir toute la famille. C'est une obligation pour lui d'envoyer le nécessaire à la famille régulièrement, et il est considéré comme un héros. Alors qu'il a dormi dans des gares, qu'il a souffert pour manger, entre autres. Et donc son image de héros au Sénégal l'empêche de révéler toute cette vérité. Fatou Diome qualifie cet état de fait comme étant une réaction de vanité humaine. En effet, personne n'a envie de dire ce qu'il a enduré dans son parcours pour venir

être au sommet. Cependant, l'émigré sénégalais devra prendre ses responsabilités pour dire à ses frères ce qu'il a enduré.

Par ailleurs, il convient de souligner que le chômeur en Italie gagne le revenu d'un ingénieur sénégalais vivant au Sénégal. Donc, le jeune Sénégalais, qui rêve d'émigrer, voit l'Italie comme un pays où l'on peut rester à la maison tout en recevant une paye équivalente au salaire d'un cadre au Sénégal. Cela fait rêver même les cadres : professeurs, médecins, ingénieurs, etc., en se disant qu'ils feraient mieux d'émigrer plutôt que de se tuer au travail sans gagner un salaire décent. Tout cela prend donc des proportions mythiques.

MAUVAISE INFORMATION

L'une des difficultés majeures que nous ayons retenue lors de nos travaux de recherche de terrain est la mauvaise information des migrants sur les difficultés périlleuses qui sévissent sur le chemin de la migration et des réalités en Europe. Durant le voyage, beaucoup de migrants sous-estiment d'ailleurs le coût du voyage. Ils se retrouvent ainsi bloqués en cours de route. Les témoignages obtenus durant nos enquêtes nous apprennent l'existence de fosses communes dans le désert, entre le Niger et la Libye. « Nous avons tous vu les cadavres de migrants sur le parcours du désert de Niamé (Niger) à Tripoli (Libye) en passant par Saba, Suer et Belouri. Nous avons été dans des camps³⁷ ou dans des foyers³⁸ dont certains ont subi des tortures jusqu'à mourir » a témoigné un migrant lors de notre entretien en Italie. La sensibilisation contre l'immigration irrégulière est assurée pour la plupart par les acteurs, eux-mêmes, impliqués dans les questions de migrations. Ce serait le rôle des Etats d'être les chefs de file des actions à mener en faveur des migrants de retour ou des candidats à l'émigration irrégulière, et ainsi rappeler, lors de manifestations, de cérémonies de toute nature et dans les discours, les risques encourus. Cette campagne de sensibilisation et de soutien doit mobiliser les classes politique, religieuse et sociale telles que les associations, les ONG, les groupements, entre autres. La société civile et les organisations non gouvernementales et internationales sont déjà impliquées dans ce processus, cependant, chacun y va de son propre chef, sans concertation.

³⁷ Les camps sont les prisons où nous sommes torturés pour obliger nos familles à payer les rançons

³⁸ Les foyers sont des endroits, différents des prisons, où les passeurs gardent leurs groupes de migrants en attendant de les compléter en vue d'une embarcation.

UNE VISION DES MEDIAS MAL ORIENTEE

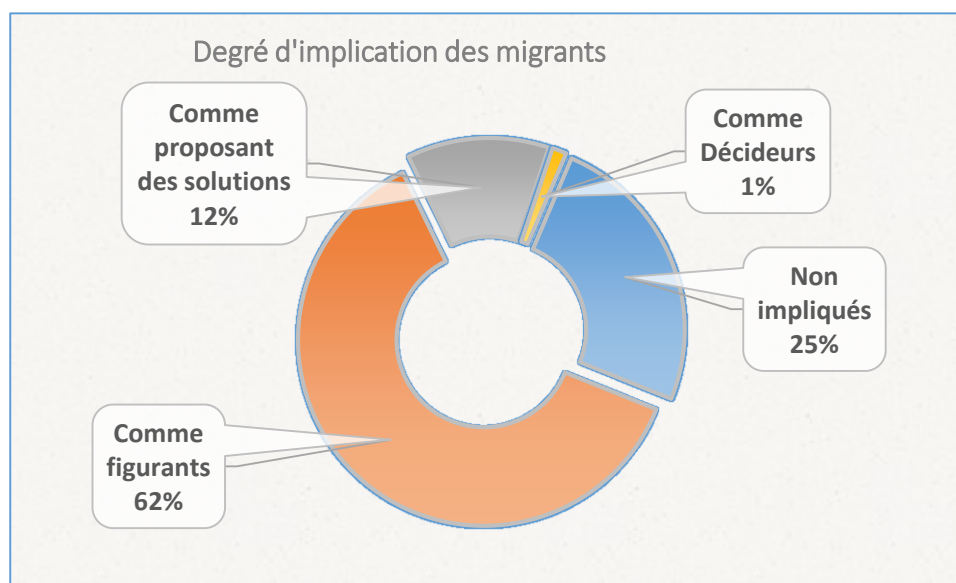
Les médias aussi sont défaillants quant à leur description du rôle de la migration dans le développement. Globalement, selon Lacroix (2009), quel que soit le pays, on peut distinguer trois formes de représentations : (i) Le migrant comme menace : dans ce cas l'immigration est perçue soit comme une erreur, soit comme un poids pesant sur les ressources publiques et l'emploi, ou encore comme liée à la menace terroriste ; (ii) Le migrant comme victime : la limite entre asile et immigration de travail est souvent aisément franchie. Les migrants sont souvent perçus comme des personnes fuyant la guerre et la pauvreté du Tiers-Monde. Par ailleurs, les stéréotypes dont ils sont porteurs leur posent toute une série de difficultés, non seulement pour leur insertion mais aussi, par exemple, dans l'accès aux soins (Bilan UK, p.45, 2004) ; (iii) Le migrant comme acteur : la couverture médiatique met très rarement en avant les bénéfices que les économies d'accueil tirent de la migration, soit pour des raisons d'apport de main-d'œuvre et de compétence, soit en raison de l'esprit d'entreprise des migrants (Bilan UK, p. 47, 2004).

Dès lors, ce type de discours engendre des fantasmes tels que le mythe de l'invasion, la dissolution des valeurs nationales, etc. Le décalage entre les faits présentés par les médias et les réalités statistiques a été relevé à maintes reprises. En Italie, les deux tiers des productions médiatiques abordent la migration comme un problème en rapport avec les difficultés d'intégration, l'immigration illégale, le racisme ou la discrimination. La place des migrants dans l'économie du pays d'accueil ou dans le développement des pays d'accueil se limite à 28% des productions médiatique (Lacroix, 2009). Les journalistes privilégient le traitement d'histoires individuelles, plus simples à collecter et présenter que celui des systèmes et des processus migratoires de plus long terme. Ce biais renforce davantage les aspects sensationnel et temporaire de la migration. Enfin, le rapport italien de la recherche de Lacroix souligne le manque de visibilité des médias multiculturels et ethniques dans l'espace médiatique. Ceux-ci ne sont pas en position de produire un contre-discours vis-à-vis des médias généraux. Par conséquent, les associations et groupes immigrés sont davantage des objets que des sujets de la sphère médiatique. Ces médias participent à la construction d'une identité collective de la migration en créant une représentation de la communauté immigrée en harmonie avec celle qui est véhiculée par les médias étatiques. Les médias peuvent constituer, par ailleurs, un espace d'expression politique où se formulent les revendications des acteurs migrants.

1.3. Degrés d'implication des migrants dans les programmes et les politiques

Sur les 209 questionnaires et guides d'entretien administré lors de nos interviews aux différents groupes cibles, 62 % des personnes considèrent que les migrants ne sont impliqués dans les politiques que comme des figurants. Le deuxième groupe, soit 25 % des personnes rencontrées pensent qu'ils ne sont pas du tout impliqués dans les politiques. Néanmoins, 12 % pensent que les migrants sont parfois utilisés comme des sources d'idées de solutions, que les politiques vont utiliser et exploiter sans les impliquer dans les différentes phases du processus. La quasi-totalité des personnes enquêtées sont d'accord pour dire que les migrants ne sont jamais utilisés dans les politiques comme des décideurs. Seul 1 % disent le contraire, c'est-à-dire pour dire que les migrants ont été parfois impliqués comme des décideurs.

Figure 13 : Degré d'implication des migrants dans les politiques



Source : nos enquêtes

Ainsi, les personnes enquêtées ont l'impression que les autorités considèrent les migrants comme des figurants dans leurs politiques. S'il s'agit des gouvernements, des services de la coopération et autres institutions, la collaboration avec les migrants signifie pour eux un atout pour accéder leurs fins. Pour les autorités publiques, c'est un moyen d'accès aux retombées de la coopération internationale, à l'accès à un électorat ou même un ajout dans leur bilan de réalisations. En réalité, il y a beaucoup d'acteurs dans les questions migratoires qui, au fond,

ne servent pas à grande chose. Cependant, l'acteur central devrait être le migrant, malheureusement tel n'est pas souvent le cas selon l'analyse des résultats de nos enquêtes. Les autorités se considèrent elles-mêmes comme des acteurs centraux pour défendre les vrais acteurs centraux. D'une manière générale, le migrant n'a pas encore les possibilités d'avoir une part importante dans la prise de décision et de participer activement à la mise en application des propositions faites. Cet état de fait pourrait être l'une des causes principales du déficit de réussite constaté dans les programmes d'appui aux migrants dans la coopération internationale, d'une manière générale.

De plus en plus le Sénégal est en train de développer des nouvelles initiatives impliquant les migrants. En effet, le Bureau d'Appui aux Sénégalais de l'Extérieur (BASE) à Milan en est l'une des rares preuves, car les migrants ont été impliqués à plusieurs niveaux. Ils ont servi de consultants pour la réalisation du diagnostic. Ils ont participé à l'organisation des rencontres préparatoires avec les autorités et autres acteurs à Milan, ils ont facilité les mises en relation des autorités sénégalaises avec les autorités milanaises. De plus, le choix de l'emplacement du bureau a été influencé par les migrants et enfin, la procédure de recrutement du personnel a été assurée en collaboration avec les migrants. En conséquence, le personnel recruté est majoritairement composé de migrants locaux.

Cependant, hormis ce bureau de BASE à Milan, toutes les autres structures sont quasiment dépourvues de migrants en tant que membres du système. Malheureusement, beaucoup de programmes de coopération existant ne collaborent pas avec les migrants car ils ne les considèrent comme de vrais acteurs. Nous pouvons citer parmi ces programmes : le Projet Japanal réalisé par le gouvernement du Sénégal avec les ARD, et le programme Plaserpri réalisé entre les gouvernements italien et sénégalais. Plusieurs raisons expliquent ce déficit d'implication des migrants dans les politiques et les programmes de coopération parmi lesquels nous pouvons en citer quelques-uns :

DEFICIT DE COMMUNICATION

L'un des raisons fondamentales du manque de réussite des politiques et programmes migratoires reste le déficit de communication. Beaucoup d'actions politiques se sont réalisées jusqu'à leur clôture, sans que les migrants n'aient été formellement au courant.

LES OBJECTIFS NE SONT PAS EN PHASE AVEC LES ATTENTES

Selon nos enquêtes, le constat général des migrants est que la plupart des projets et programmes politiques ne répondent pas à leurs attentes, ou bien les critères d'accès ne sont pas conformes à leur profil. Ainsi, ces programmes n'ont jamais eu l'envol attendu, et sont déjà voués à l'échec.

CIBLES DES PROGRAMMES POLITIQUES

Les programmes politiques travaillent plutôt avec les services de la coopération internationale, les services étatiques, les ONG, et les universités. Les migrants sont toujours relégués au second plan, ils doivent attendre que les autres réfléchissent et réalisent les actions pour eux qui sont les concernés en première ligne, qui sont là avec leurs problèmes, qui se connaissent bien entre eux, et qui ont beaucoup de potentiels. Le secrétaire général d'une association de migrant a témoigné lors de nos enquêtes : « les autorités publiques ne s'intéressent aux migrants que pour leur électorat ou pour accéder à des financements. Ils sous-estiment les compétences des migrants et pensent avoir bien fait de réfléchir et de décider pour eux. C'est pourquoi les programmes d'appui aux migrants ne répondent jamais au profil des migrants, aucun migrant n'en bénéficie. Ces programmes ne servent donc qu'à payer leurs salaires ».

DEFICIT D'IMPLICATION DES MIGRANTS DANS LES INSTITUTIONS

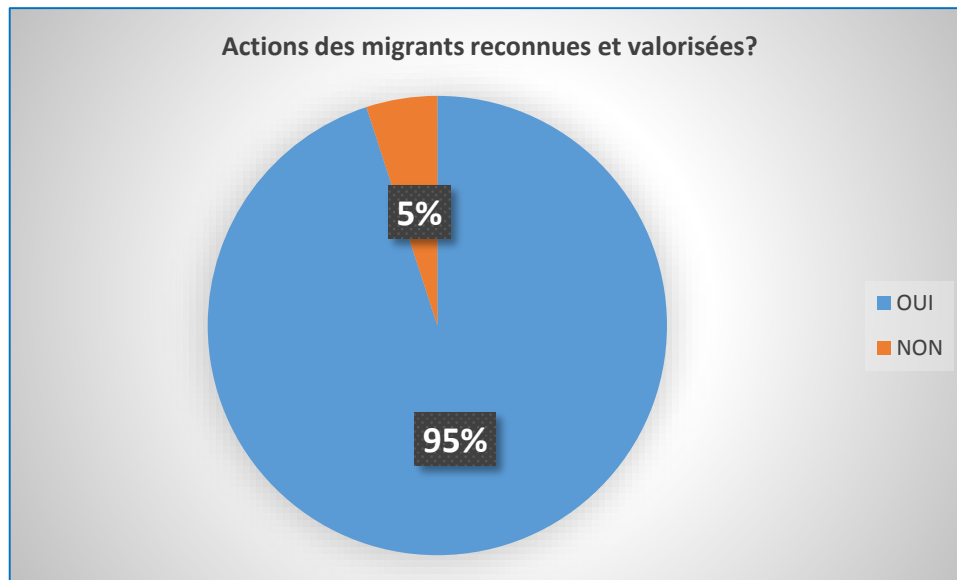
À l'image des institutions publiques mises en place pour appuyer les migrants, les BAOS (Bureaux d'appui et d'orientation des Sénégalais de l'Extérieur) qui sont installés au Sénégal sont quasiment non fréquentés par les migrants. Par contre, le BASE (Bureau d'appui des sénégalais de l'extérieur) installé à Milan, connaît une fréquentation assez régulière. Selon nos enquêtes, l'explication est simplement liée au degré d'implication des migrants dans le processus. Des initiatives allant dans le sens de l'accompagnement des migrants sont pensées, réalisées et clôturées sans pour autant prévoir leur participation. L'exemple de BASE devrait servir de modèle dans la démarche pour la mise en place de programmes d'appui aux migrants. Pour le BASE de Milan, les autorités sénégalaises ont approché les organisations bien avant son implantation afin de fournir l'information aux personnes directement concernées, à savoir les migrants. Les rencontres d'information se sont d'ailleurs tenues, pour la plupart, dans les locaux des associations de migrants. Les migrants ont été impliqués comme des proposant de solutions, qui ont été prises en compte par les autorités. En sus, ils ont été des décideurs, sur

certaines aspects, car ils avaient les possibilités d'opérer, en certaines occasions, le choix définitif. Le choix du site, le mode de recrutement, les modes d'organisation des rencontres de travail avec les migrants et même le choix des services à leur offrir par le programme, ont été des phases pour lesquelles les migrants ont eu une participation déterminante. Ce fait a facilité la communication avec les personnes directement concernées et a favorisé la fréquentation des lieux. Ceci a été la raison des invitations multiples des associations des migrants par le BASE lors des rencontres.

1.4. Reconnaissance et valorisation des actions des migrants par les autorités étatiques et de la coopération

Lors de notre étude, nous avons constaté que 95 % des personnes rencontrées (migrants, ONG, gouvernements, bailleurs et personnes ressources) considèrent que les actions que les migrants sont en train de faire ne sont ni reconnues ni valorisées par les pouvoirs publics. Les 5 % des personnes restantes estiment que, même si elles sont reconnues, une grande part n'est pas valorisée. Certaines réalisations des migrants sont laissées dans un état de délabrement progressif en ce qui concerne les infrastructures. Les quelques rares personnes ayant cité des actions des migrants reconnues et valorisées se sont référés à la réalisation d'infrastructures publiques telles que des postes de santé ou des écoles. L'Etat était alors dans l'obligation d'affecter du personnel public du fait que la gestion incombe au ministère en charge de ce secteur puisqu'il s'agit d'établissements publics, même s'ils sont réalisés par les migrants.

Figure 14 : Actions des migrants reconnues et valorisées ?



Source : nos enquêtes

Pour la plupart, les autorités ne reconnaissent ni ne valorisent les actions des migrants, et l'accès aux actes administratifs nécessaires aux projets des migrants est, pour la plupart, difficile. Ainsi, malgré tous les efforts nécessaires fournis par les migrants pour obtenir le financement de l'activité en question ou d'un don ne servent plus à rien à cause des contraintes administratives. Ainsi, les seuls perdants seront les populations locales qui devraient bénéficier de cette action. Lors de nos travaux de terrain, nous avons constaté que la construction d'une unité de transformation et de conservation des produits locaux pour les femmes de 13 villages autour de Beude Dieng, a failli échouer du fait de l'impossibilité d'accéder à l'acte administratif nécessaire. Cette unité a été financée par le projet « Nourrir le développement » sous l'impulsion d'une association de migrants avec des partenaires italiens en 2016. Il a fallu l'intervention d'un membre de ladite association, qui mit à disposition du projet son propre acte d'attribution privé, pour ne pas perdre le financement. La même chose s'est passée avec le projet « Pain Migrant » financé par la Commune de Milan en 2012 en collaboration avec deux associations de migrants basés à Milan. Ce projet visait la construction d'un centre de formation et de production en boulangerie pour les jeunes de la zone du Cayor à cheval entre les régions de Louga et de Thiès. En l'absence de l'assistance de l'autorité administrative, un membre de l'une des deux associations de migrants a mis à disposition un acte administratif par le biais d'un citoyen local.

En outre, beaucoup de grands projets sont réalisés par les migrants grâce à leurs fonds propres ou grâce à leurs partenaires sans aucun apport de l'Etat. Toutefois, les autorités ne se sont pas engagées pour assurer la pérennisation de ces actions.

RECONNAISSANCE DES ACTIONS DES MIGRANTS PAR LES AUTORITES

Les réalisations des associations de migrants sont, pour la majorité, inconnues des autorités. Des ambulances offertes, des écoles construites, des forages installés sont autant d'actions menées sans que les autorités locales ou le gouvernement central soient au courant. Certains migrants rencontrés pensent que les autorités accordent peu d'importance aux migrants lorsqu'ils les informent sur un projet. Ceci est plus visible encore lors des phases préparatoires des projets. Les autorités ne sont quasiment jamais disponibles à fournir aux migrants les actes administratifs nécessaires aux conditions d'accès au financement du projet. Les migrants qui, néanmoins, informent les autorités, doivent faire face au show des politiciens qui ne prennent, pour autant, aucune mesure permettant l'accompagnement administratif nécessaire pour l'accès au financement, le suivi et la réalisation ou la pérennisation de l'initiative. Par contre, les autorités rencontrées ont souligné le non-respect des procédures administratives et des normes qui réglementent la coopération décentralisée. Elles ont également souligné des cas de détournement d'objectif, de la part des migrants, pour des financements destinés aux populations locales. Voilà les principales raisons qui gênent l'harmonisation des interventions entre migrants et autorités.

Sur le plan économique, des entrepreneurs migrants ont développé leur entreprise au Sénégal. Certains n'ont pas réussi parce qu'ils ont été mal conseillés et qu'ils ont perdu toutes leurs ressources, ou alors parce qu'ils ont rencontré des Sénégalais malhonnêtes.

VALORISATION DES ACTIONS DES MIGRANTS PAR LES AUTORITES

L'aspect concernant la valorisation des actions des migrants fait appel à la pérennisation de l'intervention. Des projets, des infrastructures, des formations, des partenariats, entre autres, ont déjà été réalisés par les migrants. Cependant, les résultats de nos enquêtes permettent de constater que les autorités n'ont pas cherché à rendre durable ces actions au profit de la population bénéficiaire. Les autorités utilisent cette occasion pour valoriser ces actions dans le cadre de réalisations politiques, plutôt que de se concentrer sur l'intérêt que l'action porte pour le bien-être de la population. Dans le domaine agricole, les nouvelles technologies tels que les

pompages solaires, les nouvelles techniques de conservation et de transformation de produits agricoles, pourraient servir de domaines expérimentaux pour l'Etat dans certaines zones du pays, par exemple les champs communautaires des villages de Beude et de Ndiaye Thioro qui sont réalisés par les migrants de Milan avec leurs partenaires. Or, ces acquis risquent de tomber dans l'oubli faute d'être valorisés par les autorités compétentes.

Les migrants ont également acquis beaucoup de compétences diverses et variées dont le Sénégal a besoin pour se développer. Cependant, celles-ci nécessitent un cadre pour être utilisées et mises en valeur. Le Sénégal gagnerait à prendre en considération ces actions pour son développement économique, la lutte contre la pauvreté et le chômage. L'un des cas pratiques rencontrés lors de nos travaux, est l'installation d'une usine de production de tuyauterie en plastique par un jeune émigré sénégalais en Italie. C'est une usine à Thiès (au Sénégal) réalisée grâce à la contribution financière du projet de co-développement « Partire e Ritornare » de l'ONG Italienne Lvia en collaboration avec l'association Sunugal. Cette usine utilise du plastique recyclé à partir des déchets, ce qui contribue grandement au problème de la gestion des déchets auquel le Sénégal est confronté. Nous avons également rencontré une trentaine de boulangeries industrielles dans la zone du Cayor au Sénégal, réalisées avec des fonds propres par des émigrés sénégalais d'Italie. Cinq forages agricoles, dont quatre fonctionnent avec de nouvelles technologies telles que des pompes solaires ont été installés par des associations de migrants d'Italie dans les régions de Thiès et de Louga avec l'appui de la Commune de Milan et des fondations Cariplo et Tavola Valdese. Nous avons constaté sur place que la plupart de ces réalisations n'ont connu ni l'intervention des autorités sénégalaises, ni des représentants diplomatiques italiens. Parfois, les associations de migrants sont obligées de solliciter d'autres partenaires ou de demander à leurs membres de se cotiser pour pouvoir soutenir les réalisations. Tel a été le cas pour le champ communautaire du village de Beude Dieng et le Centre de formation en coupe et couture de Guédiawaye à Dakar, qui accueille actuellement environ 150 jeunes filles de la banlieue de la capitale du Sénégal. Rappelons que ce centre a été construit par une association de migrants sénégalais de Milan grâce aux financements de la Commune de Milan et de Tavola Valdese.

CAS D'UNE ACTION RECONNUE ET VALORISEE

Nous pouvons souligner qu'il n'y a pas, en réalité, de reconnaissance et de valorisation des actions des migrants dans le co-développement. La reconnaissance renvoie pour nous à la prise de conscience de l'importance des actions, des efforts fournis en amont par les migrants pour réaliser une action sociale ou un investissement productif au profit des populations. C'est aussi reconnaître que le migrant est en train de faire une partie du travail des autorités, travail pour lequel elles ont été élues. Dès lors, cette reconnaissance et cette valorisation pourraient se traduire par la facilitation de la couverture administrative en assurant l'accès aux pièces administratives et la présence de l'autorité aux moments des rencontres avec les partenaires financiers. L'appui financier à la réalisation des activités manquantes et nécessaires est également important pour l'action. L'accompagnement à la réalisation de l'action et l'assurance de la pérennisation en sont aussi des éléments fondamentaux.

S'il s'agit de la valorisation, ce concept renvoie au financement, de la part des autorités, des actions, pour pérenniser et dupliquer les pratiques vers d'autres zones. Au contraire, selon nos observations, après le départ des partenaires ou à l'arrêt du financement, l'action s'arrête, les projets sont abandonnés, et les infrastructures sont délaissées, dans certains cas. Ce manque de reconnaissance et de valorisation des actions a un impact sur la durabilité des projets, et explique en tout cas, en partie, le fait que, malgré les montants importants investis dans l'aide publique au développement, la pauvreté, dans certaines zones, reste toujours importante.

L'un des rares cas de projets de co-développement dans lequel les autorités se sont impliquées est celui de la France et de la région de Matam. Comme l'a témoigné un intervenant dans le projet lors de nos enquêtes « il y a un accompagnement au quotidien de la part des autorités qui fait que les associations franco-sénégalaises impliquées sont suivies de manière régulière ». Les investissements sociaux ou productifs sont recensés et communiqués à travers le site du programme et les canaux de l'Etat. La valorisation est déjà assurée à travers la communication, la sensibilisation et, en particulier, les stratégies de pérennisation envisagées par les autorités en collaboration avec les bénéficiaires et les associations de migrants. Dans cette coopération, les responsables des associations de migrants sont connus et mènent souvent des rencontres en France et au Sénégal, comme l'a témoigné notre interlocuteur.

1.5. Critiques des migrants envers les politiques

Le gouvernement du Sénégal, en décidant d'encadrer, d'accompagner, de protéger mais surtout de promouvoir sa diaspora, reste en adéquation avec sa mission. Il aurait failli, s'il avait abandonné à elle-même cette frange importante de la population sénégalaise. Cependant, son analyse de la situation est le plus souvent remise en cause par les migrants eux-mêmes. Dans la majorité des cas, les interventions des associations de la diaspora sont financées par leurs propres partenaires ou par des fonds propres. Il s'agit ainsi de noter que les investissements au Sénégal des migrants sont surtout réalisés avec des fonds propres malgré les programmes gouvernementaux et les multitudes d'institutions mises en place pour appuyer les migrants. La diaspora montre, en général, des craintes par rapport à l'éventualité d'une récupération politique de la part du gouvernement sénégalais.

Il est très rare de rencontrer un émigré Sénégalais ayant bénéficié de l'appui de l'Etat. Les seules rares personnes qui, selon les rapports étatiques ou des structures d'appui, ont bénéficié de l'appui étatique, sont soupçonnées par les migrants rencontrés d'être une clientèle politique ou d'avoir des liens parentaux avec les responsables des structures d'appui. Certains migrants que nous avons rencontrés ont affirmé que leur dossier de demande de financement est toujours dans les tiroirs des institutions de financement. D'ailleurs certains d'entre eux accusent le personnel de ces institutions d'avoir transformé leur projet pour pouvoir financer un de leur parent proche. Les émigrés sénégalais interviewés reprochent à l'Etat du Sénégal de ne pas prendre en charge sérieusement leurs problèmes. Un président d'une association de migrants souligne lors de nos enquêtes que « les déclarations du gouvernement ne sont que de la politique : après les beaux discours et les beaux programmes, avec des chiffres impressionnants, tout est laissé à l'abandon, en l'absence de suivi ». Ainsi, les manquements de l'Etat auprès des migrants demeurent, et peuvent être caractérisés comme suit, à partir des témoignages récoltés auprès des migrants : de faibles dispositifs et mécanismes d'accompagnement des migrants ; une diaspora peu protégée et faiblement sécurisée ; un potentiel de la diaspora faiblement orienté vers les secteurs productifs de l'économie ; un manque de volonté politique de disposer d'une politique nationale intégrée de migration. L'un des manquements significatifs que nous avons constaté lors de notre étude se situe sur le plan administratif. Nous avons remarqué qu'il n'existe pas de spécification des associations de migrants par les autorités. En effet, les lois italiennes et sénégalaises ont bien pris compte

l'association comme une forme d'organisation légale, cependant l'organisation de migrants n'a pas d'existence légale à part entière, son existence n'est pas spécifiée. Les critiques dans ce sens ont porté sur la nécessité de particulariser cette forme d'organisation, au vu de l'importance et de la particularité des migrants sur le plan économique, social, culturel, et surtout en lien avec leur comportement transnational.

En outre, il n'existe aucune convention, ni lois ou règlements bilatéraux en vigueur entre l'Italie et le Sénégal permettant de prendre en charge les problèmes que les migrants sont train de vivre. Il n'est nullement spécifié la reconnaissance des organisations de la diaspora dans les textes et normes réglementaires, tant au Sénégal qu'en Italie. Les migrants réclament aux gouvernements sénégalais une assistance sur le plan social et juridique, ils lui demandent de les promouvoir économiquement, de les encadrer techniquement et financièrement. Néanmoins, surgit la question de savoir dans quelle mesure ces actes réalisés par le gouvernement du Sénégal ont un effet positif chez les migrants.

1.6. Critiques des politiques envers les migrants

Les Etats et leurs institutions ont exprimé des manquements de la part des émigrés. En conséquence, ces manquements posent des contraintes dans l'exécution de la mission de prise en charge des questions migratoires et de la promotion de programmes de co-développement durables et efficaces.

ABSENCE D'UN INTERLOCUTEUR FIABLE ET REPRESENTATIF

Selon nos enquêtes effectuées auprès des fonctionnaires de l'Etat du Sénégal, le blocage de la gestion des questions migratoires pour les gouvernements italiens et sénégalais demeure la difficulté de trouver un interlocuteur fiable et représentatif des émigrés. En effet, il existe une multitude d'organisations de migrants, ayant des formes diverses qui vont des Dahiras, aux associations de village, aux associations de femmes, aux associations politiques, aux associations de co-développement, etc. Il devient presque impossible d'appliquer le concept de représentativité au niveau des associations. Il est possible de distinguer celles qui fonctionnent ou pas, mais non leur représentativité. Elles n'ont ni les mêmes missions, ni les mêmes objectifs, ni les mêmes approches, elles montrent aussi des différences visibles tant au niveau de leurs cibles que de leurs ambitions. Cette situation pose un gros problème pour regrouper la diaspora en une entité servant d'interlocuteur pour les autorités et leurs partenaires.

Cela permet comprendre plus facilement les difficultés d'impliquer la diaspora dans les politiques ou les programmes de coopération entre les deux pays. Il se pose un réel problème de communication et d'information des migrants, si la diaspora n'est pas représentée, dans cette collaboration avec l'Etat. Lors des rencontres, ateliers et séminaires, organisés par l'Etat du Sénégal, le peu de migrants conviés ont été contactés de bouche à oreille. N'étant pas totalement représentés, le manque de consensus sur les décisions prises ou bien les déficits notés sur les résultats recueillis sont dès lors compréhensibles. Le scénario est le même dans l'élaboration actuelle de la première politique migratoire nationale du Sénégal. Les autorités se sont déplacées dans les zones à forte émigration au Sénégal, pour espérer contourner ce manque d'interlocuteurs représentant les migrants. Ainsi, les politiques reprochent à la diaspora de ne pas présenter d'interlocuteur qui parle en son nom.

Bien qu'il y ait des initiatives allant dans ce sens, il n'existe toujours pas de plateforme, ni une fédération, ni une autre forme d'organisation qui réunisse la diaspora. Il est également à constater la probable inexistence d'un organisme représentatif de la diaspora sénégalaise à un niveau national dans le pays d'accueil. Cependant, les migrants semblent être déterminés à parvenir à la formation d'une fédération des associations de la diaspora qui aurait comme tâche de représenter, ou d'unir, ces diverses réalités, en les chapeautant. Aussi, certaines associations de la diaspora tiennent à garder leur indépendance dans un contexte plus fédératif.

Par ailleurs, les migrants rencontrés se posent la question de savoir pourquoi les politiques et les programmes mis sur pied ne prennent pas en compte le recensement des migrants. Rare sont les projets qui prennent cet aspect en considération, que ce soient des programmes gouvernementaux ou des organisations de la société civile telles que les ONG ou les associations des migrants.

LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS NE SONT PAS DES PARTENAIRES FIABLES

Certains fonctionnaires de l'Etat ont témoigné lors de nos enquêtes que l'implication des migrants ou des associations des migrants est généralement positive, avec parfois des manquements. Selon un agent de l'Etat interviewé « la collaboration avec les migrants est parfois négative parce que le pouvoir de représentation est un pouvoir que le sénégalais partage mal. Généralement, les associations des migrants souffrent des mêmes tares que les structures sénégalaises, selon le dicton "chacun veut être chef et l'être pour toujours" ». Cette inorganisation de la diaspora est due au fait que certains Sénégalais, en général, ne veulent pas

céder le pouvoir. Tout le monde veut être président, ou secrétaire général, ou représentant de la diaspora. Alors que cela n'est pas possible. Un membre de la Fédération des associations des Sénégalais du Nord d'Italie (FASNI) s'exprime ainsi à propos des difficultés auxquelles les associations de migrants sont confrontées pour mettre en place la FASI (Fédération des Associations Sénégalaises de l'Italie) : « notre blocage principal pour mettre en place cette fédération nationale en Italie, qui regroupera toutes les associations sénégalaises, est le fait que chacun d'entre nous veut la diriger ». Entre associations aussi, pendant très longtemps, il y a eu une concurrence et aucune association ne voulait collaborer avec l'autre. Ce rejet est aussi dû au caractère de certaines structures qui sont de nature religieuse, politique ou il peut même être dû à l'opportunisme de certaines associations.

Ainsi, certaines associations de migrants ne semblent pas être des collaborateurs fiables des migrants. Une tendance s'observe parfois en milieu associatif, en effet certaines associations sont généralement composées du président et de ses amis ou du président et de sa famille. Quand le président d'une telle association vient au Sénégal, il rencontre le Ministre et les autres autorités pour se montrer comme le représentant d'une très grande organisation dans le but d'obtenir un financement. Il a accès à d'importantes informations à diffuser aux autres migrants. Cependant, il les garde pour lui afin de s'en servir pour apparaître comme un président supérieur aux autres présidents d'association de migrants. Ce Président avec quelques facilitations pourrait même parvenir à rencontrer le Président de la République du Sénégal. Il peut ainsi obtenir de l'argent, ainsi que les documents et les informations nécessaires sur les programmes de l'Etat. Par ailleurs, il est mis en contact avec les structures d'appui des migrants, des programmes, des possibilités de financements ou d'accompagnement, des possibilités pour le travail, d'appui pour l'investissement, de même que des services d'appui de la coopération internationale. Une fois en Italie, il se contente de parler avec ses proches ou ses amis sans rendre de comptes aux structures concernées comme il s'y était engagé auprès des autorités sénégalaises, et encore moins aux migrants dans le pays d'accueil. C'est ce qui explique en partie l'inefficacité des tournées d'informations, car les acteurs ne sont pas informés. Seuls les cercles d'amis et de contacts proches le sont.

DES ORGANISATIONS DE MIGRANTS NON PROFESSIONNELLES

Les capacités organisationnelles et fonctionnelles des organisations de migrants ont été mises en doute à plusieurs reprises. Les critiques formulées dans ce sens par les politiques concernent particulièrement : le non renouvellement des instances : les bureaux et autres instances de l'organisation restent pendant une longue période sans pour autant être renouvelés ; le détournement d'objectif par les dirigeants : des financements de projets sont détournés à d'autres fins. Il peut aussi s'agir des actions réalisées pour d'autres bénéficiaires que ceux pour lesquels le projet est financé ; les faibles moyens d'existences et de fonctionnement ; et le manque d'engagement de certains membres à participer à des activités telles que les réunions.

Par ailleurs, cet état de fait a été justifié par le manque de moyens des organisations de migrants à l'image des ONG et des services de l'Etat.

FAIBLES RESSOURCES DES ORGANISATIONS DE MIGRANTS

À l'image des organisations qui ont à leur disposition une certaine capacité financière pour assurer leur fonctionnement et la réalisation de leurs activités, les organisations de migrants comptent essentiellement sur les cotisations des membres. Parfois, les dons et l'appui de « bonnes volontés » constituent les seules sources de revenus de l'association.

Selon les autorités politiques, les organisations de migrants sont des partenaires qui ont tendance à tout attendre de l'Etat. L'organisation d'une rencontre dans l'intérêt de la diaspora risque d'échouer par manque de présences dans les cas où les frais de déplacements ou de perdition ne sont pas pris en charge par les organisateurs.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans le cadre de la coopération, du co-développement et des politiques entre l'Italie et le Sénégal, les migrants ont su interpeler les acteurs pour bâtir de nouvelles solidarités actives entre le Nord et le Sud, porteuses de nombreuses initiatives locales. A travers leurs associations, ils sont des interlocuteurs efficaces dans les instances de concertation, de médiation et de construction d'un mieux vivre ensemble en Europe. Les migrants ont créé des entreprises grâce à des compétences et à des réseaux développés dans le cadre du co-développement entre l'Italie le Sénégal. L'investissement des migrants, individuel et/ou collectif, à travers les réseaux d'associations a permis de faire évoluer positivement les conditions de vie de leurs familles restées au pays. Alors qu'en Italie la crise économique persiste, le Sénégal peut offrir des opportunités d'affaires pour les migrants sénégalais et leurs partenaires. Les émigrés représentent une opportunité pour les entreprises italiennes qui savent saisir cette occasion pour initier des collaborations commerciales avec le Sénégal et l'Afrique de l'ouest.

Toutefois, les difficultés et les besoins spécifiques dans l'intervention sont nombreux et variés. Principalement, il s'agit, du déficit de lignes de financement qui répondent aux besoins spécifiques des migrants malgré la multitude de fonds mis en place pour les migrants, ainsi que le déficit de communication sur les possibilités de développement d'activités, et les possibilités d'accompagnement et de financement des projets des migrants.

Au cours des dernières années, les travailleurs indépendants migrants ont augmenté. Un membre de l'Association Droits et Frontières, avertit : « Ces données doivent être considérées prudemment ». Avec la loi Bossi-Fini, loi 182/2002, qui perd son travail risque de perdre son titre de séjour. Dans ce cas, plusieurs migrants essaient de créer une micro-entreprise, en espérant obtenir ainsi un renouvellement du titre de séjour pour travail indépendant. La majorité des Sénégalais arrive en Italie pour travailler. Seule la moitié des résidents en Italie, ont un contrat de travail de nos jours (Lvia, 2017). Dès lors, il semble indispensable d'avoir un cadre normatif qui régleme les politiques de co-développement et de coopération entre l'Italie et le Sénégal pour améliorer les pratiques en matière de migration et de développement, et aussi pour valoriser leurs impacts. Les migrations représentent une richesse pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil (Eunomad, 2010). Depuis des années, les migrants occupent une place tout à fait spécifique au sein de la coopération et du co-développement : leurs transferts financiers dépassent l'aide publique au développement, donc, leurs

positionnements, leurs savoir-faire et leurs expériences doivent être entendus, appréciés, reconnus et valorisés.

Les migrants sont devenus des interlocuteurs de premier plan pour les pouvoirs locaux. L'État du Sénégal pourrait se passer de l'emprunt et éviter la politique de la main tendue grâce à une bonne gestion des apports des migrants. L'établissement d'une politique migratoire est un moyen pour élaborer des voies et des moyens en vue d'une participation effective à la gestion des ressources provenant des migrants. Dans ces conditions, l'État pourrait avantageusement se passer de l'aide extérieure des institutions financières et des bailleurs de fonds aux exigences aliénantes et draconiennes. Les politiques devraient permettre à ceux qui viennent d'un autre pays mais qui, en même temps, connaissent le contexte local, de tirer parti de ce qu'ils ont appris à l'étranger. L'ensemble des compétences et des relations économiques que les concitoyens ont développé à l'étranger, pourront contribuer au développement du pays, si les politiques les valorisent.

Avec la crise actuelle, les migrants ont plus que jamais besoin d'être accompagnés, formés et orientés, pour que ceux qui détiennent les capitaux puissent les faire fructifier et permettre au Sénégal d'en bénéficier davantage. La coopération italienne a également un grand rôle à jouer, car les migrants ont passé toute leur vie en Italie, et ils y ont investi toute leur force de travail, si bien que, parfois on les considère seulement comme des travailleurs liés à leur entreprise. Les sociétés européennes méconnaissent ces impacts positifs (Eunomad, 2010a). Et pourtant, le traitement de la relation migration - développement aux niveaux nationaux et européens se focalise sur la gestion des flux migratoires au détriment des interactions positives et citoyennes tant dans les sociétés d'origine que dans les sociétés d'accueil.

PARTIE 3 :

Modèle socio-

**Modèle socio-
économique**

PARTIE III : MODELE SOCIO-ÉCONOMIQUE QUI FAVORISE LE TRANSNATIONALISME ET LE CO-DEVELOPPEMENT

L'analyse de l'actualité fait apparaître la nécessité de renforcer le cadre d'intervention transversal, sous forme de réponse appropriée pour faire de la migration Italie/Sénégal un puissant facteur de développement du potentiel entre les deux territoires. Le développement économique mondial est inégal, la gestion des questions migratoires est particulièrement préoccupante et les politiques nationales de lutte contre la pauvreté sont inefficaces. Or, chaque secteur de développement montre des signes de croissance grâce, en partie, à l'intervention des migrants. Les exemples sont nombreux, particulièrement dans les secteurs sociaux et économiques. Face au processus de globalisation des économies, des échanges et du phénomène migratoire qui progresse rapidement, l'Italie et le Sénégal ont intérêt à amplifier leurs relations. Les Etats d'Italie et du Sénégal cherchent les moyens de faire participer la diaspora à leur processus de coopération, à leur co-développement et à la gestion des questions migratoires. Les pratiques de co-développement doivent souvent leur existence à l'impulsion d'acteurs individuels, des « agents doubles » ancrés dans la réalité de leur pays d'accueil et dans celle de leur pays d'origine. Ce capital social, lié à la mobilité, est un facteur de co-développement. L'expérience montre également l'intérêt, dans un processus de co-développement, d'établir des liens pour se renforcer mutuellement, pour peser davantage sur la transformation de l'environnement économique et socio-culturel. C'est ainsi que nous allons formuler, dans cette troisième partie, une proposition de modèle socio-économique pour améliorer les relations entre l'Italie et le Sénégal, dans le cadre de la migration, de la coopération, du co-développement et des pratiques transnationales.

1.1. Revue succincte des théories de développement

Les problèmes de pauvreté ont largement occupé le débat économique depuis des décennies. Plusieurs théories du développement ont proposé des modèles de développement économiques qui se sont engagés à identifier les facteurs de pauvreté et du sous-développement. Les théories dites traditionnelles soulignent comme facteurs du sous-développement : le manque de capital, une société trop traditionnelle, un secteur rural dominant, le néocolonialisme et la dépendance (termes d'échanges inégaux entre pays pauvres et pays riches), le manque de technologie, ou encore un taux de croissance démographique trop fort. Parmi ces théories, nous pouvons citer : la théorie du capital et des étapes de la croissance (modèle de Harrod-Domar et théorie de Rostow) ; la théorie des changements structurels ou dualisme de Lewis ; et la théorie de la dépendance et la théorie néoclassique de Solow. Par contre, les théories contemporaines du développement fournissent une base beaucoup plus large d'explication des causes du sous-développement. De Harrod-Domar à Solow, les théories keynésiennes et néoclassiques ont considéré le manque d'épargne, de technologie ou encore la forte croissance démographique comme des facteurs de sous-développement. Ces variables sont désormais considérées comme endogènes, et se prêtent donc aux politiques économiques. Les nouvelles théories de la croissance ont formalisé, sous forme de modèles, le rôle du capital public (infrastructures publiques, cf Barro 1990), du capital humain (Romer, 1990 ; Lucas 1988), des innovations (Romer, 1990), des institutions (Eicher et Penalosa, 2008) ou encore du système financier (Berthélémy et Varoudakis, 1994).

Les théories de la dépendance considèrent la problématique du sous-développement d'un pays en analysant les facteurs extérieurs liés au monde extérieur. C'est une relation d'interdépendance inégale entre deux unités nationales ou sociales du fait de leurs différences économiques (Preiswer, 1975). Selon Myrdal (1957), les néoclassiques considèrent le dualisme et le diffusionnisme comme des éléments particuliers du développement, éléments qui sont, par contre, rejetés par les théories de la dépendance. Le dualisme informe que les économies du Tiers Monde sont basées sur des secteurs moderne et traditionnel, ce dernier ayant un retard à rattraper par rapport au développement. Avec le diffusionnisme les « progrès » qui se réalisent dans le secteur « moderne » doivent se vulgariser dans le pays. Cependant, on observe toujours dans la réalité l'accroissement des inégalités économiques et socioculturelles (Myrdal, 1957).

Par ailleurs, l'analyse économique de la migration traduit les déplacements comme une réallocation de la force de travail (Lewis, 1954). Selon ce modèle de Lewis (1954), les migrations sont une conséquence des différences de productivités marginales du travail et donc de salaires. Ces modèles ont été remis en cause en 1960 à partir de l'observation d'une coexistence entre un exode rural massif et un chômage accru en milieu urbain (Gubert, 1969). Dès lors, les premiers modèles probabilistes apparaissent qui lient la migration et à la recherche d'emploi (Todaro, 1969 ; Harris et Todaro, 1970) et qui introduisent le secteur informel pour devenir plus réalistes. Pour expliquer les causes de la migration dans les pays en voie de développement et les motivations à l'origine des envois de fonds des migrants à leurs familles, la théorie de la gestion de portefeuille a été proposée en 1980 (Stark et Levhari, 1982).

Malgré toutes ces théories de développement, le sous-développement persiste toujours en Afrique. Il semble pertinent dès lors de réfléchir à un modèle basé sur la combinaison de diverses théories de développement et ayant comme acteur central le migrant.

1.2. Choix de notre théorie

Le processus de développement n'est pas figé et n'obéit pas à une loi universelle linéaire. Il représente le processus de changements et d'influences propres à chaque pays et à chaque culture. Selon la théorie du big push de Roseinstein-Rodan (1943), l'industrialisation est la principale politique de développement. Le développement étant vu comme la croissance de la production, il devait se faire donc par un apport financier qui permettrait l'accumulation de capital pour la production. C'est pourquoi les théories traditionnelles ont recommandé le recours à l'aide publique au développement pour combler le manque d'épargne des pays en développement. Or, ce manque d'épargne pourrait être comblé par les transferts des migrants, s'ils sont bien orientés. Par contre, le sous-développement s'expliquerait également par des facteurs non économiques : la culture et les mentalités, les religions, la multiplicité des ethnies, la géographie et les conditions naturelles. Tous ces facteurs, lorsqu'ils sont défavorables, conduisent à un blocage du développement ou à une trappe à pauvreté.

Ainsi, il semble évident que la combinaison de plusieurs théories nous permettra de prendre en compte une multitude des facteurs de la pauvreté. Le modèle de développement que nous proposons est la combinaison de théories traditionnelles et contemporaines de l'économie du développement. Le migrant est au centre du modèle en sa qualité d'acteur représentant le

capital financier et humain. En effet, « les phénomènes migratoires à l'intérieur ou entre pays se situent au confluent de plusieurs disciplines : la démographie, la géographie, la sociologie, le droit, l'histoire et l'économie, notamment » (Gubert, 1969, p. 97).

1.3. Présentation du modèle : Migrations transnationales, co-développement et coopération.

Justification du modèle

Il se trouve que la quasi-totalité des facteurs de développement prônés par les théories sont incarnés par le migrant : le capital humain, le capital financier, l'entrepreneur, la technologie, la culture, le partenariat et la coopération. Le migrant est donc un promoteur du co-développement.

L'orientation des remises des migrants vers des investissements productifs est une problématique toujours d'actualité. Malgré les multiples propositions, y compris celle de l'installation d'une banque des migrants, aucune solution ne semble aujourd'hui convaincante pour orienter ces fonds vers l'investissement économique. La part des transferts de fonds des émigrés destinée à l'investissement productif représenterait moins de 5 % (OIM, 2007). Cette manne financière, qui dépasse l'aide publique au développement, si elle est bien orientée, elle pourra efficacement contribuer au développement du Sénégal. En effet, pour faire profiter à l'économie sénégalaise et aux émigrés de toutes ces formes de capitaux, plusieurs dispositions doivent être prises pour résoudre les problèmes que cela pose, tels que :

- 1) L'absence d'un système d'intermédiation formelle bien structuré, appuyé par l'Etat, et dont l'appropriation par les migrants est garantie ;
- 2) L'absence d'une institution d'appui-accompagnement des migrants pour les informer et les orienter au niveau des pays d'accueil où ils résident ;
- 3) L'inexistence de services d'assistance technique adaptés aux migrants pour assister les porteurs de projets dans la création d'entreprises, les études de faisabilité de projets, le renforcement de leurs capacités managériales, le conseil de gestion et le coaching ;

- 4) Le déficit d'un système d'information sur le droit des affaires au Sénégal, les avantages fiscaux liés au statut d'entreprise franche, d'entreprise éligible au guichet unique de l'APIX, à l'AGOA et les créneaux les plus porteurs ;
- 5) L'absence de mesures incitatives adaptées aux migrants destinées à encourager les investissements des émigrés tels que les fonds spéciaux, les lignes de garantie et de refinancement, l'aménagement de plateformes spéciales destinées à accueillir les créations d'entreprises dont les émigrés sont potentiellement porteurs.

Dans le cadre de la coopération entre l'Afrique et l'Europe, la migration réussie³⁹ reste toujours un mythe. Les pays d'accueil et d'origine n'arrivent toujours pas à s'accorder sur les bases d'un accord sur la migration prenant en compte les préoccupations propres à chaque pays. Et pourtant, au moment où l'Italie veut limiter et normaliser ses immigrés, le Sénégal quant à lui, a besoin de ses bras, de ses intellectuels pour doper son développement. Les autorités des pays d'accueil ont toujours prôné le développement des zones d'origine pour diminuer les flux migratoires et lutter contre la migration irrégulière. Il est dommage de constater que cette politique semble n'avoir toujours pas encore donné ses fruits.

En outre, il convient de constater un déficit de politiques de développement durable, pour donner un réel pouvoir d'investissement aux émigrés et aux populations locales, qui ont souvent de bonnes idées mais manquent de moyens financiers. Il sera donc intéressant de voir comment et vers quels projets ils se dirigent prioritairement, de quelle manière, quels vont être les problèmes et comment ils vont y faire face.

La peur des migrants de se lancer dans l'investissement, vue d'un autre angle que le manque d'éducation financière, est principalement liée aux mauvaises expériences qu'ils ont accumulées. 80 % des migrants interrogés ont été, au moins une fois, arnaqués en voulant investir au pays soit par un ami ou une personne de confiance, soit par un frère ou un parent. Voulant se construire une maison, acheter un terrain ou développer une activité économique, le migrant voit toutes ses économies détournées par la personne de confiance restée au pays. A son retour au pays, c'est avec désespoir qu'il constate avec impuissance, que sa richesse a été utilisée à d'autres fins.

³⁹ Migration réussie : migration régulière, les flux migratoires maîtrisés.

Le migrant peut être vu comme un promoteur du développement de son terroir d'origine. En effet, le migrant est une entreprise dont le capital provient de sa famille la plupart du temps. Des familles ont vendu leur maison ou leurs richesses pour envoyer leur fils à l'émigration. Ceci explique l'attachement fort qu'a le migrant sénégalais vis-à-vis de sa famille. Sa mission première est de la sécuriser sur le plan de la nourriture, de la santé, du bien-être, etc. Le premier émigré de la famille, aura également pour ambition de ramener un autre membre de la famille pour élargir l'entreprise. Ceci explique que les associations des migrants se sont pour la plupart formé par appartenance familiale (proche ou éloignée), de zones d'origine ou de religions. Avec des financements externes ou non, ces migrants participent au financement des infrastructures de leurs localités avec des fonds propres.

Il est facile de remarquer que les acteurs de l'appui au développement peinent à trouver un espace de travail avec les bénéficiaires. Ces derniers, s'agissant des migrants, sont le plus souvent mis en marge dans l'élaboration des programme qui leurs sont destinés. C'est l'une des raisons qui expliquerait probablement le manque de réussite des programmes de la coopération au bénéfice des migrants. Les résultats de nos enquêtes montrent qu'il n'existe pas encore de programme ou de politique, parmi ceux développés par les gouvernements ou la coopération, où le migrant s'est senti engagé. Même, les programmes récents tels que les BAOES, destinés à orienter et informer les migrants semblent être désertés par leurs destinataires, pour la plupart. Ces approches ne sont pas compatibles avec le profil du migrant sénégalais.

Plusieurs autres propositions ont également été mises en place dans le passé. Des offres de services, payants ou gratuits, privés ou publics, ont été créées pour faciliter l'accès à l'information aux migrants ou pour identifier facilement les créneaux d'affaires. S'agissant de plateformes, de sites internet, de fédérations, de guichets (ou bureaux), aucun n'a bénéficié d'une adhésion significative par les migrants. Les raisons de cette non-appropriation par les migrants s'expliquent par au moins quatre facteurs : 1) La concurrence entre les initiateurs : si les adhérents sont des organisations exerçant dans le même secteur que les initiateurs, un refus peut se manifester chez les bénéficiaires ; 2) Le manque de confiance des bénéficiaires vis-à-vis des promoteurs ; 3) L'absence de stratégies de pérennisation et d'adaptation à l'évolution des faits ; 4) Les programmes non-conformes avec la réalité.

Pour toutes ces raisons, le modèle que nous proposons aura le migrant comme élément central du système. _____

Autres actes ou faits ayant inspiré notre modèle

Notre modèle s'est inspiré principalement de faits sociaux, d'actes citoyens et de programmes politiques déjà existants. Il est possible de les séparer en quatre groupes :

1^e groupe : Faits sociaux et actes citoyens

Apolitiques, certaines réalités sociales ont inspiré le modèle. Nous pouvons citer quelques cas exemplaires :

Le cas de Touba : les ressortissants et les locaux de la cité de Touba se sont regroupés en un groupe de « bonnes volontés » dénommé “Association Touba cia kanam⁴⁰” pour le développement de leur localité. Sur le principe du « ndigueule⁴¹ » entre « talibés⁴² » et son marabout, les deux millions de talibés estimés, avec 1 000 F CFA (1,6 euros) comme cotisation mensuelle, réussiront à réunir un fond de 2 milliards F CFA (3 millions euros) par mois et 24 milliards F CFA (37 millions euros) par année. En comparaison, soulignons que le budget de la Ville de Thiès, deuxième ville du Sénégal avec 350 000 habitants, est environ 2 milliards F CFA (3 millions euros) par an, ce qui équivaut à un montant 12 fois plus petit par rapport à la somme que l'association parvient à recueillir. Cette somme réunie par l'association est destinée à soutenir les secteurs tels que l'assainissement, l'eau potable, l'électricité, l'hygiène et la propreté, la gestion des ordures et l'aménagement urbain de la ville.

Le cas du groupe CTD “Citoyen Thiessois de la Diaspora” : Ce groupe est pensé et mis sur pieds par un banquier thiessois, vivant aux Etats Unis. Il a remarqué que la diaspora désire transformer sa cité et améliorer les conditions des parents et amis restés au pays. De nombreuses possibilités s'offrent pour financer ce rêve, soit grâce à des partenaires ou avec des fonds propres. Dès lors, ce groupe vise à regrouper tous les Thiessois de la diaspora pour : Promouvoir le développement économique, soutenir et accompagner des projets de création d'entreprises pour contribuer au développement de la ville ; Promouvoir toute action favorisant les liens sociaux, améliorer les conditions de vie des Thiessois et développer des actions de proximité afin de contribuer au renforcement et au développement des liens sociaux de la ville ;

⁴⁰ Touba cia kanam signifie la ville de Touba devant

⁴¹ Ndigueul : Obéissance aveugle envers les désirs du marabout

⁴² Talibés : l'adepte au marabout / l'élève du marabout

Détecter, favoriser et accompagner de nouveaux talents individuels ou collectifs, permettant à chacun selon ses compétences de se promouvoir ; Remettre à neuf des anciennes infrastructures qui constituent des symboles de la ville ; Reconnaître les anciennes gloires et personnalités de la ville afin d'apprendre de leurs actions ; Réintégrer le sentiment de fierté chez tout Thiessois.

Le cas de AMANTH (Association Manco de Ndiaye Thioro) : Cette association regroupe la diaspora et les résidents du village de Ndiaye Thioro et organise une rencontre annuelle trois jours après la Tabaskie⁴³ avec des festivités, des combats de lutte et un récital du coran. Cet évènement est l'occasion de s'acquitter des cotisations qui sont fixées à 50 euros par année, d'échanger sur les problèmes du village et de renouveler le bureau de l'association. Comme stratégie de collecte de fonds, l'association soumet également des projets aux partenaires techniques et financiers. Les fonds collectés sont exclusivement destinés à résoudre les problèmes du village et améliorer son cadre. Cette forme d'organisation montre le lien fort qui existe entre la tradition, liée aux origines des migrants, et la modernité, caractérisée par le pays d'accueil du migrant. Cette forme d'organisation représente bien le transnationalisme des peuples.

Les associations de solidarité (exemple de GPM Solidarity) : Ce sont des associations de femmes sénégalaises qui se sont organisées dans leur pays d'accueil en groupement de soutien mutuel. Le GPM Solidarity (Association Global Participation of Migrants) est basée à Milan, et en plus de leur « tontine » sous forme de *fond revolving* basé sur des cotisations mensuelles, elles sont entrées en rapport avec des banques et d'autres institutions d'assurance pour assurer tous leurs membres et financer leurs activités économiques en terre d'accueil. En rapport avec une banque qui maintient des rapports entre l'Italie et le Sénégal, elles ont assuré le rapatriement des corps de tous leurs membres en cas de décès, par exemple.

Le co-développement des organisations des migrants : En association ou Dahira, les migrants se sont engagés dans le co-développement pour financer des projets de développement dans leurs localités. Ils ont réussi à faire de grandes réalisations pour leur pays dans les secteurs de la santé, l'agriculture, l'éducation, la formation professionnelle, l'industrie, etc. Les réalisations sont visibles à Matam, à Louga, à Tambacounda, à Ziguinchor, à Touba, entre autres.

⁴³ Tabaskie : est une fête dans la religion musulmane communément appelée « fête des moutons »

Le migrant pris individuellement : Nous nous sommes également inspirés de l'engagement du migrant en tant que citoyen et de son attachement envers sa zone d'origine. Ceci lui a permis d'intervenir sur les problèmes sociaux de son village en contribuant financièrement à leur résolution. Il peut s'agir de construction d'une école, d'un forage, d'une mosquée, l'installation du réseau électrique, l'adduction d'eau, entre autres.

Les cas cités dans ce premier groupe démontrent l'attachement du migrant et des associations de migrants à leur zone d'origine et comment ils agissent alors pour améliorer le cadre de vie des parents et amis proches et pour résoudre les problèmes sociaux locaux.

2^e groupe : Programmes politiques

Les programmes politiques de décentralisation ou d'appui et de promotion des Sénégalais de l'extérieur ont également inspiré notre modèle. Aussi, les politiques des pays d'accueil et d'organismes internationaux de développement des zones d'origine ont inspiré notre modèle. Nous pouvons citer :

Les BAOSE et les BASE : Les bureaux d'appui et d'orientation des Sénégalais de l'extérieur (BAOS) et les bureaux d'appui des Sénégalais de l'extérieur (BASE) sont successivement installés dans les régions du Sénégal (BAOS) et à l'étranger (BASE). Ces structures ont toutes pour objectif d'appuyer et d'orienter les migrants. Cependant, elles ne sont pas assez fréquentées par les migrants, la plupart du temps. Nous avons noté un manque d'appropriation par ces derniers.

La loi Acte3 de la décentralisation : En 2014, le Sénégal a opté pour une politique de développement local afin de promouvoir son développement national. Cette politique qui transfère les compétences aux communes vise à valoriser les potentialités locales en vue de leur développement. Cependant, les transferts de compétences ne sont pas suivis des transferts de fonds qui vont avec. Les collectivités locales sont donc confrontées aux difficultés de financement de leur développement.

La nécessité de synergie entre le co-développement des migrants et les politiques de l'Etat : Le déphasage entre les réalisations, dans le cadre du co-développement, et les politiques de l'Etat peut entraîner l'existence d'infrastructures sans personnel. Il y'a ici une nécessité de consulter les politiques nationales par les acteurs du co-développement ou de la coopération décentralisée avant l'installation d'une infrastructure. L'Etat aussi doit, à son tour

faciliter les réalisations et prendre les mesures nécessaires pour rendre fonctionnelles ces réalisations au bénéfice de la population.

Après avoir passé en revue quelques exemples liés aux politiques dans ce deuxième groupe, nous allons nous intéresser maintenant à quelques cas d'offre de services ayant inspiré notre modèle.

3e Groupe : Les services bancaires et d'assurances

Les programmes de canalisation des transferts de fonds des migrants : Plusieurs programmes sont proposés dans ce secteur pour faciliter la canalisation des transferts d'argent des migrants sénégalais. Nous savons qu'une bonne partie des fonds transférés passent par le canal informel. En plus, les envois formels ne profitent pas pour autant au migrant, en facilitant l'épargne pour un futur investissement. Au niveau des structures de développement, de la coopération internationale ou des institutions de services financiers ou de transfert d'argent, de nombreuses initiatives ont été proposées. Le 09 avril 2017, nous avons eu l'opportunité d'assister à l'atelier de présentation du service de transferts de fonds UMVA (Universal Methods of Value Access on the Internet). C'est un service de transfert de fonds qui nous semble être l'un des plus proches du co-développement. C'est un service de mobilisation de l'épargne des émigrés sénégalais à faible coût, qui ambitionne de devenir une plateforme propice au développement économique et social local au Sénégal. Le service est offert aux membres via internet, à travers les partenaires, les associations des Sénégalais à l'extérieur et par les bureaux des institutions de micro-finance sénégalais, en commençant par U-IMCEC et UFM Louga (Sénégal), CASC (Espagne), MECSEF (France) et SUNUGAL (Italie). On peut devenir membre en payant une redevance annuelle qui donnera aux émigrés la possibilité d'envoyer des fonds à la famille, à un coût fixe de 1 euro par mois. Les membres pourront payer des factures et recevoir de petites primes mensuelles d'assurance, sans aucun coût supplémentaire, épargner dans une institution financière au Sénégal et gérer leur épargne à distance. De plus, ils recevront une formation en éducation financière. Les migrants auraient donc la possibilité d'investir dans le logement, les PME, l'agriculture, l'éducation, etc. Les bénéficiaires pourraient recevoir de l'argent mensuellement et recevraient de l'aide pour démarrer des activités génératrices de revenus. Le service UMVA a démarré au Sénégal en 2011, à petite échelle, après plusieurs années de recherches, de débats et de mises au point

techniques, tout ceci avec la participation de la diaspora et l'appui du FIDA. Cependant, ce service tarde à prendre son envol par faute d'appropriation des migrants.

Les services de financements : Au Sénégal, la plupart des banques de développement essayent de mettre sur pieds des services spécifiques pour capter la clientèle de la diaspora sénégalaise. Le Pamecas, comme tant d'autres structures financières, a proposé des offres financières pour prendre en charge leurs investissements au Sénégal. Le remboursement du crédit sera effectif suivant les transferts menés via les agences Pamecas. La société Pamecas a organisé des missions d'information et de communication en Italie.

Les services d'assurances : Lors de notre entretien avec Monsieur Libasse de l'Agencia di Brescia de la Banque Atijjawafa bank Europe, nous avons découvert que ladite banque a développé un service d'assurance pour le rapatriement des migrants défunts. Ce service assure le transport du corps et d'un accompagnant jusqu'au Sénégal dans le lieu concerné. À ce rapatriement est ajouté une somme de 1 300 euros pour la famille du défunt.

En sus de ces cas cités dans les trois premiers groupes, notre modèle s'est aussi inspiré des études réalisées dans ce domaine.

4e groupe : Les études réalisées

Une multitude d'études ont été réalisées sur les secteurs de la migration, du co-développement, des transferts de fonds et de la décentralisation, entre autres. Ces études ont été couronnées par de résultats pertinents pour la plupart. C'est pourquoi, elles ont inspirées notre modèle sur plusieurs plans.

Etude sur la création de « CELLULE DE COOPÉRATION » au Sénégal

C'est une étude réalisée dans le cadre du Programme International de dialogue multi-niveau dénommé « CONCERT-ACTION ». Elle a été réalisée par le Centre d'études des politiques internationales (CeSPI) d'Italie. Elle a été réalisée à Ziguinchor et à Louga. Le projet « CONCERT-ACTION », vise à soutenir le processus de décentralisation au Sénégal, en aidant les régions afin qu'elles puissent gérer progressivement les processus de développement local d'une manière efficace et participative. Le projet « CONCERT-ACTION », de concert avec les régions du Piémont, de Toscane et de la région Rhône Alpes, propose la création d'un bureau de coordination des activités de coopération décentralisée dans chaque région du Sénégal

impliquée dans le projet. Il sera appelé « Cellule de Coopération (CdC) », et aura pour mission de suivre l'adéquation de la coopération décentralisée aux plans de développement local. À travers la cellule les régions renforcent leur rôle, leur initiative, en réalisant un processus de consultation locale et de dialogue avec les Agences régionales de développement (ARD). La cellule doit être considérée non pas comme une fonction bureaucratique mais comme un « sujet » qui se légitime par sa fonction d'établir des connexions, de faciliter les rencontres, d'aider les sujets de la coopération à travailler en synergie et complémentarité, de promouvoir des synergies, des collaborations et des propositions. Le CeSPI a été chargé, par le projet CONCERT-ACTION de formuler la proposition de création de la cellule de coopération, de mener un processus de consultation pour entendre les points de vue des régions partenaires sur la proposition et, éventuellement, de développer la proposition finale pour la création de la cellule de coopération sur la base des besoins exprimés par les régions partenaires et de leur volonté. Depuis lors, cette étude a été abandonnée en l'état.

Etude, Inclusion Financière et finances des migrants : La financiarisation des bénéficiaires des envois de fonds au Sénégal et au Ghana

C'est une étude réalisée en thèse doctorale par Vincent Guermond à l'Université de Londres. Elle porte sur la financiarisation de la vie quotidienne dans les pays du Sud et, plus particulièrement, sur les conséquences de ce processus sur les bénéficiaires des envois de fonds au Sénégal et au Ghana. S'inspirant de conceptions matérialistes historiques sur la dette, la monnaie et les politiques d'inclusion financière, la thèse démontre comment les discours et politiques autour du nœud migration/développement, et spécialement autour des envois de fonds, peuvent être compris au vu des récentes analyses du phénomène socioéconomique qu'est la financiarisation de la vie quotidienne. En développant une méthode de recherche mixte inspirée par certains des principes et pratiques de l'étude de cas élargie de Michael Burawoy (2009), la recherche explore comment la financiarisation des pratiques et des subjectivités se déroule dans des lieux autres que les sociétés « anglo-américaines », et comment les personnes bénéficiaires des envois de fonds ressentent et réagissent à ces processus de financiarisation.

Ces modèles et ces pratiques, déclinés dans ces quatre groupes, nous ont en partie inspiré pour le nôtre. Ainsi, l'objectif de notre modèle se décline comme suit.

Objectif du modèle

Notre modèle a pour objectif principal de définir un « cadre normatif et facilitateur de co-développement et du transnationalisme pour le développement ». Il a l'ambition d'un développement national à partir d'un développement local, grâce aux pratiques transnationales des migrants et à la coopération nationale et internationale. C'est un cadre qui valorise les transferts (fonds, compétences, qualifications) des migrants dans le but de soutenir le développement du Sénégal et la prise en charge des préoccupations sociales du migrant. Il cherche à mettre en application une politique migratoire à travers la promotion de l'investissement au niveau des zones d'origine, permettant ainsi de faciliter le retour du migrant et de diminuer les flux migratoires.

De manière spécifique, ce modèle vise à :

- ✓ Mieux orienter les remises des migrants vers le développement économique
- ✓ Contribuer au financement du développement du Sénégal à travers le développement local
 - Financer les activités génératrices de revenus au niveau local
 - Cofinancer les infrastructures des services publics
 - Lutter contre la pauvreté des familles : nourriture, santé, éducation, habillement, logement, etc.
- ✓ Financer les projets de retour des migrants
- ✓ Favoriser la migration réussie et le co-développement, par :
 - La lutte contre l'émigration à travers la création d'emploi
 - Le financement des projets de retour des migrants

Résultats attendus avec le modèle

Un système qui répond à l'exigence de plus en plus pressante des ressortissants sénégalais en tant qu'opérateurs économiques de disposer de moyens adéquats pour financer le développement local, est mis sur pied. A travers ce système :

- ✓ Une caisse locale est mise en place avec des sous-caisses :
 - Une sous-caisse alimentée par le migrant pour financer l'épargne et pour assurer les charges et gérer les urgences de sa famille.
 - Une sous-caisse alimentée par le migrant est mise en place pour contribuer au financement des infrastructures publiques locales. Cette sous-caisse sera compensée par la finance publique et l'aide au développement.
 - Une sous-caisse alimentée par le gouvernement, la coopération et autres partenaires au développement pour financer les projets des migrants ou autres promoteurs locaux. Cette sous-caisse finance des activités génératrices de revenu pour lutter contre la dépendance des familles aux envois des migrants. Elle finance aussi les campagnes agricoles et les campagnes commerciales⁴⁴ pendant les grands événements.
- ✓ Un service d'appui technique et d'encadrement des migrants et autres promoteurs locaux est mis en place.
- ✓ Les compétences et les expériences des migrants sont mises à contribution pour le développement local.
- ✓ Le migrant en détresse à l'étranger ou au niveau national est soutenu dans des délais raisonnables. En collaboration avec les services étatiques et de la coopération, un système d'alerte est mis en place pour tous les membres du groupe. Il permet de faciliter l'accès rapide à l'information et l'appui au migrant en détresse.
- ✓ Un espace de dialogue entre les acteurs du co-développement et de la coopération est mis en place. C'est le lieu de prise de décision sur les orientations des programmes et politiques migratoires et de co-développement.
- ✓ Une base servant à développer une politique de migration réussie est mise en place.

⁴⁴ Campagne commerciale : lors des événements (Tabaskie, korité, gamou, magal, etc.) des fonds sont mis à disposition de la population désirent revendre des denrées alimentaires ou d'autres articles.

Description du modèle :

Voilà un modèle de développement basé sur le capital⁴⁵ migrant et le développement local, pour arriver au niveau national. C'est un développement qui interpelle le pays d'accueil et surtout le pays d'origine.

Figure 15: Modèle de co-développement socio-économique

La figure suivante présente un modèle qui favorise les migrations transnationales et le Co-développement en s'inspirant du comportement du migrant sénégalais par rapport à sa zone d'origine, et qui permet de développer les territoires pour développer la nation.

C'est une figure est élaborée sur la base des résultats de nos enquêtes :

⁴⁵ Capital migrant : Capital humain, capital financier, capital culturel, etc.

FEDERATION DES PÔLES

AMBITIONS :

Haut conseil pour la migration,
Représentation des migrants,
Porter les voix des migrants,

BUT :

Participer à l'élaboration des programmes et politiques,
Promouvoir le développement et le bon fonctionnement des pôles.

FORMATION :

Par les pôles

COMPOSANTS :

Représentants des pôles,
Gouvernement du Sénégal,
Coopération internationale (ambassades,
OIM, EU, ONU, BCAEO, etc.)



PÔLES DE CO-DEVELOPPEMENTS

BUT :

Développer les territoires d'origine des migrants et améliorer les conditions de vie des familles sur la base des migrations transnationales et du co-développement.

FORMATION :

Sur la base des migrants du même territoire d'origine.

SERVICES OFFERTS :

Epargne, crédit, assurance
Transferts d'argent
Prise en charge des dépenses des familles des migrants,
Appui au migrant (technique et financier),
Alerte et Soutien au Migrant en détresse.

COMPOSANTS :

Migrants,
Autorités locales,
Services étatiques déconcentrés,
Coopération décentralisée,
Services financiers (Banque, Assurance, Transferts d'argent...),
Société Civile (Ong, Associations, Organisations paysannes, etc.),
Institutions de recherche,
Tous autres acteurs de développement (ARD, BAOS, FONGIP, ANCAR, ANIDA, etc.).

FEDERATION DES PÔLES

PÔLE DE CO-DEVELOPPEMENT

PÔLE DE CO-DEVELOPPEMENT

PÔLE DE CO-DEVELOPPEMENT

PÔLE DE CO-DEVELOPPEMENT

SENEGAL

Le système du modèle sera essentiellement composé de deux parties : les pôles locaux de co-développement et la fédération nationale des pôles.

➔ **PÔLE LOCAL DE CO-DEVELOPPEMENT**

Formation du pôle :

Les pôles locaux seront formés par les migrants selon le terroir d'origine. Les migrants d'une même zone d'origine, pris individuellement ou en association, entretiennent déjà de très bonnes relations. Ces dernières prennent plusieurs formes : des liens de parenté, des liens d'amitié, avoir partagé son enfance ou bien des moments d'émigration. Ainsi donc, ces pôles sont des composés homogènes avec des membres ayant en leur for intérieur un désir ardent de développer leur territoire d'origine et d'améliorer les conditions de vie de leurs familles. Un migrant peut être membre de plusieurs pôles pourvu qu'il ait la détermination de contribuer au développement de la zone. Avec l'appui des organisations de migrants, ces pôles seront facilement mis sur pied. Sont aussi partie-prenantes des pôles les populations locales, les autorités locales, les services de l'Etat, les partenaires de la coopération et du développement, les services financiers, les organisations locales, tout autre acteur de développement.

Services offerts :

Le pôle offre des services tels que ceux d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour les promoteurs économiques ; de transferts d'argent ; de mise à disposition de fonds pour la prise en charge des familles du migrant sur le plan de la santé, de la nourriture et de l'éducation entre autres ; d'appui au migrant ; de financement des infrastructures publiques ; de service d'assurance (assurer le rapatriement des corps des défunts migrants, l'éducation de leurs enfants, etc.) ; et d'accompagnement du migrant en détresse.

Place des banques et autres institutions de transferts d'argents :

Les institutions de finance et de transferts d'argent ne seront pas exclues dans ce système. Elles auront l'opportunité d'offrir des services bancaires de crédit ou de transferts d'argent. Elles auront l'avantage d'être sécurisées par une garantie commune. Le pôle n'a pas comme vocation de devenir un service de finance ou de transferts d'argent, mais plutôt, il offre un marché disponible, y compris pour les envois informels, à ses services spécialisés. En contrepartie, les banques auront à développer une politique visant à allouer une part des frais à l'appui des

projets des clients que sont les migrants et au développement local. Et ceci, en dehors de leur responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Aussi, l'argent issu des frais d'envoi n'est rien d'autre que l'argent des migrants, obtenu à la sueur de leur front, car c'est le fruit de leur travail.

La place des institutions étatiques :

L'Etat du Sénégal se chargera de promouvoir le modèle, en assurant son élaboration au niveau politique et sa mise en œuvre. Il accompagnera le suivi/contrôle, les évaluations et la pérennisation du pôle, en collaboration avec les membres du pôle. Il sera le garant des caisses et assurera les services d'appui-encadrement. En collaboration avec les institutions étatiques d'appui à l'investissement et les ministères en charge des Sénégalais de l'extérieur, il assurera les besoins en formation et l'expertise nécessaire. Par exemple, il peut s'agir de l'appui technique à l'élaboration de projets en gestion d'entreprise, ou des formations en éducation financière, en gestion de projet, et autres techniques spécifiques, selon le secteur d'activité.

Place des mutuelles de santé :

En collaboration avec ces mutuelles, les cotisations du migrant sont assurées par le pôle, afin de prendre en charge toute sa famille en cas de maladie.

Développement local

C'est une véritable politique de développement local car elle est maintenue par les fils de la localité. Ce système sera animé par un engagement ferme, de près ou de loin, par les gens ayant des liens avec la localité. Chaque migrant, souhaite fortement transformer sa localité à l'image de son pays d'accueil. En plus, la fierté qu'il en tirerait, durant ses vacances avec ses amis ou ses partenaires, n'est pas à négliger. Tout migrant rêve de faire bénéficier ses parents et confrères des services publics de qualité du pays d'accueil (service de santé, d'éducation, de transport public, d'assainissement, etc.). Ce pôle local offre ainsi l'opportunité de contribuer à la transformation de la localité d'origine grâce à l'engagement des migrants en collaboration avec les partenaires locaux et nationaux et internationaux. A partir de cela, la coopération pourrait servir comme moyen d'accès à une technologie appropriée dans des secteurs de pointe tels que l'agro-industrie, les industries, les autoroutes à péage, les mines, et elle permet de s'orienter davantage vers la transformation des produits locaux.

Ainsi, les pôles constituent des charpentes comprenant au sommet : 1) Les associations de migrants qui ont pour missions principales la représentation, l'animation, la sensibilisation et l'information des Sénégalais émigrés. Elles vont assurer la gestion des pôles en collaboration avec les partenaires. 2) L'Etat, incarné par le service public, au premier rang duquel figure le Ministère des Sénégalais de l'Extérieur (MSE) qui assure la tutelle, accompagné par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) chargé, entre autres, de l'agrément des institutions bancaires et de leur contrôle en rapport avec la BCEAO, le Ministère des Affaires Etrangères dont dépendent les ambassades et consulats, l'APIX qui est chargée de la promotion des investissements et les collectivités locales qui ont désormais pour compétence la planification du développement local. 3) Les partenaires au développement, issus de la coopération bilatérale et multilatérale, qui apportent leur assistance technique et financière.

Ces trois catégories d'acteurs que sont les associations de migrants, l'Etat et les collectivités locales et les partenaires au développement, doivent constituer le maillon central du dispositif institutionnel chargé de définir et de mettre en œuvre la politique publique en la matière.

Pour les besoins de la mise en œuvre, quatre niveaux d'intervention devront voir le jour, à savoir : a) Un service public émanant des BASE, dans les pays d'accueil à forte concentration d'émigrés, dont la mission consistera à appuyer et accompagner les émigrés porteurs d'idées de projets d'investissement. b) Un observatoire économique et social géré par le service public, notamment le ministère en charge des Sénégalais de l'extérieur, chargé, de manière générale, du monitoring, de l'information et de l'orientation des émigrés porteurs de projets à l'aide de supports électroniques (base de données, site web etc.). c) Des institutions de prestations telles les associations de migrants de services chargées de fournir l'assistance technique et les conseils de tous ordres dont les émigrés auront besoin. d) Une institution bancaire dont la fiabilité a été prouvée, ce qui se justifie pour plusieurs raisons, à savoir : les exigences de sécurisation, surtout d'éventuels dépôts de contrôle par la BCEAO et de mise en confiance des émigrés ; l'offre inadaptée des banques quant aux besoins d'investissements des émigrés, en particulier, et des PME, en général ; et la grande difficulté des SFD à atteindre une taille critique indispensable et à fournir des crédits d'investissement.

➔ **LA FEDERATION DES PÔLES DE CO-DEVELOPPEMENT**

C'est l'instance nationale qui fédère les pôles locaux de co-développement, qui pourrait être assimilée au concept de « **Haut conseil pour la migration** »⁴⁶ que le gouvernement du Sénégal ambitionne de créer. Elle sera composée par les bureaux des pôles, les représentants des organisations des migrants, l'Etat du Sénégal, les représentants de la coopération et autres organismes internationaux d'appui à la migration ou au développement.

Rôle de la fédération :

La fédération aura pour mission de porter la voix des migrants, de participer à l'élaboration des programmes et des politiques sur la migration et le développement en se basant sur les recommandations des pôles, et de promouvoir le développement des pôles.

Limites

Cette fédération n'a aucun pouvoir décisif sur les pôles. Car les pôles sont autonomes et en plein exercice.

⁴⁶ Haut conseil pour la migration : Une ambition du gouvernement sénégalais pour fédérer les migrants

1.4. Points forts (ou atouts) du modèle

Ce modèle présente beaucoup d'atouts parmi lesquels nous allons en citer quelques-uns :

Pensées globalement et agir localement

Ce modèle facilite le regroupement des acteurs des divers secteurs grâce à la migration, à savoir les ministères, la coopération internationale, les collectivités locales, la société civile, les syndicats, les services bancaires et de l'assurance, la recherche universitaire, et autres acteurs. C'est un cadre de réflexion et d'action car il facilite la concertation au niveau global pour agir au niveau local. En revanche, ces actions locales vont engendrer le développement global. La migration est partout, ce qui fait qu'elle ne doit pas être considérée comme une malédiction, mais plutôt comme un atout pour la population, aussi bien dans le pays d'accueil que dans celui d'origine. Au-delà de tout, c'est un élément incontournable pour la collaboration entre deux pays.

Interlocuteur pour les institutions d'appui aux sénégalais de l'extérieur

La plupart des organismes ou structures d'appui aux Sénégalais de l'extérieur soulignent le problème de la représentativité des migrants, ce qui cause des difficultés pour avoir un bon interlocuteur et qui provoque ainsi des difficultés pour les impliquer dans le processus d'élaboration ou d'information sur des programmes ou politiques les concernant. En plus, la diversité des réalités socioéconomiques, selon les zones des pôles locaux, offre un champ large, complet et représentatif.

Lieu de rencontre des acteurs de la coopération

Au lieu d'être trop loin des bénéficiaires, inaccessibles, avec des procédures administratives trop compliquées, ce modèle offre un lieu de rencontre entre les acteurs de la coopération : services étatiques, bureau de la coopération, les migrants et autres acteurs des organismes internationaux (OIM, UE, ONU, etc.).

Migrant rassuré

Dans l'histoire, le migrant a très souvent été trahi par un proche, un ami ou un homme de confiance. Son argent a souvent été utilisé à d'autres fins. On lui envoie régulièrement des photos pour lui montrer que son argent est utilisé à bon escient alors que rien de cela n'est fait. Les exemples sont nombreux, il peut s'agir de la construction de sa maison, de l'ouverture d'un site de vente de voitures ou de pièces détachées, ou bien de l'investissement dans d'autres activités. Par contre, avec ce modèle, le migrant gère directement son affaire. Il est à part entière le commanditaire et l'exécutant du système. De la mise en place à la gestion du système, le migrant prend les décisions, valide les propositions, examine les rapports et fait son propre contrôle.

Les difficultés liées à la création d'activités économiques par le migrant au Sénégal

Pour retourner au Sénégal, le migrant a besoin d'avoir une activité économique dans son pays. Il est dès lors confronté à un problème temporaire de disponibilités financières nécessaires pour installer et développer son activité. D'abord, le migrant a généralement une permission d'un mois pour ses vacances au Sénégal, et peine à mener à bien toutes les démarches administratives pour créer son activité (l'ouverture d'une entreprise et le démarrage de l'activité). La création et la gestion d'une activité économique initiée au Sénégal par un migrant nécessite généralement sa présence pour garantir sa réussite. Par ailleurs, le migrant ne peut pas laisser son travail en Italie pour venir rester au Sénégal plus d'un mois en général, ce temps équivaut à la durée de son congé. Or, cette durée d'un mois n'est pas assez longue pour assister son activité économique jusqu'à ce qu'elle atteigne sa vitesse de croisière. Cet état de fait constitue un blocage, et cause, en grande partie l'échec, de la plupart des projets de retour des migrants. Notre modèle permet d'assister le migrant à travers le pôle, un suivi de ses investissements et de son activité est assuré sur un accord bien défini entre le pôle et le migrant en question. Cet accord permet de définir les modalités de collaboration, les engagements et les responsabilités de chaque partie, même si le migrant est membre du pôle. L'activité sera aussi garantie par les services bancaires et d'assurance qui sont impliqués dans le pôle. L'implication de ces structures professionnelles combinée avec la présence des migrants et de l'Etat dans le pôle sera un grand atout pour le développement des activités des migrants au Sénégal.

Levée des contraintes d'accès au financement

Le problème de la garantie financière, le taux de crédit élevé, les conditions de remboursement, le manque d'éducation financière des migrants, voilà les difficultés majeures de leur accès au financement. Malgré la présence de FONGID et autres structures, le problème demeure. Alors qu'il serait dans l'intérêt de tous ces acteurs de trouver un consensus afin de permettre aux services financiers d'octroyer des financements avec toutes les garanties de recouvrement. Mais aussi, pour permettre aux migrants d'accéder à un financement répondant à son profil, pour lui consentir ainsi le développement de son activité économique. C'est un modèle qui offre un cadre de dialogue direct avec les institutions financières et d'assurance avec les migrants, sous l'œil des autorités publiques et des services de la coopération internationale. En effet, aucune économie au monde ne peut vivre sans le crédit. C'est l'épargne qui finance l'activité qui crée une valeur ajoutée ; ce crédit ne peut donc se faire sans une garantie. La première des garanties est la qualité du projet suivie de la qualité entrepreneuriale du promoteur.

Il faut noter que les taux de crédit en Europe, avec son économie industrielle, sont très bas, car le coût de l'argent est très bas. En effet, c'est une économie qui produit beaucoup d'argent, ce qui explique d'ailleurs en grande partie le financement de la coopération internationale. Cette dernière permet de « réchauffer leur argent avec le climat tropical de l'Afrique avant de retourner en Europe bien chaud » selon un de nos interviewés. L'argent sort de l'économie européenne à travers la coopération, et entre dans l'économie africaine par la voie de prestations de services et d'acquisitions de biens provenant d'Europe. Alors qu'avant la mise en place de ce processus, on observe une accumulation d'argent qui ne servait pas à grande chose, ce qui a fini par faire baisser les taux d'intérêt à un niveau très bas. Les gens raisonnent de manière superficielle et pensent que ça doit être partout la même chose. En effet, le banquier souhaite vivement faire circuler son argent pour accroître son activité qui est soutenue essentiellement par les commissions et les intérêts. Le banquier doit vendre de l'argent.

Canalisation des fonds

Ce modèle nous permet de régler trois problèmes concernant la canalisation des transferts des migrants : 1) Il faut constater que sociologiquement le migrant a confiance en son argent qu'il a durement gagné lui-même. Donc, il sera parfaitement à l'aise pour remettre ses fonds au système puisque c'est lui l'acteur central et le décideur. 2) la préoccupation principale du migrant est de sécuriser sa famille en termes de nourriture, de logement, de santé, etc. D'où les difficultés qu'il a toujours eues pour investir sa richesse ailleurs. Ce modèle lui permet de sécuriser sa famille de manière sûre et régulière, même en période de crise. En effet, le migrant n'aura plus le souci d'envoyer de l'argent mensuellement pour assurer les besoins de la famille. Même en cas d'urgence, de maladie de ses proches par exemple, les versements du migrant dans la caisse locale, permettront de les assurer même si le migrant n'envoie pas d'argent. 3) Après avoir sécurisé sa famille, son épargne va l'appuyer pour la réalisation d'un projet économique qui lui permettra d'assurer son retour et de contribuer à la croissance économique du pays. De cette manière, les fonds du migrant sont canalisés vers l'investissement économique.

Ce pôle est un moyen de collecter les fonds envoyés par les migrants. Il offre un nouveau service : au lieu de distribuer tous les fonds à la famille, l'institution procure mensuellement la somme dont la famille a besoin. Il assure le service sanitaire à travers les mutuelles de santé, épargne une partie pour investir dans le développement de petites entreprises, et comporte l'appui de l'Etat du Sénégal pour la création d'entreprises.

Canalisation des fonds à travers les obligations et les bons du trésor public

L'argent envoyé par les migrants constitue leur revenu et non leur épargne. Donc, il sera important de faire en sorte qu'on puisse orienter ce qui aurait dû être l'épargne vers l'investissement productif. En leur proposant des produits tels que des produits financiers (assurances, banques, etc.), des titres de l'Etat avec les bons du trésor public lors des activités de financements des travaux (des émissions de bons du trésor auraient pu être réservées à la diaspora pour la construction de l'autoroute à péage, de l'aéroport de Diass, etc.). Précisons que l'aéroport de Diass a été financé en grande partie par les migrants avec leurs taxes sur leurs frais de voyage. Cependant, ils n'ont aucun droit sur l'aéroport ; alors qu'ils auraient pu avoir

des obligations, qui auraient pu leur produire des intérêts pour toute leur vie. La Sonatel⁴⁷ ou la Sénélec⁴⁸, avec leurs problèmes de création de centrale électrique, auraient pu être prises en charge facilement par les migrants à travers des bons de trésor. En vendant des obligations, ce schéma aurait pu être un bon modèle de partenariat public-privé.

Sans compter l'initiative privée avec la création d'usines et d'unités de production dans les terroirs ce qui permet de créer une valeur ajoutée à travers les salaires locaux et de retenir les jeunes, potentiels candidats à la migration.

Amélioration du profil du migrant

Il est vrai que tous les migrants ne sont pas des entrepreneurs, cependant ceux qui ont déjà acquis une compétence dans une ferme, une usine, un supermarché en Italie, ou bien dans un secteur au Sénégal avant leur période de migration, pourraient renforcer cette compétence avec des connaissances nécessaires à l'entrepreneuriat. Il s'agit de connaissances relatives au milieu d'affaire, au marché, à la comptabilité, à l'organisation d'entreprises, etc. Par contre, pour les migrants dont les compétences sont limitées à un seul aspect manuel d'une activité, sans qu'ils s'intéressent au monde des affaires, il sera difficile de les convertir en entrepreneur. Le travail du migrant dans une usine italienne se limite généralement à monter un nombre de pièces durant la journée. Celui-là ne saurait être capable de développer une activité entrepreneuriale dans ce secteur car il n'a pas acquis les compétences nécessaires.

Un système rassembleur et potentiellement approprié par tous

Notre modèle se veut rassembleur car il est mis place par les migrants eux-mêmes sous l'encadrement de l'Etat et d'autres partenaires. Les risques de rejet et de non-appropriation sont très faibles. En effet, l'idée est venue des migrants eux-mêmes, elle ne leur pas été imposée par l'Etat, ni par les acteurs de la coopération. Elle sera également mise en application et gérée par les migrants sous l'encadrement et l'accompagnement de l'Etat et des partenaires.

⁴⁷ SONATEL : Société Nationale de la Télécommunication du Sénégal

⁴⁸ SENELEC : Société Nationale d'Electricité du Sénégal

En phase avec les politiques de l'Etat

Au niveau des politiques de décentralisation, de développement local, de promotion des Sénégalais de l'extérieur, de lutte contre l'émigration clandestine, de lutte contre la pauvreté ou d'appui à l'investissement, ce modèle est en parfaite phase avec les politiques de l'Etat. Il offre une plateforme permettant de faire converger plusieurs secteurs et partenaires vers le développement local pour arriver au niveau national.

Politiques publiques et réalisations des migrants

Ce pôle va permettre d'établir une synergie d'action entre l'Etat et les migrants dans le cadre, par exemple, de réalisations d'infrastructures publiques telles que des structures sanitaires, des écoles, des forages, etc. Cette synergie va se traduire par la facilitation des démarches pour l'octroi du projet, le soutien administratif au projet par les autorités, la mise à disposition des éléments préalables nécessaires au fonctionnement des infrastructures, à savoir le personnel, les équipements manquants, et autres mesures nécessaires au démarrage de l'activité, et à sa pérennisation. Dans ce schéma, le migrant va se positionner désormais comme un bailleur de fonds. Ainsi, certaines infrastructures que devrait réaliser l'Etat vont se faire par le migrant et ses partenaires. Cependant, l'Etat assurera le fonctionnement et la pérennisation de l'infrastructure. Ceci permet de réduire le déphasage et de mettre en harmonie le co-développement et les politiques de développement locales.

Approches privées des réalisations des migrants

Ce modèle sera également capable de favoriser les investissements des acteurs privés. Les terres, les ressources locales qui ne sont pas mises en valeur pourraient être exploitées par un migrant dans un cadre privé, pour créer une usine, par exemple. Cette usine sera en mesure d'assurer du service social tel que l'emploi local, et favoriser le développement de filières locales. Par exemple, une exploitation d'une centaine d'hectares entraînerait la promotion de plusieurs spéculations agricoles de la zone. Il en est de même dans les autres secteurs tels que l'artisanat, la transformation des produits agricoles et le tourisme. Cette approche devrait intéresser l'Etat sur plusieurs plans. En effet, l'Etat n'a pas les moyens de développer des usines dans les terroirs, et les opérateurs économiques ne s'orientent pas vers le monde rural. Dès lors, c'est une approche de politiques décentralisées et de co-développement, qui serait profitable à tous. En effet, elle permet au migrant, qui ne veut pas faire seulement du social, d'avoir aussi

des activités lucratives. La localité verra donc la croissance d'activités de développement socioéconomique telles que des infrastructures publiques, des usines et des produits disponibles localement. Pour l'Etat, les ressources, les compétences et les partenaires du migrant seront valorisés pour un développement local, ce qui favorisera le développement national.

Le développement de chaîne de valeur

Il se trouve que beaucoup d'usines situées dans la capitale ou à l'étranger sont en quête d'approvisionnement en matières premières. Avec le réseau des migrants, sur le plan national et international, les partenaires peuvent être divers et variés. Il peut s'agir des usines de tomates, de transformation du lait, de tanneries, ou autres. Le traitement au niveau local de produits tels que la tomate ou le lait, intéresse beaucoup les entrepreneurs nationaux et internationaux. En effet, ce pôle permettra de donner une première étape de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur des produits locaux en vue de les rendre plus attractifs. Dans les études réalisées par Anguès Diton, prix Nobel d'économie 2015, il est expliqué que l'Afrique ne saurait se développer en vendant seulement sa matière première sans la transformer. Cette étude a analysé les prix des matières premières provenant d'Afrique sur un siècle, ce qui lui a permis de parvenir à cette conclusion. Cela devrait influencer les stratégies de développement en Afrique.

Une migration réussie

Une politique de gestion des flux migratoires ou une politique de migration choisie, ou encore une politique pour une migration réussie, quelle qu'en soit l'appellation, dans le cadre d'une convention bilatérale ou multilatérale, doit comporter obligatoirement quatre phases : i) **Phase 1, Avant le départ** : durant cette phase, les candidats à la migration devront être formés dans des métiers porteurs, pour lesquels ils seront en mesure de travailler en Italie. Ils peuvent également être formés dans d'autres secteurs qui leur permettront de développer des activités économiques en Italie, au Sénégal ou entre les deux. Cette phase est très importante car elle se réalise bien avant le voyage. ii) **Phase 2, Le voyage** : cette phase implique que l'émigré est en règle au niveau administratif, et qu'il est déjà en contact avec son employeur depuis l'Italie. iii) **Phase 3, Le séjour** : Le migrant doit également avoir la possibilité de revenir au pays avec des capacités renforcées durant son séjour. Ce qui signifie qu'après le choix du métier dans lequel il a subi une formation depuis la phase 1, il aura l'occasion d'acquérir de nombreuses compétences et de capacités pour les utiliser à bon escient lors de son retour au Sénégal. iv)

Phase 4, le retour : C'est l'étape où le migrant va mettre en pratique tout ce qu'il a accumulé comme connaissances, compétences, et capacités durant son parcours.

En effet, dans une convention de politique migratoire, il y a beaucoup de choses à prendre en compte, aussi bien qualitativement que quantitativement. Il s'agit du travail, de la sécurité sociale, de la retraite, et du retour (Le Masson, 2009). Ce modèle offre une possibilité de prendre en compte toutes ces étapes dans le cadre d'une politique migratoire sectorielle liée à l'emploi et l'échange de bonnes pratiques.

Un outil de gestion des flux migratoires

En 2003, le co-développement a été redéfini par le gouvernement français comme « la valorisation de l'action des migrants en faveur de leur pays d'origine, quelle qu'en soit la forme (valorisation de l'épargne au service d'investissements productifs, transferts de compétences, ou apports d'expériences sociales et culturelles) ». L'accompagnement au retour des migrants et les aides à la réinsertion ont été rattachés à cette « valorisation de l'action des migrants » à qui on demande de ne plus l'être. L'approche sémantique du co-développement est encore peu partagée. En mai 2007, la création du ministère français de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale auquel a été accolé le terme « co-développement » n'a pas facilité l'émergence d'une culture commune. Le changement de nom du ministère substituant « développement solidaire » à « co-développement » en mars 2008, même s'il est passé inaperçu aux yeux du grand public a finalement amplifié l'amalgame entre coopération et co-développement, entre la solidarité internationale classique et ce triptyque autrement plus complexe qui entremêle migrations, citoyenneté et développement. Et depuis 2006, la généralisation des « accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au co-développement/développement solidaire » (huit signatures fin 2008), fait que c'est encore la question des migrations et de la gestion des flux migratoires qui est posée et pour laquelle le co-développement a été érigé en solution.

Dès lors, la décision d'octroyer des fonds spécifiques de co-développement en fonction de l'acceptation de signer des accords concertés de gestion des flux migratoires et de développement solidaire, induit une conditionnalité de l'aide publique qui, en réalité, pose question. Les plus contestataires soulignent le caractère aussi contradictoire qu'inégalitaire de cette politique qui dote de ces fonds dédiés les « villages de migrants ». De leur côté, certains

ont alerté les pouvoirs publics : « Les actions de co-développement ne doivent être ni un moyen de pression sur les migrants, établis dans notre pays, ni une monnaie d'échange dans la négociation d'accords bilatéraux », (Déclaration conjointe Coopération Sud et Forim, juillet 2007).

Ce modèle permet d'éviter de réorienter les objectifs du co-développement à des fins autres.

1.5. Points faibles du modèle

Parmi les points faibles du modèle, il est d'abord important de préciser le risque que celui-ci soit politisé, ce qui fausserait l'esprit d'un système initié et promu par le migrant lui-même. Le rôle des politiques est surtout la reconnaissance administrative et l'accompagnement à la mise en œuvre et à la pérennisation.

L'orientation des transferts de fonds pourrait également mettre les bénéficiaires dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'attente périodique des mandats, et, de ce fait, ne contribuer que de façon marginale au développement économique.

Dans le cadre de la coopération, les difficultés pour signer des conventions bilatérales ou multilatérales sont réelles. En effet, certaines conventions ne sauraient être appliquées pour les seuls ressortissants d'un pays, dès lors qu'elle est signée. Par exemple, si l'Italie signe une convention pour les cotisations des migrants travailleurs sénégalais, elle sera automatiquement applicable aussi aux ressortissants des autres pays présents en Italie.

La guerre de positionnement dans les organisations de migrants est aussi un risque à ne pas négliger. Ceci est à l'origine de la plupart des échecs des organisations de la société civile.

Un manque d'appropriation est également important à souligner, aussi minime soit-il.

1.6. Mise en œuvre du modèle :

L'Etat du Sénégal est l'acteur principal pour promouvoir le système. Il devra se l'approprier, en assurer le portage politique et le partager avec les partenaires locaux et internationaux. Son rôle se limite essentiellement à accompagner, encadrer et assurer le suivi et la pérennisation du système.

Ensuite, il sera nécessaire d'approfondir la théorie avec les migrants et autres spécialistes en développement économique et en migration. Aussi : approfondir la description du modèle en mettant l'accent sur les instances de fonctionnement des pôles et de la fédération, la structuration, l'organisation interne, les procédures de fonctionnement, entre autres ; définir l'équation du modèle et tester ses variabilités sur le développement économique et social et autres facteurs choisis ; évaluer le coût du modèle et son statut ; partager le modèle avec les partenaires au développement en commençant par la coopération italienne, l'OIM et l'UE ; tester le modèle en milieu réel dans des zones plus aptes à le recevoir. Il peut s'agir de sites déjà bien organisés et où des modèles similaires ont été développés ; faire l'évaluation du teste en milieu réel pour passer à sa correction et à sa validation ; enfin, le vulgariser en mettant en place les pôles locaux, et ensuite la fédération.

CONCLUSION

**CONCLUSION
GENERALE**

CONCLUSION GENERALE

En conclusion, donnant suite à notre hypothèse de recherche, nous soutenons que le co-développement des migrants et les pratiques transnationales sont une solution pertinente pour la gestion des questions migratoires entre l'Italie et le Sénégal. En effet, même si l'Italie (ou l'Europe) réussit à contenir les embarcations à partir de la Libye, cela ne va pas réduire les flux de migration. Peu importent les formes de blocage ou de limitation, les politiques de restriction, ou toutes autres stratégies, les personnes trouveront toujours des moyens pour les contourner. Les causes de la migration sont inhérentes à la nature humaine. Ce n'est pas forcément un problème économique ou de pauvreté qui oblige les peuples à se déplacer. De nombreuses formes de migration interne, circulaire ou périodique sont liées, entre autres, à la recherche de pâturage par exemple. Les populations se déplacent toujours vers les zones plus clémentes. En interrogeant l'histoire, il est clair que les Européens sont les peuples qui bougent le plus dans le monde. Ils ont senti par le passé la nécessité de partir à la découverte de nouvelles contrées pour faire face à des contraintes climatiques, économiques et sociologiques. Ainsi, ils ont réussi à s'accaparer des terres, des ressources naturelles et au-delà de tout, de la conscience d'un grand nombre de peuples. Ce qui a expliqué la colonisation et l'esclavage, entre autres. Pendant cette période, l'Afrique se contentait de son climat magnanime, de ses belles saisons. En réalité, les Africains n'avaient aucune raison de s'éloigner de leurs terres. L'émigration européenne est de plus belle et très bien organisée avec des politiques bien pensées. Avec des coopérations et des partenaires bilatéraux ou multilatéraux bien choisis, ce qui, parfois, s'emble avoir été une stratégie pour dominer le monde. Les Européens mettent en place une course de positionnement aux matières premières pour assurer le fonctionnement de leurs industries, ainsi qu'une course au marché pour l'écoulement de leurs produits. La migration intra-africaine est beaucoup plus importante, mais celle vers l'Europe est plus médiatisée. Cette médiatisation est due aux intérêts politiques en jeu et à l'ignorance de certains.

Et pourtant, les migrations pourraient se faire dans une collaboration saine grâce au co-développement. Dans le cadre du cas Italo-sénégalais, le co-développement est un moyen de développer le Sénégal mais aussi de contribuer au développement de l'Italie. L'Afrique doublera sa population d'ici 2050 et les situations économiques, les détériorations climatiques, la pauvreté, l'instabilité politique, sont toutes des causes de l'émigration. Alors que les migrants disposent d'un important patrimoine pouvant régler le délicat problème de la sûreté

en matière de crédit au Sénégal, ils ont de forts potentiels d'épargne, surtout quand cela amène, à terme, à un crédit pour l'investissement. Ils sont porteurs d'un important potentiel pour le développement économique du Sénégal et de l'Italie. Ils prônent une agriculture dépassant le cadre de la survie, tournée vers le marché et capable de mettre en valeur les potentialités de l'environnement. Cela nécessite un certain nombre de ruptures dans les mentalités, dans les pratiques et des technologies adaptées. Avec une population mondiale de sept milliards de personnes et des ressources naturelles limitées, nous, individus et sociétés, devons apprendre à vivre ensemble de manière durable. Cependant, les fonds des migrants sont des sommes qui sont destinées à être dépensées rapidement. Le migrant vise tout d'abord à mettre sa famille en sécurité. Ces transferts, qui ont supplanté l'aide publique au développement et représentent près de 50% des capitaux extérieurs (Diané, 2009) doivent être canalisés pour une bonne part sous forme d'épargne pouvant financer les projets des Sénégalais de l'extérieur en particulier, et en général, l'économie nationale. Il s'agit donc de profiter de plusieurs formes de ressources dont disposent les émigrés à savoir : leur capital financier provenant de la part de leur revenu qui est transféré au Sénégal ; leur capital social lié au réseau de connaissance et de potentiels partenaires dont ils disposent au niveau des pays d'accueil ; et leur capital intellectuel lié à leur niveau de formation aussi bien au niveau des entreprises des pays d'accueil qu'au niveau de leur parcours. De ce point de vue, il est difficile de vouloir convaincre les candidats à l'émigration de rester au Sénégal et d'y entreprendre. Toutefois, cette canalisation des transferts des émigrés ne va pas de soi et reste une condition nécessaire mais non suffisante.

L'intégration en zone d'accueil et le caractère transnational du migrant confirment le caractère des migrations comme phénomène social. Les migrants développent des relations fortes avec leurs familles, en échangeant des ressources et en assumant des rôles publics dans leur communauté d'origine. Lors de la séparation physique, les traditions patriarcales s'altèrent et de nombreux émigrants deviennent ainsi plus compétents et autonomes (Ambrosini, 2008). Cependant, le voile qui fait croire que l'émigration mène à l'Eldorado européen n'est pas levé. Dans l'imagination de la plupart des Sénégalais, l'émigration est considérée comme une figure de la réussite sociale. La survalorisation de l'émigration comme moyen de réussite sociale s'accompagne de la disqualification de l'ascension sociale locale par l'école, le fonctionariat et le salariat. L'émigré est auréolé du titre de figure par excellence de la réussite, ce qui contribue à entretenir des comportements d'émulation et d'imitation en particulier. Les villas

huppées, les voitures rutilantes, le train de vie des émigrés continuent à peupler l'imaginaire populaire, à nourrir les rêves et à expliquer les prises de risque actuelles.

La législation italienne relative à l'entrée des migrants crée beaucoup de dommages aux migrants sénégalais. Ils sont confrontés à des difficultés telles que le resserrement des contrôles, les contraintes liées à l'accès du visa d'entrée et du permis de séjour, le racisme, le chômage, l'expulsion, la réduction de la durée de l'appel, suite à une expulsion, entre autres. En ce qui concerne sa retraite ou le renouvellement de son titre de séjour, le migrant et sa famille qui vit avec lui en Italie ou séparément au Sénégal, sont dans une position d'insécurité. La crise économique s'y ajoute et engendre de nombreux chômeurs migrants. Comme l'a témoigné l'un d'eux lors de nos entretiens : « Une fois que le migrant perd son travail, il perd son autorité et le respect de la part de sa famille et de sa communauté. Depuis que j'ai perdu mon travail en Italie, je n'étais plus en mesure de soutenir ma famille comme avant. Depuis, ma famille prend en considération les avis de mon petit frère, je ne suis même pas consulté pour certaines préoccupations familiales. La société sénégalaise offre plus de respect et de considération au membre de la famille qui a de l'argent. » Ceci veut dire que dans le passé, des émigrés étaient plus respectés dans leur famille que leur frère aîné en mauvaise situation économique. La perte du travail renvoie le migrant à l'irrégularité de sa situation en Italie. Avec la loi Bossi-Fini, le migrant qui perd son travail risque de perdre ses possibilités de renouveler son titre de séjour et il devient irrégulier, même s'il a acheté une maison et qu'il mène une vie tranquille en Italie avec sa famille.

L'amélioration des relations entre l'Italie et le Sénégal devrait débiter par la mise en place de mécanismes de coordination entre les acteurs. La mise en place d'une politique nationale migratoire sénégalaise semble être importante à cet effet. Elle permettrait de prendre en charge la gestion de la migration au Sénégal afin de pallier à la disparité dans l'administration publique, et aussi de permettre le rapprochement des acteurs impliqués de façon dispersée dans la gestion de la migration. Un cadre normatif par l'établissement de conventions d'accords bilatéraux entre les deux pays permettrait de prendre en charge les questions migratoires et la protection des travailleurs migrants. Les deux pays gagneraient à s'engager dans un processus d'élaboration d'une convention bilatérale qui prenne en compte les questions migratoires et serve de cadre normatif. Il semble aussi important de ratifier les conventions internationales qui prennent déjà en compte la réglementation sur la protection sociale des travailleurs migrants. L'implication plus marquée des acteurs non gouvernementaux (société civile,

institutions nationales et internationales) dans la gestion de la migration et du co-développement italo-sénégalais favorise aussi les relations entre les deux pays. Le renforcement des dispositifs législatifs et juridiques concernant le suivi, la protection, le rapatriement, le retour et la réinsertion des travailleurs migrants mérite une attention particulière, ainsi qu'un cadre normatif qui favorise les interventions des migrants et des autres acteurs dans le co-développement au niveau du pays d'origine en particulier. C'est à cause des déficits des politiques économiques et sociales et de bonne gouvernance du pays que les jeunes ont de la peine à exprimer leur potentiel, d'où leur départ en masse vers l'étranger. De nos jours, le Sénégal et l'Italie, à l'image de l'Afrique et l'Europe, devront revoir leurs relations et l'application des lois internationales qui devraient s'imposer à tous. Le partenariat est une association en vue d'agir pour un bien commun. Ce n'est pas un contrôle, ni une domination, ni une tutelle, c'est une conciliation (Diomé, 2017). Il n'est pas question d'imposer des accords en se préoccupant des seuls intérêts européens ; ceux-ci doivent être justes et transparents. En effet, d'autres questions attendent des réponses, qui pourraient provenir de ces relations. Les réfugiés peuvent évoquer la convention relative aux droits d'asile alors que les migrants économiques comme par exemple les jeunes sénégalais n'ont d'autre possibilité que l'émigration irrégulière. Dès lors, il semble intéressant d'approfondir et de mettre en œuvre le modèle de co-développement socioéconomique proposé dans cette étude.

Ce modèle se base sur le comportement traditionnel de l'émigré sénégalais dont l'objectif premier est de rehausser le niveau de vie de sa famille et de transformer sa zone d'origine. C'est un cadre de coopération et de co-développement où le migrant est le véritable acteur central. Dans ce sens, comme l'ont décrit Maggi et collègues (2013) en parlant du co-développement, notre modèle permet : de favoriser l'émergence de lieux d'échange, de consultation et de réflexion entre acteurs étatiques, ONG et associations de la diaspora, pour favoriser l'interconnaissance, l'établissement de relations de confiance et la prise en compte effective des points de vue des uns et des autres ; de favoriser l'intégration, les pratiques transnationales et l'engagement dans le co-développement, éléments non seulement compatibles mais indissociables et qui s'enrichissent mutuellement ; de développer des pratiques et des projets et de décroïsonner les secteurs étatiques d'intégration et de coopération au développement au niveau local et national ; de favoriser une véritable implication des associations de la diaspora dans l'élaboration des politiques qui les concernent tels que l'intégration, la migration, le développement et le co-développement ; de prendre en compte

les bénéfiques qui découlent de l'importance du rôle attribué aux associations (consultation, soutien et reconnaissance) en termes de sentiment d'intégration et de motivation à s'engager dans des pratiques citoyennes ; de valoriser le rôle de la diaspora et de ses associations dans le développement sans induire une déresponsabilisation des Etats d'origine dans la création des conditions structurelles favorables au développement ; et finalement d'intégrer et de valoriser le rôle de la diaspora dans les décisions politiques qui la concernent tant au niveau du pays d'origine que des conventions relatives aux accords avec les pays de destination, ce qui aura un impact direct sur les conditions de vie dans le contexte d'accueil.

Toujours unis, nous pourrons faire bouger les montagnes, mais divisés, nous ne ferons rien du tout (Dioma, 2005). La médiation des associations a permis de développer la coopération décentralisée. De nombreuses villes italiennes collaborent avec des villes sénégalaises grâce à elle. Les associations de migrants ont montré leurs avantages qui découlent de leur double rôle, du soutien qu'elles reçoivent et de l'implication dont elles font l'objet. Il apparaît également essentiel que la Commission européenne favorise la participation des associations de la diaspora à l'élaboration des politiques en matière d'intégration et de migration/développement pour qu'elles soient davantage en harmonie avec leurs pratiques et leurs besoins. Dans ce cadre, l'Association Sunugal, fort de son expérience de plus de vingt ans dans la réalisation de projets de co-développement, avec un impact fort sur le territoire sénégalais, grâce à son propre réseau national et international consolidé en network avec des associations, des fondations, des institutions publiques et privées, laïques et religieuses, constitue un exemple.

Un autre signe distinctif qui mérite une attention particulière, est la féminisation de l'émigration des Sénégalais vers l'Italie, car les femmes représentent actuellement environ 26,6 % des présences (MLPS, 2016). Cette émigration féminine qui s'est pendant longtemps opérée sous le mode du regroupement familial s'est accentuée au cours des années 2000 (Mboup, 2000). Il y a de plus en plus de femmes célibataires, de femmes instruites, de salariées, qui sont toutes à la recherche de meilleurs revenus pour satisfaire leurs fortes exigences en matière de réussite sociale et d'indépendance économique.

Enfin, il convient de souligner que, quelle que soit sa forme, la migration n'est ni une malédiction, ni un fléau des temps modernes. Elle est à l'origine d'un important flux d'informations, de ressources humaines, financières, matérielles et immatérielles, et elle constitue par conséquent, un facteur éminemment stratégique (Lanfia Diané, Directeur au ministère du plan du Sénégal).

BIBLIOGRAPHIE

- 1) ADEPME, Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises : www.adepme.sn, 9 fenêtre Mermoz, Avenue Cheikh Anta Diop BP : 333 Dakar.
- 2) Aïdara Anaïs, 2013. Sénégal et migrations. Vers l'élaboration d'une politique migratoire sénégalaise ? « dumas-00958175 ». Université Paris 1, Panthéon-Sorbone_UFR11 – Science Politique.
- 3) Alba, R., Nee, V. (1997). Rethinking Assimilation Theory for a New Era of Immigration. *International Migration Review*, 31 ; pp. 826-874.
- 4) 1) Alejandro Portes, Cristina Escobar and Renelinda Arana, 2008 ; Bridging the gap: transnational and ethnic organizations in the political incorporation of immigrants in the United States ; *Ethnic and Racial Studies* Vol. 31 No. 6 September 2008.
- 5) Ambrosini M., 2017: L'immigrazione oltre Lampedusa, I dati e il senso Comune ; *La Rivista del Clero Italiano*, 2 febbraio 2017.
- 6) Ambrosini M., 1997a, Lavorare nell'ombra. L'inserimento degli immigrati nell'economia informale, *Quaderni ISMU*, n° 10, 1997.
- 7) Ambrosini M., 1997b, « Les immigrés réguliers en Italie: liens ethniques et modes d'insertion dans le monde du travail », *REMI (Revue européenne des migrations internationales)*, vol 13, n°1, 1997 pp. 95-124.
- 8) Ambrosini M., 1999, *Utiles invasori. L'inserimento degli immigrati nel mercato del lavoro italiano*, F. Angeli-Ismu, Milano 1999.
- 9) Ambrosini M., Lodigiani R., Zandrini S., 1995 L'integrazione subalterna. Peruviani, eritrei e filippini nel mercato del lavoro milanese, *Quaderni ISMU*, n° 3, 1995.
- 10) Ambrosini M., Schellendaum P., 1994, La comunità sommersa. Un'indagine suH'immigrazione egiziana a Milano, *Quaderni ISMU*, n° 3, 1994.
- 11) Ambrosini M., Zandrini S., 1996, *La tratta infâme. La prostituzione délie donne straniere*, éd. Dialogo, Milano, 1996.
- 12) Ambrosini Maurizio e QUEIROLO PALMAS Luca (ACura Di), 2005, *I latinos alla conquista dell'Europa. Nuove migrazioni e spazi della cittadinanza*, Milano, FrancoAngeli.
- 13) Ambrosini Maurizio et Abbatecola Emanuela, 2004, *Immigrazione emetropoli. Un confronto europeo*, Milano, Iard-FrancoAngeli. AMBROSINI Maurizio e COMINELLI Claudia (ACura Di) (2005) *Un'assistenza senza confini. Welfare "leggero", famiglie in affanno, aiutanti domiciliari immigrate*, Osservatorioregionale per l'integrazione e la multietnicità, Milano, Regione Lombardia- FondazioneIsmu.
- 14) Ambrosini Maurizio, 1999. *Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle*. In: *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 15 N°2. Emploi, genre et migration. pp. 95-121. 1999.
- 15) Ambrosini Maurizio, 2005a, *Sociologia delle migrazioni*, Bologna, Il Mulino, 294 p.
- 16) Ambrosini Maurizio, 2005b, *Dentro il welfare invisibile: aiutanti domiciliari immigrate e assistenza agli anziani*, *Studi emigrazione*, XLII, n°159, septembre 2005.
- 17) Ambrosini Maurizio, 2008a, *Un'altra globalizzazione. La sfida delle migrazionitransnazionali*, Bologna, Il Mulino, 247 p.
- 18) Ambrosini, 2008b : "Séparées et réunies: familles migrantes et liens transnationaux"; *REMI, Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2008 (24) 3pp. 79-106, Maurizio Ambrosini.
- 19) Ambrosini, 2017: Article "corridoi umanitari"; *Chi ha paura delle Ong che aiutano i migranti? ; Chi ha paura delle Ong che aiutano i migranti? Lavoce.info ; Maurizio Ambrosini, 27 avril 2017.*

- 20) Ammassari, ; BIT : gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'OUEST par Savina Ammassari
- 21) ANSD 2002 (RGPH 3) Rapport national de présentation des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
- 22) APIX, 2007: Agence pour la Promotion de l'Investissement des grands travaux : www.investinsenegal.com; complément d'information sur la promotion des investissements et la vie des entreprises n° 6 juillet 2007.
- 23) ASAM II, 2008, Ministère de l'Economie et des Finances/Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) 2004 Rapport de synthèse de la 2ème Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM 2) ; juillet 2008.
- 24) ASCODE, Association pour le Co-Développement (ASCODE) et Ministère des Sénégalais de l'Extérieur
- 25) Ba Cheikh Oumar et Ndiaye Alfred Iniss ; 2007 ; L'émigration clandestine sénégalaise, OSIWA.
- 26) BA, 2016: République du Sénégal, Avant-Projet Politique Nationale de Migration du Sénégal, Juin 2016. Amadou BA, Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan.
- 27) Ba, A. 2003 Rapport sur « Les politiques en matière de migration au Sénégal » ; Séminaire national sur « La migration internationale et le développement au Sénégal », Dakar – 12 et 13 novembre 2003.
- 28) Ba, A. et Fall, A. 2006 Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest ; Bureau International du Travail.
- 29) Bacaria J, ed. 2004. Migración y cooperación mediterráneas. Transferencias de los emigrantes residentes en España e Italia. Madrid: Icaria. 168 pp.
- 30) BAD, 2013. Banque Africaine de Développement. Etude sur les transferts de fonds des migrants Sénégalais. Note de synthèse. République du Sénégal, Ministère de l'Economie, des finances et du Plan. Direction de la Monnaie et du crédit.
- 31) BCEAO et la Poste : informations relatives aux transferts d'argent des émigrés.
- 32) BCEAO, 2013 : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ; synthèse des résultats des enquêtes sur les envois de fonds des travailleurs migrants dans les pays de l'UEMOA. Directeur de Publication Bassambié BATIONO Directeur de la Recherche et de la Statistique ; mai 2013 DAKAR (Sénégal).
- 33) BCEAO, Banque Centrale Economique, Ouest Africaine : statuts et règlement de la banque.
- 34) Beauchemin Cris et Lessault David, 2014: Les statistiques des migrations africaines : ni exode, ni invasion ; Édition électronique URL : <http://e-migrinter.revues.org/417> DOI : 10.4000/e-migrinter.417 ; ISSN : 1961-9685 ; Éditeur UMR 7301 – Migrinter Édition imprimée ; Date de publication : 15 octobre 2014.
- 35) Bergman, M. (Ed.) (2008). Advances in mixed methods research : Theories and applications. Los Angeles : Sage.
- 36) Black R. 2004. Migration and pro-poor policy in Africa. p. 27. Brighton: Development research centre on migration, globalisation and poverty.
- 37) Bruzzone T, Fall P.D., Tall M., Gueye C, 2003, Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en micro finance, Bureau international du travail, Genève,
- 38) C118, 1962. Convention sur l'égalité de traitement (sécurité sociale) : Convention concernant l'égalité de traitement des nationaux et des non-nationaux en matière de sécurité sociale (Note: Date d'entrée en vigueur: 25:04:1964.) ; Lieu:Genève ; Date d'adoption:28:06:1962 ; Session de la Conférence:46 ; Sujet: Sécurité sociale.

- 39) C143, 1975: Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) : Convention sur les migrations dans des conditions abusives et sur la promotion de l'égalité de chances et de traitement des travailleurs migrants (Note: Date d'entrée en vigueur: 09:12:1978.) ; Lieu : Genève ; Date d'adoption:23:06:1975 ; Session de la Conférence : 60 ; Sujet : Travailleurs migrants.
- 40) C157, 1982. Convention sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale : Convention concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale (Note: ; Date d'entrée en vigueur: 11:09:1986.) ; Lieu:Genève ; Date d'adoption:21:06:1982 ; Session de la Conférence:68 ; Sujet: Sécurité sociale.
- 41) C19, 1925: Convention concernant l'égalité de traitement des travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail (Note: Date d'entrée en vigueur: 08:09:1926.) ; Lieu:Genève ; Date d'adoption:05:06:1925 ; Session de la Conférence:7 ; Sujet: Sécurité sociale.
- 42) C97, 1949: Convention sur les travailleurs migrants (révisée) (Note: Date d'entrée en vigueur: 22:01:1952.) ; Lieu:Genève ; Date d'adoption:01:07:1949 ; Session de la Conférence:32 ; Sujet: Travailleurs migrants.
- 43) Campani Giovanna, 1999, La politique migratoire Italienne: contrôle des frontières, régularisation et intégration, Université de Florence, Urmis-UMR 7032, 15 mai 1999.
- 44) Castagnogne E. 2006. Migranti per il Co-sviluppo tra Italia e Senegal. Il caso dei senegalesi a Torino e provincia. p. 39: CESPI.
- 45) Castagnone, E., Ciafaloni, F., Donini, E., Guasco, D. & Lanzardo, L. (2007). Vai e vieni. Esperienze migratorie e di lavoro di Senegalesi tra Louga e Torino. Milano : Franco Angeli.
- 46) Ceschi, S. Giangaspero, G. (2010). Capacity building per associazioni di immigrati. Il percorso di ricerca e formazione del Progetto « Migranti per lo sviluppo ». Laboratorio Migrazioni e Sviluppo/CeSPI.
- 47) Ceschi, S., Stocchiero, A. (2006). Iniziative di partenariato per il co-sviluppo. Progetto MIDA Ghana-Senegal. Roma : CeSPI.
- 48) CESPI-IOM. 2006. Quale politica a partire dal basso su migrazioni e sviluppo? il caso della Catalogna e delle città francesi. In Séminaire organisé par le CeSPI, programme développement et circulation migratoire financé par l'OIM et la Coopération Italienne, Région Emilie-Romagne. Roma.
- 49) Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD) : séries pratiques de publication n° 11,12 ,13 sept 1999.
- 50) Code du travail, loi n° 97-17 du 01-12-1997, Journal officiel du Gouvernement du Sénégal
- 51) Colvin Lucie Gallistel et al, 1997, Les migrants et l'économie monétaire en Sénégalambie : rapport final et l'étude sur les migrations en Sénégalambie, pour l'AID avec l'Université de Maryland, Baltimore Country.
- 52) Cot Jean Pierre, 1984 ; À l'épreuve du pouvoir [Texte imprimé] : le tiers-mondisme, pour quoi faire ? / Jean-Pierre Cot / Paris : Éd. du Seuil, DL 1984.
- 53) Création du Ministère des SE : créé par décret 2003-666 du 27 août 2003, journal officiel du Sénégal
- 54) CIREFI, 2009 : Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI) ; 2009 Base de données du CIREFI, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009
- 55) Créneaux porteurs et bourse, mai 2008 ; Etude réalisée par le Cabinet Sen Ingénierie Consult ; Dakar, Grand Yoff, mai 2008.

- 56) Crocilli Leonardo, Mondovi Stefano, Dario S. 1999. Lontano da casa. Albanesi e Marocchini in Italia. Roma: CIDIS/ALISEI (OCDE, 2004).
- 57) CRES, 2009 : enquête de la Banque Mondiale « migration et transferts de fonds au Sénégal » réalisée par le CRES en 2009.
- 58) De Haas Hein, 2008: Migration irrégulière d’Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne. Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM).
- 59) De Haas, H. 2006b. Migration et développement : des solutions stratégiques pour accroître la participation de la diaspora. In : Bulletin Mondial Metropolis, Septembre 2006, Vol. 6.
- 60) De Haas, H. 2012. The migration and development pendulum : A critical view on research and policies. International Migration, Vol. 50 (3), 8-25.
- 61) De Haas, H., 2006a. Engaging diasporas: How governments and development agencies can support diasporas’ involvement in development of origin countries. A study for Oxfam Novib. Oxford: International Migration Institute, University of Oxford.
- 62) De Tapia S. 2008. Système migratoire euroméditerranéen. Strasbourg: Editions du Conseil de l’Europe. 130 p.
- 63) Décret n° 2003-291 du 8 mai 2003 ; Journal officiel, 2003-10-25, n° 6124, pp. 1341-1343.
- 64) Décret n° 91-041 du 16 janvier 1991 portant ; Journal officiel, 1991-04-06, no° 5401, pp. 111-112.
- 65) DGSE, 2015: Ministère des affaires étrangères et des sénégalais de l’extérieur ; Directeur Générale des sénégalais de l’Extérieur ; Note Portant Bureau d’appui aux sénégalais de l’extérieur (BASE). DGSE, 2015, Dakar, Sénégal.
- 66) Dia I.A., 2008 Rapport d’évaluation de la gestion de la migration de travail au Sénégal (AENEAS 2006), pour MRF Bureau Régional de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, Organisation internationale pour la migration Dakar, Sénégal.
- 67) Dia, I. A. 2008 Evaluation de la gestion de la migration de travail au Sénégal, (AENEAS 2006), pour MRF Bureau Régional de l’Afrique de l’Ouest et du Centre, Organisation internationale pour la migration Dakar, Sénégal OIM.
- 68) Diagne Y.S. et Diane F. 2008 « Impact des transferts des migrants sur la pauvreté au Sénégal », Document d’Etude N°07, DPEE/MEF, Sénégal
- 69) Dial 2002, Afristat, « L’emploi, le chômage et les conditions d’activité dans la principale agglomération de sept pays de l’UEMOA : Premier résultats de l’enquête emploi 2001-2002 » ;
- 70) Dial 2003, Afristat, Traité modifié de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) Vincon S. 1996/97 Rapport N° 255 : PJJ, adopté par l’AN, autorisant l’approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Sénégal relative à la circulation et au séjour des personnes ; Commission des affaires étrangères, France
- 71) Diané Lanfia, 2009 ; Migration au Sénégal ; documentation thématique 2009 ; Migration régulières et irrégulières : défis, retombés et implications politiques au Sénégal.
- 72) Diome Fatou, 2003 « Le ventre de l’Atlantique » 2003 aux éditions Anne Carrière
- 73) DIOP Cheikh Anta, 1987 ; APPORT DE L’AFRIQUE À LA CIVILISATION UNIVERSELLE. Colloque international Centenaire de la Conférence de Berlin, 1884-1885, tenu à Brazzaville du 26 mars au 5 avril 1985. Cette communication a été publiée dans les actes de ce colloque, Présence africaine, Paris, 1987, pp. 41-71.
- 74) Diop, M.-C., Faye, O. 2002. Les jeunes et la gouvernance de la ville. In M.-C. Diop, La société sénégalaise entre le local et le global. Paris : Karthala/UNRISD.

- 75) DPS et MEF, 2006, « La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002 », Version préliminaire, DPS & MEF, Sénégal 2006
- 76) DRSP II, 2010, « Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010 (DRSP II) » ;
- 77) DSRP, 2006-2010, Document de Stratégies pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté.
- 78) Efionayi-Mäder, D., Monsutti, A., Perroulaz, G. & Schümperli Younossian, C. (Dir.) (2008), Migration et développement: un mariage arrangé. Annuaire Suisse de Politique de Développement. Genève: IHEID.
- 79) ESAM II, 2004, Rapport de synthèse de la deuxième Enquête sénégalaise auprès des ménages. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, ANSD 2004.
- 80) EUNOMAD, 2010: Migrations et développement ; Guide européen des pratiques ; Réseau Européen sur les Migrations et le Développement ; Bruxelles – Belgique.
- 81) EUNOMAD, 2010a, Réseau Européen sur les Migrations et le Développement : « Migration et Co-développement en Europe ; Politiques, pratiques et acteurs ». Spyros Amoranitis et Altay A. Manço (éds). Beldique, Bruxelles, 2010.
- 82) EUNOMAD, 2010b, Réseau Européen sur les Migrations et le Développement : « Migration et Développement ; Guide Européen des Pratiques ». ; Belgique, Bruxelles, novembre 2010.
- 83) Fall A. S., 2008 Rapport final d'évaluation externe du programme « Transfert Of Knowledge Trough Expatriate Nationals » (TOKTEN) et de formulation du descriptif d'un nouveau programme.
- 84) Fall A.S. 2003. « Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal », UNESCO, Sénégal ;
- 85) Fall P.D. et al. 2008, Fiche d'information du projet DIAPODE : Mobilisation des diasporas qualifiées en faveur du développement.
- 86) Fall, A. S. 2003 ; Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest africaine – Bureau International du Travail.
- 87) Faye, J., Ba, C. O., Dieye, P. N., Dansoko, M. (2007). Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006). Dakar ; I-PAR, Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB.
- 88) Ferro, A. 2011. Iniziative istituzionali e modelli nazionali per la valorizzazione delle rimesse. In : Fondazione Ismu, Sedicesimo rapporto sulle migrazioni 2010. Milano: Franco Angeli.
- 89) Ferro, A., Fellini, I. (2009). Il Lavoro. In Irene Ponzio (Ed.), Conoscere l'immigrazione. Roma : Carrocci editore.
- 90) Fibbi, R. et D'Amato, G. (2008). Transnationalisme des migrants en Europe: une épreuve par les faits. Revue Européenne des Migrations Internationales, 24, 2 ; pp. 7-22.
- 91) FMI, 2016 : Fonds monétaire international (FMI), Rapport annuel 2015 ; Christine Lagarde, Directrice générale.
- 92) Frontex 2007, Des gardes-côtes euro-africains, Par Christine Holzbauer, publié le 08/03/2007 - mis à jour le 26/03/2007 http://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-gardes-c-ocirc-teseuro-africains_477596.html.
- 93) Gubert Flore, 1969 ; « Pourquoi migrer ? Le regard de la théorie économique », Regards croisés sur l'économie 2010/2 (n° 8), p. 96-105.
- 95) Guide du Sénégalais de l'extérieur, mai 2007, Ministère des Sénégalais de l'extérieur.
- 96) Gupta et al, 2007 Finance et développement : Tall S M 2005 « The remittances of Senegalese Migrants : a tool for development ? Takyriwa Manuch (ed).

- 97) Harris J.R. et Todaro M. (1970), « Migration, unemployment and development : a two-sector analysis », *American Economic Review*, n° 60, p. 126-142.
- 98) HONDAGNEU-SOTELO Pierrette and AVILA Ernestine, 1997: I'm here but I'm there: the meanings of Latina transnational motherhood, *Gender and Society*, vol. 11, pp. 548-71.
- 99) IDOS (2016), *Immigrazione. Dossier statistico 2016*, Idos, Roma 2016. Fondazione Ismu (2016), *Ventiduesimo Rapporto sulle migrazioni 2016*, FrancoAngeli, Milano 2016.
- 100) ISMU, 2017 ; Richiedenti asilo e protezione internazionale: il 2016 è l'anno dei record ; Comunicato stampa Fondazione Ismu ; Ufficio stampa Fondazione ISMU, Francesca Serva, Via Copernico, 1, 20125 Milano. Milano, 8 febbraio 2017.
- 101) IRDES, 2013 (Institut de Recherche pour le développement Economique et Social ; « Etude sur les transferts de fonds des migrants Sénégalais » ; Ministère de l'Economie et des Finances ; Direction de la Monnaie et du Crédit ; Juillet 2013.
- 102) ISTAT, 2016a : Istituto nazionale di statistica, Italia in cifre 2015, A cura della Direzione centrale per la diffusione e la comunicazione dell'informazione statistica, 2016. Disponible à l'adresse: www.istat.it.
- 103) ISTAT, 2016b, Statistiche Report, Istituto nazionale di statistica, Bilancio Demografico Nazionale 2015, Centro diffusione dati, 10 giugno 2016. Disponible à l'adresse: www.istat.it
- 104) ISTAT, 2016c: Report statistiche; Migrazioni internazionali e interne della popolazione residente; 6 dicembre 2016.
- 105) Kapur, D. (2003). Remittances: the new development mantra? Paper prepared for the G-24 Technical Group Meeting, 15-16 September, United Nations, New York.
- 106) Khachani, M. 2008 Immigration légale : Pour une gestion concertée entre les partenaires euro-africains ; Rabat, 3 et 4 mars 2008.
- 107) La legge 64/2001 e l'istituzione. Con la legge 6 marzo 2001 n. 64 venne istituito il servizio civile nazionale, qualificandolo non più come alternativo e sostitutivo del servizio di leva obbligatorio.
- 108) Lacroix Thomas, 2009. Migration, Développement, Co-développement : quels acteurs pour quels discours ? 2009. International Migration Institute, Université d'Oxford. HAL Id: halshs-00820369.
- 109) LAGOMARSINO F., 2006: Esodi e approdi di genere. Famiglie transnazionali e nuove migrazioni dall'Ecuador, Milano, Fondazione Ismu-FrancoAngeli.
- 110) L'express, 2007 : Frontex, Des gardes-côtes euro-africains, Par Christine Holzbauer, publié le 08/03/2007 - mis à jour le 26/03/2007 http://www.lexpress.fr/actualite/societe/des-gardes-c-ocirc-teseuro-africains_477596.html
- 111) Le Masson Olivier, 2009 ; Le co-développement a-t-il un seul sens ? *Revue Projet*, 1er avril 2009.
- 112) Lewis W.A. (1954), « Development with unlimited supplies of labour », *Manchester School of Economics and Social Studies*, n° 20, p. 139-192.
- 113) Loi n° 91-15 du 16 janvier 1991 relative à ; *Journal officiel*, 1991-03-30, n° 5400, pp. 99-100.
- 114) Lvia, 2017 ; Projet « Partire e Ritornare », Projet pour la réinsertion socio-professionnelle des migrants sénégalais de retour ; Titre de l'appel initiative d'urgence AID 10733, Ministère des affaires étrangères de l'Italie ; ONG LVIA Italie/Sénégal le 14/06/2016.
- 115) Ma Mung E, Boubakri H, Lazaar Mh, Robin N, Tapia Sd, et al. 1996. Mobilités et investissements des émigrés Maroc, Tunisie, Turquie, Sénégal. Paris: L'Harmattan. 272 pp.
- 116) MAGGI Jenny, SARR Dame, GREEN Eva, SARRASIN Oriane et FERRO Ferro Anna, 2013. *Migrations transnationales sénégalaises, intégration et développement. Le rôle des associations*

- de la diaspora à Milan, Paris et Genève. Genève, 2013. Sociograph no 15/2013. ISBN : 2-940386-2-940386-23-9.
- 117) Maggi, J., Sarr, D., Amadei, N. in collaboration with S. Cattacin, N. Losi, P., de Guchteneire et A. Pécoud, 2008. Louga, Senegal: Représentations autour de la migration auprès d'une communauté d'origine. Working Paper. Genève: Département de sociologie, Université de Genève.
- 118) Manga Jean Tabi, 1989 ; Francophonie et co-développement, CILF, 1989, 75 pages.
- 119) Marini Francesco, 2014 ; MIGRAZIONE E COOPERAZIONE INTERNAZIONALE: LA DINAMICA FRATERNA DEL CO-SVILUPPO. UN'ESPERIENZA IN FRIULI VENEZIA GIULIA ; Nuova Umanità XXXVI (2014/1) 211, pp. 69-83
- 120) Mboup, M. 2000. Les Sénégalais d'Italie. Paris : L'Harmattan.
- 121) MEF, 2004, « La pauvreté au Sénégal : de la dévaluation de 1994 à 2001-2002 », Version préliminaire, DPS & MEF, Sénégal ; Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Sénégal ; 2004
- 122) MEF, 2007 ; Rapport de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), « Un meilleur monde pour tous », Seconde Edition ; Ministère de l'Economie et des Finances, Sénégal
- 123) Mezzetti, P., 2007. Associationisme et entreprise sénégalaise à Milan. Perspectives et limites pour un co-développement entre les divers territoires. In S. Ceschi et A. Stocchiero (Eds.), Relations transnationales et co-développement. Paris: L'Harmattan.
- 124) Mezzetti, P., 2008. Migrants' Political and Social Participation: Associative Networks and Dynamics of Mobilisation in a Local Context. Doctoral dissertation. Milan : Università Bicocca.
- 125) Mezzetti, P., Rogantin, F. et Russo, M., 2009. Associations de migrants sénégalais. Nouveaux acteurs pour le développement. Working paper. Rome : CeSPI.
- 126) Ministère de l'Economie et des Finances/Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
- 127) MLPS, 2016 ; La Communauté Sénégalaise, Rapport annuel sur la présence des migrants en Italie ; Ministero del lavoro e delle Politiche Sociali (MLPS), 2016
- 128) Moscovici, S. (1984). Le domaine de la psychologie sociale. In S. Moscovici (Ed). La psychologie sociale. Paris, PUF.
- 129) MSE, 2004, Ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), SOGES Assistance : Répertoire des Associations des Sénégalais de l'Extérieur, Rasesx 2004 première édition.
- 130) MSE, 2006, Ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), Sénégal ; « Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur », 2006, Direction des Sénégalais de l'extérieur, Ministère des Sénégalais de l'extérieur.
- 131) MSE, 2006: Ministère des Sénégalais de l'extérieur (MSE), Sénégal « Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'extérieur », Direction des Sénégalais de l'extérieur, Ministère des Sénégalais de l'extérieur.
- 132) MULHER Pierre, 2011. Les politiques publiques, Paris, PUF, 2011.
- 133) Myrdal G., 1957, Economic Theory and Underdeveloped Regions, London, Duckworth, 1957.
- 134) Nathalie Daley, Vice-présidente du cabinet Microeconomix ; Article : Une analyse du secteur minier au Sénégal ; Mines, AVIS D'EXPERT ; 24 mars 2015.
- 135) Nair Sami, 1997 ; Politique de civilisation (en collaboration avec Edgar Morin), éd. Arléa, Paris, 1997.
- 136) Navarra Cecilia, Ester Salis, 2011 : L'associationnisme sénégalais en Italie : une revue de la littérature ; IRD, Institut de recherche pour le développement ; DAUPHINE, Université de Paris ; janvier 2011.
- 137) Ndione et Broekhuis 2006 ; Etude sur le recensement des Sénégalais en Espagne.

- 138) Ndoye, O. et Grégoire, L. J. 2008 Migration au Sénégal : Dynamique et orientations stratégiques ; PNUD-N°2, octobre 2008.
- 139) Nsangou Issopha, 2012 ; Enjeux et pratiques de la mobilisation des compétences des migrants subsahariens du grand Lyon ; Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (IEDES) - Master 2 Professionnel 2012.
- 140) OCDE, 2008 ; Organisation de coopération et de développement économiques ; Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008.
- 141) OCDE, 2015 : Rapport sur les bienfaits de l'immigration sur les économies des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques). OCDE le 20 mai 2015
- 142) OIM, 2007a : Organisation internationale pour les migrations, Sénégal Migration, Bulletin d'information n°5, OIM, Sénégal.
- 143) OIM, 2007b : Organisation Internationale pour les Migrations en collaboration avec le ministère des affaires étrangères d'Italie, rapport final de l'atelier technique sur les transferts de fonds des migrants Sénégalais d'Italie (tenu le 18 octobre 2007 à Dakar).
- 144) OIM, 2008 Migration irrégulière d'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et en Union européenne. Genève, Organisation internationale pour les migrations (OIM) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
- 145) OIM, 2009 ; Etude sur la contribution des sénégalais de l'extérieur sur l'économie du Sénégal ; Etude réalisée par le Cabinet Sen-Ingénierie-Consult, Dakar 2009.
- 146) OIM, 2016 : OIM/Migration : Une moyenne de 20 décès par jour dans le monde en 2016 ; Information et Medias, <http://www.unmultimedia.org/radio/french/2016/12/oimmigration-une-moyenne-de-20-deces-par-jour-dans-le-monde-en-2016/#.WTfXW9ykLIW>, le 16 décembre 2016.
- 147) Ozden Çaglar & Schiff Maurice, 2007 ; International Migration, Economic Development & Policy ; A copublication of the World Bank and Palgrave Macmillan ; © 2007 The International Bank for Reconstruction and Development / The World Bank 1818 H Street,NW, Washington, DC 20433.
- 148) Pana, 2006 « Plan cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF), Sénégal 2007-2011 », Gouvernement & Système des Nations Unies au Sénégal.
- 149) PARREÑAS Rhacel Salazar, 2001: Servants of globalization. Women, migration, and domestic work, Stanford (Calif), Stanford University Press, 328 p.
- 150) Pécoud, A., de Guchteneire, P. (Eds) (2007). Migration Without Borders. An Investigation into the Free Movement of People. New York, Paris: Berghahn Books/UNESCO.
- 151) Philippe, D. 1980 Les navetanes : historique des migrants saisonniers de l'arachide en Sénégal des origines à nos jours ; les Nouvelles Editions Africaines, Dakar-Abidjan, p. 46.
- 152) PNDL, 2009: Programme de développement local www.pndl.org.
- 153) PNUD, 2008: Programme des Nations Unies pour le développement; Rapport mondial sur le développement humain 2007/2008 : « La lutte contre le changement climatique : un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé », PNUD.
- 154) Roy Preiswerk, 1975 Chapitre V. La rupture avec les conceptions actuelles de développement ; Relativité de la position culturaliste ; Graduate Institute Publications, p. 71-95 ;
- 155) Projet « Initiatives de Co développement » - Sénégal 2008 <http://www.codev.gouv.sn/> 2009 Fiche de résultats du Projet « Initiatives de co-développement » en 2008.
- 156) Projet « Initiatives de Co développement » - Sénégal, 2008 <http://www.codev.gouv.sn/> ;

- 157) Projet « Initiatives de Co développement » - Sénégal, 2009 Fiche de résultats du Projet « Initiatives de co-développement » en 2008.
- 158) Projet Initiatives de Co-développement : Fiche de résultats ; 2008
- 159) Projet MIDA, 2008, Sénégal, inventaire des Sénégalais de l'extérieur et valorisation de leurs savoir-faire au Sénégal Organisation mondiale du tourisme (OMT) ;
- 160) Projet TOKTEN Sénégal 2002 Note de présentation du projet TOKTEN Sénégal 2008 Rapport final d'évaluation externe du programme « Transfert Of Knowledge Trough Expatriate Nationals » (TOKTEN) et de formulation du descriptif d'un nouveau programme, par A. S. Fall.
- 161) R167, 1983: Recommandation sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale : Recommandation concernant l'établissement d'un système international de conservation des droits en matière de sécurité sociale ; Description:(Recommandation) RECOMMANDATION:R167 ; Lieu:Genève ; Session de la Conference:69 ; Date d'adoption:20:06:1983 Statut:01 ; Statut: Instrument à jour.
- 162) Raimondi F, Ricciardi M. 2004. Lavoro Migrante, esperienze e prospettive. Roma: Derive e Approdi
- 163) Rapport général du 1er Forum International sur Migrations-Co-Développement ; Dakar, 8, 9, et 10 mars 2006.
- 164) Ratha D. et Shaw W. 2007 South-South migration and remittances, World Bank working paper n°102 Tall S.M. 1994 Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais.
- 165) Reed H, Latorre M. 2009. The economic impact of Migration on the UK Labour Market. p. 38:Institute for Public Policy Research
- 166) Revue regards Echos finances n°07 de la Direction des prévisions et de la statistique, mars 2007 page 41-42.
- 167) Riccio, B. 2007. 'Toubab' et 'Vù cumprà'. Transnazionalità e rappresentazioni nelle migrazioni senegalesi in Italia. Padova : CLEUP.
- 168) Ricco, 2009, 'Prove di cittadinanza simultanea: co-sviluppo, associazionismo senegalese e partecizione transnazionale' In: A. Bellagamba, 'Inclusi/esclusi. Prospettive africane sulla cittadinanza'. UTET, Torino.
- 169) Riccio, B., Ceschi, S., (2010). Associazioni senegalesi e 'capitali sociali' nelle province di Bergamo e Brescia. In F. Carchedi, G. Mottura (a cura di), Produrre cittadinanza. Ragioni e percorsi dell'associarsi tra immigrati. Milano : Franco Angeli.
- 170) Sayad, A., 1999, La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances l'immigré ; Liber Seuil.
- 171) Sarr F., Fall P.D., Coulibaly O. K., 2008, Rapport provisoire sur la cartographie des acteurs en migration au Sénégal ; Institut national d'études démographiques (INED)
- 172) SIC, 2009 ; République du Sénégal, Ministère des sénégalais de l'extérieur et du tourisme; Etude sur les « Créneaux Porteurs et Bourses de Projets » ; réalisée par le Cabinet Sen Ingénierie Consult ; mai 2008.
- 173) Site interministériel sur les accords des universités.
- 174) Site officiel du bureau de la coopérative Italienne : http://www.ambdakar.esteri.it/ambasciata_dakar/fr/ambasciata/gli-uffici.html.
- 175) Site web du Ministère Affaires Etrangères Italiennes
- 176) Site web Trade Point- Sénégal : recueil d'informations sur la création d'entreprises.
- 177) SNC, 2016, Presidenza del consiglio dei Ministri, Dipartimento della Gioventù e del Servizio Civile Nazionale, <http://www.serviziocivile.gov.it/menusx/servizio-civile-nazionale/scn-allestero/>. Data ultimo aggiornamento: 29/01/2016

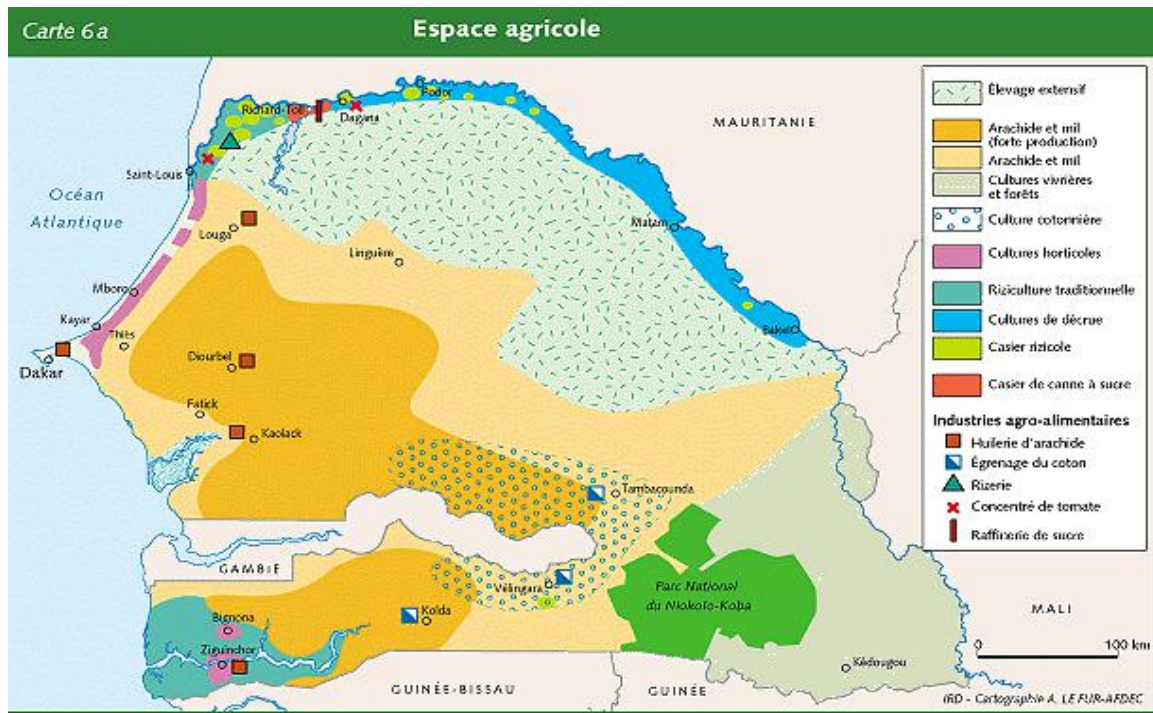
- 178) Some Aymar Narodar, 2009 ; Migration au Sénégal, Profil National 2009, UE/OIM, Genève, Suisse.
- 179) Stark O. et Levhari D. (1982), « On migration and risk in LDC », *Economic Development and Cultural Change*, vol. 31, n°1, p.191-196.
- 180) Stocchiero A. 2006. Il capitale sociale transnazionale dei migranti senegalesi è un vettore di co-sviluppo? , p. 25: CESPI.
- 181) SUAREZ-OROZCO C., TODOROVA I.L.G. e LOUIE J., 2002: Making up for lost time: the experience of separation and reunification among immigrant families, *Family Process*, vol. 41, n. 4, pp. 625-643.
- 182) Tall, S. M. (2002) L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain. In M.-C. Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.
- 183) Tall S. M., 2005 « The remittances of Senegalese Migrants: A tool for Development? Takyiwaa Manuh (éd.), *At home in the worlds? International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa*. Accra: Sub-Saharan Publishers, pp. 153-170.
- 184) Todaro M. (1969), « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *American Economic Review*, vol. 59, p. 138-148.
- 185) Todaro M. (1976), « Internal migration in developing countries: a survey », in *Internal Migration in Developing Countries: A Review of Theory, Evidence, Methodology and Research*, BIT, Geneva.
- 186) TORREALBA ORELLANA R., 1989: Migratory movements and their effects on family structure: the latin american case, *International Migrations*, n. 2 (June).
- 187) Touré, S.N. (2002). Tendances et perspectives de l'agriculture. In M.-C. Diop, *La société sénégalaise entre le local et le global*. Paris : Karthala/UNRISD.
- 188) UEMOA, 2002, Union économique et monétaire ouest-africaine « Le secteur informel dans les principales agglomérations de sept Etats membres de l'UEMOA : Performances, insertion, perspectives » ;
- 189) UEMOA, 2002b, Union économique et monétaire ouest-africaine « L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans la principale agglomération de sept pays de l'UEMOA : Premier résultats de l'enquête emploi 2001-2002 » ; UEMOA, Afristat, Dial.
- 190) UEMOA, 2003. Union économique et monétaire ouest-africaine; *Traité modifié de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)*.
- 191) UNACOIS, Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal, documents sur les transferts d'argent des émigrés via le réseau.
- 192) UNESCO, 2007 ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous : La protection et l'éducation de la petite enfance*.
- 193) UNESCO, 2008a : *Statistiques mondiales sur l'éducation*.
- 194) UNESCO, 2008b : *Rapport mondial sur les échanges touristiques Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; 2008*.
- 195) UNESCO, 2015 : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; *Éducation à la citoyenneté mondiale, THÈMES ET OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ; Publié en 2015 par l'UNESCO, Paris France*.
- 196) United-Kingdom-House-of-Commons-International-Development-Committee. 2004. *Migration and Development: How to make migration work for poverty reduction*. Rep. 6, United Kingdom House of Commons International Development Committee, London

- 197) UNHCR, 2016 : Global trends, Forced Displacement in 2015 ; The UN Refugee Agency (UNHCR) le 20 Juin 2016.
- 198) Vertovec Steven, 2004b, Cheap calls: the social glue of migrant transnationalism, *Global Networks*, a.4, n. 2, pp. 219–224.
- 199) www.Droit-Afrique.com : réglementation bancaire au Sénégal.
- 200) World-Bank 2007. *World Development Report : Development and the Next Generation*. World Bank. © World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/5989> License: CC BY 3.0 IGO.”

ANNEXES

ANNEXE

Figure 16 : Carte des cultures agricoles au Sénégal



Source : ENSA thiès

ANNEXE : Questionnaire Bailleurs

Date :

Enquêteur :

N° : _____

Enquête_Bailleurs

1. Nom de l'enquêteur

2. Zone d'enquête: Pays/localité

REFERENCES DE LA PERSONNE ENQUETEE

3. Pouvez-vous vous présenter svp (Nom/fonction/tel/email)

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

4. Pouvez-vous présenter votre organisation svp? nom, statut, nationalité, domaines d'activités, etc.

MIGRATION

5. Comment appréciez-vous le débat international sur la migration europe/Afrique, italo-sénégalaise en particulier?

6. Selon vous, quelles sont les causes (et facteurs favorisants) et solutions de la migratoire italo-sénégalaise en particulier?

COOPERATION

7. Quelle est votre opinion générale sur la coopération Europe/Afrique et Sénégal/Italie en particulier? Avantages, contraintes, solutions d'amélioration?

CO-DEVELOPPEMENT

8. Selon vous c'est quoi le co-développement? Comment appréciez-vous le codéveloppement italo-sénégalais? généralités, avantages, contraintes, solutions.

10. Selon vous, le codéveloppement des migrants peut-t'il permettre de faire face à la migration et d'améliorer la coopération italo-sénégalaise? Comment?

9. Comment appréciez-vous le codeveloppement des migrants italo-sénégalais? points forts/points faibles pour l'Italie et pour le Sénégal?

FINANCEMENT

11. Comment sont orientés vos financements dans la migration/coopération/codéveloppement italo-sénégalais? secteurs d'activités, acteurs financés et volume des financements?

12. Que pouvez-vous nous dire sur vos interventions phares dans la migration, la coopération et/ou le codéveloppement italo-sénégalais? contraintes, succès, proposition d'amélioration?

13. Selon vous, quel est le degré d'implication des migrants dans vos financements?

- 1. Pas du tout
- 2. de manière formelle
- 3. de manière informelle
- 4. Comme figurant
- 5. comme proposant de solution
- 6. comme décidant

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

14. "Pourquoi", précisez:

15. selon vous, quelles sont les points positifs et négatifs de l'implication des migrants dans vos financements?

16. Pensez-vous qu'appuyer les migrants faciliter le développement économique du Sénégal, et l'atteinte de sa sécurité alimentaire en particulier? Si oui comment? Si non, Pourquoi?

AUTRES

17. Que pouvez-vous nous dire d'autres sur la migration, la coopération et le codéveloppement italo-sénégalais en relation avec les migrants?

ANNEXE : Questionnaire Gouvernements

Date :

Enquêteur :

N° : _____

Enquête_Gouvernement

1. Nom de l'enquêteur

2. Zone d'enquête: Pays/Localité

REFERENCES DE LA PERSONNE ENQUETEE

3. Pouvez-vous vous présenter svp? Nom/fonction/Tel/Email

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

4. Pouvez-vous présenter votre organisation svp? nom, statut, nationalité, domaines d'activités, etc.

MIGRATION

5. Comment appréciez-vous le débat international sur la migration Europe/Afrique, Italosénégalaise en particulier?

7. Selon vous, quelles sont les causes (et facteurs favorisants) et solutions de la migratoire, italo-sénégalaise en particulier?

6. Quels sont, à votre avis, les points positifs et négatifs de la migration Italosénégalaise pour le Sénégal et pour l'Italie?

COOPERATION

8. Quelle est votre opinion générale sur la coopération Europe/Afrique et Sénégal/Italie en particulier?

11. Pensez-vous que la coopération italosénégalaise est à sens unique? Si oui, pourqu'elle pays? Et Comment?

9. Globalement, diriez vous que vous êtes satisfaite de la coopération italosénégalaise?

1. Très insatisfait 2. Insatisfait 3. Assez satisfait
 4. Très satisfait

12. Selon, quelles sont les contraintes? et Qu'est ce que vous proposez pour améliorer la coopération Europe/Afrique, italosénégalaise?

10. 'Pourquoi', précisez :

CO-DEVELOPPEMENT

13. Selon vous c'est quoi le co-développement? Comment appréciez-vous le codéveloppement italosénégalais? généralités, avantages, contraintes, solutions.

14. Comment appréciez-vous le codeveloppement des migrants italosénégalais? actions menées, points forts/points faibles pour l'Italie et pour le Sénégal?

15. Selon vous, le codéveloppement des migrants peut-il permettre de faire face à la crise migration et d'améliorer la coopération italo-sénégalaise? Comment?

ACTION MISE EN OEUVRE?

16. Quelles sont globalement les actions que vous avez mises en place pour faire face à la migration, pour améliorer la coopération et le codéveloppement? succès et faiblesses?

17. Selon vous, quel est le degré d'implication des migrants dans la recherche de solutions (migration/coopération/codéveloppement), italo-sénégalaise en particulier?

1. Pas du tout 2. Comme figurant
 3. comme proposant de solution 4. comme décideur

18. 'Pourquoi', précisez :

19. Pensez-vous que ces actions sont valorisées et reconnues? Si oui comment? Si non pourquoi?

20. Pensez-vous qu'appuyer les migrants faciliter le développement économique du Sénégal, et l'atteinte de sa sécurité alimentaire en particulier? Si oui comment? Si non, Pourquoi?

21. Quelles sont les autres solutions que vous proposez pour améliorer les relations italo-sénégalaises?

REMISES DES MIGRANTS

22. Que proposez-vous pour mieux orienter les remises des migrants pour le développement économique et la sécurité alimentaire du Sénégal?

AUTRES

23. Que pouvez-vous nous dire d'autres sur la migration, la coopération et le codéveloppement italo-sénégalais en relation avec les migrants?

ANNEXE : Questionnaire Société Civile

Date : _____ Enquêteur : _____ N° : _____

Enquête_Sociétés civiles (migrants/ong, etc)

1. Nom de l'enquêteur

2. Zone d'enquête: Pays/Localité

REFERENCES DE LA PERSONNE ENQUETEE

3. Pouvez-vous vous présenter svp? Nom/fonction/Tel/Email

PRESENTATION DE L'ORGANISATION

4. Pouvez-vous présenter votre organisation svp? nom, statut, nationalité, domaines d'activités, etc.

6. En générale, quelles sont les difficultés de fonctionnement de votre organisation et les solutions que vous proposez face à ses difficultés?

5. Quels sont les principaux partenaires qui vous soutiennent?

MIGRATION

7. Comment appréciez-vous le débat international sur la migration Europe/Afrique, Italo-sénégalaise en particulier?

9. Selon vous, quelles sont les causes (et facteurs favorisants) et solutions de la crise migratoire, italo-sénégalaise en particulier?

8. Quels sont, à votre avis, les points positifs et négatifs de la migration Italo-sénégalaise pour le Sénégal et pour l'Italie?

COOPERATION

10. Quelle est votre opinion générale sur la coopération Europe/Afrique et Sénégal/Italie en particulier?

13. Pensez-vous que la coopération italo-sénégalaise est à sens unique? Si oui, pourquoi/elle pays? Et Comment?

11. Globalement, diriez vous que vous êtes satisfaite de la coopération italo-sénégalaise?

1. Très insatisfait 2. Insatisfait 3. Assez satisfait
 4. Très satisfait

14. Selon, quelles sont les contraintes? et Qu'est ce que vous proposez pour améliorer la coopération Europe/Afrique, italo-sénégalaise?

12. 'Pourquoi', précisez :

CO-DEVELOPPEMENT

15. Selon vous c'est quoi le co-développement? Comment appréciez-vous le codéveloppement italo-sénégalais? généralités, avantages, contraintes, solutions..

16. Comment appréciez-vous le codeveloppement des migrants italo-sénégalais? actions menées, points forts/points faibles pour l'Italie et pour le Sénégal?

17. Selon vous, le codéveloppement des migrants peut-t'il permettre de faire face à la migration et d'améliorer la coopération italosénégalaise? Comment?

ACTION MISE EN OEUVRE?

18. Quelles sont globalement les actions que vous avez mises en place pour faire face à la migration, pour améliorer la coopération et le codéveloppement? succès et faiblesses?

19. Selon vous, quel est le degré d'implication des migrants dans la recherche de solutions (migration/coopération/codéveloppement), italo-sénégalaise en particulier?

1. Pas du tout 2. Comme figurant
 3. comme proposant de solution 4. comme décideur

20. 'Pourquoi', précisez :

21. Pensez-vous que ces actions sont valorisées et reconnues? Si oui comment? Si non pourquoi?

22. Pensez-vous qu'appuyer les migrants faciliter le développement économique du Sénégal, et l'atteinte de sa sécurité alimentaire en particulier? Si oui comment? Si non, Pourquoi?

23. Quelles sont les autres solutions que vous proposez pour améliorer les relations italosénégalaises?

REMISES DES MIGRANTS

24. Que proposez-vous pour mieux orienter les remises des migrants pour le développement économique et la sécurité alimentaire du Sénégal?

AUTRES

25. Que pouvez-vous nous dire d'autres sur la migration, la coopération et le codéveloppement italosénégalais en relation avec les migrants?

ANNEXE : Guide d'entretien Personnes ressources

Date : _____ Enquêteur : _____ N° : _____

Enquête Personnes ressources

1. Nom de l'enquêteur

2. Zone d'enquête: Pays/Localité

REFERENCES DE LA PERSONNE ENQUETEE

3. Pouvez-vous vous présenter svp? Nom/fonction/Tel/Email

MIGRATION

4. Comment appréciez-vous le débat international sur la migration Europe/Afrique, Italosénégalaise en particulier?

6. Selon vous, quelles sont les causes (et facteurs favorisants) et solutions de la migratoire, italo-sénégalaise en particulier?

5. Quels sont, à votre avis, les points positifs et négatifs de la migration Italosénégalaise pour le Sénégal et pour l'Italie?

COOPERATION

7. Quelle est votre opinion générale sur la coopération Europe/Afrique et Sénégal/Italie en particulier?

9. Selon, quelles sont les contraintes? et Qu'est ce que vous proposez pour améliorer la coopération Europe/Afrique, italosénégalaise?

8. Pensez-vous que la coopération italosénégalaise est à sens unique? Si oui, pourqu'elle pays? Et Comment?

CO-DEVELOPPEMENT

10. Selon vous c'est quoi le co-développement? Comment appréciez-vous le codéveloppement italosénégalais? généralités, avantages, contraintes, solutions..

13. Pensez-vous que les actions des migrants sont reconnues et valorisées?

11. Comment appréciez-vous le codéveloppement des migrants italosénégalais? actions menées, points forts/points faibles pour l'Italie et pour le Sénégal?

14. Pensez-vous qu'appuyer les migrants faciliter le développement économique du Sénégal, et l'atteinte de sa sécurité alimentaire? Si oui comment? Si non, Pourquoi?

12. Selon vous, le codéveloppement des migrants peut-t'il permettre de faire face à la migration et d'améliorer la coopération italosénégalaise? Comment?

AUTRES

15. Que proposez-vous pour mieux orienter les remises des migrants pour le développement économique et la sécurité alimentaire du Sénégal?

16. Que pouvez-vous nous dire d'autres sur la migration, la coopération et le codéveloppement italo-sénégalais en relation avec les migrants?